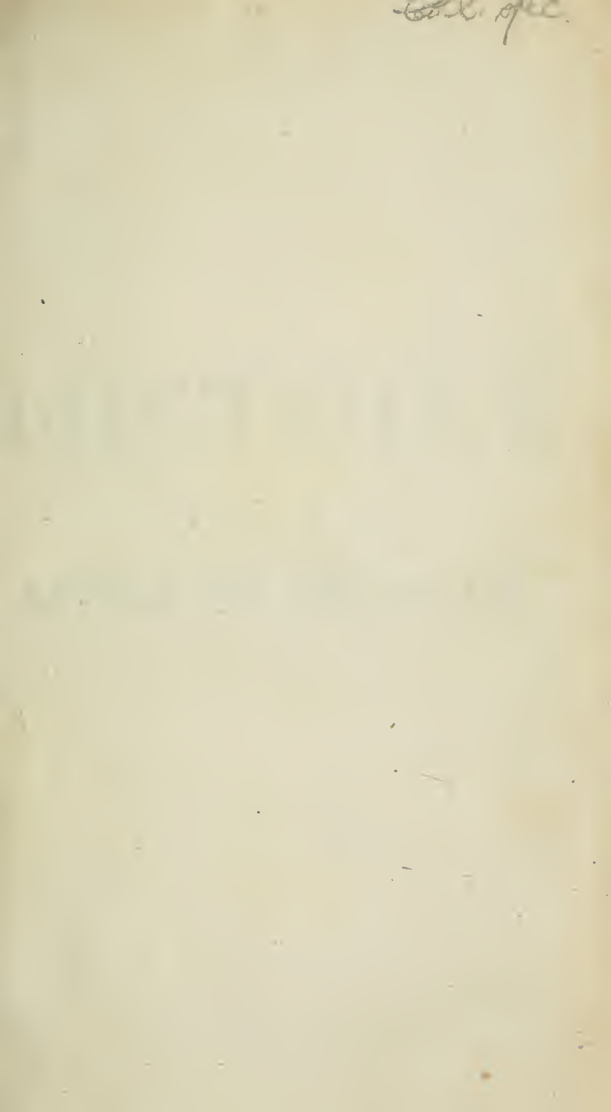








HISTOIRE
DE LA
MERE ET DU FILS.

HISTOIRE
DE LA
MERE ET DU FILS;

C'est-à-dire,

DE MARIE DE MEDICIS, Femme du GRAND HENRY,

Et Mere de LOUIS XIII, Roi de France & de Navarre.

Contenant l'Etat des affaires Politiques & Ecclesiastiques arrivées en France depuis & compris l'an 1600. jusques à la fin de 1619.

Par FRANÇOIS EUDES DE MÉZERAY, Historiografe de France.

Contestée à Mezerai

TOME II.



A AMSTERDAM,

Chez MICHEL-CHARLES LE CENE.

MDCCXXXI.

HISTOIRE
DE LA
MERE & du FILS;

C'eſt-à-dire,

De MARIE de MEDICIS, Femme du GRAND HENRY, & Mere de LOUIS XIII.

Depuis l'an 1600. juſques à la fin de 1619.

Par FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY, Hiſtoriografe de France.

ANNÉE 1616.

CEtte année biſſextile qui a été remarquable par les mutations extraordinaires de l'air, l'a été davantage par les effets prodigieux que nous verrons en ce Royaume durant ſon cours, pendant lequel les cœurs ſeront acharnez à la rébellion, que,

nonobſtant une paix en laquelle on ſe relâchera juſqu'au de là de leurs deſirs, ils conſerveront encore leur malignité, oſant ſe porter à des entrepriſes ſi pernicieuſes, que l'on ſera contraint avec très-grands regrets de les mettre non ſans péril en état auquel ils ne les puiſſent exécuter.

Quelques uns conſeilloient au Roi de pourſuivre à outrance les Princes, lui repréſentant de la facilité à les ruiner, leurs troupes n'étant ni égales en nombre ni ſi bien armées que celles de ſa Majeſté; outre qu'elle avoit déja pluſieurs fois éprouvé que leur malice étoit telle, qu'elle s'irritoit par la douceur des remédes, & que ſa bonté Royale ne ſervoit qu'à les rendre plus audacieux.

Mais les plus foibles conſeils étant quelquefois les plus agréables, pour éviter la peine qu'il y auroit d'exécuter les plus forts, ceux qui lui conſeillérent de ne pourſuivre pas les Princes juſques à l'extrémité, & qu'il valoit mieux au Roi en ce tems avoir la paix que faire la guerre contre ſes Sujets, prévalurent ſous couleur qu'il étoit plus glorieux de vaincre par équité que par le ſang répandu, & par juſtice & bon droit que par armes.

Du côté des Princes auſſi il y avoit divers ſentimens. Mr le Prince, les Ducs

de

de Mayenne & de Boüillon vouloient la paix ; le premier eſpérant de s'établir dans les Conſeils de ſorte qu'il en demeureroit le Chef, & que toutes choſes paſſant par ſon avis il auroit moyen de faire ſes affaires.

Le Duc de Mayenne craignoit que le parti des Huguenots, qui étoit fort en ſon Gouvernement, prît trop d'avantage, & profitât le plus de cette diviſion.

Le troiſiéme ſe voyoit vieil, voulant conſerver Sedan à ſon Fils, craignoit de le mettre en hazard, & avoit auſſi quelque eſpérance qu'aidant à la paix cela obligeroit le Roi à lui donner part dans les affaires. En quoi il montroit la foibleſſe de l'eſprit de l'homme, qui, quelque grand & expérimenté qu'il ſoit, ne ſe peut empêcher d'eſpérer ce qu'il déſire, car il avoit eu aſſez de ſujet depuis la Régence de ſe détromper de cette prétenſion.

Le Duc de Longueville étoit d'opinion contraire, par la ſeule crainte qu'il avoit que le Maréchal d'Ancre en la paix lui fît perdre le crédit qu'il avoit en ſon Gouvernement.

Mais les Ducs de Sully, de Rohan & de Vendôme, & tout le parti Huguenot ne vouloient ouir parler de paix en aucune façon, ſi ce n'étoit avec des conditions ſi

indignes que nul de ceux du Conſeil n'eût oſé propoſer à Sa Majeſté de les accepter.

Il n'y eut artifice dont ils ne ſe ſerviſſent ni raiſon qu'ils ne repréſentaſſent à M. le Prince, pour le tirer à leur avis : ils lui repréſentoient qu'il partageoit avec le Roi l'autorité en ce Royaume, tandis qu'il avoit les armes à la main, & qu'il pouvoit facilement conſerver la puiſſance demeurant dans ſon Gouvernement, où il étoit environné de tout le Corps des Huguenots. Ils n'oubliérent pas de lui faire connoitre qu'il n'y avoit pas beaucoup de ſûreté pour lui à retourner dans la Cour, qu'à un homme comme lui il ne faloit ou jamais prendre les armes, ou jamais les poſer contre ſon Maître ; & qu'après les avoir deux fois priſes, il n'y avoit pas d'aſſuré fondement ſur quelques promeſſes que lui puſſent faire Leurs Majeſtez ; qu'en choſe de ſi grande importance on ne faiſoit jamais qu'une faute, & qu'il ſeroit blâmé ſi ſur quelque petite eſpérance de profiter dans les Finances il ſe déſuniſſoit d'avec tous ceux qui lui étoient aſſociez, & ſe mettoit en danger de ſe perdre & eux avec lui.

Mais ſi leurs remontrances étoient fortes en elles-mêmes, ſa propre paſſion l'étoit davantage envers lui : joint que ſes Ser-

Serviteurs qui n'espéroient pas pouvoir ailleurs si bien faire leurs affaires qu'à la Cour, le fortifioient en son inclination. En quoi le Maréchal de Boüillon, qui considéroit ne pouvoir être tout à la fois en Guyenne auprès dudit Sr Prince, & à Sedan où son propre intérêt l'appelloit, l'apuyoit par toutes les raisons que la fertilité de son esprit lui suggéroit.

Ainsi Mr le Prince, charmé par les trompeuses aparences de la Cour, & attiré par sa passion & par les conseils que ses Serviteurs & ses Amis lui donnérent pour leur propre utilité, se résolut à la paix, à laquelle aussi Sa Majesté, nonobstant les conseils qu'on lui avoit donnez au contraire, avoit eu agréable d'entendre.

Dès le premier jour de cette année le Duc de Nevers & Edmond Ambassadeur d'Angleterre revinrent d'auprès M. le Prince, où ils étoient allez avec permission de Sa Majesté pour le convier de revenir à son devoir. Ils amenérent le Baron de Thianges, qui aporta au Roi une lettre de lui, par laquelle, faisant bouclier des remontrances des Etats & du Parlement, il témoignoit ne desirer sinon que Sa Majesté y eût égard pour le bien propre de sa sacrée personne & de son Etat. Il suplioit Sa Majesté de donner la paix à ses

Sujets, puis ensuite qu'il se tînt une conférence en laquelle elle envoyât ses Députez pour traiter avec lui, & ceux de l'assemblée de Nîmes, laquelle pour plus de facilité suplioit le Roi de trouver bon qu'elle s'avançât en quelque lieu plus proche de la Cour, qu'il daignât lui faire savoir le nom de ceux qu'elle y vouloit envoyer, & que l'Ambassadeur d'Angleterre y pût intervenir comme témoin.

Sa Majesté accorda que l'assemblée de Nîmes fût transferée à la Rochelle, & envoya dès le lendemain 2. de Janvier M. de Nevers pour convenir de toutes les circonstances de la conférence.

Le même jour Sa Majesté partit de la Rochefoucault, & arriva le 7. à Poitiers, ayant failli une entreprise que l'on avoit faite d'enlever tous les Princes à S. Maixant, où ils se devoient assembler, & s'ils n'en eussent été avertis, comme on croit qu'ils le furent par le Duc de Guise même, ils fussent tous tombez en la puissance du Roi.

Le 8. Sa Majesté envoya vers M. le Prince le Baron de Thianges qui l'étoit venu trouver de sa part, & le Maréchal de Brissac, & Mr de Villeroy, qui convinrent avec lui de la ville de Loudun pour le lieu de la conférence, qu'elle commen-

menceroit le 10 de Février, & cependant qu'il y auroit suspension de part & d'autre jusqu'au premier jour de Mars. L'ordonnance de Sa Majesté pour cette suspension fut publiée le 23. de Janvier.

Leurs Majestez arrivérent à Tours le 25, où il survint un accident bien étrange & d'un mauvais présage : car le 29. du mois le plancher de la chambre où la Reine étoit logée à l'hôtel de la Bourdaisiére fondit, & la plupart des Grands & des Officiers qui y étoient tombérent, la Reine seule & ceux qui étoient auprès d'elle ne furent point envelopez en cette ruine. Et à Paris la nuit de ce jour même, la glace de la riviére de Seine qui étoit prise venant à se rompre, fit périr plusieurs bâteaux qui étoient chargez de provisions nécessaires pour la vie, & emporta une partie du Pont S. Michel, l'autre qui ne fut pas emportée fut tellement ébranlée, qu'elle tomba aussi à quelque tems de là.

Le Duc de Vendôme, qui avoit eu commandement & reçu de l'argent du Roi pour faire des troupes, & les avoit levées, étant jusqu'alors toujours demeuré sans se venir joindre en l'armée du Roi, ni aussi se déclarer contre son service, faisoit, nonobstant la suspension d'armes, tant d'ac-

tes d'hoſtilité qu'on fut contraint de lui commander de deſarmer, à quoi, au lieu d'obéïr, il ſe retira vers la Bretagne, où le Parlement de Rennes ordonna par Arrêt du 26. de Janvier aux Habitans des villes & Bourgades de courir ſus à ſes troupes à ſon de tocſin, & le Roi lui envoya un Herault commander de poſer les armes ſous peine d'être déclaré criminel de Léze-Majeſté.

Lors il leva le maſque, & déclara le 18. de Février être du parti de M. le Prince, qu'il vint trouver à Loudun; ce qui retint Sa Majeſté de le pourſuivre plus avant.

Les propoſitions des Princes furent à leur ordinaire colorées du ſpécieux prétexte du ſervice du Roi & du bien de l'Etat. Ils demandent qu'il ſoit fait une exacte recherche de ceux qui ont participé à la mort du feu Roi, & que Sa Majeſté en veuille faire expédier une commiſſion au Parlement : que les libertez & autoritez de l'Egliſe Gallicane ſoyent maintenuës : que le Concile de Trente ne ſoit point reçu : que l'autorité & dignité des Cours Souveraines ne ſoyent point affoiblies : que les Edits de pacification ſoyent entiérement obſervez : qu'il ſoit pourvu dans quelque tems aux remontran-

ces

ces du Parlement & aux cahiers des Etats: que les anciennes alliances ſoyent conſervées : retrancher l'excès des dons & penſions, & principalement aux perſonnes de nul mérite. Tout cela ne reçut point de difficulté à être admis & accordé par le Roi. Ils demandérent que le premier article du cahier du Tiers-Etat fût accordé. A quoi Sa Majeſté ne put conſentir, mais promit ſeulement qu'elle y pourvoiroit avec l'avis des principaux de ſon Conſeil, lorſqu'il ſeroit répondu aux cahiers des Etats.

Ils inſiſtérent que l'Arrêt du Conſeil ſur le ſujet des remontrances du Parlement fût révoqué. Sa Majeſté fut par leur importunité obligée de conſentir qu'il demeurât ſans effet.

Ce qui aporta plus de préjudice à ſon autorité royale fut que Sa Majeſté accorda que tous Edits, Lettres Patentes, Déclarations, Arrêts, Sentences, Jugemens & Decrets donnez contre les Princes & tous ceux qui les ont ſuivis, ſeroient révoquez & tirez des Regiſtres, & qu'ainſi en ſeroit il fait de la déclaration faite à Poitiers en Septembre dernier, ſans qu'elle pût être tirée en exemple pour l'avenir, en ce qui regarde la dignité des Princes du Sang. Car par là Sa Majeſté ſembloit avoüer

que

que ladite déclaration donnée à Poitiers avoit été contre la justice & les formes ordinaires. Elle promet aussi de faire réparer l'offense que Mr le Prince prétendoit lui avoir été faite par l'Evêque & Habitans de Poitiers, & que tous ceux qui pour avoir eu intelligence avec lui s'étoient retirez & absentez de la ville, y seroient rétablis, & toutes les informations & procédures faites contre eux déclarées de nul effet & valeur. Et que d'autre côté à l'instance dudit Sr Prince, Sa Majesté promit qu'elle seule pourvoiroit aux Charges du Régiment des Gardes : ce qui encore qu'il fût juste ne devoit être accordé à la requête dudit Sr Prince, qui sembloit le proposer en haine du service que le Duc d'Epernon en cette occasion avoit rendu au Roi ; ce qui donnoit sujet à leurs Partisans de publier que ceux qui servoient le Roi en recevoient du mal, & ceux qui le desservoient en servant les Princes en tiroient récompense.

La Reine eut de la peine à accorder une chose que Mr le Prince demandoit instament, qui étoit, qu'il seroit chef du Conseil de Sa Majesté, & signeroit tous les Arrêts qui s'expédieroient. Mais elle ne voyoit pas tant de jour à la refuser, que la demande qu'avec plus de chaleur les

Prin-

Princes firent au Roi, & à laquelle ils s'affermissoient avec plus d'opiniatreté, qui fut celle de la Citadelle d'Amiens : cet article long-tems débatu obligea à prolonger la trêve jusqu'au 5. de Mai.

Leurs Majestez sachant qu'ils n'en vouloient qu'à la personne du Maréchal d'Ancre, aimérent mieux lui ôter cette place que permettre qu'elle fût razée étant de l'importance qu'elle est à l'Etat ; à la charge toutefois que M. de Longueville demeureroit en sa maison de Trie, en attendant que Sa Majesté eût pourvû au gouvernement de ladite place.

M. de Villeroy ayant eu le vent que la Reine étoit mecontente de lui pour ces deux derniers articles, comme s'il n'eût pas fait tout ce qui étoit en lui pour empêcher les Princes de les lui proposer, ou en affoiblir leurs poursuites, la vint trouver à Tours. Et pour se justifier lui représenta qu'il étoit avantageux pour le service du Roi de donner à M. le Prince toute la satisfaction qui se pouvoit pour l'attirer à la Cour ; qu'il lui étoit préjudiciable de permettre qu'il demeurât éloigné dans son Gouvernement, où de nouveaux boutefeux seroient tous les jours à l'entour de lui pour l'exciter à ralumer la guerre ; qu'au reste l'autorité qu'on lui don-

donneroit de figner les Arrêts ne diminueroit en rien celle de la Reine, vû que s'il y fervoit bien, les chofes que Sa Majefté y feroit ordonner en feroient d'autant plus autorifées, & s'il faifoit mal on y pouvoit facilement remédier, fa perfonne étant en la puiffance de Leurs Majeftez. Quant à ce qui regardoit le Maréchal d'Ancre, il lui avoit femblé être obligé pour le fervice qu'il devoit à la Reine, & pour la confidération dudit Maréchal même, de ne pas attirer fur lui, & enfuite fur elle, cette envie que l'on crût & publiât par tout le Royaume que fon intérêt particulier, qui feroit réputé à une vanité très domageable, empêchât la pacification de ces troubles, le repos des Peuples, & le bien public ; & qu'à l'extrêmité fi la Reine lui vouloit conferver cette place, elle la lui pourroit remettre par après en fes mains, quand les Princes feroient féparez & leur armée licentiée, & ce d'autant plus facilement que l'échange feroit aifé à faire avec Mr de Longueville de la Picardie avec la Normandie, & ce Duc hors d'intérêt ne penferoit plus à la Citadelle d'Amiens.

La Reine fut contente ou feignit de l'être de ces raifons. Cependant le Roi s'avança à Blois, où peu de jours après la Reine fe rendit, & en même tems Mr le Prin-

Prince tomba malade d'une fiévre continuë, ce qui fut cause que la paix ne put être signée qu'au commencement de Mai.

Le 4. de Mai Sa Majesté fit publier deux Ordonnances, l'une pour la retraite des Gens de guerre qui avoient suivi Mr le Prince, l'autre pour la pacification des troubles présens; attendant que l'Edit qu'elle en avoit fait fût publié au Parlement, ce qui fut le 8. de Juin ensuivant.

Voilà ce qui fut publié de l'Edit de Loudun, mais les articles secrets qui étoient les principaux, & ceux ausquels les Princes avoient buté, furent que chacun d'eux reçut en son particulier de grands dons & récompenses du Roi, au lieu de la punition qu'ils avoient méritée. Aussi ne livrérent-ils pas à Sa Majesté la foi qu'ils lui vendoient si cherement, ou s'ils la lui livrérent, ce ne fut pas pour long-tems.

On donna à Mr le Prince la Ville & Château de Chinon, & pour son Gouvernement de Guyenne qu'en aparence il offrit, pour montrer qu'il vouloit se déporter de toute occasion de remuement; mais duquel en effet il se défaisoit à la suscitation de son Favori qui avoit son bien éloigné de la Guyenne & préféroit son intérêt à ceux de son Maître, on lui don-

donna celui de la Province de Berry, de la Touraine, & ville de Bourges, & plusieurs autres places en icelles, la plus grande part du domaine, & 150000. liv. d'argent comptant, pour les frais qu'il prétendoit avoir faits en cette guerre, outre les levées qu'il avoit faites en ce Royaume & les deniers du Roi qu'il avoit pris.

Tous les autres Princes & Seigneurs qui l'avoient ſuivi reçurent auſſi chacun des gratifications, le Roi achetant cette paix plus de ſix millions de livres.

Le Roi donnant la paix à ſon Peuple, la donna encore à la Cour, à tous ceux qui étoient mécontens du Chancelier; il lui fit rendre les Sceaux & les donna au Sr du Vair Premier Préſident de Provence, la réputation duquel fit eſtimer d'un chacun le choix que Sa Majeſté en avoit fait.

Il y avoit long-tems que Mr de Villeroy diſoit à la Reine & à la Maréchale que, ſi Sa Majeſté ne chaſſoit le Chancelier de la Cour, tout étoit perdu, & leur avoit ſouvent répété ce diſcours durant le voyage en toutes les occaſions qui ſe préſentoient de ſatisfaire à la mauvaiſe volonté qu'il avoit contre lui, & lui donner à dos. Il diſoit auſſi à la Reine que le Parlement & le Peuple recevroient

grande ſatisfaction de ſon éloignement, étant certain que ce Perſonnage, ayant beaucoup de bonnes qualitez, avoit ce malheur de n'être pas bien dans la réputation publique. Et ſur la difficulté que faiſoit la Reine d'éloigner un vieil Miniſtre, auquel naturellement elle avoit quelque inclination, diſant que c'étoit un bon homme qui n'avoit pas de mauvais deſſeins, il lui avoit mis le Préſident du Vair en avant comme un homme, la créance de la vertu duquel feroit perdre le regret que quelques-uns pourroient avoir de ſon éloignement.

Mais le Chancelier s'étant aperçu que Villeroy & le Préſident Jeannin commençoient à prévaloir contre lui en l'eſprit de la Reine, il n'y eut ſorte d'adreſſe dont il ne ſe ſervît, ni de ſoumiſſion qu'il ne leur fît pour ſe reconcilier avec eux; ce qui fit que le Sr de Villeroy, qui avoit particuliére connoiſſance de Mr du Vair, & ſavoit qu'outre que c'étoit un eſprit rude & moins poli que la vie de la Cour & le grand rang qu'il y tiendroit ne pouvoient ſouffrir, il étoit ſi préſomptueux que, ſans déférer à l'avis de perſonne, il voudroit uſurper toute l'autorité du Gouvernement, eſſaya de ramener l'eſprit de la Reine, & faire que con-

continuant à ſe ſervir du Chancelier elle ſe contentât d'éloigner de la Cour le Commandeur de Sillery, & le Sr de Bullion qui avoit épouſé ſa Niéce.

La Reine les chaſſa tous deux, & continua toujours ſa volonté de faire de même du Chancelier; à quoi la Maréchale la confortoit, mécontente de voir que le Sr de Villeroy & le Sr Jeannin euſſent ſitôt changé d'avis.

Le Sr de Villeroy reconnoiſſant cela, tâcha d'arrêter ce deſſein par un autre moyen, & écrivit au Préſident du Vair, avec lequel il avoit une ancienne amitié, qu'il ne lui conſeilloit pas en ce tems orageux, auquel les affaires avoient peu de fermeté, d'accepter les Sceaux, ſi on les lui offroit; qu'il penſeroit manquer à l'affection qu'il lui portoit, s'il ne lui donnoit ce conſeil; qu'il y avoit peu de ſureté dans cet emploi, grande difficulté à y bien faire, & plus encore à y contenter tout le monde, grand nombre d'ennemis à y acquerir, & peu ou point de protection à y attendre de ceux qui avoient le principal crédit dans le Gouvernement.

Le Préſident du Vair intimidé refuſa l'offre qu'on lui en fit. La Maréchale, étonnée de ce refus, & ſoupçonnant qu'il y avoit de la tromperie, envoya querir Ri-

Ribier ſon neveu, qui lui dit que ce que ſon Oncle en avoit fait, étoit ſur les lettres qu'il en avoit reçuës de Mr de Villeroy qui l'en diſſuadoit, & offrit ſi elle l'avoit agréable de l'aller querir lui-même, ce qu'il fit incontinent.

Le partement de Mr du Vair fut ſi public par le grand nombre de perſonnes de toutes qualitez qui voulurent aller prendre congé de lui & l'accompagner, que le Chancelier en eut promptement avis. Il ſe réſolut pour n'être prévenu avec honte à la face de toute la Cour de partir de Tours, où il étoit encore, & venir à Blois trouver la Reine pour lui demander congé de ſe retirer. Le Préſident du Vair avoit la même volonté que lui, & ne deſiroit pas à ſon arrivée le trouver encore à la Cour, ſoit pour reſpect de la bienveillance qui étoit entre eux de longtems, ſoit qu'il ne s'eſtimât point aſſuré qu'il ne le vît actuellement depoſſedé, & avoit ſupplié la Maréchale par ſon neveu Ribier de lui vouloir procurer cette ſatisfaction.

Le Chancelier étant en chemin communique ſon deſſein au Préſident Jeannin, & comme l'eſpérance meurt toujours la derniére en nos eſprits & principalement à la Cour, il pria Jeannin (parceque Mr

de

de Villeroy étoit alors à la conférence de Loudun) d'aller devant trouver la Reine, & ſavoir d'elle ſi le bruit que l'on faiſoit courir de la venuë du Sr du Vair étoit véritable, & lui rendre en cette occaſion les derniers bons offices, que ſon péril préſent, qui leur pouvoit être commun bientôt après lui, devoit faire eſpérer de lui.

Le Préſident Jeannin va trouver la Reine, elle lui dit ce qui en étoit. Il lui parla de différer ce changement, ce qui étonne la Reine: il lui dit que Mr de Villeroy & lui autrefois lui en avoient parlé & donné le conſeil, mais qu'ils ne le jugeoient plus néceſſaire depuis les proteſtations qu'il leur avoit faites de vouloir ſuivre leur avis, & leur être tellement ſoumis qu'il ne feroit plus rien que ce qu'ils voudroient; dont ils avoient ſujet d'être aſſurez, puiſqu'il n'avoit plus auprès de lui le Commandeur de Sillery & Bullion. A quoi la Reine pour toute réponſe lui demanda ſi c'étoit ainſi qu'il gouvernoit les affaires du Roi par ſes intérêts particuliers, & dès le lendemain fit faire commandement au Chancelier de raporter les Sceaux au Roi, ce qu'il fit, & ſe retira de la Cour.

L'éloignement du Préſident Jeannin & de

de Mr de Villeroy étoit auſſi déja réſolu, mais ce deſſein n'éclatoit pas encore : Barbin, à qui la Reine avoit donné la Charge du premier, ayant cru devoir différer à la recevoir juſqu'à ce que Leurs Majeſtez fuſſent de retour à Paris, & la paix bien aſſurée.

Leurs Majeſtez qui arrivérent le 16. de Mai, donnérent les Sceaux à Mr du Vair; le Préſident le Jay fut remis en liberté, & rentra en l'exercice de ſa Charge au Parlement. Mais une liberté plus chére & moins eſpérée fut renduë & plus volontiers au Comte d'Auvergne, que Leurs Majeſtez ne ſachant plus à qui des Princes avoir une confiance entiére, délivrérent comme une créature anéantie, à laquelle ils auroient donné l'être de nouveau. Il avoit été mis deux fois à la Baſtille par le feu Roi, pour crimes de rébellion & entrepriſe contre Sa Majeſté, au ſervice de laquelle il ne s'étoit jamais bien comporté de la ſorte qu'il étoit obligé par ſa condition. Son premier arrêt ne l'ayant rendu ſage, il n'y avoit point d'eſpérance que celui-ci dût prendre fin; mais ce que ſon propre mérite lui dénioit, la malice des autres le lui fit obtenir, ſous eſpérance que la grandeur de cette obligation derniére ſur-

mon-

monteroit ſes mauvaiſes inclinations. Et afin que la grace fût toute entiere, Sa Majeſté lui fit rendre par le Duc de Nevers l'état de Colonel de la Cavalerie legére, dont il étoit honoré avant ſa priſon.

Leurs Majeſtez recompenſérent auſſi ceux qui avoient des places fortes & le domaine du Roi en Berry, afin de ſatisfaire à la promeſſe qui avoit été faite à Mr le Prince.

Le Maréchal d'Ancre remit la Citadelle d'Amiens entre les mains du Duc de Montbaſon, à qui en outre le Roi donna la Lieutenance en Picardie, au lieu de celle de Normandie qu'il avoit. Et afin que le Maréchal d'Ancre ne perdît point en cet échange, ains au contraire trouvât ſon élévement en l'abaiſſement qu'on lui avoit voulu procurer, on lui donna la Lieutenance de Roi en Normandie, le Gouvernement de la ville & Château de Caën dont on retira Bellefont, celui du Pont de l'Arche, & peu après Quillebœuf.

Les Princes, nonobſtant que Leurs Majeſtez témoignaſſent par ces commencemens vouloir exécuter ponctuellement ce qui avoit été promis, ne ſe hâtoient point de venir à Paris, chacun d'eux deſi-

rant laisser couler davantage de tems pour voir plus assurément quel train prendroient les affaires.

Ils s'étoient néanmoins séparez avec assez mauvaise intelligence les uns d'avec les autres; ce qui arrive ordinairement entre personnes desquelles chacun estimant plus mériter qu'il ne vaut, nul n'est content de la part qui lui est donnée en la récompense commune. Ils se plaignent tous que Mr le Prince avoit pris tout l'avantage pour lui. Les Ducs de Rohan & de Sully, qui prétendoient être seuls qui avoient joint à ses armes le parti des Huguenots, estimoient qu'il avoit eu trop peu d'égard à leurs intérêts. Mr de Longueville n'étoit pas plus satisfait que les autres, se voyant retiré en sa maison, & n'osant retourner en Picardie, nonobstant que le Maréchal d'Ancre se fût démis de la Citadelle d'Amiens, pour ce qu'il jugeoit bien qu'il n'y auroit pas plus de crédit étant entre les mains de Mr le Duc de Montbason, qu'il y en avoit eu étant entre les mains du Maréchal d'Ancre. Et entre Mr de Boüillon & Mr le Prince il y avoit si peu de confiance, que le dernier, qui étoit desiré à la Cour avec impatience de la part de la Reine, lui faisoit paroitre qu'il

auroit bien ſouhaité quand il y arriveroit en trouver le premier éloigné. Tant cette union ſi étroite de ces Princes contre le Roi, & qui ne ſe maintenoit que par les avantages que chacun d'eux en eſpéroit par la guerre, fut promptement diſſipée par ce traité de paix.

Les ſeuls Ducs de Mayenne & de Boüillon ſe maintinrent en intelligence l'un avec l'autre. Le dernier ayant volonté de s'en aller en Limoſin & à Negrepeliſſe, que depuis peu il avoit acquis, changea de deſſein à la ſemonce de la Reine, qui lui fit l'honneur de lui écrire de ſa main propre, pour le convier de ſe rendre au plutôt auprès de Sa Majeſté, ce qu'il fit, & amena le Duc de Mayenne avec lui. Mais, encore que la Reine le reçut très-bien, ils ne furent pas ſitôt arrivez qu'ils ſe repentirent de s'être hâtez plus que les autres, d'autant qu'ils virent un changement univerſel que la Reine fit bientôt après de tous les Miniſtres.

Mr de Villeroy & le Préſident Jeannin étoient déja à leur arrivée ſans crédit: & ne ſe paſſa guére de tems que le premier ſe retira en ſa maiſon de Conflans; la Charge du ſecond fut donnée à Barbin, & celle de Sécretaire d'Etat

que

que Mr de Puiſieux exerçoit au Sieur Mangot. La raiſon dictoit aſſez qu'ayant ôté les Sceaux à Mr le Chancelier, il n'étoit pas à propos de laiſſer ſon Fils premier Sécretaire d'Etat en un tems ſi orageux que celui auquel on étoit alors: mais la bonté de la Reine, qui n'avoit éloigné le Pere qu'y étant contrainte par ſon mauvais gouvernement, faiſoit qu'elle avoit difficulté d'éloigner le Fils, qui n'avoit point commis de faute particuliére qui ſemblât le mériter. Le Sr du Vair, qui ne croyoit être aſſuré tandis qu'il verroit une perſonne à la Cour ſi proche à celui dont il tenoit la place, oubliant toute l'obligation qu'il avoit à M. de Villeroy, qui ſeul l'avoit propoſé au feu Roi pour être Prémier Préſident de Provence, lui avoit fait valoir ſes ſervices, & l'avoit maintenu envers & contre tous, fit tant d'inſtance à la Reine de le congédier, qu'il lui en fit enfin prendre réſolution. Non toutefois tout à ſon contentement qu'il eſpéroit; car au lieu qu'il ſe promettoit de faire entrer en cette Charge Ribier ſon neveu qui s'en étoit déja vanté, la Reine la donna au Sr Mangot, à qui elle avoit peu auparavant accordé la Charge de Premier Préſident de Bordeaux. C'eſt ainſi

que les honneurs changent les mœurs en un moment : le Sr du Vair, qui peu de jours avant faiſoit profeſſion d'être un Philoſophe Stoïque, & en écrivoit des livres, n'eſt pas ſitôt à la Cour que changeant d'eſprit en faiſant paroitre les qualitez qui y étoient cachées, non ſeulement il devient ambitieux, mais noye dans ſon ambition tous les devoirs de bienſéance & d'amitié, commettant une ingratitude qu'un homme qui n'eût jamais été courtiſan eût eu honte qu'on lui eût pu reprocher.

En ce tems la Reine ayant été avertie par ſes Serviteurs de l'adreſſe & des artifices dont le Sr de Luines uſoit auprès du Roi pour lui rendre ſa conduite odieuſe, lui repréſentant les manquemens plus grands qu'ils n'étoient, & amoindriſſant ce qui étoit à loüer, ſe réſolut de lui offrir de ſe démettre de l'autorité qu'il lui avoit donnée, & la conſigner en ſes mains, jugeant bien qu'il ne la recevroit pas, & cette offre néanmoins feroit en ſon eſprit l'effet qu'elle deſiroit, qui étoit de lui ôter la créance qu'elle eût un deſir demeſuré de continuer ſon gouvernement, auquel elle étoit portée par ambition, non pour le bien de ſon ſervice, ni que la néceſſité publique le requît.

Elle

Elle le ſuplia donc d'avoir agréable de prendre jour pour aller au Parlement, où après lui avoir juſtifié combien elle étoit éloignée de ces ſentimens, elle déſiroit ſe décharger du ſoin de ſes affaires, qu'il trouveroit que par le paſſé on n'avoit pu conduire les choſes plus heureuſement, & qu'ayant fait tout ce qu'elle avoit dû pour lui aſſurer la Couronne, il étoit bien raiſonnable qu'il prît cette peine pour lui procurer ſon repos : qu'il lui fâchoit, après tant de glorieuſes preuves qu'elle avoit données de ſa paſſion au bien de cet Etat, de ſe voir en peine de défendre ſes ſentimens contre des calomnies ſecrettes.

Comme elle n'avoit rien à craindre de ſon naturel, auſſi voyoit-elle qu'elle avoit juſte ſujet de ſe défier de ſon âge, qu'elle prévoyoit que, s'il avoit eu l'audace de l'attaquer en un lieu ſi ſaint, il pourroit avec le tems être emporté par force, & ſe laiſſer vaincre à la violence de leurs pourſuites.

Qu'elle jugeoit bien que, quand l'on eſt parvenu par beaucoup de peines & de périls au comble d'une grande réputation, la prudence veut qu'on penſe à une favorable retraite, de peur qu'on ne perde par la révolution des choſes hu-

maines ce qu'on a ſi cherement acquis.

Qu'elle ſavoit que les offices les plus mal reconnus ſont ceux qu'on rend au public, & qu'un mauvais événement pouvoit ternir la gloire de ſes actions paſſées.

Mais, quelque inſtance qu'elle pût faire, le Roi ne lui voulut jamais accorder de quitter le gouvernement de ſes affaires. En quoi elle ne fut pas trompée, car elle ne deſiroit, ni ne craignoit que le Roi la prît au mot; mais les raiſons qu'elle lui avoit aportées lui ſembloient être ſi recherchées, qu'il crut qu'elles lui avoient été plutôt inſinuées, qu'elle ne les avoit pas conçuës en ſon eſprit: & pour ce ne s'ouvrit pas avec elle des mécontentemens qu'il commençoit à recevoir du prodigieux élévement du Maréchal d'Ancre, ne jugeant pas qu'elle eût volonté d'y remédier, mais l'aſſura qu'il étoit très ſatisfait de ſon adminiſtration, que perſonne ne lui parloit d'elle qu'en des termes convenables à ſa dignité.

Le Sr de Luines ne lui en dit pas moins, & accompagna ſes paroles de geſtes & de ſermens, & de toutes autres circonſtances qui peuvent ſervir à cacher un cœur double, & qui a une intention toute con-

contraire à ce qu'il promet. Il ne put néanmoins ſi bien feindre, que la Reine, qui n'étoit pas inexperte en ces artifices, n'en aperçût quelque choſe; elle ne s'en douta pas tant, qu'elle en prît deſſein de le chaſſer d'auprès la perſonne du Roi, ni ſi peu auſſi qu'elle ne commençât à penſer à quelque retraite honorable, ſi le Roi prenoit de lui même quelque jour la réſolution qu'il avoit refuſée de prendre à ſa requête. Et pour ce qu'elle avoit commencé à gouverner ce Royaume avec autorité ſouveraine en la minorité du Roi, ne deſirant pas retourner à vivre ſous la puiſſance d'autrui, elle fit traiter de la Principauté de la Mirandole, & envoya exprès André Lumagne en Italie pour convenir du prix. Mais le Roi d'Eſpagne traverſa l'exécution de ce traité, & ne voulut plus que les François remiſſent le pied, en quelque maniére que ce fût, en un lieu d'où il les avoit chaſſez avec tant de peines, de périls & d'années.

Mr de Boüillon, qui ſavoit bien ſe ſervir de tout à ſon avantage, eſſaya de profiter de l'abſence de Mr le Prince, & convertit en artifices de prudence la diſgrace en laquelle par fortune ſe rencontroit alors Mr de Villeroy: car ju-

geant que Villeroy pour, par apréhension, se rendre nécessaire, favoriseroit toutes les demandes qu'il pourroit faire, pour peu raisonnables qu'elles fussent, & représenteroit que le refus qu'on lui en feroit seroit une infraction au traité de Loudun, ne fit point de difficulté de desirer de la Reine plusieurs choses frivoles & impertinentes, & qui en vérité étoient au-delà des choses qui avoient été accordées par ledit traité, mais que néanmoins il disoit être nécessaires, tant pour la sureté de Mr le Prince, que de ceux qui avoient été joints avec lui.

Entre autres choses ils faisoient grande instance sur le Réglement du Conseil, lequel ils vouloient être réduit à un certain nombre de Personnes choisies, le choix desquelles étoit très-difficile à faire, tant pour n'encourir l'envie de ceux qu'on rebutoit, que pour ce qu'ils eussent formé difficulté sur beaucoup de ceux qu'on eût retenus, s'ils n'eussent été de leur intelligence.

Cela mettoit la Reine bien en peine, car le Garde des Sceaux du Vair étoit si nouveau dans les affaires, qu'elle n'en étoit aucunement assistée, étant étonné en toutes rencontres, ne sachant se démêler d'aucune, & Mr de Boüillon

ayant tel aſcendant ſur ſon eſprit, qu'il en faiſoit ce qu'il vouloit, deſorte qu'il ſe laiſſa aller juſques là que de dire à la Reine, en préſence du Sr de Boüillon, qu'elle n'étoit pas bien conſeillée de prendre ſi peu de confiance qu'elle faiſoit à lui & à M. de Mayenne : ce que la Reine, qui ſur le champ ne lui voulut rien répondre, lui reprocha par après, lui remontrant les ſujets qu'elle avoit de ſe méfier d'eux, & que, quand bien cela ne ſeroit pas ainſi, il ne devoit pas lui en parler en leur préſence.

Toutes ces choſes faiſoient deſirer à la Reine plus ardemment la venuë de Mr le Prince, qui étoit allé en Berry prendre poſſeſſion du Gouvernement, & avoit de ſa part bonne volonté de ſe rendre à la Cour, eſpérant d'y diſpoſer de toutes choſes dans le Conſeil. Mais les Ducs de Boüillon & de Mayenne faiſoient tous les offices qu'ils pouvoient auprès de lui pour retarder ſon partement; ce qui fit que la Reine lui dépêcha pluſieurs perſonnes l'une après l'autre, & lui auſſi lui en dépécha de même, chacun deſquels ſe vantoit avoir le plus de créance auprès de lui. Et de fait toutes les lettres qu'il écrivoit par eux, étoient en une créance fort particuliére,

& la plupart contraires les unes aux autres : ce qui fit que, pour démêler ces fusées, la Reine me dépêcha vers lui, croyant que j'aurois assez de fidélité & d'adresse pour dissiper les nuages de la défiance que les mauvais esprits lui donnoient d'elle contre la vérité. Ce qui me réüssit assez heureusement, l'ayant en peu de tems rendu capable de l'avantage que la Reine recevroit de sa présence, de l'affermissement qu'elle donneroit à la paix, de l'autorité qu'elle avoit aux résolutions du Conseil, de l'espérance qu'elle ôteroit aux Broüillons de voir leurs mauvaises volontez apuyées, & du repos qu'elle donneroit à l'esprit de Sa Majesté, qui ne pouvoit plus davantage suporter les soins & les craintes perpétuelles, où ces divisions passées l'avoient tenu si longtems. Pour toutes lesquelles raisons il ne pouvoit raisonnablement douter qu'elle n'eût sa présence très-agréable, & lui donnât toutes les satisfactions qu'elle pouroit, pour le retenir auprès du Roi en la dignité & au crédit que sa qualité & son affection au service de Sa Majesté lui faisoient mériter. Outre que je lui donnai assurance de la part de la Maréchale, qu'elle employeroit ce que son Mari & elle auroient de pouvoir auprès d'elle,

d'elle, pour le maintenir en l'honneur de ſes bonnes graces, & que, ſi juſques ici ils l'avoient fait, comme il en pouvoit lui même être bon témoin, ils n'y manqueroient pas à l'avenir, après s'y être obligez par une ſolemnelle promeſſe.

On lui avoit donné jalouſie du Baron de la Châtre qui étoit à Bourges, lequel on lui mandoit y avoir été envoyé pour épier ſes actions, & de ce qu'on ne lui faiſoit point encore de raiſon de ce qui s'étoit paſſé à Poitiers : ces deux choſes témoignant aſſez le peu de ſincérité avec laquelle on deſiroit ſon retour, quoiqu'on fît ſemblant du contraire.

J'en donnai avis à la Reine, qui fit venir incontinent le Baron de la Châtre à Paris, auquel elle donna 60000. liv. & le brevet de Maréchal de France pour ſa démiſſion du Gouvernement de Berry, qui par ce moyen demeureroit ſans diſpute à Mr le Prince, & dépêcha à Poitiers le Maréchal de Briſſac pour y faire exécuter ce qui avoit été promis par le traité de Loudun. Il aprouva auſſi le changement des Miniſtres, & l'élection de Mangot & de Barbin, inſiſtant ſeulement que l'on contentât Mr de Villeroy s'il avoit intérêt en la Charge du Sr de Puiſieux. Il promit de ſa part

que, la Reine lui faisant l'honneur d'avoir confiance en lui, il ne communiqueroit rien des conseils secrets qu'à qui elle voudroit en être communiqué, & trouva bon aussi que si on vouloit on se servît de son nom pour avancer ou retarder le Réglement du Conseil qui étoit poursuivi par les Princes.

Ce voyage que la Reine me fit faire au désu de Mrs de Mayenne & de Boüillon, fut cause qu'ils dépêchérent incontinent vers Mr le Prince, pour savoir ce que j'avois traité avec lui, & le detourner de venir en Cour. Mais ce fut en vain, le Maréchal de Boüillon m'ayant soudain enquis, après mon retour, si je n'avois pas trouvé Mr le Prince tout disposé au service de Leurs Majestez, je lui répondis que non seulement il protestoit de leur demeurer inviolablement obéïssant, mais en outre qu'il leur donneroit la même assurance pour Mr de Mayenne & pour lui, afin de lui donner sujet de desirer aussi son retour, le croyant en bonne intelligence avec eux. Mais il y avoit un sujet particulier & bien important, qui, outre les raisons générales, les empêchoit de pouvoir avoir agréable qu'il revînt sitôt.

C'étoit un dessein qu'ils avoient formé

mé de se défaire du Maréchal d'Ancre, dont ils craignoient que la langue ou la timidité de Mr le Prince, s'il étoit présent, les pût empêcher.

Peu après leur arrivée à Paris, le Maréchal d'Ancre, sur l'ancienne mesintelligence de ces deux Ducs avec les Ducs d'Epernon & de Bellegarde qui faisoient un parti contraire à eux, leur proposa de les ruïner tout à fait. Mais eux qui n'avoient pas tant d'aversion des deux, qu'ils en avoient de lui, étranger, homme de peu, élevé sans mérite en cette grande fortune à laquelle ils portoient envie, & auquel ils attribuoient tous les mauvais contentemens qu'ils avoient ci-devant reçus à la Cour, & pour lesquels ils avoient pris les armes, prirent de ce dessein occasion de faire une entreprise toute nouvelle, & au lieu d'entendre à la ruïne de ces deux là, entreprendre la sienne, & délivrer le Royaume de sa personne.

Ils en firent part à Mr de Guise qui entra dans ce dessein, y étant induit par le Sr du Perron frere du Cardinal qui étoit de longtems affectionné aux Ducs d'Epernon & de Bellegarde, & parceque de soi-même il n'aimoit pas le Maréchal, qui lui avoit semblé ne tenir pas de

de lui le compte qu'il devoit. Lors ils commencérent à rallier tous les Ennemis du Maréchal d'Ancre, non dans la Cour ſeulement, mais dans le Parlement & dans le Peuple même qui l'avoient en horreur.

Il les aidoit par ſes imprudences à ſe fortifier, ne ſe retenant en aucune de ſes paſſions, quoi qu'il lui en pût arriver.

Durant la conférence de Loudun, ayant été fait à Paris une expreſſe defenſe à ceux qui gardoient les portes de laiſſer paſſer aucun ſans paſſeport, un Cordonnier, Picard, Sergent du quartier de la ruë de la Harpe, l'arrêta le ſamedi de Pâques à la porte de Buſſi dans ſon caroſſe, refuſant de le laiſſer ſortir s'il ne montroit ſon paſſeport, à faute de quoi il le contraindroit de rebrouſſer chemin. En ce contraſte il ſe paſſa pluſieurs choſes & ſe dit pluſieurs paroles, qu'un Seigneur François né en un climat plus benin eût oubliées, mais qui tenoient à cœur au Maréchal, qui s'en voulant vanger, remit à le faire quand le Roi ſeroit de retour à Paris, auquel tems il y auroit plus de ſureté pour lui. Pour cet effet il commanda à un de ſes Ecuyers d'épier l'occaſion de rencontrer ce Cordonnier hors des murailles de la ville,

pour

pour le châtier de l'affront qu'il estimoit avoir reçu de lui : il le rencontre le 19. de Juin au fauxbourg S. Germain, & le fit battre si outrageusement par deux Valets qu'il avoit avec lui, qu'il le laissa pour mort.

Cette action renouvella la mémoire de celle de Riberpré qu'il avoit voulu faire assassiner l'année de devant, & celle du Sergent Major Prouville qu'il avoit fait tuer à Amiens; desorte qu'elle fut poursuivie avec tant de chaleur, qu'il n'osa l'avouer, & ses Valets par Arrêt de la Cour furent pendus le 2. de Juillet devant la maison du Picard, & son Ecuyer se garentit par sa fuite. Mais ces punitions au lieu d'apaiser la haine du Peuple, ne faisoient que l'animer d'avantage contre lui, qu'il eût voulu être pendu avec les siens.

En même tems Mr de Longueville qui étoit mécontent en sa maison de Trie, s'imaginant que tandis qu'il demeureroit chez lui on n'avanceroit rien en ses affaires, se résolut d'aller en Picardie & y faire quelque remuement. Il en donne avis à Mrs de Mayenne & de Boüillon, qui agréent son voyage comme faisant à leur dessein contre ledit Maréchal, & lui offrent leur assistance & celle de Mr de Guise.

Guiſe. Il part, il va à Abbeville, il y eſt reçu avec grande démonſtration d'amitié par les Habitans.

Mr le Prince cependant s'achemine à la Cour. Paſſant à Vilbon chez Mr de Sully, il aprend quelque choſe de la conſpiration qui ſe tramoit contre le Maréchal d'Ancre, & ne voulant pas offenſer la Reine, & rentrer en nouvelle broüillerie, ni abandonner les Princes, il fut ſur le point de prendre quelque prétexte pour s'en retourner & remettre ſon arrivée à quelque tems de là. Mais la crainte qu'il eut de donner ſoupçon à la Reine, fit qu'enfin il paſſa outre, & arriva à Paris le 20. de Juillet, allant droit deſcendre au Louvre, où il reçut de Leurs Majeſtez toute la bonne chere qu'il eût ſu deſirer : mais les Pariſiens témoignérent de ſa venuë plus de contentement qu'on n'eût voulu, & qu'il n'eût été à propos pour lui même.

Le lendemain de ſa venuë Barbin parlant au Marquis de Cœuvres, combien il ſeroit à deſirer que Mr le Prince & Mr de Boüillon fuſſent en bonne intelligence avec la Reine & en un ferme deſir de ſervir l'Etat, oubliant tous les mécontentemens & prétextes paſſez, il lui dit que de Mr le Prince on ne pouvoit

voit douter qu'il n'eût une intention véritable de complaire, puiſqu'il étoit venu, & que c'étoit une choſe certaine qu'il n'y avoit qualité, puiſſance, ni crédit qui pût garentir un homme qui entroit dans le Louvre de faire ce qu'il plairoit à Leurs Majeſtez, & d'être abſolument ſoumis à tout ce qu'elles commanderoient.

Quant à Mr de Boüillon, il lui étoit aiſé de recevoir ſatisfaction, & tout tel traitement qu'il lui plairoit, pourvû qu'il ceſſât de vouloir par un Conſeil nouveau, dont il pourſuivoit l'établiſſement, contrequarer l'autorité du Roi, & qu'il lui feroit plaiſir de lui repréſenter ce qu'il lui en diſoit.

Le Marquis de Cœuvres, qui étoit tout à ce parti là, ne manqua pas de le lui dire, & non ſeulement ce qui le regardoit en ſon particulier, mais encore ce qui touchoit à Mr le Prince. Il fit peu de réflexions ſur ce qui le regardoit, pour ce qu'il étoit dans le deſſein de ſe défaire du Maréchal d'Ancre, ce qui eût changé la face des affaires: mais il fut étonné de la hardieſſe de la parole qu'il avoit avancée ſur le ſujet de Mr le Prince, & cela lui fit croire plus facilement qu'elle avoit été dite plutôt par inconſidération que par aucune intention qu'on eût de lui faire mal.

Mr

Mr le Prince aussi n'en conçut aucune crainte, pour ce qu'il se tenoit assuré du Maréchal & de sa Femme, qui, dès incontinent après la paix de Loudun, lui avoient témoigné se vouloir lier avec lui d'une étroite intelligence, qu'ils avoient toujours recherchée auparavant, ainsi que l'on peut voir par le cours de cette histoire, s'étant portez autant qu'ils avoient pu à toutes les choses qui étoient de son consentement.

Le Maréchal & sa Femme l'avoient vu si puissant en ces mouvemens passez, qu'ils croyoient que l'ayant pour ami il ne leur pouvoit mesavenir; & Mr le Prince, qui savoit que leur entremise auprès de la Reine lui étoit avantageuse, feignit de les recevoir entre ses bras, & agréer leur bonne volonté : ce dont ils étoient si transportez d'aise, que non seulement ils tenoient peu de compte de Mrs de Guise & d'Epernon, avec lesquels durant cette derniere guerre ils avoient contracté amitié, mais ils les abandonnerent entiérement, & tous ceux qui avec eux avoient servi le Roi en cette derniere occasion. En quoi ils agissoient en favoris aveugles, que la fortune plutôt que le mérite avoit élevez, lesquels, se voyant en un degré si inespéré & disproportionné à ce qu'ils valent, sont si éper-

éperdus & hors d'eux-mêmes, qu'ils ne voyent pas les choſes les plus viſibles & palpables qui ſont à l'entour d'eux.

Car premiérement ils ruinoient le ſervice de Leurs Majeſtez, qui étoit néanmoins le fondement de toute leur ſubſiſtance ; d'autant qu'un chacun voyant qu'on n'avoit aucun gré, honneur, ni récompenſe d'avoir ſervi le Roi, mais au contraire ceux qui avoient deſſervi étoient careſſez & gratifiez, l'offenſe du mauvais traitement que l'on recevoit, augmentée par l'exemple du bon traitement des autres, faiſoit perdre la fidélité de ceux que l'intérêt ni l'eſpérance des biens n'avoient pu juſques alors faire éloigner de leur devoir. Joint que les plus prudens ne vouloient plus encourir pour néant la mauvaiſe grace de ces Princes, leſquels étoient pleins de reſſentimens contre ceux qui n'avoient pas été de leur parti, & du côté du Roi on n'avoit point de ſoin de ceux qui avoient ſervi.

En ſecond lieu ils n'étoient pas bien aviſez de croire que Mr le Prince les pût aimer, ſinon entant que ſes affaires & les occaſions qui en la Cour changent tous les jours le pouroient requerir, & de ne pas conſidérer que cette liaiſon ſi étroite feroit qu'ils l'auroient continuellement ſur

leurs

leurs épaules en toutes les choſes qu'il auroit pour lui & pour les ſiens à demander à la Reine, quelque impertinentes qu'elles fuſſent, & qu'outre que ces demandes lui pourroient quelquefois cauſer quelque refroidiſſement de la Reine qui s'en ſentiroit importunée, comme ils avoient déja avec grand péril expérimenté, quand ils lui auroient aujourd'hui obtenu une choſe, demain une autre, il leur en demanderoit une autre, & quelque ſervice qu'ils lui euſſent rendu auparavant, s'ils manquoient une ſeule fois à faire ce qu'il deſireroit, tout ſeroit oublié, & ils l'auroient pour ennemi, comme ils l'avoient déja éprouvé ez affaires du Château Trompette & de Peronne, où n'ayant pu ſurmonter l'opoſition des Miniſtres en l'eſprit de la Reine, Mr le Prince s'étoit déclaré leur ennemi nonobſtant tous les bons offices qu'il avoit reçus d'eux. Outre que la poſture en laquelle ils étoient d'étrangers & favoris de la Reine, noms qui ſont d'ordinaire l'objet de la haine des Peuples, les rendoit à M. le Prince le plus ſpécieux & preſque l'unique prétexte de prendre les armes contre l'autorité du Roi, ſous couleur de la vouloir maintenir.

Mais ſoit qu'ils euſſent peu de jugement, qu'ils fuſſent prévenus, ou que

leur

leur mauvaiſe fortune les entrainât dans la ruïne, ils ne s'aperçurent point de leur faute ; & aulieu de demeurer entre M. le Prince & l'autre parti, l'obligeant en choſes juſtes ſans deſſervir les autres, & demeurant par leur faveur comme le lien de tous les deux, ſans prendre parti & ſe joindre ni à l'un ni à l'autre, ils ſe donnérent à M. le Prince, qui ne ſe donna pas à eux, & perdirent les autres, qui pour leur foibleſſe ayant beſoin d'eux s'y deſiroient plus fidellement tenir unis. Ils allérent même juſques à cet excès vèrs Mr le Prince, qu ils crurent tellement qu'il leur ſufiſoit de l'avoir pour ami, qu'ils mépriſoient même ceux qui étoient de ſon parti, & dédaignoient de les entretenir, dont le Duc de Boüillon ne ſe put tenir de ſe plaindre à Barbin, qui étant homme de bon jugement leur en dit ſon avis, mais en vain.

Cependant M. le Prince avoit tout à ſouhait, il partageoit l'autorité que la Reine ſous le bon plaiſir du Roi ſon fils avoit aux affaires, & quaſi l'en dépoüilloit pour s'en revêtir: le Louvre étoit une ſolitude, ſa maiſon étoit un Louvre ancien ; on ne pouvoit aprocher de la porte pour la multitude du monde qui y abordoit, tous ceux qui avoient des affaires

s'a-

s'adressoient à lui, il n'entroit jamais au Conseil que les mains pleines de requêtes & mémoires qu'on lui présentoit, & qu'il faisoit expédier à sa volonté, tant il avoit ou peu tenu compte, ou peu conservé de mémoire de l'avertissement que je lui avois donné d'user de modération en la part que la Reine par sa facilité lui avoit donnée au Gouvernement.

Aussi étoit-il très content de sa condition, & quelque ambition qu'il eût il avoit sujet de l'être. Mais Mrs de Mayenne & de Boüillon ne l'étoient pas, d'autant qu'ils vouloient avoir part aux avantages qu'il recueïlloit seul, & étoient fâchez de voir que tout le profit des mouvemens derniers fût arrêté en sa seule personne. Cela faisoit que, mécontens de l'état présent, ils lui faisoient tous les jours des propositions nouvelles de choses qu'ils le pressoient de demander à la Reine comme étant nécessaires pour l'observation du dernier Traité: mais, quand ils virent qu'on ne leur refusoit rien de ce qui pouvoit avoir quelque aparence de leur avoir été promis, ils s'arrêtérent à une demande qu'ils crurent la plus difficile, c'étoit la réformation du Conseil.

Cette affaire tenoit la Reine en perplexité, le choix qui devoit être du Conseil

ſeil étoit difficile, & n'étoit pas plus aiſé de le faire de Perſonnes qui fuſſent agréables à tous, que de Perſonnes en qui le Roi dût avoir une entiére confiance ; outre qu'il en falloit rejetter un grand nombre, qu'il étoit fâcheux d'offenſer par ce rebut. Barbin ouvrit un expédient, qui ne fut pas trouvé mal à propos, & dont la Reine ſe trouva bien, qui fut de remettre à ces Mrs d'en faire le choix eux-mêmes, & que la Reine agréroit ceux qu'ils éliroient : car par ce moyen ils ſe chargeroient de l'envie, chacun jugeant bien que Leurs Majeſtez auroient été violentées en cette occaſion.

Mr le Prince & Mr de Mayenne étant aſſemblez chez Mr de Boüillon pour attendre la réſolution de la Reine ſur ce ſujet, Barbin même la leur porta, dont ils furent ſi étonnez, qu'ils commencérent à ſe regarder l'un l'autre. Mr le Prince ſelon ſa promptitude ordinaire de ſon naturel ſe leva de ſa chaiſe, & ſe prenant à rire, & ſe frottant les mains, s'adreſſa à Mr de Boüillon, & lui dit, il n'y a plus rien à dire à cela, nous avons ſujet d'être contens ; par où il paroiſſoit bien que ç'avoit été à ſon inſtigation qu'on avoit fait cette pourſuite. Mr de Boüillon ſe grattant la tête ne répondit un ſeul mot, mais Barbin

étant

étant ſorti, il dit à ces Mrs qui étoient aſſemblez, qu'il voyoit bien que cet homme là leur donneroit trente en trois cartes & prendroit trente & un pour lui, c'eſt-à-dire qu'il feroit par ſon artifice qu'ils auroient toutes les aparences de contentemens, & qu'il en garderoit la réalité pour lui-même. Cela leur faiſoit d'autant plus preſſer l'exécution de leur deſſein contre le Maréchal d'Ancre, auquel M. le Prince quelque promeſſe d'amitié qu'il eût faite au Maréchal ſe joignit, bien que froidement & quaſi contre ſa volonté; mais la crainte de perdre ces Mrs pour amis prévalut à toute autre conſidération.

Pour arrêter les moyens qu'il faloit tenir pour cela, ils réſolurent de s'aſſembler, & choiſirent la nuit pour le pouvoir faire plus ſecrétement, bien que ces aſſemblées nocturnes ne laiſſérent pas d'être remarquées & ſoupçonnées: mais l'arrivée à la Cour du Milord Hays, Ambaſſadeur Extraordinaire d'Angleterre, leur vint tout à propos, car ſous l'ombre de lui faire des feſtins, ils s'aſſembloient & traitoient de cette affaire.

Mr le Prince, les Ducs de Guiſe, de Mayenne, & de Boüillon, étoient ceux qui en avoient le principal ſoin. Le Duc de Nevers en avoit une grande conoiſſan-

ce, car ils n'oſérent pas la lui ôter tout à fait, mais ils ne lui faiſoient pas néanmoins part des conſeils ſecrets, d'autant qu'ils avoient peur qu'il les découvrit ſous eſpérance d'être aſſiſté plus fortement de l'autorité de la Reine, pour faire réüſſir ſon affaire de l'inſtitution des Chevaliers du S. Sepulchre; par laquelle il ſe promettoit de ſe faire Empereur de tout le Levant.

Il vouloit demembrer l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, celui du S. Sepulchre, s'en faire Grand-Maître, & eſpéroit, en ſe faiſant aider de quelques intelligences qu'il avoit en Gréce & de l'affection que tous les Grecs lui portoient, pour ce qu'il diſoit être deſcendu d'une Fille des Paléologues, mettre un nombre aſſez ſufiſant de vaiſſeaux ſur mer pour s'emparer de quelques places fortes dans le Péloponéſe, & les défendre aſſez long-tems pour attendre le ſecours des Chrétiens, & pouſſer avec leur faveur ſes progrès plus avant.

Bien que cette entrepriſe fût mal fondée & ſans aparence à ceux qui étoient tant ſoit peu verſez en la connoiſſance des affaires du Levant, néanmoins comme les choſes les moins raiſonnables réüſſiſſent quelquefois, par le peu d'attention

qu'on a souvent dans les conseils des grands Rois à une affaite particuliére pour la multitude des autres qui tiennent les esprits occupez, le Grand-Maitre de Malthe eut crainte qu'il obtînt du Roi ce qu'il desiroit, & envoya une Ambassade solemnelle en France, pour remontrer au Roi l'injustice de cette demande.

Il représenta à Sa Majesté que cet Ordre étoit depuis 120 ans annexé au leur, que, si Sa Majesté favorisoit en cela le Duc de Nevers, les Ordres Militaires d'Espagne & d'Italie renouvelleroient leurs poursuites anciennes pour leur ôter semblablement les biens du S. Sepulchre qu'ils possédent en leurs terres. Que bien que l'offre que faisoit le Duc de Nevers fût sincére, ce qu'il ne croyoit pas néanmoins qu'il fût à l'avenir, qu'il se contentât du seul titre de sa Grande-Maitrise dudit Ordre sans rien prétendre aux biens qui en sont unis à S. Jean de Jérusalem, cela n'étoit pas raisonnable, vû qu'elle fait partie de la dignité de leur Grand-Maitre, à la conservation de laquelle Sa Majesté a intérêt, vû que des sept Langues qui composent le Corps de l'Ordre de Malthe, quatre sont Françoises, & la plupart des Grands-Maitres sont de leur Nation. Et que non seulement le Grand-Maitre en recevroit

diminution en ſa dignité, mais tout l'Ordre y ſeroit intéreſſé, en ce que la Nobleſſe Françoiſe, ayant un Grand-Maitre dans le Royaume auquel elle ſe pouroit engager de vœu même ſans exercice de la guerre, aimeroit mieux prendre cette condition que d'aller à Malthe avec tant de difficulté & de dépenſe, dont ils voyent l'expérience en l'Ordre Teutonique qui avoit ruiné la Langue d'Allemagne autrefois la plus belle des ſept. Joint qu'il ne ſeroit peut-être pas expédient au ſervice du Roi qu'un Prince ſon Sujet eût un ſi grand moyen de lier avec lui & s'obliger un grand nombre de Nobleſſe, laquelle conſidération a fait que les Rois d'Eſpagne, qui ſont ſavans en matiére de Gouvernement, ont réuni à leurs Couronnes toutes les Grandes-Maitriſes qu'ils ont dans leurs Etats.

Sa Majeſté donna de bonnes paroles à l'Ambaſſadeur, & lui promit de ne point préjudicier à leur ordre, ains au contraire de commander à ſon Ambaſſadeur à Rome de leur faire tous les bons offices ſur ce ſujet auprès de Sa Sainteté.

En ce tems-là arrivérent au Roi les nouvelles de la priſe de Péronne, que M. de Longueville enleva au Maréchal d'Ancre ſur un faux donné à entendre, que ledit

Maréchal y vouloit mettre garnison, ce qui émut ce peuple de telle sorte, qu'ils résolurent d'envoyer au Roi pour suplier Sa Majesté de leur vouloir entretenir ce que le feu Roi son pére leur avoit accordé, lorsque du tems de la Ligue ils se remirent en son obéïssance, qu'ils n'auroient point de Gouverneur étranger. Tandis qu'ils envoyérent à Sa Majesté pour cela, M. de Longueville paroissant aux portes, elles lui furent ouvertes, & peu de tems après ceux qui étoient dans le Château de la part du Maréchal d'Ancre, le remirent en la puissance du Duc.

Cette nouvelle affligea la Reine tout ce qui se pouvoit, pour ce qu'elle vit bien que les Princes ne donnoient point de bornes à leur mauvaise volonté, que la douceur dont elle avoit usé jusques alors étoit inutile, qu'ils en abusoient, qu'ils tiroient avantage d'avoir profité de leurs broüilleries passées, que l'espérance qu'elle avoit euë que sa patience les rameneroit à la raison & que le bon traitement qu'ils reçoivent les gagneroit, étoit vaine, & qu'enfin elle seroit contrainte de repousser leurs mauvais desseins par la force des armes, dont la pensée seule lui faisoit horreur.

M. le Prince ayant eu avis de cette affaire avant la Reine, d'autant qu'elle ne s'étoit

s'étoit pas faite ſans ſon conſentement, s'en alla à l'heure même en une terre qu'il avoit achetée auprès de Melun, ſoit afin que ſon abſence retardât le conſeil que l'on avoit à prendre en cet accident, & en fît le remède plus dificile, ſoit afin de laiſſer évaporer le premier feu de la colére que la Reine en avoit, & ne laiſſer lui-même échaper aucune parole qui pût donner ſoupçon qu'il eût part en cette action. Mais la Reine ayant dépêché vers lui en diligence pour le convier de venir, il ne s'en pût excuſer; toutefois il ne laiſſa pas en venant de faire une nouvelle faute, car quelqu'un des ſiens l'étant venu avertir que M. de Boüillon l'attendoit chez M. de Mayenne, il paſſa par là avant que d'aller au Louvre, quoique les plus ſages lui conſeillaſſent d'aller vers la Reine auparavant.

Les [illegible]s parloient ſi inſolemment de cette a[illegible]e, qu'ils témoignoient aſſez y avoir p[illegible]. La Reine crut, que, ſelon la maxime commune, ceux qui ont fait les fautes étant les plus propres à les réparer, il étoit bon d'envoyer à M. de Longueville M. de Boüillon qui étoit l'oracle du parti, pour lui faire reconnoître l'offenſe qu'il avoit commiſe, & l'obliger à ſatisfaire à Sa Majeſté en remettant la choſe en

ſon entier. Il ſembla partir ſi peu volontiers & avec ſi peu d'éſpérance de ſon voyage, que, quoique Leurs Majeſtez lui diſſent, quand il prit congé d'elles, des paroles qui pouvoient gagner un autre cœur que le ſien, ceux qui le connoiſſoient ne crurent pas en devoir attendre aucun fruit, & ne furent pas trompez en leur opinion. Car le Duc de Mayenne y ayānt par ſon avis envoyé tambour battant & enſeignes déployées des Gens de guerre des garniſons de Soiſſons, Noyon, & Chauni; il y mena auſſi des Capitaines & des Ingénieurs pour défendre la place, qui etoit une action bien éloignée de la charge qu'il avoit priſe de la remettre en l'obéïſſance du Roi. Ce qui contraignit enfin la Reine d'y envoyer le Comte d'Auvergne, avec une partie du Régiment des Gardes & quelques Compagnies de Cavalerie pour inveſtir cette place.

On ſavoit bien que ce n'étoit pas des forces ſuffiſantes pour la prendre, mais on le faiſoit à deſſein premiérement de reconnoitre ſi les Princes avoient réſolu de faire la guerre, puis de leur faire paroitre que le Roi êtoit délibéré de s'y opoſer avec plus de vigueur que par le paſſé, comme auſſi de leur ôter le ſujet d'être à Paris en alarme du Roi, lequel par ce moyen étoit

étoit destitué d'une bonne partie des forces dont il avoit accoutumé d'être accompagné, & de leur donner lieu de faire éclore plutôt leurs mauvais desseins, s'ils en avoient, contre lesquels Sa Majesté s'étoit sous main préparée sans qu'il s'en donnassent de garde, d'autant qu'ils l'avoient en mépris par la foiblesse qu'ils avoient éprouvée en ses Conseils jusqu'alors.

La Reine ayant reconnu ez mouvemens passez qu'en matiére de soulévement de peuples, les bruits les plus faux sont bien souvent plus vraisemblables que les véritables, & particuliérement ce qui se dit en faveur des séditieux est plus facilement cru que la vérité qui est raportée en faveur du Prince, voulut patienter jusques à l'extrémité pour ne leur donner aucun jour à publier avec la moindre aparence du monde, qu'ils eussent été obligez pour leur défense à prendre les armes contre le Roi.

Si cela portoit d'un côté quelque préjudice à l'opinion qu'on devoit avoir de la puissance royale qui en étoit moins estimée, desorte que plusieurs parloient mal des affaires du Roi & en desespéroient, cela lui aportoit d'autre part un avantage bien plus considérable, qui étoit que les

Princes prenoient une telle aſſurance en leurs forces, qu'ils ne penſoient plus à ſortir de la Cour, & croyoient pouvoir exécuter tout ce qu'ils voudroient entreprendre contre Sa Majeſté, ne ſachant pas ni que ſous main elle eût mis ordre à la ſureté de ſes affaires, ni que ceux là mêmes d'entre eux à qui ils ſe fioient le plus jouoient à la fauſſe Compagnie, & l'avertiſſoient d'heure à autre de tout ce qu'ils faiſoient.

La Reine voyant cette grande cabale de Princes qui étonnoit tout le monde, voulut prendre cette occaſion de reparler au Roi comme elle avoit fait auparavant, & dit à Barbin qu'elle voyoit les affaires ſi deſeſpérées, qu'elle croyoit qu'il ſeroit de ſon honneur d'en remettre entiérement la conduite entre les mains du Roi. Mais ledit Barbin lui fit toucher au doigt qu'elle ne devoit pas ſeulement penſer à ſortir volontairement des affaires, mais employer tout ſon ſoin à empêcher que le Roi en fût chaſſé avec force & infamie; qu'elle étoit plus obligée à maintenir la ſucceſſion de ſes Enfans, qu'à chercher ſon repos; que toute l'Europe l'accuſeroit d'avoir manqué de naturel & de courage, quitant le Gouvernement en un tems où on prévoyoit une ſi grande tempête.

Ces

Ces considérations la persuadérent, mais à condition qu'elle en parleroit encore une fois au Roi, ce qu'elle fit en présence des Sieurs Barbin, Mangot & de Luines, où elle le conjura de rependre en main la conduite de ses affaires, qu'il étoit déja grand, pourvu des qualitez nécessaires pour regner heureusement, qu'il avoit un Conseil composé de Personnes portées avec passion à l'affermissement de son autorité, ou en cas qu'il desirât y aporter quelque changement un Etat abondant en hommes; que ce lui seroit une gloire immortelle si à la sortie de son enfance il s'occupoit à commander à des hommes, si en l'âge où les autres suivent les plaisirs défendus, il s'abstenoit même de ceux qui sont honnétes & permis pour sa puissance, que Dieu lui avoit commise.

Luines, en qui le Roi avoit déja une entiére confiance, la suplia de laisser une pensée si contraire au bien public & à la sureté de son Maitre, qu'elle avoit trop d'intérêt en la conservation de ces deux choses pour en abandonner le soin, en une saison où rien n'empêchoit de faire mal que le respect de son nom & la générosité de ses conseils.

Peut-être que les maux qui sembloient se prépa r dans l'Etat lui faisoient croire

la subsistance de la Reine nécessaire, principalement dans le peu d'expérience qu'il avoit des affaires : peut-être aussi qu'il ne desiroit pas qu'elle s'éloignât de la sorte, parcequ'en demeurant près du Roi, elle auroit toujours plus d'autorité, que son ambition & ses desseins ne pouvoient pas souffrir qu'elle eût.

A quelque fin qu'on lui parlât, elle se soumit à ce que le Roi desira d'elle par sa bouche, & lui dit qu'elle pouvoit dissimuler, que bien qu'il y eût beaucoup de peine au maniement des affaires, beaucoup d'ennemis à acquérir pour son service, rien ne l'auroit dégoutée de cet emploi, que la jalousie qu'on lui avoit donnée de son gouvernement, & les inventions dont on usoit pour lui rendre ses actions moins agréables : mais que, s'il vouloit qu'elle fit avec contentement ce qu'elle n'entreprenoit qu'avec obéïssance, elle desiroit à l'avenir partager avec lui les fonctions de la Charge, en prendre la peine & lui laisser la gloire, se charger des refus & lui donner l'honneur des graces : qu'elle le prioit à cette fin de disposer de son mouvement des Charges qui viendroient à vacquer & d'en gratifier les personnes dont la fidélité & l'affection lui étoient assez connuës : que si entr'autres il vouloit ré-

com-

compenſer les ſoins que M. de Luines aportoit auprès de lui, par de nouveaux bienfaits, il n'avoit qu'à commander, & ce avec d'autant plus de liberté que la franchiſe dont il uſeroit lui ſeroit une preuve qu'il avoit ſatisfaction de ſa conduite : que quelque opinion qu'on lui veuille donner de ſes déportemens, elle ne manquera jamais à ce que doit une Reine à ſes Sujets, une Sujette à ſon Roi, & une Mére au bien de ſes Enfans.

Luines, faiſant ſemblant de croire ces paroles au Roi pleines de ſincérité, vint en particulier lui en faire des remercimens avec des proteſtations de vouloir dépendre abſolument de ſes volontez ; ou s'il les crut, les faveurs qu'il venoit de recevoir ne le rendirent pas meilleur, mais bien celle qui les avoit faites moins prévoyante. Au lieu de veiller ſur ſes actions, elle ſe fia ſur ſes promeſſes, elle crut l'avoir gagné par bonté, au lieu de l'éloigner par prudence : en un mot elle penſa l'avoir attaché par l'intérêt à ſon devoir, l'avoir rendu homme de bien par la maxime des méchans, mais elle n'eut pas le loiſir de vieillir en cette croyance, comme nous verrons ci-après.

Pour revenir aux Princes, ils n'étoient pas d'accord en leurs opinions dans les aſ-

ſemblées qu'ils faiſoient de nuit contre Sa Majeſté : car ſelon que les uns & les autres étoient plus ou moins violens en leurs paſſions, & avoient plus ou moins perdu la crainte de Dieu & le reſpect dû à Sa Majeſté Royale, les propoſitions qu'ils faiſoient étoient diférentes.

Les uns qui étoient les plus modérez étoient d'avis que l'on ſe ſaisît de la perſonne du Maréchal d'Ancre, pour le livrer au Parlement, auquel on préſenteroit requête pour lui faire faire ſon procès.

Les autres paſſoient plus avant, &, ſe dèfians que quelque averſion que le Parlement eût de lui, le Roi y ſeroit le plus fort & le retireroit de leurs mains, vouloient qu'étant pris on l'enlevât de Paris, & qu'on le mît en garde en quelqu'une de leurs maiſons fortes, ou des places dont ils étoient les Gouverneurs. Mais il y en eut qui allérent juſques-là, d'opiner qu'il n'en falloit point faire à deux fois, qu'un homme mort ne pouvoit plus leur nuire, & qu'il étoit plus ſûr de s'en défaire tout d'un coup.

Cela ſe traitoit entre eux nonobſtant l'aſſurance que M. le Prince lui donnoit de le défendre contre tous des entrepriſes que l'on pourroit avoir contre ſa perſonne : en quoi ſe voit le peu de foi qu'on

doit

doit avoir à ceux qui ne ſont pas maitres d'eux-mêmes, mais eſclaves de leur ambition. Il avoit néanmoins raiſon de lui avoir promis, car il s'en garentit par foibleſſe, & par crainte d'exécuter ce qu'il vouloit & avoit réſolu.

Un jour qu'il fit un feſtin ſolemnel à l'Ambaſſadeur Extraordinaire d'Angleterre, le Maréchal d'Ancre ne ſe doutant de rien le vint viſiter; tous ces Princes y étoient, & en ſi grande compagnie, qu'is ſe pouvoient rendre maitres de ſa perſonne pour en faire ce que bon leur ſembleroit, ils en preſſérent M. le Prince, lui repréſentant que l'occaſion ne s'offriroit pas toujours ſi belle, mais ils ne l'y ſurent jamais faire réſoudre, & il remit la partie à une autre fois.

Barbin, qui avoit lors crédit dans l'eſprit de la Reine, voyant cette grande liaiſon de tous les Princes qui étoit ſi publique qu'on ne s'en cachoit plus, conſeilla à la Reine d'eſſayer à retirer M. de Guiſe d'avec eux, & le conſerver au ſervice du Roi, duquel il croyoit avoir ſujet de mécontentement, par l'abandon que le Maréchal avoit fait de ſon amitié pour rechercher celle de M. le Prince.

Il l'alla trouver de ſa part, lui dit que Sa Majeſté ſe reſſouvenoit des ſervices qu'il

lui

lui avoit rendus en l'occasion derniére, que si elle oublioit les déservices de ceux qui s'étoient dévoyez du droit chemin pour le bien de la paix, qu'elle vouloit conserver à quelque prix que ce fût, elle se souviendroit à jamais qu'il étoit quasi le seul des Princes qui étoit demeuré dans le devoir, qu'elle savoit qu'il avoit des différends pour divers sujets avec aucuns d'eux, qu'elle le prioit de passer les choses le plus doucement qu'il pourroit, mais que s'il étoit question d'en venir à rupture, il fût assuré qu'elle ne l'abandonneroit point.

Le Duc de Guise reçut cet office avec un grand témoignage de ressentiment, après avoir fait quelque plainte de ce que les autres Princes ayant pris les armes contre le Roi, on s'étoit servi de lui, & la paix faite on ne l'avoit plus regardé, & eux au contraire avoient toute autorité, & ayant diférend avec lui pour les rangs lui feroient un de ces jours une querelle d'Allemand, & lui joueroient un mauvais tour. Le lendemain il alla trouver la Reine, & lui fit mille protestations de sa fidélité envers & contre tous.

Cela ne le retira pas de la mauvaise volonté qu'il avoit contre le Maréchal d'Ancre, ni peut-être de tout le mécontentement

ment qu'il avoit de la Reine ; à laquelle il ne pouvoit attribuer les actions du Maréchal & de sa Femme ; mais au moins lui fit-il perdre une partie de l'aigreur qu'il avoit.

Etant assemblé à quelques jours de là avec les Conjurez, M. le Prince proposa qu'il se falloit hâter de faire ce qu'ils avoient entrepris, & se chargea de l'exécuter lui-même : mais il ajouta que, comme c'étoit une action qui auroit beaucoup de suite, il falloit penser plus avant, & prévoir à ce qu'ils feroient pour se défendre de la Reine, laquelle demeureroit si mortellement offensée, qu'infailliblement elle se vangeroit d'eux, & le pourroit faire sans difficulté ayant toute l'autorité Royale en sa puissance, & ne manquant pas de Serviteurs qui le lui conseilleroient & l'enhardiroient s'il en étoit besoin ; que quant à lui il n'y voyoit qu'un remède, qui étoit de l'éloigner d'auprès du Roi quand ils auroient fait le coup. Tel eût bien été de son avis, qui n'osa pas lâcher la parole comme lui. D'autres trouvérent la proposition étrange, & tous ne répondirent que du silence & du chapeau. Le Duc de Guise seul prit la parole, & dit qu'il y avoit grande différence de se prendre au Maréchal d'Ancre, homme de néant,

l'o-

l'oprobre & la haine de la France, & la ruine des affaires du Roi, ou perdre le reſpect qu'on devoit à la Reine-mére du Roi, & faire entrepriſe contre ſa perſonne : quant à lui qu'il haïſſoit le Maréchal, mais qu'il étoit très-humble ſerviteur de Sa Majeſté.

Cette réponſe faiſoit aſſez paroître que M. de Guiſe étoit ſerviteur de la Reine, mais la haine qu il témoigna avoir du Maréchal fit que les autres ne ſe cachérent pas de lui ; M. le Prince ſeulement s'en refroidit un peu, craignant que quand ils ſe ſeroient défait du Maréchal, le Duc de Guiſe en recueillit ſeul tout l'avantage & le profit, & entrât ſeul dans la confiance de la Reine, dans l'averſion & haine de laquelle ils demeureroient tous. Il ne laiſſa pas de pourſuivre néanmoins, & l'audace de lui & des ſiens croiſſoit de jour en jour, de ſorte que la Reine recevoit ſouvent des paroles trop hardies de ceux de ſon parti, juſqu'à lui oſer dire de ſa part une fois qu'elle avoit fait bon viſage à quelques Seigneurs de la Cour, qu'il ne trouvoit pas bon qu'elle lui débauchât ſes amis, & une autre fois il lui manda ſur le ſujet de M. de Guiſe qu'il vouloit bien qu'elle ſût que lui & ſes Fréres étoient ſi étroitement liez à lui, qu'il

qu'il n'étoit pas en ſa puiſſance de les en ſéparer.

Mais ſi les Serviteurs de M. le Prince lui parloient ſi inſolemment, il y en avoit aſſez d'autres de ceux auxquels il ſe fioit le plus, qui lui venoient donner avis de tout ce qui ſe paſſoit, & entre les autres Meſſieurs l'Archevêque de Bourges & de Guiſe l'en faiſoient avertir très-ſoigneuſement, & ce à heures particuliéres & de nuit, afin de n'être point reconnus. Enfin ils commencérent à dire à la Reine qu'ils jugeoient les affaires en tel point & en tel péril pour le Roi, qu'ils ne croyoient plus qu'il fût poſſible d'y donner reméde.

M. de Sully demanda audiance à la Reine pour lui parler ſeul d'affaires, qu'il diſoit importer à la vie de Leurs Majeſtez. Elle avoit pris médecine, mais ſur un ſujet ſi important elle ne jugea pas devoir différer à le voir : le Roi s'y trouva par hazard, les Sieurs Mangot & Barbin y furent auſſi. Lors il fit un Long diſcours des mauvais deſſeins que ces Princes avoient, & du mal inévitable qu'il en prévoyoit pour le Roi. Les Sieurs Mangot & Barbin lui dirent que ce n'étoit pas aſſez, mais qu'il étoit beſoin qu'il dit les remédes plus propres à y aporter : à quoi il ne fit autre réponſe, ſinon que le hazard étoit

toit grand, & qu'infailliblement on en verroit bien-tôt de funeftes effets. S'étant retiré du cabinet, il y remit une jambe avec la moitié de fon corps difant ces mêmes paroles, Sire, & vous Madame, je fuplie Vos Majeftez de penfer à ce que je vous viens de dire, j'en décharge ma confcience, plût à Dieu que vous fuffiez au milieu de 1200. chevaux, je n'y vois autre remede ; puis s'en alla.

La Reine, qui ne vouloit venir qu'à l'extrémité aux derniers remédes, après avoir jetté plufieurs larmes de s'y voir quafi contrainte, voulut encore auparavant effayer un reméde de douceur par lequel elle fit voir à tous les Peuples le defir qu'elle avoit que les affaires puffent fouffrir une conduite benigne, & à tous les Princes qu'ils n'en étoient pas encore où ils penfoient, & que la plûpart de ceux qui leur promettoient étoient en leurs cœurs, ferviteurs du Roi, & les abandonneroient quand ce viendroit au point d'exécuter l'entreprife qu'ils avoient faite.

Elle parla à tous les Seigneurs de la Cour l'un après l'autre, & leur fit voir le procédé qu'elle avoit tenu dans fon gouvernement jufques alors, combien elle avoit relâché de l'autorité du Roi

pour

pour maintenir les choſes en paix, le meſuſage que de mauvais eſprits en avoient fait. Il n'y en eut quaſi un ſeul de tous ceux à qui elle parla qui ne revînt de bon cœur à vouloir ſervir le Roi, & ne l'aſſurât de ſa fidelité envers & contre nous.

Ces choſes qui étoient publiques ne pouvoient pas être celées à M. le Prince & aux ſiens, mais elles étoient venuës ſi avant, & ils croyoient leur parti ſi fort, qu'ils ne déſiſterent point pour cela, & la rèſolution & le courage que la Reine montra ne leur fit point de peur.

Comme néanmoins la difficulté des entrepriſes paroit plus grande, quand on eſt ſur le point de les exécuter, qu'elle ne paroît à la premiére penſée que l'on a euë, & que d'abondant l'eſprit de M. le Prince eſt irréſolu & a peu de fermeté, il ſe trouva en telle perplexité, quand le tems arriva de faire ce qu'il avoit promis aux ſiens, que s'étant retiré à S. Martin ſeul il envoya querir Barbin, & lui dit qu'il étoit en la plus grande peine où il s'étoit jamais trouvé, & qu'il y avoit trois heures qu'il ne ceſſoit d'épandre des larmes, d'autant que ces Princes le preſſoient de conclure, ou le menaçoient de l'abandonner, ce que s'ils

fai-

faiſoient il ſavoit bien que la Reine le mépriſeroit incontinent, qu'à la vérité il étoit en tel état, qu'il ne reſtoit plus qu'à ôter le Roi de ſon trône, & ſe mettre en ſa place, que c'étoit trop, mais auſſi que d'être abaiſſé juſques au mépris, il ne le pouvoit ſouffrir, joint qu'il voyoit les affaires à un tel point & en une ſi grande conjuration de tous les Princes contre le Roi, qu'il ne croyoit pas, quand même il ſe mettroit du parti de Sa Majeſté, qu'il fût le plus fort.

Barbin lui répondit que ſa qualité & ſa naiſſance le garentiſſoient d'être mépriſé, que la Reine lui avoit témoigné l'eſtime qu'elle faiſoit de lui, qu'elle auroit toujours volonté de lui augmenter plutôt que de diminuer ſa puiſſance.

Quant au parti du Roi, qu'il n'étoit point ſi foible qu'il s'imaginoit, que tous ceux qu'il penſoit être liez avec les Princes ne l'étoient pas, que le ſeul nom du Roi étoit extrêmement puiſſant, que tout ce qu'on entreprendroit contre ſon autorité ſeroit un feu de paille qui ne dureroit point.

Lors M. le Prince revenant un peu à ſoi, lui dit que la Reine chaſsât le Duc de Boüillon hors de la Cour, qu'il le broüilloit & tourmentoit ſon eſprit,

qu'il

qu'il lui falloit avoüer qu'il avoit un grand ascendant sur lui, que lui dehors il tourneroit les autres comme bon lui sembleroit. Barbin, qui ne savoit s'il lui parloit à dessein pour découvrir son sentiment, lui répondit que la Reine les affectionnoit tous, qu'elle desiroit les contenter & maintenir la paix en ce Royaume : quant à M. de Boüillon, s'il y avoit quelque commission honorable & digne de lui hors de la Cour, elle la lui donneroit volontiers, & qu'il falloit qu'en cela M. le Prince lui aidât.

Cet entretien fini, ils se séparérent, M. le Prince retournant en son logis y trouva M. de Boüillon qui l'attendoit, & qui sut si bien l'ensorceler par ses discours, qu'il lui fit prendre des pensées & des résolutions toutes nouvelles : à quoi son esprit en l'état où il se trouvoit n'étoit pas mal disposé, car l'ordinaire de ceux qui sont éperdus de crainte, c'est de croire que les nouveaux conseils sont les meilleurs, qu'il y a plus d'assurance autre part que là où ils se trouvent, & que tout ce qu'on leur propose est plus assuré que ce qu'ils avoient pensé. Il le fit résoudre de pousser les choses jusqu'à l'extrémité, & rompant avec le Maréchal d'Ancre lui

en-

envoye dire comme une parole de défi, qu'il ne vouloit plus être son ami. Une des principales raisons par lesquelles le Duc de Boüillon l'y anima, fut qu'il lui dit que le Maréchal s'étoit mocqué de lui sur le sujet du démariage d'avec Madame la Princesse, qu'il lui avoit fait espérer d'obtenir de Rome, & ne le faisoit pas néanmoins.

M. le Prince donna cette commission à M. l'Archevêque de Bourges, qui trop hâté valet s'en alla de ce pas chez le Maréchal d'Ancre, où il trouva Barbin que ledit Maréchal avoit envoyé querir & l'Abbé d'Aumale. Il dit à l'un & à l'autre qu'ils pouvoient être présens à ce qu'il diroit : dès qu'ils furent assis, il adressa sa parole au Maréchal, & lui dit qu'il lui venoit dire de la part de M. le Prince qu'il n'étoit plus son ami, parcequ'il lui avoit manqué à ce qu'il lui avoit promis. Il en dit autant à Barbin, qui ne répondit sinon, qu'ai-je donc fait depuis deux heures qu'il m'a tant assuré du contraire? Quant au Maréchal, il lui dit que ce lui étoit un grand malheur d'avoir perdu ses bonnes graces, mais que sa consolation étoit qui ne lui avoit point donné de sujet.

L'Abbé d'Aumale prenant la parole

dit

dit auſſi à l'Archevêque, je vois bien que vous voulez dire que j'ai porté la parole à M. le Prince de la part de M. le Maréchal qu'il l'aſſiſteroit en ſon démariage, mais tant s'en faut que cela ſoit, que je lui ai dit que cela ne ſe pouvoit faire, & y ai toujours inſiſté contre vos conſeils, que je lui ai ſoutenu n'être pas bons.

L'Archevêque demeura tout confus, & ſe tournant vers Barbin le convia de venir trouver M. le Prince, ce qu'il refuſa de faire, mais il lui promit d'attendre ledit Sieur Archevêque le lendemain chez lui, auparavant que d'aller au Conſeil.

Lors le Maréchal mena Barbin chez ſa Femme qui étoit malade, & dit à Barbin qu'ils étoient deſeſpérez, & vouloient l'un & l'autre ſe retirer à Caën, & de là par mer s'en aller en Italie, qu'ils voyoient bien que tout étoit perdu & pour le Roi & pour eux, que plût à Dieu qu'ils fuſſent dans une barque au milieu de la mer pour retourner à Florence. Il leur dit que le tems étoit bien orageux, mais que les choſes n'étoient pas ſi deſeſpérées qu'ils croyoient, qu'il eſpéroit que l'autorité de Leurs Majeſtez ſeroit bientot plus grande qu'el-

le n'avoit été durant la Régence, mais que cependant ils ne prenoient pas un mauvais conſeil de s'abſenter pour quelque-tems, afin que les Princes ni les Peuples ne puſſent prendre leur prétexte accoutumé ſur eux.

Ils firent lors mille proteſtations que, quand bien ils reviendroient à la Cour ils ne ſe mêleroient jamais d'aucunes affaires, & ſe contenteroient d'avoir aſſez de pouvoir pour établir la ſureté de leur fortune, ſans chercher les aparences d'une autorité ſi grande, qui ne faiſoit que leur engendrer la haine de tout le monde.

Ils penſoient partir tous deux le lendemain matin, mais le mauvais génie qui les perſécutoit retint la Maréchale à ſon malheur, car penſant entrer en ſa litiére, elle ſe trouva ſi foible qu'elle s'évanoüit deux fois entre les bras des ſiens. Ne pouvant partir, elle voulut retenir ſon Mari à toute force, il envoye querir Barbin à la pointe du jour, il les trouve tous deux ſi effrayez qu'ils ne ſavoient ce qu'ils faiſoient : le Mari lui dît qu'il étoit perdu s'il ne perſuadoit ſa Femme de le laiſſer aller, ce qu'il fit lui remontrant qu'il n'y avoit point de péril pour elle, ſon Mari étant abſent, & principalement ſe faiſant porter au Lou-

Louvre, où elle ſeroit plus aſſurée que ſi elle étoit en Italie.

Le Maréchal étant parti, Barbin retourne en ſon logis, où peu après l'Archevêque de Bourges arrive ſelon qu'ils étoient convenus le jour précédent, & lui dit de la part de Mr. le Prince, que ce qu'il avoit mandé au Maréchal & à lui avoit été pour ſe dépétrer de Mr. de Boüillon qui l'y contraignoit, & qu'il ne croyoit pas qu'il dût ſi-tôt exécuter ce commandement, qu'il avoit deſſein de contremander auſſi-tôt qu'il eût été hors de la préſence dudit Duc.

Barbin lui répondit que le Maréchal étoit parti, & que ce n'étoit point pour ce que Mr. le Prince lui avoit mandé, d'autant qu'il en avoit deſſein auparavant.

Dès qu'il fut retiré, Viré premier Secretaire de Mr. le Prince entra, qui lui dit la même choſe & beaucoup de mauvaiſes paroles contre l'Archevêque, qui avoit eu ſi peu de jugement que d'exécuter ſi inconſidérément une choſe qui lui avoit été commandée par Mr. le Prince en préſence d'un homme qu'il ſavoit bien qu'il violentoit ſon eſprit. Quand il lui eut dit auſſi que le Maréchal étoit parti, il fit de grandes exclamations,

ſoit parce que le Maréchal leur fût échapé, ſoit pour ce que ſon Maître fût en effet marri de l'avoir offenſé juſques à ce point : mais il en devoit être marri pour autre cauſe qui étoit plus eſſentielle & lui importoit davantage que celle-là, qui étoit que s'il fût demeuré à Paris on n'eût rien exécuté contre Mr. le Prince, pour ce que la crainte du péril auquel il eût cru enſuite être expoſé, & la fureur du peuple qui étoit forcené contre lui, l'eût empêché d'y conſentir, comme il avoüa depuis à Barbin.

Les choſes étant donc venuës en cet état, l'union de ces Princes ſe maintenant & pullulant de plus en plus, la Reine ayant eu avis certain qu'ils faiſoient des pratiques par la Ville pour débaucher le peuple & pour gagner les Colonels & Capitaines des quartiers qui y ont la charge des armes, qu'ils cabalent tous les Corps & tâchent de s'aquerir toutes les Compagnies de Paris, qu'on ſollicite les Curez & les Prédicateurs contre le Roi & elle, que déja tout haut leurs Partiſans ſe vantoient que rien que Dieu ne les pouvoit empêcher de changer le Gouvernement ; Mr. le Prince même lui ayant avoüé qu'il s'étoit trouvé en un de ſes Conſeils là où l'on parloit de ſe cantonner, & que Leurs Majeſtez lui

étoient

étoient plus obligées qu'aux Peres qui leur avoient donné la vie, nonobſtant laquelle déclaration qu'il n'a faite que des lévres, il ne laiſſa pas d'adhérer à ces mauvais eſprits & pouſſer en avant ſes mauvais deſſeins, juſques-là que de propoſer d'aller au Parlement pourſuivant l'Arrêt par lequel en l'année précédente la Cour avoit ordonné que les Princes, Pairs, & Officiers de la Couronne ſeroient convoquez pour délibérer du Gouvernement & y pourvoir, parler de mettre la conduite de l'Etat en autres mains que de celles de Sa Majeſté.

Ces choſes étoient ſi publiques, que les Ambaſſadeurs des Princes étrangers qui étoient à la Cour en donnoient des avis ſignez de leurs mains, & que dans les feſtins publics qui ſe faiſoient, ils diſoient tout haut pour terme d'allegreſſe, *Barre à bas.*

Etant tout manifeſte que d'autre part on faiſoit des levées de Gens de guerre en toutes les Provinces, & qu'enfin ils avoient fait tirer de Paris des armes pour armer 3000 hommes, ce qu'ils ne purent pas faire ſi ſecretement que Leurs Majeſtez n'en euſſent avis certain.

La Reine jugeant que ſi elle attend davantage il ne ſera plus tems d'y apor-

ter le reméde qui eſt encore de ſaiſon, étant avertie ſi aſſurément qu'elle n'en pût douter par Mr. de Guiſe, Madame de Longueville, les Ducs de Sully & de Rohan de ce qui ſe machine : l'Archevêque de Bourges même qui étoit le principal inſtrument de Mr. le Prince, lui avoit déclaré tout ce qu'il en ſavoit, & tous ces avis qu'elle recevoit de toutes parts aboutiſſans à ce point, que le deſſein des Conjurez eſt de la mettre en un monaſtére, pour, ayant ôté au Roi ſa protection & ſa défenſe, s'emparer de ſon eſprit & de ſa perſonne pour la faire agir à leur mode, & ſe cantonner par toutes les Provinces du Royaume. Nonobſtant toutes leurs belles intentions, qui ne ſonnant autre choſe que le ſervice de Sa Majeſté & le bien de l'Etat, prétextes accoutumez en toutes les guerres civiles, n'ont pour fin que la ruïne de l'un & de l'autre, elle crut qu'elle manqueroit au Roi & à ſoi-même & ſeroit plus coupable que les coupables de ſa perte, ſi elle n'y aportoit promptement l'unique remede qui lui reſtoit pour diſſper ce grand corps de rébellion, qui étoit d'arrêter Mr. le Prince qui en étoit le chef, & avec lui ceux qu'elle pourroit des Principaux d'entr'eux. Elle com-

communiqua ſon deſſein au Maréchal de Thémines, ſur lequel elle jetta les yeux à cauſe de ſa fidélité & de ſon courage, pour l'aſſiſter en l'exécution d'icelui.

Il n'eut pas plutot connoiſſance de ſon deſſein qu'il ne s'y portât fort franchement. Sa Majeſté le choiſit, parce que pluſieurs fois le feu Roi ſon Seigneur, qui prenoit plaiſir à l'inſtruire des diverſes humeurs des Seigneurs de ſon Royaume, lui avoit dit qu'il étoit homme à ne reconnoître jamais que le caractere de la Royauté: ce qu'il témoigna bien en cette occaſion, qui devoit ſembler fort périlleuſe non ſeulement à cauſe de la qualité de Mr. le Prince, mais principalement à raiſon du grand nombre de Princes & de Seigneurs qui étoient de ſon parti. Mais s'il ſervit bien, auſſi crut-il bien l'avoir fait, car depuis il ne pût être contenu quelques récompenſes qu'il eût reçuës de la Reine: elle le fit Maréchal de France, lui donna comptant cent & tant de mille écus, & fit ſon Fils aîné Capitaine de ſes Gardes, donna à Lauzieres ſon ſecond fils, la Charge de Premier Ecuyer de Monſieur, & avec tout cela il crioit & ſe plaignoit encore: tant les hommes vendent cher le peu de bien qu'ils ont en eux, &

 font

font peu d'eſtime des bienfaits qu'ils reçoivent de leurs Maîtres.

Barbin qui avoit le plus animé la Reine à ce conſeil, & étoit le principal conducteur de cette affaire, lui demanda de la part de la Reine combien de Gens il avoit dont il ſe pût aſſurer en un effet ſi important. Il leur dit qu'il avoit ſes deux Fils & ſept ou huit Gentilshommes des ſiens, du courage & de la fidélité deſquels il répondoit. Et pour ce que cela lui ſembloit peu en cette affaire, qui devoit être éxécutée avec un tel ordre & prévoyance qu'il n'y eût rien à douter, il penſa en ſon eſprit s'il y avoit encore quelqu'un en qui la Reine ſe pût entierement confier : il ſe ſouvint d'Elbéne Italien, & partant plus aſſuré à la Reine qu'aucun autre, & du courage duquel le feu Roi faiſoit cas. Il l'envoya querir, & lui demanda de la part de la Reine s'il étoit homme à faire ce qui lui ſeroit commandé contre qui que ce fût : s'en étant aſſuré, & lui ayant donné charge d'être de là en avant pour quelques jours à toutes heures auprès de lui avec ſept ou huit de ſes Compagnons pour recevoir le commandement qu'on lui voudroit donner, il ne reſta plus que d'avoir des armes, mais la difficulté

difficulté étoit de les faire entrer dans le Louvre ſecretement. Mr. de Thémines ſe chargea de l'achat de pertuiſanes, & les envoya dans une caiſſe, en guiſe d'étoffes de ſoye d'Italie, chez Barbin, qui les fut le lendemain conduire au Louvre par un des ſiens, ayant fait tenir à la porte un des Valets de chambre de la Reine, pour aſſurer les Archers que c'étoit des étoffes de ſoye d'Italie pour Sa Majeſté, pour ce qu'autrement ils euſſent voulu ſavoir ce qui étoit dedans.

Le jour de l'exécution ayant été pris au lendemain, qui étoit un Mardi, dernier jour d'Aout, & toutes choſes étant bien diſpoſées pour cela, la Reine ſe trouva ſi étonnée, que le ſoir elle commanda qu'on laiſſât encore écouler cette journée, ce qui penſa faire perdre l'entrepriſe. Car comme ces grandes affaires ne ſe peuvent pas traiter ſi ſecretement qu'on ne faſſe pluſieurs choſes qui donnent à penſer & à ſoupçonner, bien qu'on ne découvre pas préciſément à beaucoup de perſonnes ce qu'on a à faire, néanmoins on ne peut que l'on ne ſoit contraint de leur faire des commandemens, & dire des choſes dont ils inférent la fin à laquelle on tend. D'Elbéne qui outre ſon

ordinaire étoit vu depuis quelques jours aſſidument au Louvre avec quelques-uns de ſes Compagnons, la Compagnie des Gendarmes de la Reine qui étoit retournée au Louvre de l'armée de Péronne où elle étoit, un nouveau ſerment de fidélité que la Reine avoit fait prendre des Sieurs de Crequi, de Baſſompierre, de Saint Geran, de la Curée, & des autres principaux qu'on appelloit les dix-ſept Seigneurs, & pluſieurs autres conjectures donnerent une telle lumiere aux plus clairvoyans, que l'après-dinée de ce jour que la Reine avoit fait differer, d'Elbéne vint dire à Barbin qu'il ne ſavoit pas ce qu'il vouloit faire, mais que Lignier ſon beau-fils Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de Mr. de Mayenne lui étoit venu dire de ſa part qu'il le tenoit pour homme de bien, & qu'il le prioit de ne rien faire mal à propos.

Le Duc de Mayenne étant allé voir Mr. de Boüillon, qui quelques jours auparavant avoit gardé le logis, ſoit qu'il s'y trouvât mal, ou qu'il s'y eſtimât plus aſſuré, ils réſolurent enſemble que ledit Duc de Mayenne prieroit Mr. le Prince de ne point aller au Conſeil le lendemain. Mais ſa priere fut en vain, pour

pour ce qu'il lui sembloit qu'on n'eût osé entreprendre contre lui une telle chose, & croyant assurément que s'il y avoit quelqu'entreprise, c'étoit plutot contre Mr. de Boüillon que contre lui. La nuit venuë les Sieurs de Thémines, Mangot & Barbin étant avec la Reine pour résoudre cette affaire, le dernier, pour l'empêcher de la differer encore une fois, lui remontroit le péril où ce premier délai l'avoit mise d'être découverte, & que l'on avoit perdu une belle occasion, pour ce que tous les Princes, hormis Mr. de Boüillon, étoient le matin venus au Louvre.

Il lui représenta aussi que, pour ne se trouver étonnée quoi qu'il arrivât de cette entreprise, elle se devoit résoudre au pis, qu'il ne croyoit pas que la ville de Paris se voulût révolter pour Mr. le Prince, que Mr. Miron Prévôt des Marchands & le Chevalier du Guet lui avoient aporté l'état des Capitaines de la ville, que le nombre de ceux dont l'on devoit avoir crainte étoit petit. Néanmoins que, comme toutes choses sont possibles, il étoit à propos que la Reine pensât en elle-même lequel elle aimoit mieux, ou abandonner son entreprise & laisser les affaires dans le péril dans le-

quel elles étoient pour le Roi, ou arrêter Mr. le Prince qui ne lui pouvoit manquer, & l'emmener avec elle hors de la ville de Paris qui se seroit révoltée. Elle prit le dernier parti, & le jour de l'exécution en fut arrêté au lendemain.

Mr. le Prince arriva de bonne heure au Louvre, & vint à un Conseil qui se tenoit trois heures avant le Conseil des affaires, & ayant su que Barbin étoit au Louvre il y avoit long-tems, il appella Feydeau, & lui dit qu'il falloit qu'il y eût quelque chose, puisqu'il y étoit de si bon matin, & lui donna charge d'aller savoir où il étoit. Barbin lui dit qu'il le laissât en repos, qu'il étoit en une grande peine, pour ce que la Maréchale rendoit l'esprit : cela ôta pour lors le soupçon à Mr. le Prince.

Leurs Majestez envoyerent querir Mr. de Créqui Mestre de Camp du Régiment des Gardes, & Mr. de Bassompierre Colonel Général des Suisses & Mestre de Camp du Régiment des Gardes Suisses de Sa Majesté. La Reine les ayant avertis du dessein que le Roi & elle avoient pris afin qu'ils se tinssent à la porte du Louvre avec leurs Régimens en bataille, pour empêcher tout désordre

&

& arrêter Mr. le Prince, si par hazard il vouloit sortir; après avoir fait ce qu'ils purent pour empêcher la Reine de son dessein, en exagérant les inconvéniens qui en pourroient arriver, ils demanderent des Lettres Patentes scellées du grand scel, pour exécuter le commandement qui leur étoit fait.

Sur quoi la Reine leur demandant s'il leur falloit d'autre commandement que celui de la propre bouche du Roi en une occasion si pressée que celle-là, en laquelle il ne leur pouvoit donner l'assurance qu'ils vouloient, ils la supliérent d'envoyer au moins avec eux quelque Exemt des Gardes du Corps du Roi, & que moyennant qu'il y fût ils feroient ce qu'il leur commanderoit de la part de Sa Majesté. Le Roi, après avoir longtems pensé qui il y pourroit nommer, dit à la Reine qu'il falloit prendre Launay qui étoit celui qui avoit pris le Président le Jai, & étoit brave homme. On l'envoya querir aussi-tôt: dès qu'il fut venu, Sa Majesté lui commanda d'aller avec lesdits Sieurs de Créqui & de Bassompierre en leurs Corps de Gardes, & que lorsque les Princes & Seigneurs qu'il lui nomma voudroient sortir du Louvre, il fît commandement auxdits Srs. de Créqui

& de Baſſompierre de les en empêcher. Lors ils partirent enſemble, & s'y en allerent.

Mr. de Créqui en partant demanda à la Reine ſi on empêcheroit auſſi Mr. de Guiſe de ſortir. Elle lui répondit que non, & qu'elle étoit aſſurée de ſes Freres & de lui.

Les Gardes étoient en bataille devant le Louvre, & afin que ce fût ſans ſoupçon le caroſſe du Roi étoit aux pieds du degré, comme s'il vouloit ſortir.

Tout cela n'empêcha pas néanmoins que les Partiſans des Princes, que leurs conſciences accuſoient, n'entraſſent en quelque peur. Thianges, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Mr. de Mayenne, dit à la Ferté qui étoit au Duc de Rohan, qu il y avoit quelque choſe, qu'il avoit vu les Sieurs de Crequi & de Baſſompierre paſſer en leur Corps de Gardes avec un Exemt des Gardes du Corps fort pâles, que les Gardes étoient en bataille, qu'il voyoit bien le caroſſe du Roi, mais qu'il craignoit qu'il y eût quelque miſtere caché qu'on n'entendoit point, & appella incontinent un Gentilhomme qui étoit à lui & l'envoya avertir Mr. de Mayenne, qui étoit ce matin là allé viſiter Mr. le Nonce. Un autre entra au Conſeil, qui parla

parla à Mr. le Prince, qui changea un peu de couleur, & rompit tout aussi-tôt le Conseil.

Cependant le Roi & Monsieur étoient avec la Reine dans son cabinet : Sa Majesté étoit peu auparavant entrée dans sa chambre, & avoit parlé aux Gentilshommes qui assistoient Mr. de Thémines & d'Elbéne, les assurant qu'il se souviendroit du service qu'ils lui rendoient cette journée-là. S. Geran vint à demander à parler à Leurs Majestez, & leur dit qu'il venoit de rencontrer sur le Pont Notre-Dame Mr. de Boüillon qui se retiroit en grande diligence dans un carosse à six chevaux avec nombre de Cavalerie qui avoient tous le pistolet, & que Mr. de la Trimoüille galopoit après lui. Il ne l'avoit pas vu, mais on lui avoit raporté qu'on l'avoit vu passer : car le Duc de Boüillon ne voulant pas aller au Louvre, & faire la faute qu'il voyoit bien que Mr. le Prince commettoit, avoit pris occasion d'aller dès le matin à Charenton avec bon nombre de ses Amis, & quelques Soldats de ses Gardes.

On vint aussi dire à Leurs Majestez que Mr. de Mayenne s'étoit retiré, ce qui n'étoit toutefois pas, car il ne partit

tit de plus d'une heure après : néanmoins cela fut cauſe qu'on n'attendit pas davantage, croyant qu'ils ne viendroient pas.

Au ſortir du Conſeil, Thianges ſe jetta à l'oreille de Mr. le Prince, & lui dit ce qu'il avoit charge de Mr. de Mayenne & qu'il n'avoit pu lui dire plutot, parce qu il n'étoit arrivé que lorſque le Conſeil étoit déja commencé. Mr. le Prince pâlit entierement à cette nouvelle, & lui dit que ſi on avoit quelque deſſein contre lui il n'y avoit plus moyen de s'en garentir, & continua ſon chemin par la ſalle baſſe des Suiſſes pour gagner le petit degré & monter en la chambre de la Reine, pour entrer au Conſeil des affaires qui ſe tenoit d'ordinaire à onze heures. Il trouva à la porte deux Gardes du Corps dont il s'étonna, & crut alors aſſurément, mais trop tard, ce qu'il ne s'étoit pas juſques-là voulu perſuader. Dès qu'il fut entré, il demanda pluſieurs fois le Roi & la Reine, qui étoient là auprès en un lieu qui pour lors ſervoit de cabinet à la Reine. Leurs Majeſtez ſachant qu'il étoit venu, & croyant que tous les autres étoient évadez, eſtimerent qu'il ne falloit plus differer, & commanderent au

Sr.

Sr. de Thémines de l'arrêter, ce qu'il fit, ſans aucune réſiſtance de la part de Mr. le Prince qui étoit tout ſeul, ſeulement fit il quelque peu de refus de donner ſon épée, & appella Mr. de Rohan qu'il vit là, & demeura muet ſans lui répondre.

Comme on le menoit en la chambre qu'on lui avoit préparée, il aperçut d'Elbéne, & le voyant avec quelques-uns de ſes Compagnons tous la pertuiſane en la main, il dit qu'il étoit mort: mais l'autre lui répondit qu'ils n'avoient nul commandement de lui rien faire, & qu'ils étoient Gentilshommes.

Il ne fut pas plutot arrêté qu'il fut ſçu par toute la ville, car on fit incontinent ſortir tout le monde du Louvre. Les premieres nouvelles en furent portées aux Princes de ſon parti, par ceux qui y étoient intereſſez, dont les uns ſe retirerent chez Mr. de Guiſe, les autres chez le Duc de Mayenne, qui ne faiſoit que de retourner chez le Nonce qu'il étoit allé viſiter. Le Marquis de Cœuvres fut le premier qui y arriva, peu après Argencour le vint trouver de la part de Mr. de Guiſe, qui n'ayant point eu avis de ce deſſein du Roi craignoit d'y être envelopé avec les autres, auxquels

quels le péril commun le sembloit obliger de se tenir uni, & lui envoya demander s'il vouloit qu'il l'allât trouver, ou s'il lui feroit l'honneur de passer par l'hôtel de Guise pour prendre ensemble une même résolution. Le Duc de Mayenne, qui avoit avec lui 100. ou 200. Gentilshommes, lui manda qu'il l'attendît, & qu'ils passeroient tous incontinent chez lui.

Dès que le Marquis de Cœuvres lui eut porté la nouvelle, trois ou quatre Gentilshommes partirent pour en aller avertir le Duc de Boüillon qui étoit allé à Charenrenton, & sans perdre tems reprit droit le premier chemin de la porte S. Antoine, & envoya Chambret à Mr. de Mayenne le prier de lui vouloir venir dire un mot à 200 pas de ladite porte où il l'attendoit. Mr. de Mayenne y alla tout à l'heure, & lui dit qu'il avoit prié Mr. de Guise de l'attendre chez lui : ils se résolurent de l'aller trouver tous deux à dessein d'amasser avec lui tout ce qu'ils pourroient de Noblesse de leurs amis, & se faire voir par les ruës de Paris, essayans d'émouvoir le peuple & y faire des secondes barricades. Mais comme ils furent sur le point d'entrer dans la ville, ils considérérent qu'ils ne se pourroient

roient pas facilement rendre maîtres de la porte S. Antoine, pour, si leur dessein manquoit avoir la retraite libre, & que la porte du Temple étoit plus aisée & à s'en saisir & à la garder. S'y étant acheminez, Argencour les y vint trouver de la part de Mr. de Guise pour les en empêcher, & leur dit que Mr. de Prâlin l'étoit venu trouver de la part de Leurs Majestez, pour lui commander de les venir trouver, dont néanmoins il s'excuseroit & s'échaperoit s'il pouvoit dès le soir même pour les aller trouver à Soissons, qu'il jugeoit devoir être le lieu de leur retraite.

Cette nouvelle refroidit toute la Compagnie, qui crut pis de Mr. de Guise qu'il n'y en avoit, & se voyant divisez n'oférent entrer dans la Ville, mais prirent le chemin de Bondy, envoyerent à Paris pour savoir ce qui se passoit, & particulierement de Mr. de Vendôme, manderent au Cordonnier Picard qu'ils étoient prêts d'entrer dans la Ville avec 500 chevaux, & que de son côté il essayât de les assister, émouvant le plus de peuple qu'il pourroit.

Incontinent après que Mr. le Prince fut arrêté, une grande foule de Noblesse

bleſſe vint au Louvre pour ſe montrer & donner aſſurance de ſa fidélité : tel le faiſoit ſincérement, tel avoit intention & deſir tout contraire : mais il n'y en avoit pas un qui n'approuvât ce que Sa Majeſté avoit fait, beaucoup même témoignerent envier la fortune du Sieur de Thémines, qui avoit eu le bonheur d'être employé en cette entrepriſe. Mais en effet la Cour étoit ſi corrompuë pour lors, qu'à peine s'en fût il trouvé un autre capable de ſauver l'Etat par ſa fidélité & ſon courage.

Le Duc de Guiſe ni le Cardinal ſon frere n'y oſérent venir ; mais y envoyerent le Prince de Joinville pour faire bonne mine & découvrir s'ils étoient ou non de ceux qu'on devoit arrêter. Il ne manqua pas de donner de grandes aſſurances à Leurs Majeſtez de ſes Freres & de lui, la Reine aſſez grave de ſon naturel & peu careſſante, & alors encore laſſée de la preſſe qui étoit au Louvre & de la chaleur qu'elle cauſoit, lui répondit peu de choſe, & lui fit aſſez froide mine ; ce qui lui ayant été remontré, & que cela peut-être leur donneroit l'allarme, elle fit appeller Mr. de Prâlin qu'elle ſavoit être des amis particuliers de Mr. de Guiſe, & lui commanda

manda de l'aller trouver & l'assurer lui & ses Freres que le Roi avoit confiance en eux & les estimoit ses fideles serviteurs. Cet envoi tint le Duc de Guise en son irrésolution ordinaire, & l'empêcha de prendre parti avec les autres Princes & les laisser venir chez lui, où il eût fallu lier la partie avec eux qu'il eût bien voulu laisser agir sans y paroître; mais ce qu'il leur manda les empêcha de pousser plus avant le dessein qu'ils avoient d'entrer dans Paris, où s'ils fussent venus il y a beaucoup d'apparence qu'ils eussent pu chaudement émouvoir le peuple, qui ne manquoit que de chef & de quelqu'un qui osât commencer le premier.

Madame la Princesse de Condé la mere eut bien le cœur de sortir de sa maison & de s'en aller jusques sur le Pont Notre-Dame criant par tout aux armes, & que le Maréchal d'Ancre avoit fait tuer le Prince de Condé son fils. Chacun l'écoutoit avec étonnement & pitié, mais comme elle étoit seule, elle ne les encourageoit pas à ce qu'ils eussent bien désiré s'ils eussent été assistez. Le Cordonnier Picard, excité par ce que lui avoient mandé les Princes, fit seul quelque effet, & commença une émotion en son

ſon quartier : mais pour ce qu'il n'y avoit aucun homme de qualité pour conduire cette multitude, l'orage qu'il émut ne tomba que ſur la maiſon du Maréchal d'Ancre, & celle de ſon Secretaire Corbinelli, qui avec une extraordinaire furie furent pillées ſans qu'il y reſtât que les pierres & le bois, le pillage continuant encore le lendemain tout le jour. Outre que le bon ordre, qui fut mis dans Paris, modera le feu en la plûpart des eſprits ſéditieux ; car premierement la Reine fit donner avis au Parlement de ce qui s'étoit paſſé, envoya quelques Seigneurs de la part du Roi par les ruës de la Ville, pour empêcher le déſordre, & fit déſabuſer le peuple par le Lieutenant-Civil, leur mandant que Mr. le Prince étoit en ſureté, qu'on ne lui avoit point fait de mal, & qu'on s'étoit ſeulement aſſuré de ſa perſonne pour quelques raiſons néceſſaires qu'ils ſauroient par après.

Mais nonobſtant que Mr. de Guiſe n'eût pas voulu que Mrs. de Mayenne & de Boüillon le fuſſent venus trouver en ſa maiſon pour ſuivre leur deſſein, il ne s'aſſura néanmoins pas tant dans Paris qu'il n'en ſortît dès le jour même, & ne s'en allât à Soiſſons avec telle diligence qu'il y arriva le premier d'eux tous.

On

On crut à la Cour que le Sieur de Prâlin avoit un office tout au contraire de celui qu'on lui avoit commandé, & l'avoit conseillé de se retirer au lieu de lui donner des assurances de la part de Leurs Majestez, étant indigné de ce qu'on s'étoit plutot fié en M. de Thémines pour prendre Mr. le Prince qu'à lui. Ce qui donna plus de fondement à cette créance, fut, outre la malice ordinaire des Courtisans où il y a peu de fidélité, que Mrs. de Guise partirent incontinent après qu'il leur eut parlé, & que Mesdames de Guise mere & femme & la Princesse de Conti assuroient qu'ils ne s'étoient retirez que sur la crainte qu'on leur avoit donnée qu'il y avoit dessein contre eux, & quelqu'une d'elles dit à Barbin qu'elle lui nommeroit un jour celui qui leur avoit donné le conseil de s'éloigner, & qu'il l'eût cru de tout autre plutôt que de celui là.

Mr. de Vendôme s'étoit dépaysé dès auparavant. On dit à la Reine dès que Mr. le Prince fut arrêté, qu'il étoit chez lui, où il faisoit quelques assemblées. S. Geran étoit un de ceux qui le lui dirent, & quelques autres encore qui étoient de ses plus confidens, lesquels s'offrirent eux-mêmes à s'aller saisir de sa personne; on leur en donna la commission, mais il les pré-

prévint, ſortit par une porte de derriere, s'en alla en diligence, on le pourſuivit quelque peu, mais l'envie qu'il avoit de ſe ſauver étant plus grande que n'étoit pas à le prendre celle de ceux qu'on y avoit envoyez, ils ne le purent attraper, il gagna Verneüil au Perche, place qui étoit entre ſes mains, & de là paſſa à la Fére. Quelques uns ſoupçonnoient que pendant que St. Geran, qui fut envoyé pour le prendre, inveſtiſſoit le devant de ſa maiſon, il le fit avertir de ſortir par un autre côté.

Il fut le ſeul après qui la Reine envoya, ayant cru que Mrs. du Maine & de Boüillon s'étoient ſauvez trop tôt pour pouvoir être atteints. Et quant à M. de Guiſe, comme elle n'avoit eu aucun deſſein de le faire arrêter, elle ne l'eut auſſi de le faire pourſuivre, tant parce qu'il avoit été de ceux qui avoient découvert le péril où étoient Leurs Majeſtez, que parce qu'elle ne ſe vouloit pas attaquer à tant de Gens, & qu'elle & le Conſeil connoiſſoient bien que ſi la légéreté de ce Prince l'avoit rendu capable de prêter l'oreille aux mauvais deſſeins des autres, cette même raiſon empêcheroit qu'il ne pût demeurer dans leur union; joint que ſes interêts, dont la plupart des Grands ſont fort cu-

rieux,

rieux, ſe trouvoient à ſervir le Roi.

Madame la Comteſſe fit auſſi ſortir ſon Fils, & ainſi la Cour ſe trouva vuide de beaucoup de Grands, & le Roi preſque ſans aucun Prince auprès de lui.

Rochefort favori de Mr. le Prince s'en alla à Chinon, & y mena le Menillet pour s'y enfermer avec ceux qu'il pourroit amaſſer des Serviteurs de M. le Prince, & défendre cette place contre le Roi. Les Huguenots de Sancerre prirent cette occaſion de ſe ſaiſir de leur Château, dans lequel depuis quelques années le Comte de Sancerre étoit rentré par le moyen du Curé & des Catholiques, & le garderent depuis avec permiſſion du Roi, qui ne leur voulut pas donner prétexte de ſe ſoulever contre ſon ſervice pour cela. Ceux de la Rochelle ſe ſaiſirent de Rochefort ſur Charente, mais le Duc d'Epernon amaſſa auſſitôt des troupes, & mit garniſon dans Surgéres & Tonnay-Charente, pour arrêter leurs mauvais deſſeins.

Mais pour retourner à Mr. le Prince, que nous avons laiſſé entre les mains de Mr. de Thémines, qui le mena en la chambre qui lui avoit été préparée pour le garder, il fit difficulté de manger quand l'heure de diner fut venuë, & demanda que les Siens lui aprêtaſſent ſes viandes, ce

qui

qui lui fut accordé. Le Sr. de Luines lui fut envoyé de la part du Roi, pour le consoler & l'assurer qu'il recevroit tout bon traitement : la Reine Mere lui envoya aussi un autre de sa part. Il fit telle instance de voir Barbin, que la Reine lui commanda d'y aller : dès qu'il le vit il lui parla de plusieurs choses tout à la fois, tant il étoit hors de lui & transporté de passions differentes, qui aboutissoient néanmoins au desir de sa liberté. Il lui demanda si M. de Boüillon étoit pris, & sachant qu'il ne l'étoit pas, il dit plusieurs fois qu'on avoit tort de ne l'avoir pas arrêté, & qu'en 24 heures il lui eût fait trancher la tête : soit qu'ayant été cause de le mettre en cet état, le regret du mal qu'il en avoit reçu le portât à en parler ainsi ; soit que la malice de la nature de l'homme se fît voir en ses paroles, laquelle fait que nous voudrions que tout le monde périt avec nous, & que nous portons envie à ceux qui ne sont pas participans à notre mal.

Il le pria en même tems de supplier la Reine de le mettre en liberté, & la Maréchale de se jetter à ses pieds pour l'obtenir : tant les Grands croyent que tout leur est dû, quelque mauvais traitement qu'ils fassent aux hommes, & que leurs offenses ne désobligent point. Il

Il lui dit, que si on lui pensoit faire son procès, il ne répondroit point: & une autre fois encore qu'il desira à parler à lui, il lui répéta la même chose; mais que, si la Reine lui vouloit faire donner parole de sa délivrance par le Maréchal d'Ancre & le Sr. de Thémines, il découvriroit toutes les cabales que lui & ceux de son parti avoient faites contre le Roi: ce qui ne témoignoit pas tant de générosité & de coutage, qu'une personne de sa condition devoit avoir.

La Reine fit une réponse sage & digne d'elle, qu'elle n'en vouloit pas aprendre davantage qu'elle en savoit, & qu'elle aimoit mieux oublier le passé que de s'en rafraichir la mémoire.

Il dit une autre fois au Maréchal de Thémines, qui le raporta à la Reine, qu'elle ne l'avoit prévenu que de trois jours, & que, si elle eût attendu davantage, le Roi n'auroit plus de Couronne sur la tête. Ce qui, dit en l'état auquel il se trouvoit, témoignoit assez l'audace qu'il avoit conçuë en celui auquel il étoit auparavant, & les pernicieux desseins qu'avoient ceux de son parti: & toutes ces choses ensemble montroient les diverses passions qui agitent l'esprit des Grands, quand ils se voyent réduits en

une extrémité, à laquelle ils ne s'étoient pas attendus, & le peu de générosité qu'ont en leurs adversitez ceux qui n'ont pas eu la force de se contenir, quand ils ont été en meilleure fortune.

Le même jour qu'il fut pris, les Srs. du Vair Garde des Sceaux, Villeroy, & le Président Jeannin vinrent trouver la Reine, où se trouva Mr. de Sully, & lui dirent, que les choses étoient en telle extrémité, que l'Etat s'en alloit perdu, si elle ne faisoit relâcher Mr. le Prince: soit qu'ils en parlassent ainsi par inexpérience, comme le Sr. du Vair; ou par timidité naturelle de leurs esprits, comme le Sr. de Villeroy, qui avoit toûjours gouverné, desorte que cédant aux orages, il s'étoit laissé plûtôt conduire aux affaires, qu'il ne les avoit conduites; ou pour ce qu'ils affectionnoient les Princes, comme le Président Jeannin, qui espéroit toujours bien d'un chacun, & croyoit qu'il pouvoit être ramené à son devoir. Mr. de Sully, violent & peu consideré, le feu de l'esprit duquel ne s'appliquoit qu'au présent, sans rapeller le passé, ni considérer de bien loin l'avenir; ajoûta à ce que les autres avoient dit, que quiconque avoit donné ce mauvais conseil à la Reine avoit perdu l'Etat. La Reine, animée de

ſe voir répriſe d'une choſe qu'elle avoit réſoluë, & éxécutée après une ſi mure délibération, lui répondit qu'elle s'étonnoit qu'il lui oſât parler ainſi, & qu'il falloit bien qu'il eût perdu l'eſprit, puiſqu'il ne ſe ſouvenoit plus de ce qu'il avoit dit au Roi & à elle il n'y avoit que trois jours : dont il reſta ſi confus qn'il ſe retira incontinent, au grand étonnement de tous les Seigneurs qui étoient là préſens. Sa Femme puis après eſſaya de l'excuſer, diſant que le tranſport de crainte dans lequel il étoit, lui avoit fait parler ainſi, d'autant qu'on lui venoit de dire préſentement, que les Princes & Seigneurs du parti de Mr. le Prince étoient réſolus de le faire tuer, le croyant être auteur de l'arrêt dud. Sr. Prince, par les avis qu'il avoit donnez de leurs deſſeins.

La Reine, aſſurée par autres de ſes Serviteurs èſquels elle avoit confiance, & par la grande foule de Nobleſſe qu'elle voyoit venir au Louvre, faire proteſtation de leur fidéle ſervice au Roi, ne penſa pas à changer de deſſein, mais ſeulement aux moyens convenables pour affermir celui qu'elle avoit pris, & remédier à tous les inconvéniens qui en pourroient ſurvenir.

Elle fit changer Mr. le Prince de

chambre, & le fit mettre dans une plus assurée & grillée dans le Louvre le 3. de Septembre. Le 6. le Roi alla au Parlement pour y faire vérifier une Déclaration qu'il avoit faite sur la détention de Mr. le Prince, par laquelle il représentoit que pour acheter la paix il avoit par le Traité de Loudun accordé aud. Sr. Prince le domaine & le Gouvernement de la Province & des Places de Berry, grande somme d'argent à l'un des Grands qui suivoient son parti, le Taillon à l'autre, & de grands & injustes avântages à tous les Particuliers, sans lesquels on n'eût pu convenir d'aucun accord avec eux, ce qui étoit bien un évident témoignage qu'ils n'avoient les armes qu'à cette fin.

Que nonobstant toutes ces choses ils avoient enfraint ledit Traité, & non contens d'avoir en toutes façons foulé son autorité aux pieds, avoient encore attenté sur la liberté de sa Royale personne. Que tous ces actes de rébellion l'avoient obligé, non seulement pour sa conservation & pour celle de son Etat, d'arrêter Mr. le Prince, pour, par ce moyen le retirer de la puissance de ceux qui l'eussent achevé de perdre, s'il y fût davantage demeuré, ne retranchant pas tant sa liberté, qu'ôtant aux mauvais esprits qui l'environnoient la com-

commodité d'abuſer de ſa facilité & de ſon nom.

Sa Majeſté déclaroit néanmoins qu'elle pardonnoit à tous ceux qui avoient eu part & adhéré à ſes mauvais deſſeins, conſeils & actions, pourvû qu'ils revinſſent dans quinzaine en demander pardon à Sa Majeſté. Comme auſſi elle vouloit que perſévérant outre ce tems en leur mauvaiſe volonté, il fût procédé contre eux ſelon la rigueur de ſes Ordonnances, comme contre des Criminels de Léze-Majeſté.

Peu de jours après elle fit publier à ſon de trompe que tous les Domeſtiques & Suivans deſd. Princes euſſent à ſortir dans 24. heures de Paris, s'ils ne venoient ſelon ſa déclaration ſuſd. faire proteſtation de vivre & mourir en ſon obéïſſance. Et, pour ne rien oublier de ce qui ſe pouvoit pour pacifier toutes choſes, elle dépêcha, au même tems qu'ils étoient aſſemblez à Soiſſons, les Srs. de Chanvalon, de Boiſſiſe, & le Marquis de Villars beau-frere de Mr. de Mayenne, pour traiter avec eux & leur offrir tout ce que l'autorité Royale pouvoit ſouffrir leur être concédé pour les ramener à leur devoir.

Ces Princes étoient arrivez à Soiſſons dès le 2. de Septembre. Mrs. de Guiſe &

de Chevreuſe y étant arrivez les premiers, le Sr. de Frêne, Gouverneur de la ville, ſous Mr. de Mayenne, leur refuſa les portes juſques à l'arrivée dudit Sr. de Mayenne, &, quoique Mr. de Guiſe s'en voulût offenſer, il en fut néanmoins loüé de tout le monde.

Dès le jour même ils s'aſſemblérent, & aviſérent d'envoyer vers le Duc de Vendôme, qui étoit à la Fére, & celui de Longueville, qui étoit à Peronne, pour les prier de ſe trouver, à trois heures de là, à Coucy, où ils ſe rendroient tous pour prendre conſeil en leurs affaires. Le Cardinal de Guiſe, qui arriva à Soiſſons le 3. ſe trouva à Coucy à ladite conférence avec les autres. Mr. de Guiſe y étoit fort triſte & décontenancé, ſoit que l'exemple de feu ſon Pere lui fît peur, & que ſans y penſer il ſe trouvât plus engagé avec eux, qu'il n'avoit eu deſir de l'être; ſoit que ce fût la premiére fois, qu'ouvertement il avoit été du parti contraire à Sa Majeſté, & qu'il perdoit la gloire de laquelle il ſe vantoit, d'être toujours demeuré attâché à ſes commandemens; ſoit qu'il ne jugeât pas leur ligue, Mr. le Prince étant pris, pouvoir ſubſiſter; ſoit qu'il regretât de voir qu'il perdoit l'honneur de commander les armées de Sa Majeſté, & ſe vît ré-

réduit dans un moindre parti à l'égalité avec beaucoup d'autres Princes, qui lui conteſtoient le rang.

Cela mettoit ces Princes en peine, & les faiſoit méfier de lui. Pour eſſayer de le gagner tout-à-fait à eux, ils lui rendoient tout l'honneur qu'ils pouvoient, & lui déféroient davantage, qu'ils n'euſſent fait ſans cela, lui donnant lieu d'eſpérer qu'ils le reconnoitroient tous pour leur Chef, fors Mr. de Longueville qui y montra de la répugnance. Cela n'empêcha pas qu'ils ne priſſent tous enſemble une réſolution commune de faire chacun de ſon côté le plus de levées qu'ils pourroient, pour dans 12. jours après ſe trouver aux environs de Noyon, où ils avoient aſſigné leur rendez-vous général, en deſſein d'aller avec ces forces, qu'ils n'eſpéroient pas moindres de 8. à 9000. hommes de pied & 1500. ou 2000. Chevaux, droit aux portes de Paris pour combattre les troupes du Roi, ſi elles s'oppoſoient à leur chemin, & voir quel mouvement leur venuë pouroit cauſer dans les eſprits mécontens à Paris.

Ce conſeil ſi bien pris n'eut pas le ſuccès qu'ils eſpéroient : car, bien qu'ils ſe fuſſent tous ſéparez pour faire leurs levées, Mr. de Guiſe étant allé à Guiſe, Mr. de

Mayenne à Soiſſons, Mr. de Boüillon à Sedan, Mr. de Longueville à Peronne, & le Marquis de Cœuvres à Laon, Mr. de Vendôme à la Fére, pluſieurs d'entr'eux jouérent à la fauſſe compagnie comme on fait en toutes ligues, où chacun penſant à ſon intérêt particulier qui ne dépend pas de celui des autres, ſe détache du lien commun qui leur ſert de prétexte plutot que de véritable ſujet de ce qu'ils font.

M. de Guiſe fut le premier qui manqua à ce qu'il avoit promis. Dès qu'il fut arrivé à Guiſe, il dépêcha un Courier à Mr. de Lorraine pour le prier d'être de la partie, & un autre vers Mrs. d'Epernon & de Bellegarde. Car quant au Maréchal de Lesdiguiéres, il étoit aſſez empêché en Italie ſans ſe mêler des affaires de deça. Mais ayant dans trois jours après avis de ſa Femme par l'Abbé de Foix qu'elle lui envoya que le Roi avoit réſolu de leur envoyer les Commiſſaires, que nous avons dit ci deſſus, pour traiter avec eux, & qu'elle eſpéroit faire ſon accommodement à ſon avantage & avec ſureté, il laiſſa là toutes ces levées, & s'en alla à Lieſſe, où il manda au Marquis de Cœuvres qu'il le prioit de faire ſavoir à Mr. de Mayenne qu'il ſeroit le lendemain à Soiſſons.

Mr.

Mr. de Mayenne trouva fort mauvais qu'il eût intermis ses levées : néanmoins sur l'avis des Commissaires ils envoyérent avertir tous les Liguez de se trouver à Soissons, ce qu'ils firent, hormis Mr. de Longueville, qui, par l'entremise du Sr... qui avoit été autrefois de son Conseil, traita à part avec le Roi, nonobstant qu'il eût été & le premier de tous & le plus animé & intéressé contre le Maréchal d'Ancre, & se détacha d'avec les autres, qui néanmoins s'étoient presque pour son seul sujet engagez dès le commencement en ces broüilleries, & remit à peu de tems de là Peronne entre les mains du Roi, qui en donna le Gouvernement au Sr. de Blerancour, & à lui celui de Ham. Tandis qu'ils étoient là, Mr. de Thermes vint de la part de M. de Bellegarde trouver Mr. de Guise, sur le sujet de ce qu'il lui avoit mandé par le Gentilhomme qu'il lui avoit envoyé.

Il avoit eu à Liesse réponse de Mr. de Lorraine, par le Comte de Boulay qui l'étoit venu trouver de sa part, & le Gentilhomme qu'il avoit envoyé à Mr. d'Epernon revint aussi, & ne raporta que de belles paroles; étant échapé audit Sr. d'Epernon de dire en sa présence que si Mr. de Guise étoit parti promptement

de la Cour, il y retourneroit encore plus vite.

Mr. de Guiſe, ſoit qu'il ne voulût pas faire ſemblant de l'être, fit diverſes propoſitions tantôt de s'en aller à Joinville, comme étant un lieu qui eſt plus proche de Lorraine pour y faire de plus grandes levées, & eſſayer de retirer ſa Femme de la Cour qui l'aſſiſteroit de bagues & d'argent, tantôt il propoſoit d'aller en Provence pour y faire une plus puiſſante diverſion. Mais les Princes, connoiſſant ſon humeur peu arrêtée en ſes paroles & en ſes penſées, ne faiſoient ni miſe ni recette de tout ce qu'il diſoit.

Le Cardinal de Guiſe blâmant la conduite de ſon Frere, ils lui promirent tous de lui obéir, ayant une qualité qui les ôtoit de jalouſie pour les rangs.

Mr. de Nevers n'étoit pas à Paris quand Mr. le Prince fut arrêté, ni n'avoit aucun ſujet de ſe lier avec eux en leurs menées, ni eux ne l'eſpéroient auſſi; quand ils ſont étonnez qu'un Gentilhomme de ſa part arrive pour leur faire entendre qu'il veut être de la partie, tant il étoit léger & peu conſidéré.

Il avoit témoigné à la Reine après le Traité de Loudun être dégouté des brouilleries qu'il voyoit entre les Grands, &

avoit

avoir desir de s'employer hors du Royaume en un dessein qu'il avoit dès long-tems contre le Turc, pour lequel il suplia la Reine d'écrire au Pape, & au Roi d'Espagne. Et, pour ce qu'il espéroit aussi de disposer les Princes d'Allemagne à y contribuer, il desira d'aller en Ambassade Extraordinaire vers l'Empereur, sous couleur de se réjoüir de la part de Sa Majesté de sa nouvelle assomption à l'Empire; & avant partir il porta à la Reine un livre, où il espéroit de faire signer tous ceux qui voudroient contribuer en cette affaire, & la suplia d'y vouloir signer en tête pour 400. écus. Aprés avoir reçu d'elle toutes les satisfactions qu'il avoit desirées, il partit au commencement d'Août pour son voyage.

Etant sur les frontiéres de Champagne, il reçut la nouvelle de la prise de Mr. le Prince, & non seulement s'arrêta, mais eut bien l'audace d'écrire au Roi sur ce sujet des lettres qui étoient bien au délà du respect que lui & les autres plus relevez devoient à Sa Majesté. La Reine dissimula pour lors le mécontentement qu'elle en devoit recevoir, mais néanmoins voyant sa mauvaise volonté, donna ordre qu'on ne le reçût en aucune des villes fortes de son Gouvernement: ensui-

te de quoi voulant entrer dans Châlons avec dessein de s'en saisir, on lui en ferma les portes, dont il fut tellement outré de déplaisir, que sans plus de retenuë il se déclara tout ouvertement, & manda aux Princes assemblez à Soissons qu'il vouloit être des leurs.

Cependant les Députez du Roi arrivérent à Villers-Cotterets, & n'ayant pas charge d'aller jusqu'à Soissons convinrent avec les Princes d'une ferme nommée Cravausson, distante d'une lieuë de Soissons, où ils se trouvérent ensemble la premiéere fois.

Ils commencérent par essayer de détacher tout à fait Mr. de Guise d'avec eux, croyant qu'ils auroient meilleur marché des autres. Le Sr. de Chanvalon, comme ayant charge des affaires & Résident pour le service de Mr. de Lorraine auprés de Sa Majesté, avoit beaucoup de crédit en son esprit: mais le Sécretaire du Duc de Montéléon Ambassadeur d'Espagne y en eut davantage pour le persuader, lui faisant entendre de la part de son Maitre qu'il se rendoit caution de la parole qu'on lui donneroit, sachant bien qu'il lui étoit difficile de prendre assurance sur celle du Maréchal d'Ancre, lequel il étoit bien averti de ce qu'avec les autres il avoit tramé contre lui.

Tou-

Toutes ces choſes aidoient bien l'armée du Roi, qui étoit forte & avancée auprès de Villers-Cotterets, & prête à les mettre en état de ne pouvoir plus longtems conteſter ni prétendre de recevoir de grands avantages. Ils propoſerent néanmoins beaucoup d'articles, plus pour la forme & faire bonne mine, que pour eſpérance de les obtenir : mais ce qu'ils recherchérent le plus, fut de n'être point obligez de tout l'hiver d'aller à la Cour, & d'avoir du Roi de quoi entretenir leurs garniſons.

Ils demandoient que le Traité de Loudun fût entretenu : que les Siéges mis devant le Château de Chinon & la Tour de Bourges fuſſent levez, & ceux qui commandoient en ces places maintenus en leurs Charges ; que les Garniſons du Duc de Mayenne fuſſent augmentées de 200. hommes de pied ; que le payement de ſes penſions, garniſons, Compagnies de Cavalerie, & autres gratifications qu'il plaiſoit à Sa Majeſté de lui accorder, fût aſſigné ſur la Recette Générale des Finances : qu'on envoyât au Duc de Vendôme la commiſſion pour tenir les Etats en Bretagne : que ſa Compagnie de Chevaux-Légers ſervît où il ſeroit par lui ordonné : qu'il lui fût entretenu cent hommes de pied pour tenir garniſon à la Fére : que Sa Ma-

jeſté

jesté fît raser les fortifications de Blavet, & ôtât les garnisons des places où elle en avoit envoyées depuis la détention de Mr. le Prince, & considérant s'il étoit expédient qu'elle tînt sur pied son armée.

Mr. de Guise ne desirant plus que de retourner trouver Leurs Majestez, prit sujet de leur demander qu'ils aprouvassent qu'il y fît un voyage, sur l'espérance qu'il faciliteroit la concession des demandes qu'ils faisoient. Il arriva à la Cour le 24. avec ses Freres, fut très-bien reçu, fit encore un voyage vers eux pour leur faire savoir la volonté du Roi, & étant de retour le 29. Sa Majesté accorda les 200. hommes de surcroit de garnison qu'ils demandoient pour Mr. de Mayenne à Soissons, & les 100. hommes pour Mr. de Vendôme à la Fére, mais ne voulant affecter aucune Recette au payement d'icelle.

Quant au Traité de Loudun, elle déclara le vouloir observer de bonne foi & n'y contrevenir point. Pour le reste, il ne leur fut rien accordé, mais Sa Majesté voulut qu'il demeurât en sa puissance de faire ce qu'il lui plairoit.

Le Sr. de Boissise seul leur porta cette réponse à leurs articles, à laquelle ils ne voulurent consentir, mais seulement signérent

rent le 6. d'Octobre qu'ils l'avoient reçuë par exprès commandement de Sa Majesté, & pour obéir à ſes volontez.

Enſuite Sa Majeſté fit une Déclaration le 16. d'Octobre, par laquelle elle fit ſavoir qu'en celle qu'elle avoit faite ſur la détention de Mr. le Prince elle n'entendoit comprendre ſous le nom des Coupables des cas mentionnez en icelle les Princes, Seigneurs & autres Officiers de Sa Majeſté, qui étoient partis de Paris le 1. de Septembre, mais qu'elle les tenoit tous pour ſes bons ſerviteurs, & vouloit qu'ils jouïſſent de ſes graces & faveurs, & exerçaſſent leurs Charges ainſi qu'ils avoient fait auparavant. Elle en fit une autre particuliére ſur le ſujet de Mr. de Longueville, qu'elle dit être fort aſſurée n'avoir eu aucune mauvaiſe intention contre ſon ſervice, & de n'avoir non plus entendu comprendre en la ſuſd. premiére Déclaration.

Toutes choſes par ce moyen ſembloient être pacifiées au moins pour quelque tems Les places que tenoit Mr. le Prince en Berry étoient toutes rendues à Mr. de Montigny, qui avoit été fait Maréchal de France avec Mr. de Thémines peu après la détention de Mr. le Prince, Chinon, où Rochefort étoit allé pour s'enfermer, étoit auſſi remis en l'obéïſſance du Roi,

ledit

ledit Rochefort en étant ſorti non tant ſur les lettres de Mr. le Prince que ſur l'apréhenſion de l'événement du Siége que le Maréchal de Souvray avoit mis devant cette place, le Gouvernement de laquelle fut donné à d'Elbéne. Toutes choſes étoient auſſi établies en leur premier état à l'entour de la Rochelle, ceux de la Ville ayant remis entre les mains d'un Exemt du Roi, le Château de Rochefort dont ils s'étoient ſaiſis, & le Duc d'Epernon retiré ſes garniſons de Surgéres & Tonnay-Charente. Les Princes & Seigneurs unis étoient retenus dans leur devoir, au moins en aparence, par ce dernier Traité. Mr. de Nevers ſeul aporta de nouveaux troubles, fit des levées de Gens de guerre, s'aſſuroit de ſes amis, & alla pluſieurs fois conſulter à Sedan, le donjon des rébellions, & mit des Gens de guerre dans Méziéres, Rethel, la Caſſine, Château-Porcien, Richecour, & autres places de ſon Gouvernement ſans permiſſion du Roi, dont les plus ſages qui ne conſidéroient pas ſon eſprit étoient étonnez, attendu les forces que le Roi avoit prêtes, auſquelles il ne pouvoit faire aucune réſiſtance, s'il les eût voulu employer contre lui.

La Reine employa tous les moyens qu'elle put pour lui faire connoitre ſa fau-

te;

te, elle dépêcha vers lui Mr. Marescot Maitre des Requêtes, lequel n'ayant rien avancé elle me fit l'honneur de me choisir pour y faire un voyage de la part de Sa Majesté, croyant que j'avois quelque dextérité, par laquelle je pourrois ménager son esprit & le ramener à la raison. Mais tout cela fut en vain, car il n'en étoit pas capable. Il continuoit en ses mauvais desseins, on en avoit avis par les Gouverneurs des Places de la Province, qui demandoient qu'on renforçât les garnisons, & protestoient qu'ils ne seroient pas responsables de la perte desd. places s'il en mèsavenoit.

La Reine, pour ne donner occasion à leur prétexte ordinaire qu'ils étoient oprimez & n'armoient que pour se défendre, étoit résoluë de le laisser commencer; &, s'étant contentée d'envoyer des Commissaires en Champagne pour informer de ce qui s'y passoit, elle ne voulut pas même envoyer renfort de garnison dans les places, mais se contenta de mander aux Gouverneurs & aux Villes qu'ils se tinssent sur leurs gardes, afin que sous ombre de ce renfort de garnisons on ne pût dire qu'on eût dessein contre lui.

Il n'en faisoit pas de même, mais eut dessein de se saisir de la ville de Rheims. Le Roi y envoya le Marquis de la Vieu-

vil-

ville, qui étoit ſon Lieutenant-Général en ce quartier de Champagne, mais lui commanda de ne s'accompagner que de ceux de ſa maiſon. Madame de Nevers à peu de jours de là qui fut le 14. de Novembre ſe préſenta aux portes de la ville pour y entrer : le Marquis, qui avoit reconnu l'état de la ville, & les grandes intelligences qu'elle y avoit, joint que ſon Mari étoit proche de là, lui refuſa l'entrée avec toutes les ſoumiſſions qu'il lui fut poſſible, & la contraignit de ſe loger pour cette nuit là au fauxbourg. Le Duc de Nevers irrité de ce refus envoya quantité de Gens de guerre ſe ſaiſir du Château de Sij, apartenant au Marquis de la Vieuville, ſitué en Rethelois, & peu après manda à ſon Procureur Fiſcal, au Duché de Rethelois, qu'il requît une ſaiſie féodale de lad. terre à faute d'hommes, droits & devoirs non faits & non payez par led. Marquis, depuis le décès de ſon Pere.

Le Marquis de la Vieuville s'en étant plaint au Roi, Sa Majeſté lui envoya Barenton Exemt de ſes Gardes du Corps, qui le 21 dud. mois lui fit commandement de ſa part de faire ſortir dud. Château dud. Marquis les Gens de guerre qu'il y avoit envoyez, & que ce qu'il avoit fait à Rheims

étoit par ſon commandement. M. de Nevers lui répondit fort inſolemment, entr'autres choſes, que ceux qui étoient à la Cour étoient ſous la baguette, mais qu'il n'y étoit plus, & que dans trois mois tous auroient la même franchiſe, & qu'il iroit avec 2000. hommes au devant du Sr. de Prâlin qui commandoit les armées de Sa Majeſté. Et néanmoins il n'avoit pas effectivement des Troupes, pour garder la moindre place de ſon Gouvernement. Barenton en dreſſa ſon procès-verbal qu'il aporta à Sa Majeſté, laquelle commanda au Garde des Sceaux, que ſur icelui & ſur les raports des Srs. de Caumartin & d'Ormeſſon, Conſeillers d'Etat, qui leur avoient été auſſi envoyez pour informer des levées des Gens de guerre & entrepriſes dud. Duc, & ſur les avis des Gouverneurs des Villes de cette Province & proteſtations qu'ils faiſoient, il s'aviſât en ſon Conſeil à ce qui étoit à faire pour le bien de ſon ſervice & le repos de ſon Etat.

La choſe étant miſe eu délibération, le Garde des Sceaux fut d'avis qu'il falloit renvoyer l'affaire au Parlement. Mr. de Villeroy, quoiqu'il fût ſoupçonné de favoriſer les Princes, dit que ce n'étoit point une affaire du Parlement: & le

le Préſident Jeannin donnant un conſeil moyen de diviſer l'affaire & renvoyer au Parlement la ſaiſie féodale, il lui répondit courageuſement que ce ſeroit mettre un Gentilhomme en procès avec un Prince pour avoir ſervi le Roi. Le Sr. Mangot Sécretaire d'Etat prenant la parole & l'affirmative pour la défenſe du Marquis de la Vieuville, le Sr. Barbin lui dit qu'il oublioit une choſe, laquelle mettoit tout à fait Mr. de Nevers en ſon tort, qui étoit que la ſaiſie féodale n'avoit été faite que pluſieurs jours après la priſe de ſa maiſon.

Le Garde des Sceaux que l'on voyoit bien qui ne faiſoit qu'à regret délibérer de cette affaire, & qui montroit dans ſon viſage la peine de ſon eſprit, éclata alors, & dit à Barbin qu'il ſe trompoit s'il penſoit le rendre Miniſtre de ſes conſeils violens. L'autre lui répondit aſſez modeſtement qu'il étoit homme de bien, qu'il diſoit ſon avis, qu'ils étoient tous aſſemblez pour cela, & qu'il falloit prendre les opinions. A quoi le Garde des Sceaux dit qu'il n'en feroit rien, juſques à ce qu'il fût avec des Gens qui entendiſſent les affaires. Barbin ſe leva & lui dit, je ſuis ſeul qui peut-être ne les entens pas, tous ces Mrs. qui reſtent ici

les entendoient très-bien, lorſque vous n'en aviez jamais oüi parler: & cela dit il s'en alla au Louvre, où il raconta ce qui s'étoit paſſé à leurs Majeſtez.

Cependant l'heure du Conſeil des affaires arrivant, le Garde des Sceaux vint au Louvre. La Reine lui demande ſi on avoit le procès-verbal de l'Exemt, & s'il étoit à propos de le lire devant tous les Princes & Seigneurs qui étoient là. Le Garde des Sceaux n'en étant pas d'opinion, Barbin fit inſtance qu'on le lût, afin que chacun connût l'inſolent procédé du Duc de Nevers. Etant lu, il n'y eut perſonne qui ne le blâmât, & qui n'avoüât que Leurs Majeſtez en devoient avoir du reſſentiment. La Reine demanda au Garde des Sceaux ce qui lui en ſembloit, il recula un pas en arriére ſans rien dire: elle étonnée lui redemanda juſqu'à trois fois ſans qu'il répondît rien. Ce que le Roi trouva ſi mauvais, outre qu'il étoit déja mécontent de la rudeſſe de ſon eſprit, de ſon peu d'expérience dans les affaires, de voir que la plus ſaine partie du Clergé ſe plaignoit de lui & qu'il étoit en réputation d'être peu affectionné à la Religion, que Sa Majeſté de ſon propre mouvement ſe porta à dire à la Reine qu'il

qu'il le falloit éloigner, & lui envoya dès le ſoir redemander les Sceaux, & les donna au Sr. Mangot, & m'honora de la Charge de Sécretaire d'Etat, que led. Sr. Mangot exerçoit lors. Peu de jours auparavant j'avois été nommé pour aller en Eſpagne Ambaſſadeur Extraordinaire, pour terminer pluſieurs affaires, auſquelles le Comte de la Rochefoucault fut déſigné en ma place. Je deſirois plutot la continuation de cet emploi qui n'étoit que pour un tems, que celui-ci, la fonction duquel étoit ordinaire: mais outre qu'il ne m'étoit pas honnêtement permis de délibérer en cette occaſion, où la volonté d'une Puiſſance ſupérieure me paroiſſoit abſoluë, j'avouë qu'il y a peu de jeunes Gens qui puiſſent refuſer l'éclat d'une Charge qui promet faveur, & emploi tout enſemble, J'acceptai donc ce qui me fut propoſé en ce ſujet par le Maréchal d'Ancre de la part de la Reine, & ce d'autant plus volontiers que le Sr. Barbin, qui étoit mon ami particulier, me ſolicitoit, & m'y pouſſoit extraordinairement.

Incontinent que je fus en cette Charge, le Maréchal me preſſa fort de me défaire de mon Evêché, qu'il vouloit donner au Sr. du Vair. Mais conſidérant

lès

les changemens qui pouvoient arriver, tant par l'humeur changeante de ce Perſonnage que par les accidens qui pouvoient arriver à ſa fortune, jamais je ne voulus condeſcendre, ce dont il eut du mécontentement, quoique ſans raiſon. Je lui repréſentois qu'il étoit bien raiſonnable que, quoi qu'il arrivât, je me trouvaſſe en l'état que j'étois entré en cette Charge, où ne voulant rien profiter, il étoit plus que juſte que je ne me miſſe en hazard de perdre tout.

Je lui repréſentois encore que ſi je me défaiſois de mon Evêché, il ſembleroit que j'euſſe acheté & me fuſſe acquis l'emploi de la Charge où il me mettoit au prix d'un Bénéfice, ce qui ne ſe pouvoit en conſcience, & ne ſeroit pas honorable ni pour lui ni pour moi. Mais toutes ces raiſons ne le contentérent point, & le Sieur Barbin, qui étoit plus pratique de ſon humeur que moi, me dit que, quoi que je puſſe faire, il ne ſeroit pas ſatisfait s'il ne venoit à ſes fins parceque ſon intention étoit en me dépoüillant de ce que j'avois de me rendre plus néceſſairement dépendant de ſes volontez. En quoi il témoigna être véritablement mon ami, en me fortifiant ſous main dans la réſolution que j'avois

j'avois priſe de ne me défaire pas de mon Evêché.

Quant au Sr. du Vair, jamais homme ne vint en cette Charge avec plus de réputation, & ne s'en acquita avec moins d'eſtime ; ſi bien que le choix qu'on fit de ſa perſonne, ne ſervit qu'à faire connoitre la différence qu'il y a entre le Palais & la Cour, entre rendre la juſtice aux Particuliers & la conduite des affaires publiques. Il étoit rude en ſa converſation, irreſolu ez moindres difficultez, & ſans ſentiment des obligations reçûës.

Mrs. de Boüillon & de Mayenne avoient un tel pouvoir ſur ſon eſprit, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en embraſſer ouvertement les intérêts. Un jour il reprocha à la Reine en leur préſence, comme nous avons dit ci-devant, le peu de confiance qu'elle avoit en eux, & que ſi elle continuoit ſes ſoupçons, elle leur donneroit occaſion de chercher ailleurs leur apui : ſans conſidérer les ſujets qu'elle avoit de ſe défier d'eux, qu'ils n'avoient rien oublié à faire durant la minorité pour changer le gouvernement des affaires, & décrier ſa conduite ; qu'ayant redoublé leurs appointemens dès le commencement de ſa Régence, & les ayant gra-

gratifiez de penſions exceſſives penſant les retenir par leur intérêt en leur devoir, ils s'étoient ſervis du bien qu'elle leur avoit fait pour lui faire mal, avoient gagné les uns par argent, les autres par eſpérance, fait cabales dans la Cour, pris les armes à la campagne, perdu le reſpect qu'ils devoient à leur Souverain, troublé la tranquilité publique; que tous les Gens de bien deſiroient voir leur inſolence châtiée, & cependant entre leurs vœux ils avoient profité de la rébellion qui les devoient ruïner, & la Reine avoit porté le Roi à récompenſer leurs fautes; que ſa bonté ne les avoit pas rendus meilleurs, & la paix n'avoit pas été plutôt conçuë, qu'ils ne méditaſſent une nouvelle guerre. On parla du mariage du Roi, ils menaçérent de s'y opoſer; le Roi l'entreprit, ils arment auſſi-tôt pour en troubler l'exécution. Leur crime ayant donné au Roi ſujet de les punir, & leur foibleſſe le moyen, la Reine s'étoit contentée de le pouvoir faire, on avoit traité avec eux, le Roi les avoit reçus en pere, au lieu de les châtier en maitre: & qu'après tout cela ils n'avoient pas plutôt été de retour dans la Cour, qu'ils s'étoient propoſé de s'en éloigner. Toutes leſquelles choſes étant, c'eût été

à la Reine une auſſi grande imprudence de s'y fier, que c'étoit à lui une grande indiſcrétion de lui conſeiller.

Cependant le trouble & l'étonnement de l'arrêt de Mr le Prince ne fut pas plutôt ceſſé, que le Maréchal d'Ancre revint à la Cour. S'il en étoit parti avec un grand dèſeſpoir, il n'y vint pas avec une moindre préſomption & eſpérance de recommencer à gouverneur pis que jamais. Sa Femme étoit ſi abattuë de l'effroi où elle s'étoit trouvée, duquel nous avons parlé ci devant, & de ſon humeur mélancolique que cette crainte avoit irritée, qu'elle en étoit en quelque maniére ſortie hors de ſon bon ſens, ne partant plus de ſa chambre, & ne voulant voir perſonne, croyant que tous ceux qui la regardoient l'enſorceloient; & elle avoit étendu ce ſoupçon juſques à la perſone de Barbin, qu'elle avoit pour ce ſujet prié de ne la plus aller voir.

Le Maréchal à ſon arrivée demanda audit Barbin s'il y auroit plus de danger qu'il ſe mélât des affaires. L'autre qui ſavoit qu'il étoit déja réſolu de faire ce qu'il lui demandoit, & qu'il ne s'en abſtiendroit pas, quoi qu'il lui conſeillât, mais prendroit ſujet de croire que l'am-

bition

bition le porteroit à lui donner ce conseil, lui dit qu'à ſon avis il le pouvoit faire, & qu'il ne voyoit point de raiſon qui l'en dût empêcher. Mais cela néanmoins fut l'entrée de ſa ruïne, ce qui le confirma en la haïne de tout le monde, & donna un des principaux moyens à Luines de médire de lui à la Reine & au Roi, & préparer l'orage que nous verrons tomber ſur ſa perſonne l'année ſuivante. Luines commença à repréſenter au Roi que l'autorité Royale étoit en la perſonne dudit Maréchal, qu'elle ne réſidoit en Sa Majeſté que de nom, & que, pour ſe fortifier en ſes mauvais deſſeins, il éloignoit la Reine ſa mere de la bienveillance qu'elle lui devoit.

Le Roi étant tombé malade à la Touſſaints d'une eſpéce d'évanoüiſſement, la Reine qui étoit aux Feüillans accourt incontinent au Louvre tout effrayée : le Roi qui ſe portoit mieux n'en fut néanmoins entiérement guéri que 3. ou 4. jours après. La Reine parlant ſouvent de cette maladie, du Vair qui étoit encore lors Garde des Sceaux, & ſoupçonnoit que ce fût un autre mal que ce n'étoit, dit qu'il étoit à craindre qu'il ne recommençât au printems. Cela fit que la Reine parlant pluſieurs fois au Sr He-

rouard premier Médecin du Roi, lui disoit qu'elle avoit peur que Sa Majesté ne retombât malade au printems. Luïnes prit occasion de dire au Roi que l'on tramoit quelque chose contre lui qui devoit s'exécuter au printems, & que l'on disoit qu'il lui pourroit bien mésavenir en ce tems là. Il donnoit quant & quant à entendre au Roi que tous ces Princes n'étoient persécutez que pour l'amour du Maréchal d'Ancre, qu'ils étoient passionnez pour Sa Majesté, & qu'ils avoient témoigné un déplaisir indicible de sa maladie.

Ces choses firent effet en l'esprit du Roi, & tel que Mr de Gêvres dépêcha exprès à Soissons à Mr de Mayenne, pour lui faire savoir, non de la part du Roi, mais comme de lui même, la bonne volonté que Sa Majesté lui portoit, & qu'elle avoit eu quelque pensée de se retirer d'avec la Reine sa mere, & s'en aller à Compiegne, où il savoit bien que tous les autres Princes & lui n'auroient pas manqué de le venir trouver.

Cet avis encouragea fort les Princes, qui donnérent ordre au Cardinal de Guise de ménager auprès de Mr de Luïnes tout ce qu'ils pourroient en cette occasion.

ſion. L'affaire fut ſi bien ſuivie que la Chenaie gentilhomme ordinaire du Roi, qui avoit grande part auprès dudit Sr de Luïnes, leur envoya Genie, par lequel il leur fit ſavoir la mauvaiſe volonté que le Roi portoit au Maréchal d'Ancre, & le mécontentement qu'il avoit de ſes comportemens, les conviant tous de ſe maintenir bien unis enſemble, & quoi qu'on leur pût dire n'entendre aucune réconciliation avec lui.

Nonobſtant toutes ces choſes le changement des Miniſtres les étonnoit, car ils crurent que n'ayant plus perſonne de leur intelligence dans le Miniſtére, leurs actions ſeroient reconnues pour ce qu'elles étoient, & pluſieurs détrompez de ce qu'on en avoit fait acroire à leur avantage contre la vérité. Ils ne ſe raprochérent pas néanmoins de leur devoir, mais au contraire s'affermiſſoient dans leur rébellion, le Duc de Nevers tout ouvertement, Mr de Boüillon couvertement, & ſous mains décriant le Gouvernement aux Pays étrangers, & envoyant exprès en Hollande, à Liége, & en divers lieux d'Allemagne pour en parler mal. Entre leſquels le Sr du Péché étant à Liége, & ſe laiſſant aller ſelon qu'il lui étoit commandé à parler autrement du Roi

qu'il ne devoit, un Gentilhomme Liégeois abhorrant cette infidélité le blâma de ſa trahiſon, & des paroles étant venus au mains, le tua ſur le champ. Il faiſoit pluſieurs autres pratiques au préjudice de l'autorité Royale, faiſant enlever quantité d'armes, & paſſer à petites troupes nombre de Gens de guerre par Sedan en Champagne, où le Duc de Nevers les recuëilloit, & les faiſoit couler dans les Places qui ne lui pouvoient faire de réſiſtance. Le Roi en étant averti, fut contraint de faire avancer des Gens de guerre en cette Province ſous le commandement du Maréchal de Prâlin, tant pour tenir la main à l'exécution des jugemens des Commiſſaires de Sa Majeſté qu'elle avoit envoyez ſur les lieux pour informer des contraventions à ſes Ordonnances, en faire le procès à ceux qui ſe trouvoient coupables, que pour être prêts à toute occaſion qui ſe pouroit préſenter pour ſon ſervice.

Il ne ſe paſſa guére de tems qu'il n'eût ſujet de les employer, car Mr de Nevers de nuit & par ſupriſe entra le premier jour de Décembre dans la ville le Ste Menehould, s'en ſaiſit, & mit dans le Château 500. hommes de garniſon. Cette ville étoit importante, couvroit

Se-

Sedan & Méziéres, & fermoit le paſſage pour aller à Verdun. Le Maréchal de Prâlin y alla avec les troupes du Roi, avec leſquelles & la promeſſe qu'il fit de 10000. écus à Bouconville Gouverneur du Château, il ſe rendit maitre de la Place, & en chaſſa la garniſon du Duc de Nevers le 26. de Décembre, & la fit conduire à Rethel.

Nonobſtant tout ce mauvais procédé des Ducs de Nevers & de Boüillon, le dernier, qui s'étoit tenu un peu plus couvert eut bien la hardieſſe d'écrire au Roi en ſe plaignant de ce que les troupes que Sa Majeſté avoit en Champagne lui donnoient jalouſie, & que l'Ambaſſadeur du Roi à Bruxelles empêchoit la liberté du commerce avec Sedan, duquel il ſembloit que Sa Majeſté ne voulût plus embraſſer la protection; ce qui l'obligeroit à s'aider des remédes que la nature permet à un chacun pour ſa propre défenſe.

Sa Majeſté lui fit réponſe le 27. avec plus de vigueur que l'on n'avoit pas accoutumé du tems des autres Miniſtres, lui remontra ſon mauvais procédé, que la plainte qu'il lui faiſoit n'étoit que pour prévenir celles que le Roi avoit ſujet de faire de lui, ou tenir les Peuples

en une fausse créance qu'ils étoient maltraitez, que ce qu'il disoit du commerce qui n'étoit pas laissé libre à Sedan du côté de la Flandre n'étoit que par l'empêchement qu'y avoit fait l'Ambassadeur du Roi, au passage des armes qu'il en vouloit faire venir contre son service, & que s'il étoit sage, au lieu des remédes dont il menaçoit qu'il se serviroit pour sa juste défense, & que Sa Majesté n'entendoit pas, & seroit bien aise d'en être éclaircie par lui, il n'en rechercheroit point d'autres que la bonne grace de Sa Majesté, à laquelle il étoit obligé de tout le bien qu'il avoit. Ce procédé vigoureux du Roi sentant plus Sa Majesté Royale que la conduite passée, n'étoit pas néanmoins bien reçu, à cause du Maréchal d'Ancre, l'audace duquel & la haine qu'on lui portoit étoient telles, qu'elles faisoient prendre en mauvaise part & du Peuple & des Grands & du Roi, tout ce qui autrement étoit de soi & eût été reconnu le plus avantageux au service de Sa Majesté & au bien de l'Etat.

Nous avons dit que Mr le Prince fut trois jours après sa détention changé de la chambre où il étoit, & mis en une autre plus assurée qu'on lui avoit fait pré-

préparer, en laquelle tandis qu'il demeura il avoit quelque eſpérance d'être bien-tôt mis en liberté : mais les choſes furent changées bien-tôt après, ſur la méfiance qu'on eut de lui, & de ceux qui tenoient ſon parti à Paris.

Un de ſes Chevaux-Légers, nommé Bourſier, fut accuſé ſur la fin d'Octobre par une femme de mauvais bruit, d'avoir dit en un lieu aſſez malhonnête qu'il eût quelques jours auparavant tué la Reine-Mere en ſon bâtiment du Luxembourg qu'elle étoit allé voir ; ſi le Cardinal de Guiſe un jour & Baſſompierre un autre ne ſe fuſſent mis entre Sa Majeſté & lui. Barbin fit incontinent envoyer cette Femme au Garde des Sceaux du Vair pour l'interroger : le raport qu'il en fit fut que c'étoit une garce, aux paroles de laquelle on ne pouvoit pas prendre aſſurance. Il ſembla à Barbin que c'étoit un peu trop négliger cette affaire, qui importoit à la vie de la Reine, & fit que Sa Majeſté commanda audit Sr du Vair de ſceller toutes affaires ceſſantes une commiſſion adreſſante au Sr de Meſmes Lieutenant-Civil, portant pouvoir à lui & aux Conſeillers du Châtelet de juger cette affaire ſouverainement; ce qu'il fit, crai-

gnant la diverſité des jugemens, & peut-être des affections de ceux du Parlement. Bourſier fut condamné quaſi d'une voix à la mort le 4. de Novembre, à être apliqué auparavant à la queſtion ordinaire & extraordinaire, pour ſavoir ſes Complices. Tous les Conſeillers y voulurent aſſiſter contre ce qui a accoutumé d'être fait, ſoit pour complaire & paroître zélez, ſoit que, les preuves n'étant pas ſi entiéres qu'elles euſſent dû être, ils deſiroient tous ſavoir ſi à la queſtion il diroit quelque choſe qui confirmât la juſtice de leur jugement : ce que l'on dit qu'il fit, & reconnut ſon crime, confeſſant la choſe s'être paſſée ſelon qu'on l'avoit accuſé.

Deux autres, qui avoient été des Gardes de Mr le Prince, furent pris avec lui, pour ce qu'ils le hantoient mais n'ayant été trouvez coupables furent relâchez. Un des deux nommé Vaugre s'en alla à Soiſſons, eſpérant y être bien reçu, & là il fut pratiqué pour dire qu'on l'y avoit envoyé pour tuer le Duc de Mayenne, comme nous verrons l'année ſuivante.

Cette accuſation de Bourſier fit qu'on ſe méfia davantage de Mr le Prince, & que, ſur quelques ſoupçons que l'on eu

eut que ſes Officiers, qui juſques alors lui avoient aprêté ſon manger & l'avoient ſervi, lui avoient mis quelques lettres dans un paté, on les congédia tous, & ne fut plus ſervi que par ceux du Roi. Enſuite le 24. de Novembre il fut mis dans un caroſſe & mené à la Baſtille, pour être plus aſſurément, & le 19. de Decembre le Comte de Lauziéres, fils du Maréchal de Thémines, en la garde duquel il étoit, fut changé, & du Thiers qui commandoit à la Compagnie des Chevaux-Légers de la Reine-Mere eut ordre de le garder avec quelques-uns de ſes Compagnons.

Avant finir cette année, il eſt raiſonnable que nous diſions ce qui s'eſt paſſé en Italie depuis le Traité d'Aſt, pourquoi il ne fut point exécuté, l'aſſiſtance que le Duc de Savoye eut du côté de la France, & ce que Leurs Majeſtez firent pour acheminer les affaires à un accommodement.

Après le Traité d'Aſt, l'Eſpagne retira le Marquis d'Inoioſa de l'Etat de Milan, & y envoya Don Pedro de Tolède, lequel fondé ſur ce que par ledit Traité le Roi ſon maître n'étoit point obligé formellement à deſarmer, non ſeulement ne deſarma point, quoique le Duc de

Savoye eût licentié son armée, mais leva des nouvelles troupes, donnant une juste jalousie audit Duc de se vouloir prévaloir de ce qu'il étoit sans défense, & envahir ses Etats.

En ce même tems les Vénitiens étoient en guerre avec l'Archiduc Ferdinand, à raison de quelques-uns de ses Sujets de Croatie, qui avoient sur la fin de l'année précédente fait quelques voleries, pour lesquelles les Vénitiens n'en pouvant tirer raison dudit Archiduc, étoient entrez en guerre avec lui.

L'armée de Dom Pedro de Toléde ne pouvant être employée contre eux comme contre le Duc de Savoye, ils entrérent en Traité ensemble : ils se promirent une mutuelle assistance contre les Espagnols, ensuite de laquelle les uns & les autres firent nouvelles levées de Gens de guerre.

Le Roi ayant avis de ce nouvel embrasement en Italie, y envoya Mr de Bethunes en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire, au lieu du Marquis de Rambouillet, pour essayer de les faire venir à un accommodement.

Les esprits sont irritez, l'orgueil est grand du côté d'Espagne, le courage ne manque point du côté du Duc, ni la pru-

prudence du côté des Vénitiens. Diverſes propoſitions ſont faites, ils ne peuvent convenir, mais s'arrêtent ſur des pointilles; le Roi eſt convié d'être de la partie, le Duc de Savoye le ſemond de le défendre, ſelon qu'il y eſt obligé par le Traité d'Aſt, & dépêche au Maréchal de Lesdiguiéres, afin que ſans attendre un commandement de Sa Majeſté il lui envoyât des troupes, comme il lui a été promis. Le Maréchal de Lesdiguiéres paſſe à Turin, fait lever quantité de Gens de guerre, leur fait paſſer les monts, deſorte que le Duc de Savoye ſe vit avec une armée de 13. à 14. mille hommes de piéd, dont il y avoit 10000. hommes François en état de ſe défendre contre celle de Dom Pedro de Toléde, bien qu'elle fût plus forte de la moitié. Ce qui lui fait plus de peine, eſt le Duc de Nemours, qui s'étant du commencement chargé de faire quelques levées pour ſon ſervice dans le Foſſigny & le Génevois, tourna ſes armes contre lui-même, non tant pour quelque nouveau ſujet de mécontentement qu'il eût reçu, que pour l'ulcére que de longtems il avoit dans le cœur, de ce qu'eſpérant hériter de ſes biens il l'avoit premiérement dès l'année 1611.
em-

empêché d'épouſer Mademoiſelle d'Aumale, puis ſous une fauſſe amorce de lui faire épouſer une de ſes Filles, lui faiſoit couler les années les unes après les autres pour le faire vieillir ſans ſe marier. Il fit alliance avec l'Eſpagne, paſſa en Franche-Comté où il leva des troupes, demande paſſage par la France pour entrer en Savoye, ce qu'on ne lui voulut pas ſouffrir, ſinon que ſes Gens paſſaſſent un à un comme faiſoient ceux qui alloient au ſervice du Duc de Savoye: ce qui étoit ne rien promettere, car ceux qui alloient trouver le Duc de Savoye paſſoient ſurement un à un, d'autant que partant de France ils entroient immédiatement en Savoye qui étoit terre amie, aulieu que les autres entroient de France en Savoye comme en terre ennemie, & partant n'y pouvoient paſſer un à un ſans rencontrer la mort au même paſſage. Le Duc de Montéléon fit tant d'inſtance, & ſut ſi bien repréſenter que les troupes du Duc de Nemours étoient quaſi toutes diſſipées, & que cette permiſſion qu'il demandoit au nom de ſon Maître n'étoit que pour la réputation de leur alliance, qu'enfin il obtint ce qu'il deſiroit. Un nommé Laſſé Tréſorier de France à Bourges fut choiſi pour porter
les

le commandement au Duc de Bellegarde de leur laisser le passage libre par la Bresse, & lui dire à l'oreille qu'on savoit très bien que cela ne pouvoit porter préjudice au Duc de Savoye, d'autant que ces troupes prétenduës étoient si foibles qu'elles n'oseroient passer. Mais Lassé qui fut gagné par l'Ambassadeur de Savoye ne dit pas le mot à l'oreille au Duc de Bellegarde, lequel pour ce sujet n'obéit pas au commandement qui lui étoit fait; ce qui obligea le Duc de Nemours de tenter la passage par la vallée de Cizery, oú à peine il se présenta, que ses troupes s'enfuirent à la présence du Régiment du Baron de Sancy & de quelques autres Régimens François, que le Duc de Savoye envoya pour s'oposer à elles. Cette déroute fut suivie d'un Traité entre les Ducs de Nemours & de Savoye le 14. de Décembre, par lequel ils convinrent de tous leurs différends.

Le Roi d'Espagne cependant faisoit faire plainte en France de l'assistance qu'on donnoit au Duc de Savoye. Son Ambassadeur représente qu'il est raisonnable de lui faire connoître qu'il doit quelque déférence aux deux Couronnes, & qu'il ne va pas avec elles du pair, qu'il est

prêt

prêt de lui accorder toutes les condition qu'il plaira au Roi, pourvû qu'il paroisse que ce qu'il en fait est en considération de Sa Majesté, non qu'il y ait été contraint par l'audace dudit Duc; & partant qu'il desiroit que Sa Majesté envoyât à Madrid un Ambassadeur Extraordinaire, lequel y recevroit incontinent entiére satisfaction.

Leurs Majestez ne trouvérent pas cette proposition déraisonnable, & jettérent les yeux sur moi pour m'y envoyer. J'étois prêt à partir pour faire ce voyage, j'avois fait provision de beaucoup de gentillesses qui se trouvérent en France pour donner, & mon équipage étoit déja emballé, lorsqu'il plut au Roi m'apeller en la Charge de Sécretaire d'Etat qu'avoit Mr Mangot.

Le Comte de la Rochefoucault fut destiné pour aller en ma place, mais les galanteries de la Cour que posséde l'esprit de ces Mrs. l'empêchant de partir au tems que la Reine desiroit, d'autant qu'il étoit engagé dans un balet qu'il voulut danser, l'empêchérent de partir du tout; car les broüilleries de ces Princes l'échauffférent contre le Roi, & nos propres affaires nous firent perdre pour lors le soin de celles d'autrui.

En

En cette année mourut le Premier-Préſident de Harlay, qui, étant né d'une Maiſon qui eſt la premiére des quatre anciennes Baronies de la Franche-Comté, ne fut pas moins illuſtre par ſa vertu, pour laquelle il fut premiérement choiſi par Henry III. pour aller préſider aux grands jours de Poitiers, puis fut par lui même honoré de la Charge de Premier-Préſident du Parlement de Paris, en laquelle il vécut deſorte que ſon nom y eſt encore en vénération. Il étoit ſi grave, que ſon ſeul regard retenoit chacun en ſon devoir : lorſqu'une cauſe lui étoit recommandée par une perſonne puiſſante, il l'examinoit plus ſoigneuſement, craignant qu'elle fût mauvaiſe puiſqu'on y aportoit tant de précaution : & dès qu'en une viſite de civilité on lui parloit d'une affaire, il reprenoit ſon viſage auſtére, & ne retournoit plus à parler familiérement. Mr de Guiſe l'étant venu voir le jour des barricades pour s'excuſer de ce qui ſe paſſoit, il lui dit franchement qu'il ne ſavoit ce qui en étoit, mais qu'il étoit bien difficile qu'on en crût rien à ſon avantage, & que c'étoit une choſe déplorable que le Valet chaſſât le Maître de ſa maiſon. Quand le Clerc durant la confuſion de la Ligue le mena avec le reſte de la Cour

dans

dans la Baſtille, les uns & les autres faiſoient diverſes plaintes, il ne proféra jamais une parole, mais s'en alla dans la priſon avec la même gravité que s'il fût allé au Parlement, portant les menaces ſur le front, & une courageuſe fierté en la triſteſſe de ſon viſage, qui le rendoit immobie contre le mépris & les injures de ces mutins.

Entre pluſieurs exemples de ſon intégrité & de ſon courage inflexible en la juſtice, celui là eſt remarquable, que le Roi ayant envoyé vérifier au Parlement un Edit qui ne lui ſembloit pas juſte, il s'y opoſa de tout ſon pouvoir, & le Roi lui reprochant un don qu'il lui venoit de faire d'une grande Place dans l'Iſle du Palais pour y faire bâtir, il lui en rendit auſſi-tôt le brevet, mais le Roi admirant ſa vertu le lui renvoya. A 75. ans étant devenu aveugle, le Roi lui permit de ſe défaire de ſa Charge, & d'en tirer 20000. liv. de récompenſe du Préſident de Verdun. A 80. ans il mourut, plus plein d'années & d'honneur que de biens, que ſa façon de vivre ne lui avoit pas donné lieu de laiſſer à ſes Enfans beaucoup plus abondans qu'il les avoit reçus de ſon Pere.

En la même année mourut auſſi le Cardina

dinal de Gondy, frere du Duc de Retz, créatures de la Reine Catherine de Médicis, qui les éleva d'une très-basse naissance aux premiéres dignitez de l'Eglise & de l'Etat. Il fut premiérement Evêque de Langres, puis de Paris, & ensuite Cardinal : homme de peu de lettres, mais de bon sens, qui montra néanmoins combien il est dificile qu'un cœur étranger s'accorde avec la fidélité qu'il doit au Prince, auquel il est redevable de tout ce qu'il est, en ce que le Roi Henry III. son bienfaiteur étant blessé à mort il l'abandonna à l'heure même, & se retira en sa maison de Noisi, sans l'assister en ce besoin, ni lui rendre les derniers devoirs ausquels il étoit obligé, quand bien il n'eût pont reçu de lui tant de graces, dont il l'avoit rempli au dessus de son mérite : montrant bien la vérité de l'ancien proverbe, qu'il ne faut pas aimer les étrangers pour les éprouver avant que de les aimer. Il décéda âgé de 84. ans, & fut enseveli en l'Eglise de Notre-Dame de Paris, en la Chapelle où l'on voit les tombeaux de son Frere & le sien, avec des inscriptions plus pleines de faste que de vérité.

AN-

ANNÉE 1617.

Le Duc de Nevers étoit de gayeté de cœur entré avant dans la rébellion toute ouverte l'année passée, les Princes & Seigneurs liguez, qui s'étant éloignez de la Cour eussent bien voulu procéder pour quelque tems avec plus de déguisement lui étoient néanmoins si étroitement unis, & l'assistoient avec tant de passion, qu'ils ne se donnérent pas le loisir d'attendre le printems pour faire la guerre, mais la commencérent avec l'année au milieu de la rigueur de l'hiver.

Le Roi, pour prévenir les maux qui autrefois en semblables occasions étoient arrivez en ce Royaume, par l'assistance que les Rebelles avoient reçuë des Princes étrangers, par les fausses impressions qu'ils leur avoient données contre les Rois ses prédécesseurs qui regnoient lors, envoya en Ambassade Extraordinaire le Baron de Tour vers le Roi de la Grande-Bretagne qui l'aimoit très-particuliérement, pour avoir été Ambassadeur près de lui lorsqu'il étoit Roi d'Ecosse, & qu'il vint à recueïllir la succession du Royaume d'Angleterre, Mr de la Noue en Hollande où son

ſon nom & ſa Religion le rendoient agréable, & le Comte de Schomberg en Allemagne où ſon Pere qui en étoit & qui y avoit été en pluſieurs Ambaſſades pour le feu Roi, lui donnoit plus de créance & de moyen de bien ſervir Sa Majeſté.

Leur commiſſion fut de diſſiper les faux bruits, qu'on faiſoit courir contre le ſervice du Roi dans les Etats & Cours des Princes où on les envoyoit, les informer de la vérité de ſes actions, de la juſtice de la détention du Prince de Condé, & de la patience de Sa Majeſté, qui avoit été pouſſée juſques à l'extrémité par l'opiniâtreté & inſolence des Grands de ſon Royaume, qui abuſant de ſa clémence ne pouvoient recevoir tant de graces d'elle qu'ils ne commiſſent de nouveaux crimes; & bien que ces derniers les rendiſſent indignes du pardon qu'ils avoient reçu de leurs fautes premiéres, ils prétendoient néanmoins être maltraitez ſi on ne les leur remettoit encore, enſorte qu'on leur laiſſât toûjours le moyen de récidiver, comme ils en avoient la volonté, & tenoient à ſujet d'offenſe & de plaintes les précautions dont Sa Majeſté en leur pardonnant vouloit uſer afin de les retenir en leur devoir à l'avenir.

Et d'autant que l'inſtruction que je dreſ-

dressai pour le Comte de Schomberg explique fort particuliérement l'ordre qui lui fut donné, & justifie le mieux qu'il se peut toute la conduite du Gouvernement de l'Etat depuis la mort du feu Roi jusqu'alors ; joint que les Princes d'Allemagne étoient ceux que principalement on considéroit, & du secours desquels le Roi avoit plus de sujet de craindre : j'ai cru la devoir mettre non ici où elle pouroit être ennuyeuse, mais à la fin de ce livre où on la poura voir.

Le Duc de Nevers cependant donna des commissions pour faire des Compagnies de Chevaux-Legers dans son Gouvernement, fait d'autres levées dans le Nivernois, il fait entrer des Gens de guerre étrangers dans le Royaume, les loge dans Méziéres, il met dans Rhetel jusques à 1000. hommes de garnison, leur fait faire montre publiquement, fait travailler par corvées & contraintes aux fortifications de Château-Porcien & Richecourt, fait provision d'échelles, cordages, piques, petards, & autres choses nécessaires pour surprendre des Places, fait levées de Pionniers, & le tout sans ordre ni permission du Roi. Il écrit des lettres aux villes qui décrient le Gouvernement, fait ruïner un des fauxbourgs de Méziéres

res pour ſe préparer à ſe défendre ſi on l'aſſiége, fait prendre le Prévôt Provincial de Rhetelois avec quelques-uns de ſes Archers priſonniers, en fait autant à un apellé Charlot habitant de Méziéres, & lui fait écrire à ſon Fils, qui étoit un des Juges de Nondejous priſonnier pour avoir porté les armes contre le ſervice de Sa Majeſté, qu'il recevroit le même traitement dans la Citadelle de Méziéres qui ſeroit fait audit Nondejous.

Mrs de Mayenne & de Boüillon, pour donner à connoître qu'ils ſont unis avec lui, témoignent au Roi leur mécontentement par des lettres qu'ils écrivent à Sa Majeſté. Le Duc de Boüillon fait ſemblant d'avoir crainte que Sa Majeſté veüille abandonner ſa protection, & proteſte d'employer pour ſa défenſe ce que lui & ſes parens ont de bien & de crédit. Le Duc de Mayenne ayant fait ſolliciter Vaugré, dont nous avons parlé ci devant, de dire qu'on l'avoit envoyé de Paris exprès pour attenter à ſa vie, ſe plaint qu'on envoye des Aſſaſſins pour le faire tuer; & exagére ſa miſére, diſant qu'on le veut bannir hors du Royaume ſous prétexte d'une Charge honorable dont l'on fait ſemblant de le vouloir honorer en Italie; repréſente les ſervices de

ſon

ſon Pere d'avoir durant les guerres civiles conſervé l'Etat en ſon entier, & ſa fidélité qu'il veut faire paſſer pour être ſans tache & de ne mériter une telle punition qu'il reçoit. Le Roi lui fit réponſe, par le Baron de Lignéres qui lui avoit porté la lettre, qu'il ne tiendroit qu'à lui qu'il n'eût raiſon du crime de celui qu'il diſoit avoir attenté à ſa vie, puiſqu'il avoit fait ordonner par ſon Parlement que le procès ſeroit fait à Vaugré dans Soiſſons où il le tenoit entre ſes mains, par apel mené à Paris pour y recevoir la peine duë à l'énormité de cet attentât s'il en étoit trouvé coupable : pour la Charge dont il parloit qui eſt celle de Général d'armée des Vénitiens, qu'il ſait bien en conſcience que c'eſt à ſon inſtante ſuplication qu'il a employé ſon nom pour la lui faire obtenir, & que ſon autorité Royale eſt telle, que Perſonne ne ſera jamais perſécuté en ſon Royaume pour en ſortir, Sa Majeſté étant aſſez puiſſante pour empêcher qu'aucun de ſes Sujets n'en perſécute d'autres.

Quant aux actions de ſon Pere, que l'intégrité de ſes derniéres fait perdre à Sa Majeſté la mémoire des premiéres qu'il a ſouvent condamnées lui-même; & quant aux ſiennes, qu'il ne ſait pas comme il peut apeller innocente celle du refus qu'il

a fait au Lieutenant-Général de Soiſſons de le recevoir en la ville de ſa réſidence pour exercer la juſtice, non plus que les levées de Gens de guerre qu'il a faites depuis peu pour groſſir ſes garniſons, non ſeulement ſans la permiſſion de Sa Majeſté, mais contre ſon commandement : que Sa Majeſté ne ſait pas ce qu'il peut tenir pour crime, s'il appelle ces deux actions innocentes, & qu'il n'y a perſonne dépoüillé d'intérêt & de paſſion qui ne les juge du tout contraires aux loix divines & humaines, qu'elle ſera auſſi ſoigneuſe d'obſerver comme de les faire garder aux autres.

Mais toutes ces lettres du Roi étant inutiles, pour ce qu'il n'avoit pas à faire à perſonnes qui manquaſſent de connoiſſance de leurs fautes, mais de volonté de s'amander, Leurs Majeſtez ſe réſolurent d'aporter des remédes aſſez puiſſans à ces maux qui étoient à l'extrêmité. Elles conſidérérent que c'étoit la quatriéme fois qu'ils ſe ſoulevoient & excitoient des tempêtes dans l'Etat, qu'ils u'avoient reçu nul ſejet de mécontentement depuis le Traité de Loudun, quand ils recommencérent leurs pratiques, qu'ils n'en ont eu rien plus depuis le dernier accommodement de Soiſſons, qu'il eſt aiſé de le voir aux prétextes qu'ils prennent leſquels ſont

imaginaires, que ſes finances ſont épuiſées des grands dons qui leur ont été faits depuis la mort du feu Roi juſques à préſent.

Que M. le Prince a reçu depuis ſix ans 3665990. livres ; M. le Comte de Soiſſons, & après ſa mort M. ſon Fils & Madame ſa Femme plus de 1600000. livres ; M. & Madame la Princeſſe de Conti plus de 140000. livres ; M. de Longueville 1200 tant de mil livres ; Meſſieurs de Mayenne pére & fils deux millions tant de mil livres ; M. de Vendôme près de 60000. livres ; M. d'Epernon & ſes Enfans près de 70000. livres ; M. de Boüillon près d'un million : ſans y comprendre ce qui leur a été payé des gages & apointemens de leurs Charges, des deniers du Taillon pour leurs Compagnies de Gens-d'armes, de l'Extraordinaire des guerres, pour les garniſons de leurs places, outre les penſions qu'ils ont fait accorder à leurs Amis & Domeſtiques.

Que toutes ces gratifications immenſes n'ont de rien ſervi, au contraire ſembloient avoir donné occaſion à leur malice de recommencer les mêmes ſoulévemens, eſpérant d'en tirer toujours par ce moyen les mêmes avantages. Outre que les dépenſes extraordinaires qu'il a falu faire

pour s'opoſer à leurs rébellions ayant couté de compte fait plus de vingt millions, ils eſpérent enfin tellement épuiſer les finances du Roi, qu'il n'ait plus le moyen de les empêcher de partager entre eux ſon Royaume.

Que les diſſimulations & déguiſemens de paroles qu'ils aportent ſont pour la ſurprendre, & encore pour faire croire aux ſimples que ce n'eſt qu'à l'extrémité & par force qu'ils entrent en guerre ; que Sa Majeſté par ſa prudence s'eſt garentie de ſa ſurpriſe, quand aux Peuples qu'ils ſont tous détrompez, & n'y a plus perſonne en ce Royaume qui ne connoiſſe que ces Princes ne reſpirant en aparence que le bien de l'Etat, par leurs effets lui procurent tout le mal qu'ils peuvent.

Leurs Majeſtez ayant conſidéré toutes ces choſes, crurent qu'étant dans un tems où le malheur du ſiécle & de la Nation porte ſes Sujets à mépriſer l'autorité du Prince qui ne peut être aſſez reſpectée, & la prudence d'un Prince débonnaire l'obligeant à faire montre de plus de ſévérité qu'en effet il n'en vouloit exercer, elles doivent ſans différer davantage déclarer eux & leurs Adhérans criminels de Léze-Majeſté. Le Roi fit premiérement une Déclaration particuliére contre M. de Ne-

vers & tous ceux qui étoient joints à lui, les déclarant atteints & convaincus dudit crime, si dans quinze jours après la publication d'icelle ledit Duc reconnoissant sa faute ne venoit en personne trouver Sa Majesté, pour lui en demander pardon, ne faisoit retirer hors du Royaume les Etrangers qu'il y avoit introduits, ne licentioit ses Gens de guerre qu'il avoit levez, & n'ôtoit les garnisons qui avoient été établies par lui & ses Adhérans sans ordre ni commission de Sa Majesté. Et pour le regard de ceux qui lui avoient adhéré, si dans ledit tems ils ne se présentoient aux Siéges des Bailliages au ressort desquels il faisoient leur résidence, pour en faire protestation enregistrée aux greffes d'iceux.

Cette Déclaration fut vérifiée au Parlement le 17. de Janvier. Le Duc de Mayenne en ayant avis fit défenses en tous les lieux qu'il tenoit qu'on eût à la recevoir, l'imprimer ni la vendre, & la fit ôter de violence des mains des Officiers du Roi qui la devoient publier. Et à peu de jours de là les Ducs de Nevers, de Vendôme, de Boüillon, le Marquis de Cœuvres, le Président le Jay, & autres de leur parti, le vinrent trouver à Soissons, où, tenant une forme d'assemblée,

ils dreſſérent premiérement une lettre ſous le nom du Duc de Nevers au Roi en datte du dernier de Janvier, par laquelle n'ayant point de honte de ſoutenir à Sa Majeſté qu'il lui étoit fidéle, il diſoit les cauſes portées par la Déclaration de Sa Majeſté être fauſſes, le ſujet de ſon éloignement être bien fondé ſur la puiſſance démeſurée du Marêchal d'Ancre, qui a chaſſé les Anciens Conſeillers d'Etat & le Garde des Sceaux du Vair, & qu'il étoit prêt d'aller en perſonne faire les proteſtations à Sa Majeſté de ſon très-humble ſervice, pourvû qu'elle lui donnât pour Juges les Princes, Ducs & Pairs, & anciens Officiers de la Couronne, & les Conſeillers d'Etat dont le feu Roi ſon pére s'étoit ſervi durant ſon regne.

Ces prétextes, qui avoient quelque aparence, n'avoient point de ſolidité devant ceux qui ſavoient les affaires. Car premiérement il s'offroit de venir & ne venoit pas en effet, continuant cependant toujours ſes hoſtilitez & actes de rebellion : auſſi diſoit-il qu'il ne trouvoit pas de ſureté auprès de Sa Majeſté, ce qui montroit qu'il ne vouloit pas effectuer ce qu'il promettoit. Davantage il ſe plaignoit de l'éloignement des anciens Conſeillers, contre leſquels il avoit le premier

fait plainte en sa premiére rébellion, les apellant tirans, & disant qu'ils vouloient regner dans la confusion. Et en troisiéme lieu il se soumet à la volonté du Roi, pourvû qu'il le fasse juger par les Princes qui lui adhérent & trempent dans le même crime que lui.

Après que les Princes & autres de l'assemblée eurent dressé cette lettre pour le Duc de Nevers au Roi, ils arrêtérent de faire ouvertement la guerre, se fortifier en leurs places, se saisir des deniers ; & cela fait dépêchérent en plusieurs endroits tant dedans que dehors le Royaume.

Ce qui obligea le Roi à faire une Déclaration contre-eux semblable à celle qu'il avoit faite contre le Duc de Nevers, laquelle fut vérifiée au Parlement le 13. de Février.

Sur cela ayant fait des remontrances au Roi par lesquelles ils rejettoient la cause de tous les maux de l'Etat sur le Maréchal d'Ancre & sa Femme, & continuant à faire les mêmes plaintes imaginaires qu'ils avoient accoutumé : Sa Majesté pour faire voir à toute la Chrétienté son juste procédé, sa clémence & sa patience envers eux, & leur opiniâtreté en leurs crimes, fit publier une Déclaration sur le sujet des nouveaux troubles de son Royau-

Royaume, laquelle étant un peu longue, mais contenant par le menu la preuve évidente de la vérité des choſes, toutes les raiſons y étant déduites par le menu, je n'ai pas voulu l'inſérér ici peur d'interrompre le fil de l'hiſtoire, mais l'ai ajoutée à la fin de ce livre.

Mais pour ce que les paroles ſont trop foibles contre la violence d'une rébellion, ſi elles ne ſont fortifiées des armes, ſans leſquelles les Loix & la Juſtice ſont de vaines menaces ſans puiſſance & ſans effet, Sa Majeſté voulut accompagner ſes raiſons de ce qui leur étoit néceſſaire. Et, pour ce que le délai donnoit de la hardieſſe à ſes Ennemis, & au contraire la diligence leur donnoit de la terreur, elle fit promptement lever des troupes en ſon Royaume, manda au Comte de Schomberg qu'au lieu d'achever ſa commiſſion il levât 400. Reiſtres & 4000. Lanſquenets, & ſe réſolut de faire trois armées pour attaquer ſes Ennemis tout à la fois en tous les lieux qu'ils avoient de la puiſſance, envoyant l'une en Champagne où M. de Nevers étoit, l'autre en Berry & en Nivernois où il avoit pluſieurs places & Adhérans fortifiez par la préſence de Madame ſa Femme, & l'autre en l'Iſle de France contre M. de Mayenne. Elle donna le com-

mandement de celle de Champagne à M. de Guise, sous lequel M. de Thémines commandoit, & le Sieur de Prâlin étoit seul Maréchal de Camp: celle de Nivernois étoit commandée par le Maréchal de Montigny, ayant pour Maréchal de Camp le Sieur de Richelieu mon frére : & l'autre par le Comte d'Auvergne, qui alla premiérement au Perche & au Maine pour nétoyer ces deux Provinces, où il assûra au service du Roi Sevonches qui apartenoit au Duc de Nevers, la Ferté qui étoit au Vidame de Chartres, Verneüil dont Médavy, qui avoit été de toutes les rébellions étoit Gouverneur, Nogent-le-Rotrou qui étoit à M. le Prince, la Ferté-Bernard qui étoit à M. de Mayenne, & le Mans dont le Château étoit à la discrétion des Princes, lequel il ruïna, & mit garnison dans les autres places, & dans les Châteaux qui étoient de quelque considération & apartenoient à ceux qui favorisoient les Princes; & dans leurs esprits en mit une plus puissante de l'apréhension qu'ils eurent des armes du Roi.

Les Huguenots qui ne manquoient jamais à se soulever contre le Roi quand ils ont vû naître quelque trouble en ce Royaume, & à se mettre du parti de ceux qui levoient les armes contre Sa Majesté, en

firent de même en cette occasion, en laquelle, pratiquez par Madame de Boüillon en la Marche & au bas Limosin, ils demandérent au Roi permission de s'assembler à la Rochelle, & leur étant refusée ils la prirent d'eux-mêmes, & firent courir une déclaration en laquelle ils déduisoient les prétenduës raisons qu'ils avoient d'en user ainsi. Mais le Duc de Rohan & le Plessis Mornay ralentirent dans ces commencemens la violence de ces mauvais desseins, ne leur laissérent pas lieu de faire beaucoup de mal. Joint que le Maréchal de Lesdiguiéres demeura fidéle au Roi, demandant néanmoins en même-tems quelque Gouvernement de Province, & que ce ne fût point de celles qui étoient sous la charge d'aucun des Princes & Seigneurs liguez contre le service du Roi, donnant quasi à connoitre qu'il eût bien desiré la Guyenne sans la nommer, néanmoins il témoigna depuis qu'il recevroit la Champagne. Cependant l'ombre de son nom servoit pour empêcher les levées qu'on vouloit faire pour les Princes dans les Sevennes, dont ils eussent tiré quantité de bons hommes.

Le Pape ne s'étoit point ému d'une lettre que le Duc de Nevers lui écrivit le 10. de Mars, par laquelle, comme s'il

eût été quelque grand Prince & non ſimple Sujet du Roi, il lui rendoit un compte déguiſé de ſes actions, où il lui repréſentoit avec des fauſſetez artificieuſes toutes choſes s'être paſſées au deſavantage de la ſincérité de Sa Majeſté. Une déclaration & proteſtation de lui & de tous les Princes unis faite à Rhetel le 5. dudit mois avoit été inutile dans l'eſprit des Peuples, par laquelle, renouvellant toutes les vieilles querelles, ils remettoient en avant le phantôme des remontrances de la Cour mépriſées & réputées à crime, & le Traité de Loudun prétendu violé par la détention qu'ils qualifioient injuſte de M. le Prince. Les Aſſaſſins, diſoient-ils, & les Empoiſoneurs envoyez pour faire mourir les Princes, après avoir failli de les arrêter, comme contre tout droit on vouloit faire la ſurpriſe qu'on avoit faite de leurs places, & entr'autres Sainte Menehould : la Déclaration par laquelle ils étoient dénoncez criminels de Léze-Majeſté, vérifiée, diſoient-ils, par un faux & ſupoſé Arrêt de la Cour. Pour toutes leſquelles cauſes & autres ſemblables frivoles & vaines, ils appelloient de toutes les choſes faites contre eux par injuſtice, & équité lorſqu'elle ſeroit libre & non forcée par les Ennemis de l'Etat : ainſi apelloient-ils les Mi-

Miniſtres qui s'étoient emparé de ſa perſonne, & la détenoient en leur puiſſance.

A raiſon de quoi ils prioient tous ceux qui ſe trouveroient dans les places occupées par le Maréchal d'Ancre ou ſes Adhérans, ou dans leurs troupes par leſquelles ils entendoient tous les Serviteurs du Roi étant dans ſes armées ou dans les Places de ſon obéïſſance, de s'en retirer incontinent pour n'être envelopez avec les Coupables dans la punition qu'ils prendroient d'eux, & dénonçant à toutes les Provinces, Villes, Communautez, & toutes ſortes de perſonnes, qu'ils euſſent à ſe retirer de la communication & ſociété avec le Maréchal d'Ancre & ſes Adhérans; ſinon qu'ils proteſtoient de tout le mal qui leur arriveroit par la rigueur de leurs armes.

La connoiſſance & l'épreuve de leurs actions paſſées diſſipoit les ténébres de ces artificieuſes palliations de leurs crimes, & aigriſſoit encore les Peuples plutôt qu'elle ne les émouvoit à pitié vers eux: & Sa Majeſté fit prononcer contre eux la derniére condamnation, qui juſques alors avoit été diférée, de la réunion de tous leurs biens à ſon domaine,

Au dehors la réputation du Roi ne recevoit aucune atteinte de leurs impoſtures.

Les Etrangers, oprimez par la violence de leurs Voiſins, avoient recours à l'abri de ſon autorité Royale : le Baron de Bueil, dont les terres étoient ſituées auprès de Nice en Provence, ſe mit ſous ſa protection, & Sa Majeſté lui en accorda Lettres Patentes au mois de Mars.

Le Baron de Tour, que le Roi avoit envoyé en Angleterre pour s'aſſûrer de ce côté-là, reçut de bonnes paroles de ce Roi, & bien qu'il donnât avis qu'il armoit quantité de vaiſſeaux, il ne jugeoit pas que ce fût contre la France.

Le Comte de Schomberg aſſuroit du côté d'Allemagne que l'Electeur Palatin, qui étoit celui de qui ils avoient plus de ſujet d'eſpérer du ſecours, promettoit de ne rien entreprendre contre le ſervice du Roi.

Du côté de la Hollande, tout alloit comme on pouvoit deſirer. Deſorte que le Roi n'avoit à faire qu'à eux, & les forces qu'ils pouroient lever dans ſon Royaume, leſquelles n'étoient pas ſuffiſantes de faire tête aux ſiennes.

Le Duc de Guiſe partit le 17. de Février, inveſtit le Château de Richecour ſur Eſne le premier de Mars, il y entra par compoſition le 15. & le raza. De là il alla à Rozay, qui eſt à trois lieuës de Ver-

Vervins. Les Ducs de Vendôme, de Mayenne, & le Marquis de Cœuvres, s'étant mis en dévoir de le ſecourir, & venus pour cet effet avec leurs troupes juſques à Soiſſons, le Duc de Guiſe & le Maréchal de Thémines vinrent au devant d'eux, & les firent retirer à Laon, & Rozay ſe rendit le 10. de Mars.

Le Roi ce même jour fit une Déclaration par laquelle il réünit à ſon Domaine & confiſqua tous les biens des Rebelles.

Le Duc de Guiſe pourſuivant ſa pointe, alla inveſtir Château-Porcien le 5. de Mars. Mr de Nevers, qui étoit à Rhetel diſtant ſeulement de là de deux lieuës, le ſecourut de ce qu'il put, mais ne put empêcher qu'il n'entrât dans la ville le 29, & dans le Château le 31. Et paſſant outre, il prit Ciſigny le 3. d'Avril. Le 8. il aſſiégea Rhetel, d'où M. de Nevers, qui étoit ſi brave en paroles, ſe retira & alla à Méziéres fuyant toujours devant les armées du Roi : & voyant Rhetel à la veille d'être priſe par force & pillée, envoya Marolles au Duc de Guiſe qui lui promit d'entrer dans la ville, & lui donna terme juſqu'au lendemain midi 16. d'Avril, dans lequel tems il la lui fit rendre par compoſition.

De

De là le Duc de Guiſe avoit commandement d'aller mettre le Siége devant Méziéres, & en étoit près, quand Sa Majeſté, ſur l'avis qu'elle reçut que 1200. Reiſtres & 800. Carabins, qui avoient été levez en Allemagne pour les Princes ſur le crédit de M. de Boüillon, étoient entrez dans la Lorraine, lui commanda de s'aller opoſer à leur entrée, & quant & quant favoriſer celle des Reiſtres & Lanſquenets que le Comte de Schomberg avoit levez pour Sa Majeſté.

Tandis que l'armée du Roi, commandée par le Duc de Guiſe, étoit ſi heureuſement employée pour ſon ſervice contre le Duc de Nevers en Champagne; l'autre, qui étoit commandée par le Maréchal de Montigny en Berry & au Nivernois contre le même, ne faiſoit pas moins d'effet. Il prit Coeffy, puis Clamecy, Donzy & Antrain, & en l'une de ces places prit priſonnier le ſecond fils du Duc de Nevers, l'aſſiégea & la preſſa de telle ſorte, que Madame de Nevers qui y étoit enfermée avoit commencé à capituler. Le Roi lui avoit mandé ne lui vouloir accorder autre capitulation, ſinon qu'il lui donnoit la liberté de le venir trouver pour lui demander pardon, auquel cas il vouloit oublier tout le paſſé, ſe réſervant à uſer

uſer de ſa clémence envers ceux qui avoient adhéré à ſon parti, ſelon qu'il le jugeroit équitable, & que la moindre énormité de leur crime le permetroit.

Le Comte d'Auvergne, qui commandoit l'armée du Roi en l'Iſle de France, avoit auſſi réduit de ſa part à l'extrémité le Duc de Mayenne & ceux qui lui adhéroient. Il aſſembla ladite armée aux environs de Crépy en Valois, aſſiégea Pierrefons le 24. de Mars, & le prit le 2. d'Avril.

De là il s'avança pour aſſiéger Soiſſons, s'attaquant à celle-là comme la premiére qui incommodoit plus Paris, juſqu'aux portes de laquelle il faiſoit des courſes, & comme la plus forte, & laquelle priſe Noyon, Coucy, & Chauny qui étoient les trois villes de ſon Gouvernement qu'il tenoit encore au de là de la riviére d'Aine, n'euſſent pas été ſeulement ſuffiſantes de ſe défendre, mais d'attendre les troupes de Sa Majeſté.

Le Duc de Mayenne s'enferma dans ladite place avec 1200. hommes de pied & 300. Chevaux. Elle fut inveſtie le 12, ſaluée du canon le 13, & ſi bien aſſaillie, que, quelque défenſe que le Duc de Mayenne y pût faire, il n'a-

voit

voit plus d'eſpérance que de mourir plutôt que de ſe rendre.

Les affaires étant en cet état, le parti des Princes étant ſi bas de tous côtez qu'il n'avoit plus moyen de ſubſiſter, elles changérent toutes en un inſtant par la mort du Maréchal d'Ancre qui fut tué le 24, d'Avril par le commandement du Roi.

Il y avoit longtems que ledit Maréchal lui-même ourdiſſoit ſa ruïne, & ſe faiſoit plus de mal que ſes Ennemis, qui s'il ne leur eût donné les armes, ne lui en euſſent pû faire.

Il étoit ſi vain, que, ne ſe contentant pas de la faveur & du pouvoir de faire ſes affaires, il affectoit d'être maître de l'eſprit de la Reine & ſon principal Conſeiller en toutes ſes actions, dont le Roi Henri le grand conçut quelque mauvaiſe volonté contre lui, & eut deſſein de le renvoyer en Italie. Mais ce fut bien pis après ſa mort, car comme l'autorité de la Reine augmenta, ſon inſolence crut à même meſure, & il voulut que tout le monde eût opinion que le Gouvernement univerſel du Royaume dépendoit de ſa volonté.

La Reine, qui reconnoiſſoit ce man-

quement, & qui néanmoins ne le vouloit pas abandonner, ſoit pour la réputation de ſa fermeté en ſes affections envers ſes Serviteurs, ſoit pour la conſidération de ſa Femme qui avoit été nourie avec elle en ſa jeuneſſe, l'en reprenoit ſouvent & de paroles & de viſage, le rabroüant & lui faiſant mauvaiſe chére devant un chacun quand il lui faiſoit quelque demande qu'elle ne croyoit pas être du bien de l'Etat. Il eſt vrai qu'il s'y prenoit de ſi mauvaiſe grace & avec ſi peu d'adreſſe, que les premiéres penſées qui lui venoient en l'eſprit il les propoſoit à la Reine ſans les avoir auparavant digerées: il en faiſoit tout de même aux demandes qu'il avoit à lui faire pour ſes Amis, ſans préparer ſon eſprit par les moyens ordinaires & connus à ceux qui ont quelque prudence.

Mais quand il eût fait autrement, comme il arrivoit lorſque ſa Femme qui étoit plus adroite que lui, étoit de la partie, l'eſprit de la Reine néanmoins ne pouvoit jamais être ſi préocupé de leurs conſeils, qu'elle ne fût toujours prête de reçevoir & ſuivre les avis de ceux qu'elle avoit choiſis pour l'aſſiſter dans l'adminiſtration des affaires.

Le Commandeur de Sillery m'a con-

feſſé qu'il avoit reçu pluſieurs commandemens d'elle d'avertir les Grands de la Cour qu'ils n'ajoutaſſent point de foi à ce que leur diroit ledit Maréchal ſur les affaires publiques, mais aux Miniſtres par qui elle leur feroit ſavoir ſes volontez; mais que M. de Villeroi l'empêchoit par jalouſie qu'il avoit de lui & de ſon Frére, aimant mieux partager la puiſſance avec un Etranger que de la laiſſer entiére à ſes Aſſociez au Miniſtére.

La créance qu'il vouloit donner de ſon pouvoir ne nuiſoit pas peu à ſa fortune, elle lui engendroit l'envie & la haine de tous les Grands, qui le regardoient comme tenant le lieu qui leur étoit dû par leur naiſſance. S'il leur départoit quelques graces & faveurs, elles lui étoient inutiles, à cauſe qu'ils eſtimoient le tort qu'il leur faiſoit beaucoup plus grand que le plaiſir qu'ils recevoient de lui; outre que l'offenſe deſcend bien plus avant dans le cœur que ne fait pas l'impreſſion du bienfait, l'homme eſt naturellement plus enclin à vouloir rendre l'échange de l'injure que de la gloire, d'autant que par l'un il ſatisfait ſeulement à autrui, & par l'autre il ſe ſatisfait ſoi-même. S'il faiſoit quelque choſe pour des perſonnes de moindre étoffe,

elles

elles penſoient qu'il étoit en ſon pouvoir de rendre leur condition beaucoup meilleure qu'il n'avoit fait, & partant lui en ſavoient peu de gré. Et généralement tous ceux qui n'obtenoient pas ce qu'ils deſiroient, qui ſont toujours en plus grand nombre dans les Cours, rejettoient ſur lui la cauſe de leur refus, & le haïſſoient.

Mignieux l'avoit prié de faire donner des Bénéfices à ſes Enfans, il y fit tout ce qu'il put, mais ceux qu'il demandoit ou étoient donnez ou deſtinez à d'autres, & ainſi Migneux mourut en créance qu'il n'avoit rien fait pour lui. Il ſollicita pour le Marquis d'Anval pluſieurs années la Charge de Premier-Ecuyer de Monſieur; ledit Marquis s'en tenoit aſſuré à cauſe du pouvoir dudit Maréchal, néanmoins il ne la put jamais obtenir, & la Reine la donna à Lauziéres: ce qu'ayant ſu, il témoigna un extrême regret, diſant à ſes familiers que la Reine l'avoit ruiné, & que d'Anval croiroit qu'il l'auroit trompé. Autant lui en penſa-t-il arriver pour la Charge de Premier Maître d'Hôtel de la Reine regnante, laquelle il avoit pourſuivie avec grande inſtance pour le Sieur d'Hocquincourt; & lorſque l'on alla au voyage

pour

pour le mariage il envoya ſuplier la Reine par Barbin, auquel elle répondit qu'elle ne le pouvoit faire, parce que le Duc d'Epernon, qui lui étoit ſi néceſſaire pour la ſureté du Roi en ce voyage, la lui demandoit pour le Marquis de Roüillac : enfin néanmoins Barbin continua tant à l'importuner durant le voyage, qu'elle l'accorda avec beaucoup de peine. Outre que bien ſouvent ſa Femme l'empéchoit d'obtenir ce qu'il demandoit, pour rabattre, diſoit-elle, l'orgueil qu'il avoit trop grand, & lui donner un frein pour le retenir & l'empêcher de la mépriſer. Mais il ne vouloit pas faire reconnoître qu'il dépendit d'autrui en la puiſſance qu'il avoit.

Au lieu que les ſages pour éviter l'envie ſe contentent d'un pouvoir modéré, ou le cachent s'il eſt extrême, il vouloit pouvoir tout, & faire croire qu'il pouvoit ce qu'il n'eût pu vouloir ſans crime ni l'eſpérer ſans punition. Il étoit homme de bon eſprit, mais violent en ſes entrepriſes, qui prétendoit à toutes ſes fins ſans moyens, & paſſoit d'une extrémité à l'autre ſans milieu.

Il étoit ſoupçonneux, léger & changeant, tant par ſon humeur, que ſur la créance qu'il avoit que quelque liaiſon

que

que l'ou pût avoir avec un étranger sa domination est toujours desagréable. Outre que, comme il étoit de sa nature peu reconnoissant par l'excès de son ambition qui lui faisoit avouer avec déplaisir qu'il fût obligé à personne, il croyoit que dès qu'il avoit obtenu quelque chose d'importance pour quelqu'un de ses Amis, ceux pour qui il l'avoit fait desiroient sa ruïne pour être dégagez de la reconnoissance des services qu'ils lui devoient pour les biens qu'ils en avoient reçus. Et l'état auquel il se trouvoit, lequel il pensoit être au dessus de la condition de pouvoir recevoir de plaisir de personne, faisoit qu'il cachoit si peu ses défiances & les montroit si manifestement, qu'il desobligeoit entiérement ses Amis : ce qui étoit cause de grands maux, car la Cour étoit pleine de Flateurs, & la grandeur n'en étant jamais accompagnée, il ne manquoit point de personnes qui pour lui faire plaisir lui donnoient des ombrages & des défiances, desquelles étant de son naturel trop susceptible, il prenoit sujet de haïr ses Amis.

Mais un autre mal bien grand naissoit de ses soupçons, qui consistoient en ce que pensant n'être pas aimé, il vouloit regner par la crainte : moyen très-

mau-

mauvais pour retenir ceete Nation aussi ennemie de la servitude qu'elle est portée à une honnête obéïssance. Et l'appui qu'il cherchoit à sa fortune, fut la cause de sa ruine, rien ne l'ayant perdu que ce qu'il pensoit devoir affermir son autorité.

On peut dire qu'il n'eut jamais intention qu'il n'eut pour but l'avantage de l'Etat & le service du Roi aussi bien que l'établissement de sa fortune : mais si ses desseins étoient bons, ils étoient tous mal conduits, & quoique son imprudence fût son seul crime, ceux qui n'avoient pas connoissance de ses intentions avoient lieu de redouter son pouvoir.

Il n'y a point de Prince qui prenne plaisir de voir dans son Etat une grande puissance, qu'il pense n'avoir pas élevée & qu'il croit être indépendante de la sienne ; beaucoup moins s'il est jeûne, c'est-à-dire en âge où la foiblesse & le peu d'expérience que l'on a des affaires rendent les moindres établissemens suspects.

A la vérité il eût été à desirer que ce Personnage eût moderé davantage ses desirs, non tant par son intérêt que pour le bien de sa Maitresse : car on peut dire que, s'il eût été moins ambitieux, elle eût été plus heureuse.

Mais

Mais Dieu a voulu que celle qui n'avoit aucune part dans ſa faute l'eût très-grande dans ſa diſgrace, pour nous aprendre que la vertu a ſes peines, comme le ſoleil ſes éclipſes. Si elle eût été moins affligée, elle n'eût pas été ſi glorieuſe; car comme il y a des vertus qui ne ſe remarquent que dans les grands emplois, auſſi y en a-t-il qui ne s'exercent que dans la miſére.

Or bien que cet homme deſirât donner à un chacun grande opinion de ſa faveur, ſi eſt-ce que ſa fin principale étoit d'étonner les Miniſtres par les apparences de ſon crédit, pour diſpoſer abſolument de leurs volontez, & faire qu'ils déféraſſent plus à ſes deſirs qu'aux commandemens de la Reine leur maitreſſe. Mais on peut dire qu'en ces épines ils marchérent à pas de plomb, qu'ils cheminérent par la voye de leur conſcience, mais avec le plus grand tempérament qu'ils purent pour empêcher la connoiſſance & l'éclat de ſes deſordres. S'ils crurent quelquefois ſa puiſſance être telle qu'il y avoit plus à perdre qu'à gagner à faire des actions hardies, ils ne la conçurent jamais aſſez grande pour les contraindre à en faire de lâches & contraires à leur devoir.

Un jour M. de Villeroy, qui avoit plus part dans ſon alliance, par le mariage que l'on projettoit de ſon Petit-Fils avec ſa Fille, que dans ſon affection, avoit obtenu de la Reine, qui n'a jamais refuſé de graces ſi elles n'ont été préjudiciables à l'Etat une gratification importante : le Maréchal d'Ancre vint trouver le Sécretaire de ſes commandemens pour le prier de deux choſes, de n'en point délivrer d'expédition, & de rejetter ſur la Reine la haine du refus.

J'exerçois lors cette Charge, & le priai de m'excuſer ſi je ne pouvois ſatisfaire à ſon deſir, vû que la Reine ne pouvoit avec honneur révoquer une grace qu'elle avoit accordée, ni lui en ſa conſcience donner à ſa Maitreſſe le blâme d'une faute qu'elle n'avoit point commiſe.

Le Maréchal ne ſe voulant point contenter de ces raiſons, je ne laiſſai point contre les ordres qu'il m'avoit preſcrits d'en délivrer les brevets, aimant mieux perdre ſes bonnes graces ſans honte que les conſerver avec foibleſſe au préjudice de la Reine. Cette action de courage me rendit tellement ſon ennemi, qu'il ne penſa plus qu'aux moyens de s'en venger. Il eſt fâcheux à un homme de

cœur

cœur d'avoir à répondre à des perſonnes qui veulent des flateurs & non pas des amis, qu'on ne peut bien ſervir ſans les tromper, & qui aiment mieux les choſes agréables qu'utiles : mais ſi ce mal eſt extrême, il ne laiſſe point d'être ordinaire ; ſous le regne des Favoris il n'y en a point à qui la tête ne tourne en montant ſi haut, qui d'un ſerviteur n'en veuille faire un eſclave, d'un Conſeiller d'Etat un Miniſtre de leurs paſſions, & qui n'entreprenne de diſpoſer auſſi-bien de l'honneur que des cœurs de ceux que la fortune leur a ſoumis.

Or comme la vangeance ſe fait des armes de tout ce qui ſe préſente à elle, il tâcha de perſuader à la Reine que j'étois partial, que j'étois en ſecréte intelligence avec les Princes, que je lui avois dit une fois ſur le ſujet de la rébellion des Grands qui étoient unis à Mr le Prince, que, le Roi ayant témoigné qu'il étoit maître en réduiſant à l'extrémité ceux qui d'eux-mêmes ne s'étoient pas rangez à leur devoir, il étoit à propos qu'il témoignât qu'il étoit pere, recevant à miſéricorde ceux qui avoient failli.

Au milieu de ſes mauvais offices il ne laiſſa pas de ſe vouloir ſervir de Bar-

bin & de moi, pour demander en ſa faveur le Gouvernement de Soiſſons ſi proche de ſa perte qu'il l'eſtimoit déja pris : ces Mrs firent pour ſon bien quelque difficulté, de crainte qu'on lui reprochât qu'il eût porté la Reine à conſeiller le Roi de prendre les armes contre ſes Sujets pour l'enrichir de leurs dépoüilles.

Pour leur ôter le moyen de préveni Leurs Majeſtez, il en parla précipitamen à la Reine, qui jugeant ſa demande indiſcrete l'en refuſa de ſon propre mouvement, & lui parla en préſence des Miniſtres avec tant d'autorité & de ſentiment du déréglement de ſes deſirs, qu'il ne pu cacher dans ſon viſage & par ſes parole qu'il n'en fût extrêmement touché : mais pour ne point celer la cauſe de ſon déplaiſir, il ne ſe piqua pas tant de l'action qu des circonſtances, & le refus ne l'offenſ pas tant que les témoins.

Il lui fâchoit qu'on s'aperçût qu'i eût plus de réputation que de force, qu'i ſubſiſtoit plutôt par ſon audace que pa une véritable confiance. Pour preuve d quoi, la Reine s'étant retirée en colér dans ſon cabinet, il fit mine de la ſuivre, & reſortant incontinent, bien qu'i n'eût point parlé de cette affaire, les-[illegible]

ſur

ſura qu'il avoit obtenu la gratification qu'il avoit deſirée ; ce qu'ils jugerent plus miſtérieux que véritable, & le reconnurent clairement l'après-dinée, la Reine nous témoignant une extrême indignation de ſes inſolentes procedures, & que pour rien du monde elle ne lui accorderoit ce qu'il demandoit. Mais au lieu d'en profiter, il s'affermit de plus en plus dans le deſſein de changer les Miniſtres.

L'unique péché qu'ils avoient commis étoit qu'ils avoient la réputation de bien ſervir le Roi, dont quelques Flateurs prirent occaſion de lui dire qu'on ne parloit plus de lui par la France, mais qu'ils avoient l'honneur de tout : ce qui étoit le prendre par ſon foible, car comme en l'adverſité il étoit découragé & proteſtoit ne ſe vouloir mêler d'affaires, quand les choſes alloient mieux, il les vouloit faire ſeul ; joint qu'il ſe fâchoit de n'en pouvoir diſpoſer à ſa volonté, laquelle ils ne prenoient pas pour leur régle au deſſus de la raiſon.

Sa Femme étoit ſi malade d'eſprit qu'elle ſe défioit de tous ; de ſorte qu'elle aidoit au deſſein qu'il avoit de les changer, & de mettre en leur place Ruſſelay, de Meſmes & Barentin.

J'en eus le premier avis par le moyen d'un homme d'Eglise qui étoit à moi, auquel l'Abbé de Marmoutier dit confidemment le dessein qu'on avoit contre Barbin; & par autre voye je sus que Mr Mangot étoit de la partie, & moi aussi. Je dis à Barbin qu'à la longue le Maréchal le gagneroit sur l'esprit de Leurs Majestez par ses continuels artifices, & que mon avis étoit que nous le devions prévenir & nous retirer volontairement des affaires. Nous allâmes ensemble trouver la Reine à cette fin, je lui parlai & lui représentai que, les affaires du Roi étant en tel état que tous les Princes qui avoient pris les armes contre lui tendoient les bras & imploroient sa miséricorde, nous ne pouvions être blâmez de lâcheté de demander notre congé dans cette prospérité, qui étoit chose que nous avions déja desiré faire il y a quelque tems, mais que nous ne l'avions pas jugé convenable pendant que l'Etat étoit en quelque péril.

La Reine se trouva surprise, & demanda quel mécontentement nous avions d'elle. Barbin lui répondit que le Maréchal & sa Femme n'étoient pas contens de nous: dont elle se fâcha, disant qu'elle ne se gouvernoit pas par leur fantaisie,

taiſie. Je pris la parole, & fis de nouvelles inſtances, auſquelles elle ne ſe rendit point néanmoins, & continua à nous aſſurer du contentement qu'elle recevoit du ſervice que nous rendions au Roi.

Le Maréchal fut averti par ſa Femme de ce qui s'étoit paſſé, & vint incontinent à Paris trouver la Reine, qui le gourmanda. Deſorte qu'au ſortir de là il alla prendre Barbin chez lui & le mena à mon logis, où adreſſant ſa parole, il ſe plaignit de ce que demandant notre congé nous faiſions paroitre qu'il étoit incompatible & ne pouvoit durer avec perſonne. Après que je lui eus déduit les raiſons que nous avions euës de faire ce que nous avions fait, il ne nous ſut répondre autre choſe, ſinon qu'il étoit de nos amis, & qu'il nous prioit de dire à la Reine que nous ne penſions plus à nous retirer.

Mais il continuoit toujours en ſa mauvaiſe volonté, & inventoit pluſieurs calomnies qu'il eſſayoit de rendre les plus vraiſemblables qu'il pouvoit à la Reine pour décevoir ſon eſprit. Juſques là qu'il la voulut perſuader que Mrs Mangot, Barbin & moi la trahiſſions, & avions envie de la faire empoiſonner, s'offrant de lui donner des témoins qui

le ſoutiendroient en notre préſence. Ce méchancetez noires qu'il avoit dans l cœur le rendoient inquiet, deſorte qu'i paroiſſoit bien qu'il avoit quelque choſ dont il avoit grand deſir de venir à bout & en laquelle il rencontroit difficulté : i ne faiſoit qu'aller & venir de lieu à au tre, étoit toujours en voyage de Caen à Paris & de Paris à Caen, ce qui avanç ſa mort, comme nous verrons bientôt.

La derniere fois qu'il revint de Caen ce fut ſur une lettre que la Reine lu avoit écrite, par laquelle elle lui défen doit de pourſuivre davantage Mr de Mont bazon, dont il tenoit une terre en crié pour le payement de quelques armes qu'i lui avoit laiſſées dans la Citadelle d'A miens, leſquelles il lui avoit venduës pou le prix de 150000. liv. ſous la promeſſ dudit Duc de les faire payer par le Roi Il vint de Caen jettant feu & flamm contre Barbin qu'il croyoit être cauſe qu la Reine lui avoit écrit cette lettre, & e réſolution d'exécuter promptement c qu'il avoit projetté contre lui, Mango & moi, auquel il écrivit arrivant à Pari en termes ſi étranges, que j'ai cru en de voir raporter ici une partie : la lettre com mençoit en ces mots.

» Pa

» Par Dieu, Monſieur, je me plains
» de vous, vous me traitez trop mal,
» vous traitez la paix ſans moi, vous
» avez fait que la Reine m'a écrit que
» pour l'amour d'elle je laiſſe la pourſui-
» te que j'ai commencée contre Mr de
» Montbazon pour me faire payer de ce
» qu'il me doit, que tous les diables,
» la Reine, & vous penſez-vous que je
» faſſe, la rage me mange juſqu'aux os.
Tout le reſte étoit du même ſtile.

Il nous fit néanmoins durant le peu de tems qu'il demeura à Paris ſi bon viſage devant le monde, & diſſimuloit tellement, que jamais perſonne n'eût cru qu'il eût été refroidi vers nous. Mais ſa trop bonne chere ne me trompa point, car je fus averti qu'il avoit perſuadé quaſi l'eſprit de la Reine contre nous, & fus d'avis de demander pour la derniere fois mon congé, & ſi la Reine ne me le vouloit donner de le prendre moi-même. Barbin me vint auſſi prier de demander congé pour lui, craignant, ſe diſoit-il, de n'avoir pas aſſez de courage de le prendre de lui-même, ſi la Reine le preſſoit de demeurer.

Mr Mangot étoit auſſi aſſuré qu'on lui en vouloit, & ſavoit bien que le bruit commun étoit qu'on deſtinoit Barentin

en ſa place, & il le croyoit véritable; d'autant que l'ayant voulu envoyer en commiſſion, la Maréchale l'avoit prié de le laiſſer à Paris, parcequ'on y avoit affaire de lui : mais la conſidération de ſes Enfans & de ſa Famille l'empêcha de prendre la même réſolution, & le fit réſoudre d'attendre ce que le tems aporteroit.

J'allai au Louvre, je parlai à la Reine, lui fit inſtances de permettre à Barbin & à moi de nous retirer. La Reine me répondit qu'il étoit vrai qu'elle avoit quelque choſe en l'eſprit qu'on lui avoit dit contre nous, qu'elle me promettoit & juroit de me le dire dans huit jours, & me prioit que nous euſſions patience juſques là. Cela m'arrêta, & m'empêcha d'aller parler au Roi que ces huit jours ne fuſſent expirez, avant leſquels le Maréchal fut tué.

En cette pourſuite ſi envenimée du Maréchal contre les Miniſtres, & aux moyens ſi injuſtes qu'il y employoit, ſe voit la malignité de ſon eſprit, de laquelle il ſemble que la principale origine ſoit ſon ambition à laquelle il n'avoit jamais pu préſcrire de termes. Et la Reine, ou laſſée de ſes actions qu'elle ne pouvoit plus défendre, ou craignant qu'il

lui

lui mésavînt, lui faisant instance de s'en aller en Italie, comme déja sa Femme étoit résoluë d'y aller, il n'y put jamais condescendre, disant à quelqu'un des siens qu'il vouloit expérimenter jusques où la fortune d'un homme peut aller. Il avoit quitté le Gouvernement d'Amiens à la réquisition de tout le Royaume, il voyoit que les Manifestes des Princes & les plaintes du Peuple étoient toutes fondées sur lui, & néanmoins quelques-uns de la Citadelle lui ayant un mois avant sa mort donné espérance qu'ils s'en pouvoient saisir & la lui remettre entre ses mains, il en fit incontinent le dessein, & en parla à Barbin, lequel lui remontra que cette action seroit la ruïne entiére des affaires du Roi & de la réputation de la Reine, que cela feroit justifier les armes des Princes, & imprimer dans l'esprit des Peuples tout ce qu'ils vouloient, & même dans l'esprit du Roi. Mais au-lieu de prendre ces raisons en bonne part il les reçut comme un témoignage de la mauvaise volonté de Barbin en son endroit, & continuoit à se vouloir précipiter en ce dessein, dont la Reine étant avertie par Barbin, elle envoya querir le Duc de Montbazon, & lui commanda d'aller veiller à la garde de la Citadelle,

ſur laquelle elle avoit avis qu'il y avoi
des entrepriſes. Ce ſeul moyen fut ſuffi-
ſant de l'arrêter, pour ce qu'il oppoſ
l'impoſſibilité à ſon deſir.

Le Maréchal, étant tel en ſon humeu
& en ſa conduite, donna de grands ſu
jets de priſe contre lui. Luines, qu
étoit ennemi non de ſa perſonne de la-
quelle il avoit reçu aſſiſtance, mais de ſ
fortune, lui portoit une haine d'envi
qui eſt la plus maligne & la plus cruel
le de toutes, & obſervoit toutes ſes ac
tions pour les tourner en crimes auprè
du Roi, n'en oublia aucune qu'il ne lu
fît paroître noire, procédant d'un mau
vais principe, & tendant à une mauvaiſ
fin. Il lui repréſente qu'il fait le Roi
a un pouvoir abſolu dans le Royaume
ſe fortifie contre l'autorité de Sa Ma-
jeſté, & ne veut ruiner les Princes qu
pour recueillir en lui ſeul toute la puiſ-
ſance qu'ils avoient, & diſpoſer de ſ
Couronne à ſa diſcrétion lorſqu'il n'y
aura plus de perſonnes aſſez hardies pou
contrevenir à ſes volontez; qu'il poſſéde
l'eſprit de la Reine ſa mere, qu'il incli-
ne ſon cœur vers Monſieur ſon frere
plus qu'envers lui; qu'il conſulte ſur ſa
vie les Aſtrologues & les Devins; que
le Conſeil eſt tout à ſa dévotion, & n'a
autre

autre but que ſon avancement ; que quand on demande de l'argent pour les menus plaiſirs du Roi il ne s'en trouve point ; qu'il a porté un des ſiens qui feignit avoir demandé 6000. liv. pour meubler une maiſon que le Roi avoit achetée ſous le nom de Dubuiſſon, & qu'il en avoit été honteuſement refuſé ; qu'il n'avoit pas eu honte de ſupoſer par le miniſtére de Deagen des lettres de Barbin pleines de deſſeins contre ſa perſonne ſacrée : & enfin ajouta qu'il étoit venu en diligence de Normandie, & que ce retour précipité n'étoit pas ſans deſſein périlleux contre Sa Majeſté & préjudiciable à ſon Etat : & fait entretenir le Roi de ces choſes les nuits entiéres par Tronçon & Marſillac.

En même tems qu'il donnoit de mauvaiſes impreſſions contre le Maréchal d'Ancre, il faiſoit le même contre la Reine, donnant jalouſie au Roi du pouvoir abſolu qu'elle auroit lorſqu'elle ſeroit venuë à bout des Grands du Royaume qui étoient réduits juſqu'à l'extrémité. Et comme ſi ce n'eût pas été aſſez pour ce perfide d'arriver au ſouverain gouvernement, il entreprit de s'y faire chemin & de s'y élever par ſes propres ruines, ſans entrer en conſidération qu'elle avoit

jetté les premiers fondemens de ſa fortune, avoit depuis comblé de biens ſes Fréres & lui, & qu'à peine avoient-ils les mains vuides de la Charge de Grand-Fauconnier qu'elle leur avoit donnée.

Ceux qui ont le moins de mérite ont d'ordinaire plus d'ambition, & pour ce qu'ils n'ont aucune part en la vertu pour en avoir les aparences, ils veulent uſurper entiérement la récompenſe qui lui eſt duë, & ne peuvent ſouffrir les puiſſances établies ou exercées par ſes régles. Or comme ceux qui ont écrit de l'art de bien tromper, nous aprennent que pour y bien réüſſir il faut donner quelquefois de véritables & ſalutaires avis, cet infidéle ne manqua point d'aporter cette induſtrie à la conduite de ſon fatal deſſein.

Pour prendre ſes ſuretez il avoüa ſouvent à la Reine, durant qu'il faiſoit ſes trames, que force Gens portoient le Roi à ſecoüer le joug de ſon obéïſſance, mais qu'il ſe falloit rire de ſes entrepriſes, parceque ſon Maître avoit trop de confiance en lui pour lui en cacher les Auteurs, & qu'elle l'avoit trop obligé pour n'en point empêcher l'effet. Il lui découvrit que Mr de Leſdiguieres avoit écrit & offert au Roi des forces pour le

met-

mettre hors de tutelle, pour le tirer de ſes mains ; c'eſt-à-dire, pour renverſer les loix de la piété naturelle & Chrétienne. Sur les bruits qui couroient que le Roi n'étoit point ſatisfait d'elle, il la vint trouver avec Tronçon & Marſillac, pour l'aſſurer du contraire, & lui proteſter qu'il ne ſe paſſeroit rien auprès de lui dont elle ne fût ponctuellement informée ; qu'il lui amenoit Tronçon & Marſillac ſes intimes amis, pour être cautions de ſa fidélité, & lui faire reproche devant Dieu & le monde s'il manquoit à ſes promeſſes.

Elle eut en ces témoins la croyance de ce que leurs actions paſſées pouvoient mériter. L'un d'eux avoit vendu ſon Maître, & l'autre deshonoré ſa maiſon pour s'enrichir : l'un portoit ſur ſes épaules des marques de ſa trahiſon, & l'autre en la proſtitution de ſes ſœurs des preuves de ſon infamie.

Enfin ce choix des deux cautions ſi mauvaiſes ayant fait connoitre qu'elle étoit trompée, elle ſe réſolut de prévenir le mal par une retraite volontaire, de laiſſer à d'autres la gloire du gouvernement.

N'ayant pu quelque tems auparavant venir à bout du traité de la Mirandole, com-

comme nous avons dit ci-dessus, elle voulut essayer d'avoir du Pape Paul V. l'usufruit du Duché de Ferrare sa vie durant : mais sa chute arriva avant que sa négociation fût achevée, car l'ardeur avec laquelle le Maréchal d'Ancre se portoit à ruiner les Ministres, fut cause de hâter sa mort, & peut-être donna la résolution à Luines de l'entreprendre.

Encore que nous sussions que cette inquiétude qu'il avoit étoit pour notre sujet & pour nous malfaire, nous usions néanmoins de telle discrétion, qu'étant résolus de nous retirer personne n'en sut rien. D'où il arriva que Luines, qui étoit de son naturel fort timide & soupçonneux, qui sont deux conditions d'esprit qui s'accompagnent l'une & l'autre, fut aisé à persuader que c'étoit à lui à qui le Maréchal en vouloit ; & tous ceux qui espéroient profiter dans ce changement, poussoient à la roüe, & augmentoient ses soupçons & ses craintes.

Il chercha premiérement toutes sortes de moyens pour s'assurer contre cet orage. Il fit proposer au Maréchal qu'il lui donnât en mariage une de ses Niéces qu'il avoit à Florence : mais sa Femme qui étoit bien aise qu'il n'eût pas cet apui auprès du Roi, afin qu'il dépendît toujours d'elle,

d'elle, n'y voulut jamais consentir, & lui qui savoit bien que c'étoit perdre tems de l'entreprendre contre son gré, & qui ne vouloit pas paroitre dépendre d'elle, témoigna ne le desirer pas.

Se voyant refusé, il se tourna du côté de Barbin, & lui fit semblablement demander par Marsilly une de ses Niéces en mariage pour le Sr de Brantes son frere: & sur ce qu'il n'avoit rien pour donner à sa Niéce, il lui dit qu'ils n'avoient que faire de bien ni l'un ni l'autre, que c'étoit le Roi qui vouloit ce mariage, & qui leur en donneroit assez à tous deux. Barbin le désiroit, & je lui conseillois, mais il s'arrêta sur ce qu'il n'en osoit parler à la Reine, s'assurant que le Maréchal & sa Femme ne manqueroient pas de se servir incontinent de ce moyen pour faire croire à Sa Majesté qu'il la trompoit. Se voyant, ce lui sembloit, rebuté de tous côtez, il crut que c'étoit par résolution prise de le chasser, & fit croire au Roi qu'on en vouloit à sa personne, que cela en étoit une preuve manifeste, qu'à cela tendoient les pensées du Maréchal, & que l'impatience d'exécuter bientôt ce dessein lui donnoit ces inquiétudes qu'il avoit si extraordinaires.

Il tire en calomnie une action de la Reine & de son Conseil, qui avoit été faite innocemment & prudemment sans aucun mauvais dessein contre le Roi, & avoit une très-bonne raison pour le bien de son service. Au commencement du remuëment des Princes à Soissons, la Reine envoya toutes les forces que le Roi avoit auprès de sa personne à l'entour de ladite ville, & entr'autres ses Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-Légers; ce qu'elle faisoit pour empêcher ceux de Soissons de venir courir aux portes de Paris, & l'incommoder, & pour empêcher aussi qu'ils ne pussent recevoir secours du dehors, cependant que l'armée du Roi s'assembloit pour l'assiéger. Le Roi n'ayant plus de Cavalerie auprès de lui, & néanmoins ne laissant pas d'aller à la chasse près de Paris, la Reine eut crainte que l'on pût faire quelqu'entreprise sur sa personne, & arrêta sa Compagnie de Chevaux-Legers qui passoit aux portes de Paris pour aller à l'armée, afin de garder la personne du Roi & la sienne, en attendant que l'armée étant arrivée à Soissons on pût renvoyer au Roi sesdites compagnies. Luines prit sujet sur cela de jetter une défiance dans l'esprit du Roi contre la Reine, comme si elle

eût

eût eu dessein de tenir sa personne en sa puissance la faisant garder par des gens qui étoient à elle, & ayant éloigné ceux qui étoient à lui. Il ajouta que le Maréchal d'Ancre avoit dessein de s'assurer des personnes de Monsieur, & de Mr le Comte.

Le Roi, dès longtems mécontent du Maréchal d'Ancre, se résolut sur toutes ces choses de le faire arrêter prisonnier. Luines, qui ne croyoit pas pouvoir trouver sureté que dans sa mort, & qui croyoit que l'accommodement entre le Fils & la Mere, le Roi & la Reine, seroit facile, si l'offense étoit légére, fait instance de le faire tuer : à quoi le Roi ne voulut point consentir, qu'en cas qu'il se mît en devoir de résister à ses volontez.

Pour exécuter ce dessein, Luines & ceux qui étoient de son parti jettérent les yeux sur le Baron de Vitry pour le rendre ministre & exécuteur de leur passion. Pour l'y disposer, ils portérent le Roi à lui faire des caresses extraordinaires, ensuite Luines lui témoigna que Sa Majesté avoit une grande confiance en lui, & qu'en son particulier il le vouloit servir auprès d'elle comme s'il étoit son frere. Par après une autre fois il lui dit que le Roi avoit si bon-

bonne opinion de lui, qu'il lui avoit dit en particulier qu'il étoit capable de grandes entreprises, & qu'il s'y fieroit de sa vie.

Le Baron de Vitry, sans se douter de ce à quoi on le vouloit employer, témoignant se sentir obligé de cette confiance, le pria d'assurer le Roi qu'il ne seroit pas trompé, & qu'en toutes occasions il suivroit aveuglement ses volontez. Par après une autre fois Luines lui dit qu'il avoit dit au Roi les assurances qu'il lui avoit données de son service, ce qu'il avoit eu si agréable qu'il lui avoit commandé de lui témoigner le gré qu'il lui en savoit, & que pour preuve de sa confiance il lui avoit ordonné de tirer parole & serment de lui de ne parler à qui que ce pût être au monde d'une affaire qu'il lui vouloit découvrir, & savoir déterminément s'il exécuteroit par tout ce que Sa Majesté lui commanderoit.

Le Sr de Vitry le lui ayant promis, le Sr de Luines, qui aprehendoit qu'on prît soupçon si on les voyoit souvent parler ensemble, lui donna rendez-vous pour se trouver la nuit, avec ordre de la part du Roi de recevoir ce qui lui seroit dit par ceux qu'il trouveroit audit lieu comme si c'étoit de la bouche du Roi.

L'heu-

L'heure de l'aſſignation étant venuë, le Sr de Vitry fut étonné que s'étant trouvé au lieu préſcrit il vit les Srs Tronçon & Marſillac, dont il connoiſſoit la réputation, Deagen & un jardinier des Thuilleries. Si jamais homme a été étonné, il a dit franchement depuis que c'étoit lui, entendant l'importance de la propoſition qui lui fut faite par des gens tels que ceux qu'il voyoit.

Il le fut bien encore davantage, quand par le diſcours il aprit qu'ils n'étoient pas ſeuls qui avoient connoiſſance de ce deſſein. Cependant l'eſpérance de faire une grande fortune, & l'engagement auquel il étoit déja, le portérent à entreprendre l'exécution, & Dieu permit, qu'ainſi que l'expérience fait connoitre que ſouvent le ſecret & la fidélité que les Larons ſe gardent ſurpaſſe celle que les Gens de bien ont aux meilleurs deſſeins, celle qui fut gardée en cette occaſion fut ſi entiere, que bien que beaucoup de perſonnes ſuſſent ce deſſein il fut conſervé ſecret plus de trois ſemaines, en attendant une heure propre pour ſon exécution qui arriva le 24. d'Avril, que le Sr de Vitry, accompagné de quelques vingt Gentils-hommes qui le ſuivoient négligemment en aparence, aborda le Maréchal d'Ancre comme il entroit

dans

dans le Louvre & étoit encore ſur le pont. Il étoit ſi échauffé, ou ſi étonné, qu'il le paſſoit ſans l'apercevoir, un de ceux qui l'accompagnoient l'en ayant averti, il retourna, & lui dit qu'il le faiſoit priſonnier de la part du Roi, & tout en même tems l'autre n'ayant eu loiſir que de lui dire, moi priſonnier, ils lui tirérent trois coups de piſtolet dont il tomba tout roide mort. Un des ſiens voulut mettre l'épée à la main, on cria que c'étoit la volonté du Roi, il ſe retint, en même tems le Roi parut à la fenêtre, & tout le Louvre retentit du cri de *Vive le Roi.*

Le Sr de Vitry monta en la chambre de Sa Majeſté, & lui dit qu'il ne l'avoit pu arrêter vif, & avoit été contraint de le tuer. Son corps fut trainé dans la petite ſalle des portiers, & de là mis dans le petit jeu de paulme du Louvre, & ſur les neuf heures du ſoir enſeveli dans S. Germain de l'Auxerrois ſous les orgues. Il avoit eu durant ſa vie quelque averſion dudit Vitry, & quand il fut fait Capitaine des Gardes au lieu de ſon Pere, il diſoit *Per Dio* il ne me plait point que ce Vitry ſoit maître du Louvre. Vitry auſſi ne le ſaluoit point, & s'en vantoit, & comme on remarque que les loups connoiſſent & craignent les levriers qui les doi-

doivent mordre, il apréhendoit l'audace dudit Sr de Vitry, & disoit souvent qu'il étoit capable d'un coup hardi.

En même tems on fit retirer du Louvre les Gardes de la Reine-Mere, jugeant qu'elle seroit aussi bien gardée par ceux du Roi que par les siens, & qu'il étoit expédient qu'il n'y eût qu'une marque d'autorité dans la Maison Royale. On lui donna des Gardes du Roi, & fit on murer quelques unes de ses portes, pour empêcher les diverses avenuës de sa chambre.

Il courut un bruit par la ville que le Roi avoit été blessé dans le Louvre, & on disoit que ç'avoit été par le Maréchal d'Ancre. Sur cette rumeur on ferme les boutiques, on court au Palais & au Louvre, Liancour fut envoyé par la ville dire que le Roi se portoit bien, & que le Maréchal d'Ancre étoit mort. Le Colonel Dorane en alla aussi avertir le Parlement. Et afin que ces faux bruits ne fussent portez dans les Provinces, le Roi y écrivit ce qui s'étoit passé, que l'abus que l'on faisoit de son autorité qu'on avoit toute usurpée sans lui en laisser quasi que le nom, desorte qu'on tenoit à crime si quelqu'un le voyoit en particulier & l'entretenoit de ses affaires, l'avoit obligé de s'as-

s'assurer de la personne du Maréchal d'Ancre, lequel ayant voulu faire quelque résistance auroit été tué, & que desormais Sa Majesté vouloit prendre en main le gouvernement de son Etat, & partant qu'un chacun eût à s'adresser à lui-même ez demandes & plaintes qu'ils auroient à faire, & non à la Reine sa mere, laquelle il avoit priée de le trouver bon ainsi.

Lorsque cet accident arriva, j'étois chez un des Recteurs de Sorbonne, où la nouvelle fut aportée par un de ses Confreres qui venoit du Palais : j'en fus d'autant plus surpris, que je n'avois pas prévu que ceux qui étoient auprès du Roi eussent assez de force pour machiner une telle entreprise. Je quittai incontinent la compagnie de ce Docteur célébre tant pour sa doctrine que pour sa vertu, qui n'oublia pas lors de me dire fort à propos ce que je devois attendre d'un homme de son érudition sur l'inconstance de la fortune, & le peu de sureté qu'il y a aux choses qui semblent être plus assurées en la condition humaine.

En m'en venant comme j'étois sur le pont-neuf je rencontrai le Tremblay, qui, après m'avoir conté ce qu'il avoit apris au Louvre de l'accident qui étoit arrivé, me dit que le Roi me faisoit chercher,

cher, & qu'il s'étoit même chargé de me le faire ſavoir s'il me rencontroit. Comme je fus proche du Louvre, je ſus que les Srs Mangot & Barbin étoient chez le Sr de Breſſieux Premier Ecuyer de la Reine : je montai où ils étoient, où je ſus qu'ils avoient déja apris ce que le Tremblay m'avoit dit, & qui plus eſt qu'on parloit de Barbin auprès du Roi avec une grande animoſité qui ne lui donnoit pas peu de crainte.

Nous mîmes en délibération s'ils viendroient au Louvre avec moi, & tous ceux qui en venoient nous confirmant ce qui avoit été dit des uns & des autres, il fut réſolu que nous n'irions au Louvre que les uns après les autres, & qu'eux demeurant encore là pour quelque tems, je m'en irois devant pour recevoir les commandemens du Roi. Continuant mon chemin, je rencontrai divers viſages qui m'ayant fait careſſes deux heures auparavant ne me reconnoiſſoient plus, pluſieurs auſſi qui ne me firent point connoitre de changer pour le changement de la fortune.

D'abord que j'entrai dans la galerie du Louvre, le Roi étoit élevé ſur un jeu de billard pour être mieux vu de tout le monde. Il m'apella, & me dit qu'il ſavoit bien que je n'avois pas été des mauvais con-

conſeils du Maréchal d'Ancre, & que je l'avois toujours aimé, (il uſa de ces mots) & été pour lui aux occaſions qui s'en étoient préſentées, en conſidération de quoi il me vouloit bien traiter.

Le Sr de Luines, qui étoit auprès de lui, prit la parole & dit au Roi qu'il ſavoit bien que j'avois pluſieurs fois preſſé la Reine de me donner mon congé, & qu'en diverſes occaſions j'avois eu broüilleries avec le Maréchal ſur des ſujets qui concernoient particuliérement Sa Majeſté. Il me fit enſuite beaucoup de proteſtations d'amitié, je repartis à ce qu'il lui avoit plu de me dire à la vuë de tout le monde, qu'aſſurément il ne ſeroit jamais trompé en la bonne opinion qu'il avoit de moi, qui mourois plutôt que manquer jamais à ſon ſervice.

Que je confeſſois ingénuëment avoir toujours remarqué peu de prudence au Maréchal d'Ancre & beaucoup d'inconſidération : mais que je devois cet hommage à la vérité de dire en cette occaſion que je n'avois jamais connu qu'il eût mauvaiſe volonté contre la perſonne de Sa Majeſté, ni aucun deſſein qui fût directement contre ſon ſervice ; que je loüois Dieu, s'il en avoit eu, de ce qu'il n'avoit pas eu aſſez de confiance en moi pour me

me les découvrir ; qu'il étoit vrai que j'avois plusieurs fois pressé la Reine de me donner mon congé, mais que ce n'étoit point pour aucun mauvais traitement que j'eusse reçu d'elle, dont tout au contraire j'avois toute occasion de me louer, mais bien pour le peu de conduite qu'avoit le Maréchal, les soupçons perpétuels qu'il avoit de ceux qui l'aprochoient, & les mauvaises impressions que je craignois qu'il donnât de moi à la Reine. J'ajoutai que je devois dire avec la même vérité que les Srs. Mangot & Barbin avoient eu les mêmes sentimens de s'en retirer, que j'en avois fait instance pour l'un & pour l'autre, & particuliérement pour le dernier. Après cela je m'aprochai plus près du Sr. de Luines, le remerciai en particulier des bons offices qu'il m'avoit rendus auprès du Roi, & l'assurai de mon affection & de mon service.

Ensuite je lui voulus donner même assurance du Sr. Barbin, dont je lui dis tout le bien qu'il me fut possible, conformement à la sincérité que j'avois connuë en ses actions. Il me témoigna, par son visage, son geste & ses paroles, avoir fort desagréable ce que je lui disois sur ce sujet. Lors je lui dis avec plus d'adresse qu'il me fut possible qu'il se-

roit loüé de tout le monde s'il ne lui faisoit point de mal, & qu'en effet je pouvois répondre qu'il ne l'avoit point mérité, ni pour le respect du Roi, ni pour son particulier. A quoi il me répondit, » au nom de Dieu ne vous » mêlez point de parler pour lui, le » Roi le trouveroit très-mauvais, mais » allez vous en au lieu où sont assemblez » tous ces Mrs. du Conseil, afin qu'on » voye la différence avec laquelle le Roi » traite ceux qui vous ressemblent, & » les autres qui ont été employez en » même tems." Il ajouta ensuite, „ il » faut que quelqu'un vous y conduise, » autrement on ne vous laisseroit pas en- » trer" : & apella le Sr. de Vignoles qui étoit là présent, & lui dit qu'il m'accompagnât au Conseil, & dît à ces Mrs. que le Roi m'avoit commandé d'y descendre & vouloit que j'y eusse entrée. Je balançai en moi même si je devois recevoir cet honneur, mais j'estimai qu'en certe grande mutation les marques de la bonne grace du Roi me devoient être chéres, vû que par après mes actions feroient connoître que je les recevois par la pure estime que le Roi faisoit de moi, & non par aucune connivence que j'eusse avec ceux qui avoient machiné la mort du Maréchal d'Ancre. Pre-

Prenant congé du Sr. de Luines, je lui demandai le plus adroitement qu'il me fut poſſible pour ne lui déplaire pas, s'il ne me ſeroit point permis de voir la Reine, & que s'il lui plaiſoit me faire accorder cette grace j'en uſerois aſſurément non pour aigrir, mais pour adoucir ſon eſprit, Il me dit qu'il n'étoit pas tems de penſer à obtenir cette permiſſion du Roi, que ſi on l'accordoit à d'autres, il ſe ſouviendroit de la demande que je lui faiſois.

Lors je ſortis avec le Sr. de Vignoles, qui n'eut pas plutot fait ſa commiſſion envers ces Mrs. qui étoient aſſemblez au Conſeil, où étoient Mrs. du Vair, Villeroy, le Préſident Jeannin, Deagen, & les Sécretaires d'Etat, & pluſieurs autres confuſément, que le Sr. de Villeroy, dans l'emploi où j'avois été des affaires de me mettre mal à ſon occaſion avec le Maréchal d'Ancre, eut deſſein de s'oppoſer à mon entrée en ce lieu, & demanda en quelle qualité je m'y préſentois. Mr. de Vignoles ne ſachant que répondre, & me faiſant ſavoir cette difficulté, je le priai de lui dire que je m'y préſentois par pure obéïſſance, ſans deſſein de m'y conſerver l'entrée qu'il avoit plu au Roi de m'y donner,

beaucoup moins l'emploi de la Charge où j'avois été, & où je l'avois servi notablement.

Après cette réponse, ces Messieurs continuérent à mettre les ordres qu'ils estimoient nécessaires, pour faire savoir dans toutes les Provinces & hors le Royaume, la résolution que le Roi avoit prise; ce qui leur fut fort aisé, vû que pour cet effet ils n'eurent qu'à suivre les mémoires & les dépêches que le Sr. Deagen avoit dressez il y avoit longtems.

Tandis que je fus en ce lieu, je parlai toujours à diverses personnes qui s'y rencontrérent n'être pas des plus empêchées, & ne m'aprochai point de ces Mrs. qui faisoient l'ame du Conseil. Après avoir été en ce lieu pour dire que j'y avois entrée, je me retirai doucement. Je rencontrai dans la cour le Sr. Mangot qui montoit pour aller trouver le Roi, lui ayant dit succinctement ce qui s'étoit passé, je continuai mon voyage, & lui le sien. Je n'eus pas demeuré demie heure dans mon logis, que j'apris qu'il avoit été arrêté dans l'Antichambre du Roi, qu'on lui avoit demandé les Sceaux, & que par après on l'avoit renvoyé chez lui sans user d'autre rigueur en son endroit.

J'a-

J'apris ensuite que le Sr. Barbin avoit des Gardes en son logis, & que personne ne parloit à lui.

Il avoit apris cette nouvelle sur les onze heures, comme il étoit descendu de son cabinet, pour aller au Louvre au Conseil des affaires. Desportes Baudoüin Sécretaire du Conseil le vint trouver là, & lui dit premiérement qu'il y avoit du bruit au Louvre, & voyant qu'il s'avançoit pour y aller, lui dit que c'étoit le Maréchal d'Ancre qui avoit été tué; puis ajouta que c'étoit le Roi qui l'avoit fait faire, pensant par cet avis le détourner d'y aller. Mais il lui dit que s'il étoit absent de Paris, il y viendroit en poste à cette nouvelle, & qu'il n'avoit point fait d'actions qui demandassent les ténébres; & en parlant ainsi s'avança vers le Louvre. Mais, voyant qu'il n'y pouvoit entrer à cause que la porte étoit fermée, il entra chez le Premier-Ecuyer de la Reine, où j'ai dit que je l'avois trouvé, & ne voulut pas retourner chez lui, quoique ledit Desportes l'en pressât pour mettre ordre à ses papiers: à quoi il répondit qu'il avoit servi le Roi desorte qu'il vouloit que non seulement on vît ses papiers, mais son cœur. Quelqu'un vint dire alors qu'il y avoit un carosse à six chevaux de l'autre côté

de l'eau qui l'attendoit pour le mener où il voudroit, mais il fit réponse qu'il ne vouloit aller autre part qu'au Louvre, & se voulant mettre en état d'y aller à son tour, un Exemt des Gardes du Corps vint avec deux Archers, & le ramena chez lui, où il vit incontinent entrer deux Commissaires pour saisir ses papiers, savoir est, Castille Intendant des Finances & Aubry Maitre des Requêtes & Président du Grand-Conseil, dont l'un ne savoit point le pouvoir de l'autre. Ils entrérent en contestation dès la porte du logis, & se donnérent quelques coups de poing à qui entreroit le premier, soit d'affection qu'ils avoient à faire leur charge, ou par vanité de leur rang. Ils trouvérent force lettres du Maréchal d'Ancre bien éloignées du stile qu'ils pensoient, & d'autres papiers desquels il n'y avoit aucun qui servît à leur dessein, mais au contraire étoient tous à l'honneur dudit Barbin.

Incontinent après que le Maréchal fut tué, Mr. de Vitry alla à la chambre de la Maréchale qui étoit proche celle de la Reine, l'arrêta prisonniére, & se saisit de tout ce qu'elle avoit dans la chambre, or, argent, bagues & meubles. Elle portoit sur elle les bagues de la Couronne, tant elle étoit en crainte perpétuelle qu'il ne lui

ar-

arrivât quelque desastre, qu'elle ne pensoit pas être en sureté si elle n'avoit sur soi des trésors pour se racheter: elle ne pouvoit néanmoins porter ceux-là sans faute, car, outre qu'elle sembloit se les vouloir aproprier, les choses de cette nature doivent être toujours gardées en un lieu stable & sûr, & non sur une personne où elles couroient plusieurs sortes de hazards.

Le Baron de Vitry se saisit desd. bagues, & mena la Maréchale en la même chambre où Mr. le Prince avoit été mis prisonnier. A l'instant on envoya aussi au logis dudit Maréchal se saisir de ses meubles & papiers; mais le plus de bien qu'il avoit fut trouvé sur sa personne, ayant sur lui des promesses pour 1900000. liv. Une partie de sa maison fut pillée, & entr'autres la chambre du Fils dudit Maréchal, que Vitry mit en la garde de quelques Soldats jusques à ce que le Roi en eût ordonné. Son Pere le faisoit apeller Comte de la Pene, qui est une bonne Maison d'Italie, de laquelle il disoit être descendu: c'étoit une jeune garçon de 12. ans, bien nouri, qui promettoit quelque chose de bon, & qui méritoit une meilleure fortune; car quant à sa Fille dont nous avons tantot parlé ez années précé-

dentes de laquelle il eſpéroit faire une grande alliance, elle étoit morte le premier jour de Janvier de la préſente année, Dieu ayant pitié de l'infirmité de ſon ſexe la voulut ſouſtraire aux deſaſtres qui la menaçoient, ſi elle eût vécu juſques alors.

Le Baron de Vitry fut fait à l'inſtant Maréchal de France pour récompenſe de l'exécution qu'il avoit faite. Sa Charge de Capitaine des Gardes, fut donnée au Sr. du Hallier ſon frere, qui, ayant étudié pour être homme d'Egliſe & porté l'habit de Religieux dans l'Abbaye de Ste. Géneviéve, en eſpérance de ſucceder à l'Abbé qui étoit ſon parent, avoit quitté cette profeſſion à la mort de l'un de ſes Freres, & nonobſtant que cela lui fît tort en la vie du monde, en laquelle il entroit, néanmoins ſon courage & ſa vertu, aidez de ce qu'étoit ſon Pere dans la Cour & de ſon Frere, lui firent acquérir la réputation de brave & ſage Gentilhomme, & il fut eſtimé d'un chacun bien digne de la Charge importante qui lui fut confiée.

Perſan, beau-frere de Vitry, eut la Lieutenance de la Baſtille, & la charge de garder Mr. le Prince au lieu du Chevalier Conchine frere du défunt.

L'a-

L'après-dinée de ce jour tous les Ordres & toutes les Compagnies de la Ville vinrent ſaluer le Roi, & lui aplaudirent de l'action qu'il avoit faite. Ils trouvérent Sa Majeſté ſur un jeu de billard, où le Sr. de Luines l'avoit fait mettre exprès pour être vu plus aiſément de tout le monde. On lui dit depuis que c'étoit comme un renouvellement de la coutume ancienne des François qui portoient leurs Rois à leur avénement à la Couronne ſur leurs Pavois à l'entour du Camp, pour être vus & recevoir plus aiſément les acclamations de joye de toute l'armée, dont on voit même quelque exemple en l'Ecriture Sainte à l'avénement d'un des Rois du peuple de Dieu. Il fut bien aiſe de ſe ſervir de cela, & faire croire qu'il l'avoit fait à deſſein, mais le Roi étant au bas âge qu'il étoit, & lui n'ayant juſqu'à cette derniére journée fait autre métier auprès de lui que de le ſervir en ſes paſſe-tems & lui ſiffler des linotes, il ſembl. qu'il eût été à propos qu'il eût choiſi un autre lieu pour l'élever, principalement ayant volonté de ſuivre la piſte du Maréchal d'Ancre, l'inſolence duquel parut bientot après avoir plutot changé de ſuje. paſſant dudit Maréchal en lui que non pas ceſſé d'être la taverne, comme dit per

après le Maréchal de Boüillon, étant toujours demeuré le même, n'y ayant eu autre changement que de bouchon.

On a parlé diverſement de ce conſeil qu'il donna au Roi : les uns le loüant comme un conſeil extrême, & l'eſtimant juſte, nonobſtant qu'il ſoit contre les formes, à cauſe que toutes les loix & les formes de la juſtice réſidant en leur ſource en la perſonne du Roi, il les peut changer & en diſpenſer comme il lui plait, ſelon qu'il le juge àpropos pour le bien de l'Etat & la ſureté de ſa perſonne en laquelle tout le public eſt contenu. Mais cette opin on n'eſt guére diſſemblable à celle du flateur Anaxarque, qui diſoit à Alexandre qu'o peignoit la Juſtice & l'Equité aux deux côtez de Jupiter, pour montrer que tout ce que les Rois vouloient étoit juſte : & à celle des Conſeillers de Perſe à leur Roi barbare, auquel ils dirent qu'il n'y avoit point de loix qui permiſſent un inceſte qu'il vouloit commettre, mais bien y en avoit il une par laquelle il étoit permis aux Rois de faire ce qu'ils vouloient. Mais elle eſt bien éloignée & de tout ce que les hommes ſages de l'antiquité ont dit, que les actions des Rois ne ſont pas juſtes pour ce qu'ils les font, mais pour ce que leur vie étant l'exemplaire de leurs

Peu-

Peuples, ils la réglent ſelon la juſtice & l'équité, & pour bien commander aux hommes qui leur ſont ſujets, obéiſſent à la Raiſon qui eſt un rayon & une impreſſion que nous avons de la Divinité. Et la Loi de J. C. qui nous enſeigne que Dieu eſt le Roi primitif, & que les Rois ne ſont que les Miniſtres de ſon Royaume de l'adminiſtration duquel ils lui doivent rendre compte, & être jugez de lui avec plus de rigueur & de ſévérité que ne ſeront pas les Peuples qui leur ſont ſujets. Joint qu'il étoit auſſi aiſé au Roi de le faire prendre priſonnier dans le Louvre, qu'il lui avoit été d'y faire arrêter M. le Prince qui avoit toute la Cour & tout le Peuple & tous les Parlemens en ſa faveur, ce que celui ci n'avoit pas. Joint que la Reine ſa mere, qui dès longtems avoit volonté de le renvoyer en Italie, eût tenu à grande faveur du Roi qu'il l'y eût renvoyé s'il eût été arrêté priſonnier. Et partant ce fut un conſeil précipité, injuſte, & de mauvais exemple, indigne de la Majeſté Royale & de la vertu du Roi qui n'eut point auſſi de part en cette action; car il commanda ſimplement qu'on l'arrêtât priſonnier, & qu'on ne lui méfît point, ſi ce n'étoit qu'il mit le premier la main aux armes, deſor-

te qu'on ne pût l'arrêter qu'en le bleſſant.

Dès le jour même je fis ſavoir à la Reine par Roger ſon Valet de chambre la douleur que je reſſentois de ſon malheur, auquel certainement je la ſervirois ſelon toute l'étendüe de mon pouvoir.

Le lendemain le corps du Maréchal d'Ancre, qui avoit été enterré ſans cérémonie ſous les orgues de St. Germain de l'Auxerrois, fut déterré par la populace, & avec grands cris & paroles inſolentes trainé juſques ſur le pont-neuf, & pendu par les pieds à une potence qu'il y avoit fait planter pour faire peur à ceux qui parloient mal de lui. Là ils lui coupérent le nez, les oreilles, & les parties honteuſes, & jettérent les entrailles dans l'eau, & faiſoient à ce cadavre toutes les indignitez qui ſe pouvoient imaginer. A même tems je paſſois par là pour aller voir Mr. le Nonce qui étoit lors le Seigneur Ubaldin, & ne me trouvai pas en une petite peine, car paſſant par deſſus le pont-neuf, je trouvai le peuple aſſemblé qui avoit trainé par la ville quelque partie de ſon corps, & qui s'étoit laiſſé emporter à de grands excès d'inſolence devant la ſtatüe du feu Roi. Le pont-neuf étoit ſi plein de cette populace, & cette foule ſi at-

attentive à ce qu'ils faisoient & si enivrez de leur fureur, qu'il n'y avoit pas moyen de leur faire faire place pour le passage des carosses. Les cochers étant peu discrets, le mien en choqua quelqu'un qui commença à vouloir émouvoir noise sur ce sujet, au même instant je reconnus le péril où j'étois, en ce que si qu'elqu'un eût crié que j'étois un des Partisans du Maréchal d'Ancre, leur rage étoit capable de les porter aussi bien contre ceux qui aimant sa personne avoient improuvé sa conduite, comme s'ils l'eussent autoriseé.

Pour me tirer de ce mauvais pas, je leur demandai, après avoir menacé mon cocher extraordinairement, ce qu'ils faisoient, & m'ayant répondu selon leur passion contre le Maréchal d'Ancre, je leur dis, voilà des Gens qui mourroient au service du Roi, criez tous vive le Roi. Je commençai le premier, & ainsi j'eus passage, & me donnai bien de garde de revenir par le même chemin, je repassai par le pont Notre-Dame.

Du pont-neuf ils le trainérent par les rues jusqu'à la Bastille, & de là par toutes les autres places de la ville, jusqu'à ce qu'ils le firent bruler devant sa porte au fauxbourg St. Germain, & trainérent ce qui en restoit encore sur le pont-neuf, où ils

ils le brulérent derechef, & puis enfin en jettérent les os dans la riviére.

Ces choſes lui avoient été prédites par pluſieurs Devins & Aſtrologues qu'il voyoit volontiers, mais lui avoient été prédites par eux en leur maniére ordinaire, c'eſt-à-dire deſorte qu'il n'en pouvoit faire ſon profit: car les uns lui diſoient qu'il mourroit d'un coup de piſtolet, les autres qu'il ſeroit brulé, les autres qu il ſeroit jetté dans l'eau, les autres qu'il ſeroit pendu, & toutes ces choſes furent véritables; mais comme il ne les pouvoit comprendre, il croyoit qu ils ſe trompaſſent tous, & les en avoit à mépris.

La Reine ſut les excès qui avoient été commis contre le corps mort, & encore que cette Princeſſe ſe fût toujours montrée fort conſtante contre les médiſances, ſi eſt ce que les inſolentes paroles qu'ils dirent la touchérent au vif: & à la vérité s'il faut une grande vertu, pour ſuporter la calomnie, il en faut une héroïque & divine pour la ſuporter, quand elle eſt conjointe avec mépris & riſée publique.

Le même jour on fit ſonner à ſon de trompe que tous les Serviteurs du Maréchal euſſent à ſortir hors de Paris. Le Frere de la Maréchale, qui étoit logé au Col-

Collége de Marmoutier, s'enfuit dans un monastére, craignant la fureur du peuple, & le Comte de la Pene fut mené au Louvre, où on lui donna des Gardes, & Sa Majesté fit expédier des Lettres au Parlement, par lesquelles elle déclara que l'action que le Sr. de Vitry avoit faite étoit par son commandement; & d'autres qui portoient une provision d'Office de Conseiller au Parlement pour lui, ce qu'il avoit desiré afin qu'on ne lui pût faire son procès que toutes les Chambres assemblées, ne considérant pas qu'il venoit de donner un exemple de le traiter avec moins de cérémonie, quand on se voudroit défaire de lui.

Cependant le Roi avoit remis en Charge tous les anciens Officiers qui avoient été chassez par la Reine. Le Président Jeannin retourna à la Surintendance des Finances; Deagen, Commis de Barbin qui l'avoit fait Controlleur-Général, fut fait Intendant en récompense de son infidélité; les Sceaux furent rendus à du Vair avec tant d'honneur, que le Roi passa une Déclaration qu'il envoya au Parlement, par laquelle il fit savoir qu'ils lui avoient été ôtez contre son gré, & partant qu'il vouloit que les anciennes lettres des provisions qui lui avoient été ex-

expédiées lui serviſſent maintenant pour rentrer dans l'exercice de ſa Charge, ſans qu'il en eût beſoin d'autres ; & Mr. de Villeroy rentra dans la fonction de la ſienne de Sécretaire d'Etat, par indivis avec Mr. de Puiſieux.

Les Miniſtres qui ſervoient actuellement ſous l'autorité de la Reine furent tous décréditez : comme en ces bâtimens qu'on mine par le pied rien ne demeure, ainſi l'autorité de la Reine étant ruinée, tous ceux qui ſubſiſtoient en elle tombérent par ſa chute. Je fus le ſeul auquel Luines eût quelque égard, car il m'offrit de demeurer au Conſeil avec tous mes apointemens; mais voyant le mauvais traitement qu'on commençoit à faire à la Reine, je ne le voulus jamais, & préférai l'honneur de la ſuivre en ſon affliction à toute la fortune qu'on me faiſoit eſpérer.

Ces Mrs. les nouveaux Miniſtres, ou plutot le Sr. de Luines, commencérent leur gouvernement par prendre tout le contrepied de ce que faiſoient ceux qui avoient gouverné devant eux, & firent deſſein de rapeller auprès du Roi tous ceux qu'ils croyoient être ennemis de la Reine. Ils envoyérent querir Sauveterre juſques au fonds de la Gaſcogne, eſpérant s'en ſer-

ſervir comme d'un puiſſant inſtrument pour inſinuer dans l'eſprit du Roi ce qu'ils voudroient, bien que ce fût Luines même qui par ſes artifices ſecrets l'eût fait chaſſer. Mais cela n'importoit pas tant comme ce qu'ils mirent en la bonne grace du Roi tous les Princes qui avoient pris les armes contre lui, & étoient à l'extrémité, & dépêchérent au nom du Roi incontinent après la mort du Maréchal vers le Duc de Longueville à Amiens, & celui de Vendôme qui étoit à la Fére, & à Soiſſons vers Mr. de Mayenne, pour les venir faire trouver Sa Majeſté incontinent, les aſſurant qu'ils ſeroient très-bien venus & reçus d'elle.

Mr. de Mayenne envoya le Comte de la Suze ſon beau-frere porter les clefs de Soiſſons au Roi, qui le reçut le 24. d'Avril comme s'il eût tenu ſon parti, & le Comte d'Auvergne le parti contraire. Le même jour arriva le Duc de Longueville, qui fut reçu de même. Le Duc de Nevers fit un peu plus de cérémonie que les autres, & vouloit traiter avec le Roi, ayant toujours eu des fantaiſies qui l'ont fait aller dans les affaires par un chemin particulier à lui ſeul; mais néanmoins voyant qu'on ne ſe vouloit pas relâcher juſques là, il ſe rendit en ſon devoir, & vint

avec

avec M. du Maine & le Duc de Vendôme trouver Sa Majesté le jour de l'Ascension.

Mais ces Messieurs s'aperçurent bientot de leur faute & s'en repentirent, Mr. de Villeroy ayant témoigné plusieurs fois que, s'ils eussent suivi la pointe de ceux qui servoient sous l'autorité de la Reine contre les Princes, ils eussent établi une paix en ce Royaume pour cent ans, que nous avions été bien hardis de faire une telle entreprise, & eux peu sages de ne la continuer pas. Et en effet le changement dont ils usérent passant du blanc au noir, n'eut autre fondement que la pratique ordinaire que ceux qui changent un établissement ont de prendre le contrepied de ceux en la place desquels ils se mettent aimant mieux faire une faute signalée pou donner à penser que les résolutions con traires que l'on avoit prises étoient défec tueuses, qu'en continuant ce qui avoi été fait, faire connoitre qu'on avoit bien fait.

Cependant Luines ayant résolu qu'i falloit éloigner la Reine, ils confirméren tous le Roi en cette résolution : & bien qu'entr'eux ils fussent de divers avis su le lieu où ils estimeroient qu'elle devoi être envoyée, ils convinrent enfin q

pou

pour l'heure elle n'iroit qu'à Blois. La Reine l'ayant ſongé quelques jours auparavant ſa chute, le dit à ſes Chirurgiens & Médecins, ce ſonge l'y fit réſoudre plus facilement, lorſqu'ils lui firent ſavoir leur deſſein, & croire que c'eût été ſe perdre que vouloir réſiſter à la furie des torrens.

Le jour de ſon départ étant arrêté au 3. de Mai, comme elle veut partir on la conjure de s'arrêter cette journée pour éviter un mauvais deſſein qui s'étoit formé & découvert contre ſa perſonne. Elle crut au commencement que cet avis étoit faux, mais elle changea d'opinion ayant apris par le Sr. de Breſſieux ſon Premier-Ecuyer qu'un de ceux qui avoient conſpiré la mort du Maréchal étoit auteur d'une déteſtable entrepriſe. Cependant ſa premiére penſée étoit véritable, il n'y avoit rien à craindre pour elle, mais beaucoup pour Luines qui avoit violé ſa foi donnée ſolemnellement à ſes Complices.

C'eſt la coutume des larrons de partager le butin qu'ils n'ont par encore pris. Luines à leur imitation n'avoit pas encore épandu le ſang du Maréchal, qu'il avoit déja ordonné de la dépoüille, où s'étant réſervé ce qu'il y avoit de meilleur, il avoit fait eſpérer à Travail l'Archevêché

de

de Tours. Ce malheureux ſur l'attente de ce bien imaginaire ne contribua pas peu à ſa mort, faiſant connoitre à ſes ennemis le gain qu'ils avoient en ſa perte, le peu de péril à l'entreprendre, & les moyens qu'il faloit tenir à l'exécuter avec ſuccès.

Mais, comme il arrive d'ordinaire pour la confuſion des Méchans que d'autres profitent de leur malice, Dieu permit que l'Evêque de Bayonne tirât la récompenſe promiſe à ſa faute.

Je ne veux pas m'etendre ſur la violence dont on uſa pour arracher cette piéce, il me ſuffit de dire qu'on dépouille un homme vivant ſans l'accuſer d'aucun crime, qu'on le contraignoit par diverſes menaces de s'en démettre contre les loix divines & humaines, contre tout droit eccléſiaſtique & civil.

Travail voyant ez mains d'autrui le ſalaire de ſon iniquité, que la part qu'il avoit eue dans le crime ne lui étoit pas conſervée dans la dépoüille, que Luines avoit payé ſes ſervices d'un parjure, il ſe réſolut de paſſer juſqu'au mépris de la vie pour ſe rendre maitre de la ſienne. Il penſoit par cette derniére action couvrir la honte que la prémiere lui avoit attirée, il croyoit réparer par la mort de ce ſecond tiran, le tort qu'il avoit fait au public, cé-
fen-

ſenſant la Mere du Roi, une vertu ſi éminente, une puiſſance ſi légitime.

Pour parvenir à ce but, il ſe propoſe de diſſimuler ſon juſte mécontentement, de lui donner des conſeils ſur la ſuite de ſon gouvernement, avec la même ſincérité qu'il avoit fait au commencement de ſa conſpiration du tems du Maréchal, où les moindres choſes donnoient de l'ombrage, où les converſations les moins ſérieuſes étoient ſuſpectes. Il avoit accoutumé de s'entretenir avec Luines chez la Concierge des Tuilleries & dans un endroit dérobé où eux ſeuls faiſoient le nombre des eſpions & des traitres, il y reprend les mêmes aſſignations avec lui, y porte le même viſage, mais un cœur différent, lui donne pour augmenter ſa confiance des avis importans à ſa réputation & à l'établiſſement de ſa fortune. Comme il vit ſon eſprit aſſuré & hors de ſoupçon qu'il n'eût aucun ſentiment de l'offenſe qu'il avoit reçu, il fait proviſion d'un cheval qu'il recouvre par l'entremiſe de Bréauté & de Montpinçon, achéte une épée large de quatre doigts & fort courte pour qu'il la pût aiſément cacher ſous ſa ſoutane, réſolu de lui ôter la vie au lieu même où la mort du Maréchal avoit été concluë.

Son

Son deſſein étant en état d'être exécuté, afin que la Reine lui ſût gré de ce ſervice, il deſira de lui faire entendre qu'il ne s'étoit porté à cette extrémité que pour la compaſſion de la miſére où elle étoit réduite. Pour cet effet il s'adreſſe & ſe découvre au Sr. de Breſſieux Premier-Ecuyer de Sa Majeſté, Gentilhomme de bonne Maiſon, & que ſouvent il avoit ſondé & oui plaindre ſon malheur.

Breſſieux s'engagea de faire valoir cette action, lui hauſſe le courage, lui promet une entiére aſſiſtance : mais, aulieu de lui tenir promeſſe, s'imaginant qu'il avoit en main une occaſion de faire ſa fortune, il en avertit le Sr. de Luines qui lui én témoigna telle obligation qu'il apréhendoit n'avoir pas aſſez de puiſſance pour reconnoitre dignement cet office.

C'eſt le ſtile des Provençaux d'être faciles à promettre & dificiles à tenir : mais ſur les preuves que Luines a données de ſon infidélité, on peut dire qu'il a enchéri au deſſus de ſa Nation. Luines conſulte cette affaire avec Deagen, & autres perſonnes intéreſſées en ſon établiſſement; le réſultat de la conférence fut de le faire mourir en changeant l'eſpéce de ſon crime.

A

A même tems Travail eſt pris & accuſé
'avoir attenté ſur la vie de la Reine, pré-
exte honorable pour ſe défaire d'un
angereux ennemi, pour apaiſer le peuple
rité des inhumanitez commiſes contre les
ivans & les morts, & qui donnoit à con-
oitre qu'on n'en vouloit pas au gouver-
ement de la Reine, mais à ceux qui au
réjudice de l'Etat avoient abuſé de ſa
onté & de ſa patience.

Luines & Breſſieux contre la vérité &
ur conſcience s'offrirent à ſervir de té-
noins contre lui, tous deux pour leur
ntérêt; l'un pour la ſureté de ſa vie, l'au-
e ſur la croyance qu'il eut que pour la
erte d'une perſonne il en acquéreroit
eux, les bonnes graces du Favori & cel-
es de Sa Maitreſſe.

Sur le ſang de ce miſerable à l'exem-
le des Payens qui juroient leurs alliances
ır les victimes, ces Mrs. ſe proteſtérent
ne éternelle fidélité. Luines diſpoſoit
ntiérement de l'eſprit du Roi, Breſſieux
rétendoit ſe rendre maitre de celui de ſa
Maitreſſe, & tous deux par une com-
nune correſpondance ſe jouérent de la
ortune de cet Etat.

Il ſeroit dificile d'exprimer les ſentiments
e cette Princeſſe affligée, quand elle aprit
u'un de ceux qui avoient contribué à ſa
rui-

ruïne l'avoit voulu délivrer, qu'un de ſes Domeſtiques par ſa perfidie en avoit empêché l'effet, que ſon Ennemi capital avoit abuſé du reſpect de ſon nom pour venger ſes querelles propres & particulieres. On ne peut douter qu'elle n'eût reçu avec plaiſir la liberté dont elle étoit privée, mais la recevoir d'une ſi mauvaiſe main n'eût pas peu moderé ſa joye : elle n'avoit pu voir ſans étonnement que trois perſonnes de peu euſſent été cauſe de ſa chute; mais qu'un de ſes Serviteurs l'ait empêché de ſe relever, elle ne le put oüir ſans une extrême douleur.

La mort de Travail, vû le mal qu'il lu avoit fait, ne pouvoit être qu'agréable à une grande Princeſſe & Italienne offenſée juſqu'au point qu'elle étoit; mais quand elle ſut qu'il étoit mort pour l'avenir & non pour le paſſé, par vengeance & non par juſtice, elle ceſſa de s'en réjoüir, & ne put ſouffrir ſans regret que ſon nom eût ſervi à une ſi mauvaiſe cauſe. Mais il y a des tems où tout conſpire à augmenter le mal & diminuer le plaiſir des remédes, où la fortune commence & ne peut achever ſon ouvrage, où ſi on donne quelque eſpérance de liberté c'eſt pour rendre la priſon plus amére.

Ce Miſérable avoit fait profeſſion de armes, & étoit Huguenot en ſa jeuneſſe de

depuis s'étant rendu Catholique il ſe fit Capucin, où l'auſtérité de la Religion n'ayant pas eu la force de dompter la rudeſſe de ſon eſprit que le feu de la premiere ferveur avoit amoli durant le tems du Noviciat, il commença à leur faire tant de peine qu'ils furent obligez d'en venir aux remédes de la ſévérité, par leſquels effarouché & aigri encore davantage, il s'en alla à Rome l'an 1607 faire des plaintes de ſes Supérieurs à Sa Sainteté, où ayant le Cardinal Monopoly contraire pource qu'il aimoit la Religion des Capucins, de laquelle il avoit été tiré & promu au Cardinalat, il fit des accuſations atroces contre lui-même à Sa Sainteté, & les ſoutenoit avec tant d'impudence que ce bon Prélat qui mourut en même tems fut jugé en être mort de regret. Il obtint enfin de Sa Sainteté abſolution de ſon vœu & permiſſion de vivre en Prêtre ſéculier : il prit bien l'habit de Prêtre, mais non pas l'eſprit de la Prêtriſe, ains plutot celui de la profeſſion qu'il avoit faite auparavant, juſqu'à ce qu'enfin Dieu juſte Juge, permit que, comme par ſes calomnies il avoit procuré la mort à un autre, il fût par une fauſſe accuſation conduit honteuſement ſur l'échafaut, & coupable d'autres crimes, rompu vif ſur la rouë pour des péchez

qu'il n'avoit pas commis, & ſon corps & ſon procès brulez après ſa mort comme étant indigne qu'il fût jamais mémoire de lui. Il mourut repentant, mais ſi peu ému des peines préſentes, & du péril de celles de l'autre monde, qu'ayant oüi lire ſon dicton dans la Chapelle, il préſenta ſon bras à quelqu'un des Aſſiſtans pour tâter ſon poux, & voir qu'il n'avoit aucun étonnement.

Mais laiſſons-là ce Miſérable pour revenir à la Reine, qui, après avoir été enfermée l'eſpace de neuf jours, partit de Paris le 4. de Mai pour être derechef enfermée dans une autre demeure, mais dans un eſpace un peu plus grand que celui où elle l'avoit été à Paris. Toute la matinée ſe paſſa en viſites, les larmes de ceux qui la viennent voir parlent plus que leurs langues, on plaint ſa condition, on admire ſa prudence qui fut telle, que jamais les ſoupirs des Princes ou Princeſſes ne purent tirer une larme de ſes yeux, ni autres paroles de ſa bouche que celles-ci,
» ſi mes actions ont déplu au Roi mon
fils, elles me déplaiſent à moi-même,
» mais il connoîtra, je m'aſſure, un jour
» qu'elles lui ont été utiles. Pour ce qui
» regarde le Maréchal d'Ancre, je plains
» ſon ame, & la forme qu'on a fait pren-
» dre

» dre au Roi pour l'en délivrer. Vous vous » fâchez de me perdre, en cela vous vous » cherchez, y ayant assez long-tems que » j'ai plusieurs fois prié le Roi de me dé» charger du soin de ses affaires. »

L'après-diner le Roi lui vint dire adieu. D'abord qu'elle le vit, son cœur qui n'avoit point été ému fut tellement touché, qu'elle fondit en larmes, puis avec des paroles entrecoupées de sanglots lui tint ce langage.

» Monsieur mon fils, le tendre soin » avec lequel je vous ai élevé en votre bas » âge, les peines que j'ai eues pour con» server votre Etat, les hazards où je me » suis mise, & que j'eusse aisément évi» tez, si j'eusse voulu relâcher quelque » chose de votre autorité, justifieront » toujours devant Dieu & les hommes » que je n'ai jamais eu autre but que vos » intérêts. Souvent je vous ai prié de » prendre en main l'administration & la » conduite de vos affaires, & de me dé» charger de ce soin; vous avez cru que » mes services ne vous étoient pas inuti» les, & vous m'avez commandé de les » continuer, je vous ai obéï pour le res» pect que je dois à vos volontez, & » pour ce que c'eût été lâcheté de vous » abandonner dans le péril. Si vous con-

» ſiderez qu'au ſortir de ce maniement je
» me trouve ſans aucune place, où je puiſſe
» honorablement me retirer, vous verrez
» que je n'ai jamais recherché ma ſureté
» qu'en votre cœur & en la gloire de mes
» actions. Je vois bien que mes Ennemis
» vous ont mal interprété mes intentions
» & penſées, mais Dieu veüille qu'après
» avoir abuſé de votre jeuneſſe à ma ruïne,
» ils ne ſe ſervent point de mon éloigne-
» ment pour avancer la votre. Pourvû
» qu'ils ne vous faſſent point de mal, j'ou-
» blierai toujours volontiers celui qu'ils
» m'ont fait. «

Le Roi qui avoit été informé autrement que la Reine ne diſoit, & reçu inſtruction de Luines de ce qu'il lui devoit répondre, lui dit ſeulement qu'il vouloit commencer à gouverner ſeul ſon Etat, qu'il en étoit tems, & qu'en tous lieux il lui témoigneroit qu'il étoit bon fils.

Il fut lors donné permiſſion à un chacun de voir la Reine, pour prendre congé d'elle : les portes furent ouvertes à tous ceux qui la voulurent viſiter, le viſage, la façon qu'avoient tous ceux qui la virent quand ils parlerent à elle furent remarquez. Il y en eut peu néanmoins qui par bienſéance manquaſſent à ce devoir, tous les Corps de la Ville y furent, elle mon-

montroit à tous un même viſage, une conſtance immobile, ſemblant plutot s'aller promener en une de ſes maiſons qu'y être releguée.

Elle part le 4. accompagnée de Meſdames ſes Filles & de toutes les Princeſſes qui la vinrent conduire hors de la ville, ſans qu'elles lui fiſſent jamais répandre une larme au dernier adieu qu'elles lui dirent. On en fit divers jugemens ſelon les differentes paſſions dont on étoit porté vers elle: les uns l'attribuoient à l'ébahiſſement & à l'horreur du coup qu'elle avoit reçu, qui lioit en elle le ſentiment de la douleur, & tariſſoit la ſource de ſes larmes; les autres l'interpretoient à diſſimulation aſſez accoutumée à celles de ſa Nation; ceux qui la favoriſoient davantage, l'imputoient à vertu & à force d'eſprit.

Quelques-uns diſoient que c'étoit une vraye inſenſibilité: mais Luines crut qu'un deſir ſi enflammé de vengeance maitriſoit ſon cœur, qu'elle en perdoit le ſentiment de pitié, même d'elle dans le déſaſtre où elle ſe voyoit. Ce qui le fortifia en l'opinion que la grandeur de ſon offenſe lui avoit donnée que jamais elle ne lui pardonneroit, le confirma auſſi au deſſein qu'il avoit déja pris d'employer tous les artifices poſſibles pour

l'empêcher de revenir jamais auprès de Sa Majesté.

Si elle faiſoit ſemblant de s'en aller ſans regret, la plupart la voyoient partir avec un véritable contentement, l'orguëil & les violences du Maréchal d'Ancre ayant rejetté ſur elle un ſi grand dégout des Peuples, que bien qu'il fût modéré un peu, il n'étoit pas néanmoins changé par la miſére préſente de ſa condition, qui n'étoit guére au-deſſous de l'extrêmité de l'infortune. Elle ſortit du Louvre ſimplement vétuë, accompagnée de tous ſes Domeſtiques qui portoient la triſteſſe peinte en leurs viſages: & il n'y avoit guére de perſonne qui eût ſi peu de ſentiment des choſes humaines, que la face de cette pompe quaſi funébre n'émût à compaſſion. Voir une grande Princeſſe peu de jours auparavant commandant abſolument à ce grand Royaume, abandonner ſon trône & paſſer non ſecretement & à la faveur des ténébres de la nuit cachant ſon déſaſtre, mais publiquement en plein jour à la vûë de tout ſon Peuple par le milieu de la ville Capitale comme en montre pour ſortir de ſon Empire, étoit une choſe ſi étrange, qu'elle ne pouvoit être vûë ſans étonnement. Mais l'averſion qu'on avoit de ſon gouvernement étoit ſi obſtinée, que le Peuple

ple ne s'abstint néanmoins pas de plusieurs paroles irrespectueuses en la voyant passer, qui lui étoient des traits qui rouvroient & ensanglantoient la blessure dont son cœur étoit entamé.

Quatre jours auparavant on mena la Maréchale d'Ancre du Louvre à la Bastille : & peu de jours après qu'elle fut partie ; on l'en tira par Arrêt du Parlement, pour la conduire à la Conciergerie du Palais, en vertu des Lettres Patentes du Roi adressées à la Cour pour lui faire son procès, à ses Complices, & à la mémoire de son Mari. Quand elle entra dans la Bastille la nuit, ce fut avec tant de bruit, que Mr. le Prince s'en éveilla, & sachant ce que c'étoit, sentit une grande consolation de la voir en ce lieu, & d'être délivré d'une telle ennemie. Mais quand elle fut tirée de là pour être exposée au jugement des hommes, il eut lieu de craindre le commencement si sanguinaire de ce nouveau gouvernement.

Le Roi fit dès le 12. de Mai publier une Déclaration, par laquelle il étoit bien aisé de voir que les Ministres qui donnoient ce conseil à Sa Majesté, le faisoient contre leur propre conscience, y ayant des choses qui se contrarioient en elle. Car d'une part elle avoüoit la fidélité des Prin-

ces, & disoit qu'ils n'avoient rien fait que pour le seul desir d'empêcher la ruine qui leur étoit procurée par les pernicieux desseins du Maréchal d'Ancre, qui se servoit des armes de Sa Majesté contre son intention pour les oprimer ; & de l'autre elle qualifioit leurs armes d'avoir été illicites, d'autant qu'ils n'y devoient pas avoir recours, mais à la justice de Sa Majesté.

Par lad. Déclaration Sa Majesté oublioit toutes les actions qu'ils avoient faites contre son autorité en cette guerre, les tenoit eux & tous ceux qui les avoient assistez pour ses bons Sujets, rétractoit toutes les Déclarations qui avoient été faites contre eux depuis le Traité de Loudun, & les rétablissoit en leurs Charges & honneurs.

Sa Majesté manda aussi à l'assemblée de la Rochelle qu'elle lui pardonnoit ce qu'ils avoient fait, & qu'un chacun d'eux eût à retourner en sa Province.

Les Députez du Sinode National de Vitré vinrent trouver le Roi le 27 de Mai, & lui témoignerent la joye qu'ils avoient de la mort du Maréchal d'Ancre, & que Sa Majesté commençoit à regner. Mais leur contentement ne dura guére, car dès le 2 de Juin l'Evêque de Mâcon fit au Roi à l'ouverture de l'Assemblée générale

rale du Clergé de France, qui ſe tenoit aux Auguſtins, une remontrance ſur les miſéres de l'Egliſe de Béarn, & lui repréſenta que la juſtice & la piété ne pouvant ſubſiſter l'une ſans l'autre, puiſque Sa Majeſté avoit commencé ſon regne par une action de juſtice qui lui faiſoit mériter le nom de *Juſte*, elle devoit maintenant avoir pitié de cette pauvre Province, en laquelle il y avoit encore plus de cent tant que villes, bourgades & paroiſſes deſquelles la plupart du Peuple étoit Catholique, & n'avoit néanmoins aucuns Prêtres pour leur adminiſtrer les Sacremens : tous les biens eccléſiaſtiques & leurs dixmes étant tenus par les Huguenots, & employez à la nourriture des Miniſtres & à l'entretenement de leurs Colléges.

Cette remontrance mit en peine ceux de la Religion Prétenduë, qui repréſenterent tout ce qu'ils purent au Roi, pour le ſupplier de laiſſer les choſes en l'état qu'il les avoit trouvées, & apuyerent leurs raiſons de la préſence du Marquis de la Force Gouverneur de Béarn. Mais tout cela n'empêcha point que Sa Majeſté par un Arrêt du 27 de Juin n'ordonnât que l'éxercice de la Religion Catholique ſeroit rétabli en tous les lieux de ſon pays de

Béarn, & ne donnât main levée aux Ecclésiastiques d'icelui de tous leurs biens, assignant néanmoins d'autre part sur le plus clair revenu de son domaine le payement de l'entretenement des Ministres, Régens, Ecoliers, Disciplines, & autres choses qu'ils prenoient sur lesdits biens Ecclésiastiques : pour l'exécution duquel Arrêt Sa Majesté manda aux Eglises Prétenduës de Béarn qu'elles lui envoyassent leurs Députez, pour voir procéder au remplacement desdits deniers.

Ils s'assemblerent à Ortez, envoyerent vers le Roi pour lui faire remontrance sur ce sujet, mais en vain : car, nonobstant toutes leurs oppositions, le Roi fit un Edit en Septembre suivant pour la main levée des Ecclésiastiques en Béarn, pour l'exécution duquel nous verrons l'année suivante de si grandes difficultez, qu'elles ont été le commencement de la ruïne du parti Huguenot en France.

Si l'Evêque de Mâcon fit ladite remontrance avec effet, l'Evêque d'Aire à la clôture d'icelle en fit une à Sa Majesté sur le sujet des duels avec non moindre succès. Car il lui sut si bien remontrer l'énormité de ce péché, & la vengeance sévére que Dieu en prendroit de ceux qui les toléroient, que Sa Majesté commanda

si

ſi efficacement que la rigueur de ſes Edits fût obſervée, que les corps morts de quelques Gentilshommes qui ſe batirent depuis furent trainez à Montfaucon.

Cependant on faiſoit le procès à la Maréchale d'Ancre, avec une ferme réſolution de la faire condamner en quelque maniére que ce fût. On eut premiérement volonté de lui confronter Barbin, eſpérant en tirer quelque avantage ; car lorſque la Reine à ſon partement fit inſtance au Roi & au Sr. de Luines qu'on le délivrât, ce dernier ne fit autre réponſe ſinon qu'il le falloit encore retenir pour le confronter avec la Maréchale. Mais Modéne l'ayant été viſiter à la Baſtille, & après force honnêtes paroles aſſuré qu'il ne le retenoit qu'à ce deſſein, Barbin lui répondit là-deſſus que quelque mauvaiſe volonté que cette Dame eût eue contre lui, & quelque mal qu'elle eût voulu lui faire, il ſe ſentoit ſi fort ſon obligé qu'il eût voulu pour ſon ſang la pouvoir racheter de la peine où elle étoit : mais puiſqu'ils étoient tous deux dans ce malheur qu'ils ne pouvoient éviter, il auroit un grand deſir de ſe voir devant elle pour lui demander quels témoins elle vouloit produire contre lui, pour ſoutenir qu'il vouloit

empoiſonner la Reine, comme nous avons dit ci-deſſus.

Cette réponſe qui témoignoit une affection ſincere de Barbin vers elle, leur fit craindre que leur confrontation ſervît plutot à faire paroître l'innocence de l'Accuſée, que d'agraver les crimes qu'on lui mettoit à ſus. Deſorte que, ſans en venir là, ils pourſuivirent ſon procès, ce que Barbin ſachant avec beaucoup d'aigreur il dit à Modéne, qui le venoit voir bien ſouvent pour eſſayer à découvrir toujours quelque choſe de ſes diſcours, qu'on avoit raiſon de ne le point confronter à elle, d'au ant qu'hormis les fantaiſies qu'elle avoit eues contre lui, il ne pourroit jamais rendre qu'un témoignage fort honorable d'elle. Enfin ſon ſexe & ſa condition n l'ayant pu garentir de la rage de ceux qui pour s'aproprier ſon bien ſe voulurent défaire de ſa perſonne, par Arrêt du 8. de Juillet ils la déclarerent ſon Mari & elle criminels de Léze-Majeſté divine & humaine; pour réparation de quoi condamnerent la mémoire du défunt à perpetuité, & elle à avoir la tête tranchée ſur un échafaut, & ſon corps & ſa tête brulez & réduits en cendre, leur maiſon près du Louvre raſée, leurs biens féodaux tenus &

mou-

mouvans de la Couronne réünis au domaine d'icelle, & tous leurs autres biens étant dans le Royaume confisquez au Roi ; déclarant ceux qu'ils avoient tant à Rome qu'à Florence apartenir à Sa Majesté comme provenus de ses deniers : déclarant en outre les Etrangers incapables des Dignitez, Offices, Charges & Gouvernemens en ce Royaume. Mais cet Arrêt ne fut exécuté que contre la personne de la Maréchale d'Ancre, car leurs maisons & leurs biens passérent tout à la fois en la puissance de leurs Ennemis, qui pour le premier degré de leur avancement s'éleverent d'un seul pas sur tous les biens, qu'avec tant de mécontentement des Peuples, de jalousie des Grands, de désavantage du service du Roi, d'interêt de l'honneur de la Reine, & de plaintes de Luines même envers le Roi, ils avoient amassez durant les sept années de gouvernement de la Reine. Tant ou l'avarice les aveugla, ou leur fit perdre la mémoire des prétextes qu'ils avoient pris du bien dudit Maréchal pour lui nuire ; ou leur imprudence fut extrême, ne se souciant pas qu'on reconnût leur fourbe, pourvû qu'ils en eussent le profit.

Cela fit voir à tout le monde qu'ils n'avoient poursuivi cette pauvre affligée

que pour couvrir leur pauvreté de ses biens, mais bien plus aux Juges même, dont plusieurs furent trompez & aprirent à leur dam & au préjudice de leur conscience qu'il ne faut point sous la promesse d'un Favori outrepasser la ligne de la droiture dans les jugemens. Car l'Avocat Général le Bret m'a dit que les imputations qu'on faisoit à la défunte étoient si frivoles, & les preuves si foibles, que, quelques sollicitations qu'on lui fît qu'il étoit nécessaire pour l'honneur & la sureté de la vie du Roi qu'elle mourût, il ne voulut jamais donner ses conclusions à la mort, que sur l'assurance qu'il eut par la propre bouche de Luines qu'étant condamnée le Roi lui donneroit sa grace. Et si le Bret a été trompé sur cette fausse promesse, il est bien croyable que plusieurs autres Juges l'ont été par la même voye : mais le bon homme Deslandes qui étoit l'un des Raporteurs ne se laissa point surprendre à ce ramage, & demeura dans l'intégrité de la justice, & refusa même de s'abstenir de se trouver au jugement, quelque instance qui lui en fût faite de la part de Luines.

Les principaux chefs sur lesquels elle fut condamnée furent, qu'elle étoit Juive & sorciére, dont la principale preuve étoit

l'obla-

l'oblation qu'ils prétendoient qu'elle avoit faite d'un cocq, & les nativitez du Roi & de Mrs. ses Fréres qu'ils trouvérent dans ses cassettes.

Il est vrai qu'elle se trouve saisie de la nativité de sa Maîtresse & de celle des Enfans que Dieu lui a donnez. Il se vérifie contr'elle qu'au milieu de ses douleurs elle a fait benir des cocqs & des pigeonnaux, & appliquer sur sa tête pour trouver quelque allégement à ses peines.

On a raison de dire qu'il n'y a point d'innocence assurée en un tems ou on veut faire des coupables, car quoique de ces deux choses la derniére mérite loüange, puisqu'elle a son fondement & ses exemples dans l'Ecriture, & la premiére compassion pour être plutot un vice de la Nation que de sa personne, elle ne délaisse pas d'être déclarée criminelle de Léze-Majesté, d'être convaincue de sortilége.

On sait assez que peu de Grands naissent en Italie dont on ne tire l'horoscope, dont la vie & les actions ne soyent étudiées dans les Astres avec autant de soin, que si Dieu avoit écrit dans les Cieux les noms des personnes sur qui il veut se reposer de la conduite du monde. Cette doctrine que nous estimons plus curieuse que nécessaire, ils ne la croyent pas inutile

ni à leur fortune ni à la fureté des Princes : car comme ce n'eſt pas un mauvais commencement pour entrer dans les bonnes graces de ſon Maître, que d'en connoître les inclinations, auſſi n'eſt-ce pas peu pour ſa ſanté que d'en ſavoir le tempérament & les humeurs, la connoiſſance du mal eſt en effet la premiere partie de la médecine. A la vérité il eſt défendu par les anciennes Loix Impériales de faire des conſultations ſur la vie des Princes : mais ou la défenſe n'étoit que pour ceux qui avoient droit à la ſucceſſion, ou contre ceux qui rendant leurs obſervations publiques détachoient les Peuples, par l'opinion d'un changement à venir, du reſpect qui étoit dû aux Puiſſances légitimement établies. Mais quand elles auroient eu force indiférement contre tous ceux qui les tirent & les reçoivent, contre ceux qui les rendent publiques ou ſecrettes, telles fautes ayant été communes en notre tems & ſans aucun exemple de châtiment, puiſqu'il y a preſcription contre les Loix les plus ſaintes lorſque l'uſage ordinaire en autoriſe les contraventions, elle ne pouvoit être juſtement condamnée.

Pour les remedes dont elle ne s'eſt voulu ſervir qu'après être ſanctifiez de la main du Prêtre, je ſoutiens que c'eſt plu-

plutot une preuve de sa piété que de ses crimes.

Dieu ayant fait le monde pour l'usage de l'homme, il fait bien de chercher en la nature ce qui peut soulager la sienne: mais le Chrétien, ayant apris que ce qui est consacré par la bénédiction est plus souverain que ce qui est formé par la nature, fait encore mieux de chercher la guérison dans les œuvres de la grace.

Où est la Loi qui commande aux Saints de benir les alimens, & défend aux malades de consacrer les médicamens? On arme de ce signe les vaisseaux pour les rendre plus propres à combattre les ennemis & les orages, on benit les eaux pour en ôter le venin, on fait des processions en campagne pour rendre les terres plus fertiles; & il ne sera point permis de fortifier la vertu des remédes par des cérémonies si saintes? A la vérité qui beniroit les animaux pour les purifier, tomberoit en l'erreur des Manichéens qui les estimoient immondes comme procédans d'un mauvais principe; mais les sanctifier pour les rendre meilleurs, cela demeure dans les maximes de la Théologie, qui nous aprend que la grace accomplit la nature.

Aussi ne fut elle recherchée pour ces crimes imaginaires qu'en apparence, mais

en effet pour n'avoir pas refusé les libéralitez de sa Maîtresse. Si elle eût été moins riche, elle eût été plus à couvert en sa mauvaise fortune, elle eût servi plus longtems si elle eût servi une Princesse moins libérale, son bien lui attira pour ennemis & pires parties des Personnes dont le pouvoir n'étoit pas moindre que l'avarice qui, disposant absolument des volontez du Roi, mandérent aux Juges par le Duc de Bellegarde, qui les visita tous les uns après les autres pour leur donner cette impression, qu'ils n'estimoient pas que la Reine pût posséder surement sa vie, si elle n'en étoit privée, qui, contre le sentiment des plus Gens de bien, pour une faute étrangere, une action de piété & la vertu de sa Maîtresse, la firent condamner à la mort par Arrêt.

Quand on lui prononça sa sentence, elle fut surprise & s'écria *Oime Poveretta* Car s'assurant sur son innocence, elle n'attendoit rien moins que la mort, & ne savoit pas encore que toute personne qui est en la mauvaise grace de son Prince, est en ce point là seul atteinte & convaincue de tous crimes dans le jugement des hommes. Elle se résolut néanmoins incontinent à la mort, avec une grande constance & résignation à la volonté de Dieu.

Dès

Dès qu'elle entra en la priſon, ſon eſprit qui étoit déja bleſſé auparavant de tant d'imaginations mélancoliques, que non ſeulement perſonne ne pouvoit ſouffrir ſon humeur, mais elle étoit inſuportable à elle-même, revint à ſoi ſi parfaitement qu'elle n'eut jamais le ſens meilleur qu'elle eut alors, & le conſerva juſqu'à la fin, tant elle reſſentit parfaitement véritable cette parole de l'Ecriture, que l'affliction eſt le plus ſalutaire reméde de l'eſprit. Mais à ce point qui fut la cataſtrophe de toute ſa mauvaiſe fortune, une grace ſi particuliere de Dieu, lui fut donnée, que ſurmontant l'impreſſion naturelle de l'impatience qu'elle avoit eue toute ſa vie, elle ſe montra d'un courage auſſi conſtant & ferme, comme ſi la mort lui eût été une récompenſe agréable, & que la vie lui eût tenu lieu d'un ſupplice cruel.

Sortant de ſa priſon, & voyant une grande multitude de peuple qui étoit amaſſé pour la voir paſſer ; que de perſonnes, dit-elle, ſont aſſemblées pour voir paſſer une pauvre affligée ! Et à quelque tems de là voyant quelqu'un auquel elle avoit fait un mauvais office auprès de la Reine, elle lui demanda pardon, tant la véritable & humble honte qu'elle avoit de-

devant Dieu de l'avoir offensé lui ôtoit parfaitement celle des hommes. Aussi y eut-il un si merveilleux effet de bénédiction de Dieu envers elle, que par un subit changement tous ceux qui assisterent au triste spectacle de sa mort, devinrent tout autres hommes, noyerent leurs yeux de larmes de pitié de cette désolée, au lieu d'assouvir leurs cœurs de son supplice qu'ils avoient tant désiré : & au lieu qu'ils étoient accourus pour la voir comme une lionne, qui après avoir fait beaucoup de carnage étoit prise dans les rets & prête à subir la punition des maux qu'elle avoit faits, elle leur parut comme une brebis qu'on menoit à la boucherie, & l'eussent voulu racheter de leur propre sang. Madame de Nevers même, qui, pour son courage hautain & pour s'être vuë elle & son Mari poussez jusques sur le bord de leur ruïne par elle, avoit le cœur le plus envenimé, ne se put tenir de fondre en larmes. Desorte qu'il est vrai de dire qu'elle fut autant regrettée à sa mort, qu'elle avoit été enviée durant sa vie. La seule vérité m'oblige à faire cette remarque, & non aucun desir de favoriser cette Femme aussi malheureuse qu'innocente, vû qu'il n'y a personne si odieuse qui finissant ses jours en public avec résolution

&

: modestie, ne change la haine en pitié, : ne tire des larmes de ceux mêmes qui uparavant eussent desiré voir répandre on sang.

La part que son Mari & elle ont euë aux iens, aux grandeurs, au gouvernement e l'Etat, & aux bonnes graces de la Reie, la montre pompeuse que la fortune a ait d'eux sur le théâtre de ce Royaume, a passionnée & différente affection des Peuples vers eux, & les divers jugemens qu'en a faits toute l'Europe, nous obligent, ce me semble, à dire quelque chose n bref de leur naissance, de leur fortune, le leurs mœurs, de leurs défauts, de leurs ertus, de leur vie & de leur mort; répéant le moins qu'il se pourra les choses qui e trouveront dites d'eux au cours de cette istoire.

Le Mari s'apelloit Conchino Conchiny, toit Gentilhomme des meilleures Maisons le Florence, comme en fait foi Scipio Amnirato dans son livre des Maisons illustres. ion Pere avoit été Gouverneur de Dom rançois de Médicis, Pere de la Reine Mere, & seul Ministre sous Côme, estimé oour le premier homme d'Etat d'Italie au apport de Mr. de Thou.

Peu de mois avant le mariage du Roi, l retourna à Florence, où se trouvant peu

peu de bien, troisiéme cadet d'une Maison de dix mille écus de rente, il fut aisé à persuader de venir avec la Princesse Marie, par Leonora Galigai qui le regardoit déja de bon œil, & l'aida de quelques deniers avant son partement dont il acheta un cheval qu'ils appellent *di rispetto*, qui couta deux mille ducats, duquel il fit présent au Roi.

Peu après son arrivée, il épousa ladite Leonora, & en même tems eut crédit de mari de la Favorite de Sa Majesté. Il fut Premier Maitre d'Hôtel de la Reine, & puis son Premier Ecuyer. Après plusieurs fâcheuses rencontres, tant de l'aigreur de l'esprit de sa Femme qui ne se pouvoit rendre à parler au Roi avec le respect qu'elle devoit sur le sujet de ses amourettes, que de l'envie de Dom Jean qui essaya de persuader au Roi qu'il seroit mieux en Italie que proche de la Reine, il gagna enfin crédit en l'esprit de Sa Majesté, tant parce qu'il étoit adroit aux exercices, aimoit le jeu, étoit d'humeur agréable, railleur & divertissant, que principalement pour ce qu'il le servoit à déguiser & à cacher ses amours à la Reine, & à divertir & à apaiser les orages de la jalousie que le Roi ne pouvoit suporter.

A-

Après la mort du Roi ſa fortune hauſ-
ſa & s'accrut avec l'emploi, mais ſa faveur
commença à aller de ſoi-même, & vint
à tel point, que durant la derniere année
de ſon pouvoir ſa Femme y eut la moin-
dre part.

Il étoit naturellement ſoupçonneux, comme Italien & Florentin, moins charlatan que le commun de ſa Nation ne porte, entreprenant, courageux, quoi que la médiſance qui attaque toujours ceux qui ont la premiere puiſſance ait voulu dire, ceux qui virent tuer des Gens auprès de lui à l'entrepriſe du Catelet & au Siége de Clermont, ſont encore en vie, & témoins dignes de foi qu'il ne ſe peut pas faire meilleure mine en un lieu périlleux.

Ses railleries ordinaires de traiter ceux de ſa Nation & ſes Domeſtiques de *Coglioni* donnerent priſe au monde, qui la recherche volontiers ſur ceux qui tiennent ſon poſte pour l'en faire traiter lui-même.

Il avoit pour principal but d'élever ſa fortune aux plus hautes dignitez où puiſſe venir un Gentilhomme, pour ſecond deſir la grandeur du Roi & de l'Etat, & en troiſiéme lieu l'abaiſſement des Grands du Royaume, & ſur tout la Maiſon de Lorraine:

raine : car encore que partie en fût attachée aux interêts de sa Maîtresse, il disoit néanmoins souvent à ses Confidens que les Princes du Sang faisoient moins de mal par leur rébellion ouverte, que les autres dans leurs intrigues de Cour.

Il avoit reconnu l'imbécillité d'esprit de sa Femme deux ans avant sa mort, & n'ignoroit pas ce qu'on disoit de ses autres imperfections. Il avoit été sur le point de l'envoyer enfermer au Château de Caen comme folle, mais Montalto le médecin qui gouvernoit la santé de l'un & de l'autre détourna ce dessein, & fut plûtôt d'avis qu'on tâchât de la ramener par douceur en satisfaisant son avarice par petits mais ordinaires présens & autres soins étudiez, que d'en venir à cette extrémité.

Il avoit passion d'épouser Mademoiselle de Vendôme, qui en eut connoissance par personne confidente du Maréchal, & reçut ses vœux avec témoignage de singuliére aprobation.

Les anciens Ministres lui étant en extrême dégout, le Chancelier, Mr. de Villeroi, le Commandeur de Sillery par dessus tous; le Président Jeannin lui eût agréé détaché des autres, mais il n'en put venir à bout, & en reçut de rudes rebufades. Il eut peu ou nulle satisfaction du

Car-

Garde des Sceaux du Vair, il l'accusa d'ignorance & d'ingratitude en parlant à sa barbe.

Je lui gagnai le cœur, & fit quelqu'estime de moi dès la premiére fois qu'il m'aboucha. Il dit à quelques-uns de ses familiers qu'il avoit un jeune homme en main capable de faire leçon à *tutti Barboni*. L'estime dura toûjours, mais sa bienveillance diminua entiérement, premiérement parcequ'il me trouva avec des contradictions qu'il n'attendoit pas, secondement parcequ'il remarquoit que la confiance de la Reine panchoit de mon côté, troisiémement par les mauvais offices de Russelay qui n'obmettoit aucun artifice pour m'abatre & Barbin.

Il reconnut la distinction du passé dans l'esprit de la Reine par deux propositions qu'il fit faire par Russelay qu'il croyoit qu'elle refuseroit toutes deux, mais au contraire les aprouva. La premiére qu'il fût Ambassadeur à vie auprès de Sa Sainteté, la seconde qu'il fit faire pour éluder la premiére, qu'on lui procurât auprès du Pape l'investiture de Ferrare, moyennant grande somme de deniers délivrée aux Neveux.

L'acceptation de ces deux partis l'aigrit tout à fait contre Sa Majesté, & lui firent

rent projetter mon éloignement, & du Garde des Sceaux, Mangot & Barbin.

L'aigreur s'augmenta en ce même tems contre sa Femme, qui n'ayant plus le Juif Montalto, mort quelque tems auparavant, pour modérer ses fantaisies, elle s'échapoit jusqu'aux injures, & leurs derniéres visites eurent besoin de l'intervention de la Reine pour empêcher les derniéres extrémitez.

Elle voulut s'en aller hors le Royaume, il n'en voulut point partir, disant souvent qu'après avoir été ce qu'il étoit en France, il n'y avoit que le cas d'un domaine meilleur, & où il pût vivre à son goût. Il ne fit quasi aucun bien à ses Parens ni à ceux de sa Nation, afin qu'on vît que tous ses sentimens naturels étoient étouffez par ceux qu'il avoit pour la France.

Le médecin Juif avoit préocupé son esprit, mais moins que celui de la Reine & de sa Femme, qu'on les vouloit assassiner par la ruë & empoisonner par des regards: leur manie en vint à tel point, qu'ils ne regardoient que peu de Gens, & vouloient encore être regardez de moins.

La passion du jeu étoit son seul divertissement les derniéres années de sa vie, celle de l'amour n'y paroissoit point, il étoit

étoit rompu par deux haines de telle façon que la vertu ne faiſoit aucune partie de ſa chaſteté. Il étoit naturellement libéral, d'agréable converſation, recevant à manque d'affection en ſes particuliers amis ſi le reſpect bornoit la familiarité, ſes Domeſtiques ne le voyoient jamais que maitre & peut-être plus aigre qu'il ne convient pour en être aimé mais il a eu cette bonne fortune que ſes Gens l'ont toûjours aimé avec grande fidelité.

Les vices de ſa Nation n'ont point parus en lui; l'aſſaſſinât de Prouville fut plûtôt toleré que permis, & puis ce ne ſeroit pas une queſtion peu problématique de diſputer qu'un Sergent-Major d'une place comme en la Citadelle d'Amiens, qui a intelligence avec les Ennemis de celui qui l'a mis en Charge, pût être juſtement traité du poignard.

Quant à la Maréchale elle s'apelloit Leonora Gay, & changea de ſurnom pour déguiſer la baſſeſſe de ſon extraction, laquelle étant obſcure facilita ce changement ſans qu'on s'en aperçût. Elle étoit fille d'un menuiſier, ſa Mere fut nourice de la Reine, de laquelle partant elle fut ſœur de lait, plus âgée qu'elle de 15. ou 20. mois, & nourie dans le Palais auprès d'elle. Avec l'âge crut leur amitié,

 la

la fidélité, le ſoin, l'aſſiduité de Leonora à ſervir ſa jeune Maîtreſſe n'avoit point de ſemblable, la tendreſſe de la reconnoiſſance de la Princeſſe vers elle en avoit encore moins, auſſi ſe rendit elle ſi adroite & ſi ſavante en toutes les propretez & gentilleſſes dont la jeuneſſe des filles ſe pare & orne ſes beautez, qu'il ſembloit à ſa Maîtreſſe qu'elle étoit ſeule au monde, & qu'elle n'en pouroit jamais recouvrer une telle ſi elle la perdoit.

Ce beſoin que ſa Maîtreſſe reſſentoit plûtôt qu'elle ne penſoit avoir d'elle, lui fit donner une telle part en ſa confiance, qu'il n'y avoit point pour elle de ſecret dans ſon cœur. Le Grand-Duc n'étoit pas marri qu'une Fille de ſa condition, des volontez de laquelle il étoit toûjours le maître, gouvernât ſa Niéce, les réponſes de laquelle aux Princes qui la recherchoient étoient telles que lui inſinuoit Leonora, & Leonora ne manquoit pas à les lui donner telles que le Grand-Duc vouloit, qui par ce moyen ſans paroître s'en mêler gouvernoit l'eſprit de ſa Niéce, & en faiſoit ce qu'il vouloit. Enfin après l'avoir beaucoup de tems gardée comme un tréſor, qu'il faiſoit eſpérer à tous & ne laiſſoit néanmoins enlever de perſonne, comme il la vit avoir atteint

l'âge de 27. ans accomplis, & ne la pouvoir plus longtems retenir ſans la faire beaucoup déchoir d'éſtime, & s'offrant l'occaſion la plus avantageuſe que la bonne fortune lui pût offrir de la colloquer utilement pour lui, glorieuſement pour ſa Maiſon, heuteuſement pour elle, il l'accorda à la recherche qu'en fit Henry IV., après avoir donné par ſes victoires une paix aſſurée à ſon Etat. Leonora a part a cette grande avanture de Sa Maîtreſſe, puiſque ſi elle eſt élevée à la haute Majeſté de Reine de France, celle ci l'eſt à la dignité de Reine de ſon cœur: pauvre papillon, qui ne ſavoit pas que le feu qui la conſumeroit étoit inſéparablement uni à l'état de cette vive lumiére, qu'elle ſuivoit tranſportée d'aiſe & de contentement.

Arrivée qu'elle étoit en France, elle eſt incontinent reconnuë pour la favorite de la Reine, qui ſans beaucoup de difficulté la fait agréer au Roi. L'inclination qui déja de Florence étoit née en ſon cœur en faveur de Conchino, joint à ce que naturellement défiante & ſe recconnoiſſant mal partagée de beauté elle eut crainte de n'être pas ſi bien traitée d'un François, la portérent à épouſer Conchino, qui fut fait Premier Maître d'Hôtel de la Reine, dont elle étoit Dame d'Atour.

Dans les mécontentemens que la Reine reçût par les divers amours du Roi, elle demeura si inséparablement unie aux intérêts de sa Maitresse, que jamais ni le Roi ni son Mari ne la purent gagner pour les lui pouvoir faire dissimuler, ou l'empêcher d'en parler avec l'aigreur que méritoit le ressentiment de l'offense qu'elle prétendoit être faite à la Reine; d'où elle se vit plusieurs fois en danger d'être renvoyée en Italie, elle & son Mari. Cela ne lui nuisoit pas auprès de sa Maîtresse, qui, à la mort du feu Roi étant devenuë Dame absoluë de ce grand Royaume sous le tître de Régente, lui fit telle part de sa puissance, & pour l'amour d'elle à son Mari, qu'ils se virent élevez au plus haut point de grandeur où jamais Etrangers le furent en cet Etat.

Elle se gouvernoit avec cette modestie en sa faveur qu'elle ne se soucioit pas que l'on crût que le principe en fût en son Mari, ou en elle, bien qu'elle en fût l'ame & le lien, tant pour ce que c'étoit elle que la Reine aimoit, que pour ce que le feu de l'ambition de son Mari le faisoit aller si vite & avec si peu de précaution en sa conduite envers la Reine, qu'il manquoit de l'adresse nécessaire pour en obtenir quelque chose, où elle au contraire par la sien-

ne

ne venoit à bout de ce que la Reine par ſon inclination ne vouloit pas ; ne lui parloit jamais d'une affaire qu'elle n'y eût premiérement fait diſpoſer ſon eſprit par pluſieurs choſes qu'elle lui faiſoit dire de loin par les uns & les autres, & après tous ces préparatifs ſeulement lui en parloit, & d'abondant encore avoit toujours quelqu'un des Miniſtres de ſon côté, & ſouvent pour les ruïner les uns par les autres.

Dès le commencement, mais plûtôt par la baſſeſſe de ſon eſprit qui ſuivoit celle de ſa naiſſance que par modération de vertu, elle témoigna avoir plus de deſir de richeſſes que d'honneurs, & réſiſta quelque tems aux apétits immodérez de la vanité de ſon Mari, tant pour la ſuſdite raiſon, que pour ce qu'elle craignoit qu'il s'emportât d'orguëil envers elle même & la mépriſât.

Mais la magnificence de la Reine, qui vouloit que la grandeur de ſes Créatures fût proportionnée à la puiſſance & à la libéralité de celle qui les élevoit de la pouſſiére, ou leur mauvaiſe fortune qui pour les tromper plus facilement jonchoit de roſes le chemin qui conduiſoit à leur ruïne, firent qu'enfin les deſirs de l'un & de l'autre furent aſſouvis, les principales ri-

cheſſes, dignitez & Charges de cet Etat étant accumulées en eux.

Si leurs proſpéritez furent extraordinaires, leurs traverſes ne le furent pas moins : les Grands, les Princes, les Miniſtres, les Peuples les avoient pour but d'envie ou de haine. Le courage manqua premiérement à Leonora, elle penſa à faire retraite en Italie, ſon Mari ne le voulut pas ſi-tôt, & ne ſe rendit à ce deſir qu'à l'extrémité quand il ſe vit abandonné de Mr le Prince, mais il le quitta quand il le vit arrêté, ce que ſa Femme ne fit pas, qui continua en ce deſſein & diſpoſa ſes affaires.

Toutes ces traverſes, & domeſtiques avec ſon Mari dont les deſirs étoient ſi contraires aux ſiens, & publiques, donnérent une telle atteinte à ſon corps qu'il en perdit toute ſanté, & à ſon eſprit qu'il s'en troubla en quelque façon : deſorte qu'elle ſe mit en imagination que tous ceux qui la regardoient l'avoient enſorcellée ; dont elle devint ſi chagrine que non ſeulement elle ſe tiroit de la converſation de tout le monde, mais même elle ne voyoit quaſi plus ſa bonne Maîtreſſe, & quand elle la voyoit ce n'étoit que paroles d'injures, l'appellant *deſpietata ingrata*, & quand elle parloit d'elle l'épitéte ordinai-

re

re qu'elle lui donnoit étoit celle de balourde.

L'opinion qu'elle eut que ſon Mari eût voulu être défait d'elle, & penſoit déja à épouſer Mademoiſelle de Vendôme, n'aportoit pas peu de coups à tous les troubles de ſon eſprit. Il diſſimuloit néanmoins du commencement avec elle le mieux qu'il lui étoit poſſible, ne la voyant que les ſoirs ſeulement, faiſant ſes viſites de peu de durée, lui aportant toujours quelque petit préſent, & permettant même à ce que l'on diſoit qu'un Seigneur Andrea Napolitain qui étoit à lui demeurât avec elle pour la réjouir de la muſique de ſa voix & de ſes inſtrumens. Mais enfin il ceſſa de la voir plus que fort rarement, lorſque tant de fâcheuſes humeurs de ſa Femme lui donnérent lieu de prendre crédit de ſoi-même en l'eſprit de la Reine, dont elle penſa dèſeſpérer, & vint à tel point de fureur vers lui & lui vers elle, qu'ils ne ſe parloient plus qu'avec des imprécations mutuelles : pronoſtics ſecrets du malheur prochain qui leur devoit arriver.

Heureux l'un & l'autre s'ils euſſent vécu en l'amour & en la confiance qu'ils ſe devoient, & qu'ils ne ſe fuſſent pas laiſſez emporter à la paſſion de leur effré-

 née

née ambition, qui enfin les a plongez dans le dernier malheur.

On croyoit voir finir la persécution avec la vie de cette Misérable, mais comme il est malaisé de modérer une puissance injustement acquise, elle n'est pas si-tôt morte qu'elle passe de la Servante à la Maîtresse.

La nouvelle de sa mort donna une grande affliction à la Reine qui étoit à Blois, & du mal qu'on faisoit à la Favorite on jugeoit bien qu'on ne faisoit pas passer dans l'esprit du Roi la Maîtresse pour exempte de manquement.

Tous les autres Serviteurs qui lui restoient à la Cour, ou pour mieux dire ceux qui avoient fait profession de l'être, & qui ne parloient pas néanmoins contre elle assez impudemment, recevoient tous chacun à leur condition peu favorable traitement. Desorte que s'il y avoit autrefois presse à mander ses bienfaits, il y en avoit maintenant davantage à dénier qu'on en eût reçû : & si quelqu'un touché de compassion du changement qu'on voyoit en elle lâchoit quelque parole à son avantage, le bruit n'en venoit pas si-tôt aux oreilles de ceux qui la haïssoient qu'ils imputoient tels sentimens à crimes, & l'accusoient de ne pas approuver les ac-

tions

tions du Roi, donnant auſſi à entendre qu'elle gagnoit par faction & cabales ſecrétes les langues & les cœurs des perſonnes qui ſe portoient à la plaindre par raiſon.

Au ſortir de Paris je l'accompagnai ; recevant plus de conſolation en la part que je prenois en ſon affliction, que je n'en euſſe pu recevoir en la communication que ſes Ennemis me voulurent faire de leurs biens. J'en voulus avoir une permiſſion expreſſe du Roi par écrit, de peur qu'ils ne me rendiſſent puis après coupable de l'avoir ſuivie, & ſoutinſſent que je l'avois fait de mon mouvement. Je ſavois bien l'épineuſe charge que ce m'étoit de demeurer auprès de la Reine, mais j'eſpérois me conduire avec tant de candeur que je diſſiperois toutes les ténébres de la malice conjurée conrre moi, & pour aider à y parvenir, je conſeillai incontient à la Reine d'envoyer querir le Pere Suffren, perſonnage de grande piété & de ſimplicité éloignée de menées & d'artifices, & qui n'en laiſſeroit pas prendre la penſée ſeulement à la Reine juſqu'à l'extrême néceſſité. Le bon Pere néanmoins ne vint pas trop tôt comme il avoit été mandé, mais ſeulement quelques mois après.

Je ne manquai point aussi, dès que nous fumes arrivez à Blois, en donnant avis au Sr de Luines de lui mander que je prévoyois assurément qu'il auroit tout contentement d'elle, & que ses actions n'avoient autre but que le bien des affaires de Sa Majesté : que la mémoire des choses passées n'a plus de lieu en son esprit; & que je n'eusse pas cru que si peu de tems l'eut entiérement guérie comme elle étoit. Puis de tems en tems je lui rendois un compte exact des actions de la Reine, afin qu'il ne lui pût rester aucun doute qui le fît entrer en soupçon.

La Reine m'ayant fait Chef de son Conseil, je ne voulus pas accepter cette Charge sans l'en avertir & en avoir permission du Roi, assurant Sa Majesté, & le Sr de Luines particuliérement, que toutes mes actions feroient connoître que l'envie & la rage de tous ceux qui me traversoient ne peuvent en rien altérer un homme de bien comme j'étois; que si Dieu m'a donné quelqu'esprit il ne doit pas m'être imputé à crime en usant bien, comme les bons & les méchans seront contraints de le reconnoître.

J'appellai Mr de la curée à témoin si je ne lui avois dit qu'ayant à honneur

de

de ſervir la Reine, je n'accepterois aucune Charge que le Roi ne l'agréât, ce que le Sr de Luines voyoit maintenant par effet; que, s'il conſidéroit mon procédé par lui-même & non dans les artifices des perſonnes mal affectionnées, il ne me condamneroit pas; que les actions de la Reine étoient toutes ſi ſaintes, que s'il arrivoit quelque mauvais événement en ſa conduite, il le faudroit attribuer non à elle, mis à ceux à qui elle a quelque créance; que j'étois ſûr que le Roi auroit contentement de ſes actions & de ceux qui ſont auprès d'elle; que pour mon particulier je ne deſirois autre choſe ſinon qu'on ne prît pas l'ombre pour le corps & qu'ouvrant les yeux pour voir clairement qu'elles ſont les actions de Sa Majeſté & de ceux qui en ſervant le Roi la ſervent, on ferme l'oreille à tous les mauvais raports.

Mais toutes ces précautions ne purent empêcher les effets de leur mauvaiſe volonté contre moi, d'autant que le défaut de ſincérité n'étoit pas ce qu'ils craignoient en moi : ce qui les travailloit étoit leur propre crime & le peu d'eſprit que Dieu m'avoit donné. Je recevois par toutes leurs lettres des nouvelles des avis qu'on donnoit, diſoient ils, au Roi contre moi : ils me man-

mandoient qu'à toute heure ils avoient les oreilles batuës de ne se pouvoir pas assurer en moi, d'autant que j'étois du tout porté à cabaler; que le Sr de Luines essayoit de faire voir la fausseté de ces beaux avis; & faire fermer la bouche aux inventeurs & porteurs de ces bruits, mais qu'il n'en pouvoit venir à bout. Un autre fois, qu'on avoit avis des brouilleries & menées de plusieurs sous le nom & en faveur de la Reine, dont le Roi & Luines ne croyoient rien, mais qu'il falloit que je veillaisse de peur que si cela étoit il en arrivât du malheur. Bref toutes leur lettres ne chantoient autre chose.

Je leur mandois que je m'obligeois au Roi sur ma tête d'empêcher toutes cabales, menées, & monopoles, ou, si je ne pouvois, que je m'engageois non seulement de lui en donner avis, mais du tems pour y aporter reméde; que tout ce que je desirois d'eux étoit qu'ils prissent une entiére confiance en moi, comme je l'avois auprès de la Reine, afin que mes Ennemis ne me pussent faire aucun mauvais office; que j'étois sur qu il ne se faisoit ni ne se feroit rien contre le Roi; que je rendois ma vie caution de mes paroles; que je ne pouvois empêcher les calomnies, mais que mes actions confirmeroient le Sr de Luines

au bon jugement qu'il fait de moi, & feroient honte à ceux qui contre leur conſcience tiennent des langages à mon préjudice; que j'étois combattu de toutes parts, mais qu'armé de mon innocence je ſuportois tout avec patience; que j'étois bien empêché ayant à me défendre en divers lieux préſent & abſent de divers perſonnes puiſſantes; qu'il fâche véritablement un homme de bien, qui n'a autre choſe devant les yeux que le ſervice de ſon Prince, de voir qu'on veuille mettre tous les jours ſon honneur en compromis: mais ce qui me conſoloit, étoit que je ſavois l'opinion que Sa Majeſté & le Sr de Luines ont de moi, & que j'étois ſur que la fin couronneroit l'œuvre; que la créance qu'il avoit plû à la Reine prendre en moi m'avoit donné des envieux & des ennemis; que les intentions qu'on ſavoit que j'avois toutes portées au ſervice du Roi m'en donnent d'autres, y ayant force Gens qui voudroient avoir l'honneur que j'avois par la confiance de la Reine, pour en uſer autrement que je ne ferai jamais, quoiqu'il leur fût impoſſible, l'eſprit de Sa Majeſté étant tellement retenu dans les bornes du contentement & du ſervice du Roi, que nul ne ſauroit le porter à en ſortir.

La Maréchale ..... envoya à la Reine

le Capitaine Benche, qui avoit été à ſon Mari; mais la crainte que l'on eut de déplaire à ces Mrs fit que Sa Majeſté ne fit point de réponſe. Depuis le Duc de Montéléon deſira que l'Ambaſſadeur de l'Empereur qui avoit vû le Roi vît auſſi la Reine à Blois, & en écrivit ſur ce ſujet: la Reine pour l'en exempter fit la malade, & ne le vît point.

Toutes ces choſes ne les contentoient point encore, à quelque prix que ce fût ils ne me vouloient point voir auprès de cettte Princeſſe: ils euſſent bien deſiré m'éloigner d'auprès d'elle, mais leur timidité & leur inexpérience qui leur faiſoit tout craindre, les empêchoient d'oſer prendre réſolution de me faire commander par Sa Majeſté de m'en retirer. Leur ruſe ſupléa à leur défaut de hardieſſe, ils firent que quelqu'un donna avis à mon Frere qu'on me dépêcheroit bien-tôt un Courier pour ce ſujet. Incontinent il me le manda, je le crus, & jugeant qu'il m'étoit mieux ſéant de les prévenir, je demandai congé à la Reine de m'en aller pour quelque tems à Couſſai, qui eſt un Prieuré que j'ai auprès de Mirebeau, où, dès que je fus arrivé, ils prirent occaſion de m'envoyer une lettre du Roi du 15. de Juin, par laquelle Sa Majeſté me témoignoit être bien aiſe

aiſe de la réſolution que j'avois priſe de m'en aller à mon Evêché, & que j'y demeuraſſe ou en mes Bénéfices juſqu'à ce que j'euſſe autre commandement d'elle.

Je fis réponſe que, n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir autre intention que de ſervir Sa Majeſté, je n'avois rien à répondre à la lettre que Sa Majeſté m'avoit fait l'honneur de m'écrire, ſinon que j'obſerverois religieuſement ce qui étoit de ſes volontez; qu'en quelque part que je fuſſe Sa Majeſté récevroit des preuves de mon affection & fidélité, n'ayant jamais eu & ne pouvant avoir autre but que ſon ſervice; que je ſavois bien que quelques-uns tâchoient de lui perſuader le contraire, mais que Sa Majeſté daignant conſidérer mes actions, ils ne viendroient pas à bout de leur deſſein; que je croyois qu'en me gouvernant de la façon que j'avois fait, non ſeulement je demeurerois exemt de blâme en la bouche de tout le monde, mais auſſi que mes actions ſeroient aprouvées de mes Ennemis; que n'ayant pas eu ce bonheur, je tâcherois à l'acquérir, continuant à ſi bien faire que ceux qui me rendoient de mauvais offices ſe fermeroient la bouche d'eux mêmes: ſupliant Dieu ne me faire point de miſéricorde, ſi j'a-

j'avois eû aucune pratique ni pensée contraire à son service.

Dès que la Reine le sût, elle dépêcha au Roi l'Evêque de Beziers, & lui manda qu'elle ne pouvoit suporter ce dessein de mon éloignement d'auprès d'elle pour lui faire déplaisir, & au préjudice de la permission qui lui avoit été donnée de me retenir; ce dont elle étoit d'autant plus étonnée, qu'elle savoit très certainement que depuis ce tems là je ne pouvois lui en avoir donné aucun sujet: que soupçonnant ceux qui sont auprès d'elle, c'est vouloir croire qu'il soit possible de lui mettre en l'esprit quelque chose contre le devoir d'une mere envers son fils; que s'il desire faire paroître qu'il n'ajoute point de foi à ces calomnies, elle suplie Sa Majesté de ne lui pas dénier la continuation de la faveur qui lui est faite de me retenir près d'elle; que c'est une des plus grandes obligations qu'elle lui puisse avoir. Car aussi elle l'assura que lui ayant une fois accordé quelque chose, ses Ennemis n'auroient pas le pouvoir de lui faire des affronts qu'elle aimeroit mieux mourir qu'endurer, & son esprit, poura être en repos, ce qu'elle desire avec telle passion qu'après le bien de son service elle ne souhaite autre chose en ce monde.

Elle

Elle mande quant & quant au Sr de Luines que cette action lui fait croire qu'on ne se méfie pas de moi mais d'elle ; que c'est faire tort à son intégrité que de s'imaginer qu'elle veuille se servir de moi pour broüiller, vû que quand elle & moi aurions ce dessein, mon absence y seroit plus propre que ma présence ; que voulant mettere ordre en ses affaires particuliéres, elle desire se servir de moi me connoissant capable de ce faire, & ne voyant rien en moi qui puisse donner de l'ombrage qu'à ceux qui poussez d'une grande animosité se veulent forger en l'esprit ces imaginations, quoiqu'en conscience ils reconnoissent le contraire : quand il seroit vrai que j'aurois de mauvais desseins étant auprès d'elle, sa personne répondroit de mes actions étant entre les mains du Roi quand il voudroit ; que c'est faire tort à une personne de juger de ses intentions à l'avenir & de l'en punir avant la faute ; qu'il ne doit pas préférer l'animosité de quelques particuliers à son contentement autrement elle auroit occasion de croire qu'elle ne pouroit rien espérer que ce que la pure rigueur de la justice lui donneroit ; que ce lui est un préjugé que tous les jours sous de faux donnez à entendre on lui donnera de semblables mécontentemens.

mens, ce qui la feroit enfin résoudre de suplier le Roi de lui permettre de sortir hors du Royaume, pour ne donner sujet de croire qu'elle fît des cabales comme on la vouloit calomnier ; que puisque le Roi lui fait l'honneur de le croire, il est obligé en conscience de lui remontrer qu'il ne doit point craindre de déplaire à quelques particuliers pour donner du contentement à sa Mere, qui consiste au repos & tranquilité d'esprit qu'elle desire par dessus toutes les choses du monde, & ne le peut avoir pendant que le Roi continuera de changer si soudainement ce qu'il lui a une fois accordé ; & qu'enfin s'il ne peut quitter le doute qu'il a contre moi que je voulusse broüiller, elle lui répondoit de moi même, & que la réponse d'une Reine étoit suffisante pour un Criminel, & que cependant puisqu'elle ne m'avoit point renvoyé en ma maison, comme elle voyoit qu'on en vouloit prendre le prétexte, mais m'avoit seulement donné congé pour huit jours, elle m'avoit déja mandé de la revenir trouver, & que le lendemain je serois auprès d'elle.

Ces lettres si affectionnées & si pleines de raisons ne servirent à autre chose qu'à faire qu'elle ne reçût pas un refus déterminé de ce qu'elle demandoit, mais seulement

ment un délai, Luines lui mandant qu'on avoit tant dit de choſes au Roi contre moi, qu'il ne pouvoit pas ſi-tôt lui faire agréer mon retour, que tous les diables étoient déchainez, ce n'étoit que médiſances atroces, chacun parloit contre moi, qu'il n'en croyoit rien, mais néanmoins que cela faiſoit impreſſion en l'eſprit de pluſieurs, & qu'il falloit lui donner loiſir de prendre ſon tems.

Il me payoit de ſemblables monnoyes en réponſes des lettres que je lui écrivois, s'avoüoit mon obligé, promettoit de m'aſſiſter, ſe plaignoit des Ennemis que j'avois qui me faiſoient tout ce mal, diſoit être marri de ne pouvoir pas ſi-tôt diſſiper ces nuages, promettoit de le faire & de m'envoyer la permiſſion du Roi de retourner. Autant m'en écrivoit Deagen & ceux de ſa cabale, & que dès qu'ils verroient le tems à propos, il envoyeroit vers la Reine l'avertir de me demander au Roi; mais ſur tout qu'il ne falloit pas témoigner dans ſa maiſon qu'elle deſirât ardemment me faire retourner, car on feroit contre moi comme on avoit fait juſqu'alors.

La Reine d'autre côté me preſſoit de retourner, d'autant que le ſujet ſur lequel étoit fondée la lettre du Roi étoit faux: mais

mais je ne le voulus pas faire, parceque je savois que cela eût été préjudiciable à son service, & voulus montrer l'exemple d'une obéissance parfaite, pour leur faire juger par elle la sincérité de mes actions précédentes.

Les six mois restans de l'année je les passai en perpétuelles attaques de calomnies & fausses supositions contre moi, tant qu'enfin ils rétreignirent mon exil dans mon Evêché.

J'espérois en cette rencontre recevoir de l'assistance du Maréchal de Vitry, que j'avois obligé fraichement quinze jours avant la mort du Maréchal d'Ancre, & il me l'avoit promis. Mais il arriva que le Sr de Luines ayant eu volonté d'avoir la Capitainerie de la Bastille qui étoit à la Reine, mais que Vitry desiroit comme y ayant déja un piéd par la Lieutenance qu'il y avoit, je crus qu'il étoit pour le service de la Reine que, cédant au tems, elle donnât contentement à Luines. Vitry eut tant de ressentiment contre moi de ce qu'il sut que j'y avois contribué quelque chose, que non seulement par après il ne fut plus mon ami, mais comme si je lui avois fait une grande offense il s'intéressa dans tous les moyens qui s'offrirent d'avancer ma ruïne.

Tandis que j'étois à Coussai, il arriva que le Pere Arnoux ayant fait un sermon devant le Roi contre la confession de foi des Huguenots, les quatre Ministres de Charenton firent un écrit qu'ils adressérent au Roi, par lequel sous ombre de se défendre de ce que le Pere Arnoux avoit dit contre leur hérésie, ils parlérent au Roi avec des paroles bien éloignées de ce qu'un Prince Catholique peut souffrir de ses Sujets : & disoient beaucoup d'injures & faussetez contre l'Eglise de Dieu. La Justice séculiére en prit quelque connoissance, & le Roi par Arrêt de son Conseil du 5. d'Août suprima cet écrit, & fit défense aux Ministres de lui en adresser jamais aucun à l'avenir sans sa permission.

mais, parceque je ne voyois pas que de la part de l'Eglise il fût aporté aucun reméde au mal qui se glissoit dans les ames par la lecture de ce livre pernicieux, dont les Huguenots faisoient leur coriphée, se vantant que les Catholiques ne s'en pouvoient défendre, j'employai le loisir de ma solitude à y répondre, & le longtems qu'il y avoit que j'étois diverti de l'exercice de ma profession m'y fit travailler avec tant d'ardeur, que dans six semaines j'achevai cet ouvrage, dont pour ne rien dire de moi-même je laisse le jugement à ceux

ceux entre les mains desquels il est parvenu.

Plus cette action me donna de réputation, plus elle me chargea d'envie : & bien qu'il fût aisé à connoître par là qu'aucuns desseins de la Reine n'occupoient point mon esprit, mes Ennemis ne laissérent pas néanmoins de le craindre, & ne me firent pas donner permission de la retourner trouver.

Ce qui étoit de plus déplorable en la misére de la Reine, c'est que la plupart de ceux dont elle devoit recevoir plus d'assistance pour les grands biens, Charges, dignitez & honneurs qu'elle leur avoit départis pendant sa puissance, étoient ceux qui se portoient plus hardiment contre elle, de peur qu'on ne les privât de ce qu'ils tenoient de sa bonté. Maxime ordinaire aux ames basses, mais du tout indignes de bon courage.

On la prive de la jouissance d'une partie de son bien, il vacque quelque Bénéfice, il ne lui est pas permis d'en gratifier un de ses Serviteurs, si quelque Capitainerie qui dépend de ses Domaines est à donner, celui qu'elle aime le moins en est pourvu par ses Ennemis.

On fit davantage, on lui envoye le Sr de Roissi en ma place, introduisant près d'elle

d'elle des perſonnes dont on ſe veut ſervir à ſa ruine en la place de ſes principaux Miniſtres qu'on avoit chaſſez. Elle ne le voulut ſouffrir, on l'établit contre ſon gré proche d'elle, pour épier toutes ſes actions.

Nul n'entre chez elle qu'il n'en veüille avoir connoiſſance, nul ne lui parle, qu'il ne s'enquiére du ſujet, ſi elle a quelques Domeſtiques qu'elle affectionne un peu, c'eſt lui qui a part en leur faveur, ceux qu'on eſtime les plus capables de faire fauxbond à leur conſcience pour ſervir aux paſſions injuſtes ſont ceux qu'on trouve les meilleurs. On ne veut près d'elle que des perſonnes qui en ayent le cœur éloigné, ceux qui retiennent dans l'éloignement l'affection que par naiſſance & par obligation ils doivent avoir à ſon ſervice, ſont criminels en quelque lieu qu'ils ſoyent. Le deſir que beaucoup ont de profiter par quelque voye que ce puiſſe être, porte diverſes perſonnes à donner des avis contre elle, on reçoit tout, on fomente tout, on en invente non ſeulement pour la décrier, mais même pour la rendre criminelle, on trouve mauvais que ſes Domeſtiques obligez à ſa bonté ſatisfaſſent à ce à quoi leur honneur & leur conſcience les oblige, s'enquerir de

ses nouvelles, ne point quitter une si bonne & grande Princesse d'affection comme de lieu, est un crime qui ne mérite pas de pardon : si un de ses Serviteurs se vouloit défaire de quelque Charge qu'il eût auprès de sa personne, ils ne le vouloient pas souffrir si ce n'étoit entre les mains de quelqu'un qui fût à eux.

Le Baron de Thémines eut volonté de se défaire de la Charge de Capitaine de ses Gardes, le Baron du Tour, homme de cœur & de fidélité étoit d'accord avec lui de la récompense, ils n'oserent pas lui dire ouvertement qu'ils ne le vouloient pas, mais ils l'arrêterent sur l'incident d'une pension de 2000 écus qui étoit attachée à ladite Charge, laquelle ils ne lui voulurent jamais accorder ; & lui firent dirent nettement par le Président Jeannin qui le pria de le venir trouver sur ce sujet qu'il étoit trop serviteur de la Reine Mere : ledit Baron lui répondit courageusement qu'il l'étoit & le seroit jusques à la mort, bien qu'il sût que l'être étoit être coupable de tous les crimes qu'on eût su s'imaginer.

On ôte Monsieur d'entre les mains de Mr. de Breves, non pour autre considération que pour ce qu'il témoignoit affectionner la Reine, qui lui avoit conservé

l'édu-

l'éducation de Monſieur, que le feu Roi lui avoit deſtinée. Le Sr. du Vair témoignant la volonté du Roi à Mr. de Breves ſur ce ſujet, lui dit qu'on lui ôte ce dépôt de la perſonne de Monſieur, non pour aucun déſervice qu'il eût rendu, le Roi étant très-content de ſes actions, mais pour des raiſons qu'il n'eſt pas obligé de dire.

Il eſt vrai que les Rois ne ſont pas toujours obligez de dire les cauſes des réſolutions qu'ils prennent, mais en ce tems on ſe ſervoit grandement de ce privilege, d'autant qu'ils avoient eu de mauvaiſes raiſons de ce qui ſe faiſoit, ou qu'ils n'en avoient point du tout.

La Reine aprend ce changement, elle juge incontinent que ſa conſidération faiſoit éloigner de ſon Fils celui que la prévoyance du feu Roi y avoit mis : elle en appréhende les conſéquences, & en parle néanmoins avec tant de modération, que la réponſe qu'elle fit au Sr. de Breves qui lui en avoit donné l'avis pour s'acquiter de ſon devoir, ne tendoit qu'à lui faire connoître que le Roi l'avoit voulu ſoulager en ſon âge caduc, de la peine & de la ſujétion qui eſt néceſſaire auprès d'un Prince de cet âge. Mais ce n'eſt pas aſſez qu'elle approuve les actions des autres, on

lui veut faire confeſſer qu'elle s'eſt mal gouvernée en l'adminiſtration des affaires de l'Etat, qu'elle a gâté ce qu'elle a conſervé.

Divers Ambaſſadeurs vont vers elle pour la perſuader d'écrire au Roi des lettres de cette teneur. Modéne eſt choiſi pour y employer ſon éloquence, il va trouver Barbin avant que de partir, & lui dit premierement que Luines a volonté de ſe réconcilier avec la Reine, & pour commencer à lui en donner quelque témoignage, le veut envoyer de la part du Roi vers elle pour la viſiter, mais qu'il n'oſe entreprendre ce voyage, pour ce que depuis peu la Reine avoit dit qu'il y avoit quatre perſonnes auxquelles elle ne pardonneroit jamais, Luines, Vitry, Ornano, & lui.

Barbin croyant qu'il lui dît vérité, l'encouragea à faire ce voyage, lui repréſentant que la facilité que la Reine avoit à pardonner par l'inclination bénigne de ſon naturel, & l'obligation que le Sr. de Luines avoit pour ſon propre bien de l'en rechercher, attendu la piété du Roi qui néceſſairement le feroit ennuyer du mauvais traitement que recevoit ſa Mere, & qu'il devoit craindre un changement de l'état préſent de la Reine, ce qui pouvoit arriver

ver par plusieurs accidens auxquels les affaires du monde sont sujettes, que si cela arrivoit dans le mauvais traitement qu'elle recevoit, il n'y avoit lieu de la terre où il pût être assuré, car quand bien lors la Reine ne seroit pas sensible aux injures qu'elle avoit reçues, on la forceroit d'en avoir du ressentiment, ou au contraire si ce changement arrivoit après la réconciliation, quand bien elle auroit mauvaise volonté contre eux, elle ne leur oseroit mal faire, de peur de se perdre devant tout le monde.

Modéne fit semblant de gouter ses raisons. A quelques jours de là, il lui dit qu'il est résolu de partir, & lui demanda une lettre de recommandation à la Reine, laquelle il lui donna. La Reine le reçut avec toute bonne chere qu'elle put, & lui en récompense lui débaucha autant qu'il put de ses Serviteurs, & fit de la plupart d'eux, autant de pensionnaires de Luines & d'espions de la Reine, à laquelle, quoiqu'il déployât toutes les voiles de son bien dire, il ne put persuader de faire chose indigne de son courage, ni d'avoüer avoir f illi en ce qu'elle avoit bien servi le Roi, estimant trompeuse une réconciliation, le commencement de laquelle tendoit à la rendre coupable contre la vérité.

Au retour de cet Ambaſſadeur quelque petit rayon d'eſpérance de liberté parut à Mr. le Prince, lequel ils transférérent le 15 de Septembre de la Baſtille au Bois de Vincennes, dont il eſtimoit l'air meilleur & la demeure moins réſervée, & reſſentant ſon élargiſſement de priſon: mais ſon deſir le trompoit, car ils ne penſoient point du tout à le délivrer, au contraire ils ne fondoient leur aſſurance que ſur ſa détention & celle de la Reine.

Modéne dit un jour à Barbin en la Baſtille que Mr. le Prince lui avoit dit que la Reine l'avoit voulu délivrer peu après ſon arrêt, mais avec des conditions ſi honteuſes, qu'il leur avoit préféré la priſon. Barbin lui ayant lors ſoutenu le contraire, & dit la réponſe généreuſe que la Reine lui fit, & que nous avons dit ci-devant, & qu'encore qu'il pût maintenant rejetter la priſe de ſa perſonne ſur le Maréchal d'Ancre qui étoit mort, il ne le vouloit pas faire, ſachant qu'en cela il lui avoit été rendu un ſervice ſignalé.

Modéne lui dit franchement qu'entre les choſes qu'on approuvoit du gouvernement de la Reine, celle-là étoit la principale, & qu'on n'avoit nul deſſein de le laiſſer aller. Le ſujet pour lequel on le changeoit maintenant de demeure étoit,

au

au contraire de la pensée du Prince, pour le garder avec plus de sureté, car ce ne fut que pour réparer la faute qu'ils avoient faite au commencement, quand cheminant avec grande timidité & comme n'étant pas encore leur autorité affermie, i's en donnerent la garde à Persan, au lieu de l'avoir eux-mêmes.

Ils laisserent bien encore les aparences de la garde de sa personne au Baron de Persan, lequel ils logerent dans le donjon du Bois de Vincennes, mais en effet ils l'avoient eux-mêmes par le Régiment du Sr. de Cadenet qui y fut mis pour le garder.

Madame la Princesse, qui avec la permission du Roi, s'étoit dès le commencement de Juin enfermée avec lui, l'accompagna aussi audit lieu, où elle esperoit faire ses couches avec plus de facilité : mais sa mauvaise fortune ajouta encore au déplaisir qu'elle avoit, celui de se voir accoucher avant terme.

En même tems que les uns étoient mis en de nouvelles prisons, les autres étoient élevez à contentement aux dignitez & grandeurs nouvelles. Car en ce même mois le Sr. de Luines se maria avec la Fille du Duc de Montbazon, & fut pourvu de la Lieutenance Générale au Gouvernement

de Normandie qu'avoit eue le Maréchal d'Ancre, & eut le don de tous ſes immeubles, la réünion deſquels au domaine du Roi ne ſervit que de paſſage pour les faire tomber entre ſes mains. Tout réſonnoit d'éloges à ſa gloire, mais comme il n'y avoit rien en lui à dire pour fonder ſes loüanges, il ſe remarqua que tout ce qu'on put avancer en ſa faveur fut de le comparer au Roi Juif Agrippa, qui fut favori de l'Empereur Caligula qui ſuccéda à Tibere; ne conſidérant pas qu'il avoit eu une ſi malheureuſe fin pour ſa vanité que Dieu punit exemplairement, qu'ils faiſoient quaſi un pronoſtic de la courte durée de ſa fortune.

Cependant Barbin qui étoit à la Baſtille reſſerré dans ſa chambre, ſous ombre que ſi on lui donnoit plus grande liberté Mr. le Prince demanderoit le ſemblable, demanda lors celle de ſe pouvoir promener. On la lui accorda, & permit on encore à ſon Valet de chambre de le venir voir toutes fois & quantes il voudroit; Perſan & Bournonville qui commandoit en ſon abſence le traitant avec toute la douceur, eſperant par ce moyen diminuer quelque choſe de l'aigreur de la Reine qu'ils croyoient enflamée contre eux de colére pour l'offenſe qu'elle en avoit reçuë.

çue. Ce peu de courtoisie lui couta bien cher, & fut un piége que sa mauvaise fortune lui dressa pour le rendre misérable, & le porter jusques sur le bord du précipice, d'où la seule miséricorde de Dieu comme par miracle le garentit, ainsi que nous verrons l'année suivante.

Car se voyant en cette petite liberté, & ayant apris que la Reine faisoit toujours instance vers le Roi en sa faveur, il demanda congé de lui pouvoir écrire pour lui rendre très-humbles graces d'une si grande bonté.

Ils furent bien aises de cette demande, & lui en donnerent plus de liberté qu'il ne vouloit, pour trouver occasion de lui ôter ce peu qui lui en restoit encore, car ils eurent soin de découvrir ceux qui iroient de sa part & de les gagner, & de se faire avertir par ceux qui étoient déja à eux auprès de la Reine de ce qui se passeroit à l'arrivée de ses lettres, & s'il se pouvoit de ce qu'elle lui récriroit.

Barbin envoyoit ses lettres par son Valet de chambre, mais de peur qu'ils prissent ombrage de l'y voir aller trop souvent, il les lui envoyoit le plus souvent par un sien parent chez qui il logeoit. Ils gagnerent cet homme, & dès qu'il avoit ses lettres il les portoit au Sr. de Luines,

qui en prenoit copie, les fermoit & les envoyoit à la Reine, des réponſes de laquelle il faiſoit le ſemblable, & les lui renvoyoit par cet homme à la Baſtille, par lequel il ſavoit auſſi beaucoup de choſes dont la Reine s'ouvroit à lui pour les dire à Barbin.

La premiere lettre qu'il lui envoya, fut portée par ſon Valet de chambre même, & renduë fidélement. Elle lui dit en particulier qu'elle ne pouvoit plus demeurer en la miſére où elle ſe trouvoit, qu'elle étoit réſoluë de ſuplier le Roi de la retirer de là, mais qu'elle eût bien déſiré ſavoir ſon avis auparavant; car elle n'avoit plus perſonne auprès d'elle en qui elle ſe fiât. Mais il ne lui conſeilla pas de le faire pour lors, d'autant qu'en ce tems-là ils firent expédier des Lettres Patentes du 4 d'Octobre pour la convocation d'une Aſſemblée de Notables au 24 de Novembre à Rouen, en laquelle bien que la plupart de ceux qui y étoient appellez fuſſent perſonnes choiſies par eux, néanmoins ſi elle eût fait en ce tems quelque demande, ils auroient dit qu'elle auroit pris exprès la conjoncture de cette Aſſemblée, pour exciter quelque remuement dans l'Etat.

Tandis que ces choſes ſe paſſent en France, l'Empereur Mathias fait élire au mois

mois de Juin ſon beau-frére l'Archiduc Ferdinand ſon ſucceſſeur au Royaume de Bohême, dont les Proteſtans d'Allemagne entrerent en une grande crainte, à cauſe que Ferdinand avoit chaſſé tous ceux de leur Secte hors de ſon Etat. Cela fut cauſe que tous les Princes tinrent une Aſſemblée à Heilbrun, par laquelle ils ſe liguerent enſemble, & ſe promirent une mutuelle aſſiſtance contre les Catholiques, quoique l'Empereur Mathias dépêchât vers eux pour les en diſſuader.

Le Pape fait publier à Rome un Jubilé pour les néceſſitez de l'Egliſe, l'extirpation des Héréſies, la concorde & l'union des Princes Chrétiens.

L'Electeur de Saxe, ou excité par ce Jubilé, ou ayant déja eu cette penſée dès long-tems, fit commandement par tout ſon Etat de célébrer les cent ans révolus au 31. d'Octobre des premieres théſes que Luther fit afficher à Wirtemberg contre les Indulgences de Sa Sainteté, & commanda de commencer cette fête depuis la veille dudit jour juſqu'au 2. de Novembre, & fit faire quantité de piéces d'or & d'argent avec des inſcriptions particulieres, pour conſerver la mémoire de ce prétendu Jubilé.

Autant en firent les villes Luthériennes

d'Allemagne, & les Calvinistes mêmes à Heidelberg firent aussi quelque fête particuliere ce jour là.

Mais tandis que ce Jubilé & ces fêtes se faisoient, la guerre continuoit très cruelle entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye en Italie, & les Vénitiens & l'Archiduc Ferdinand en Dalmatie.

Au commencement de cette année le Maréchal de Lesdiguiéres passa en Piémont avec force troupes, quelques défenses qu'on lui en pût faire de la Cour, & son arrivée fut si heureuse que du coté du Montferrat il prit d'abord les villes de S. Damien & Albe, & de l'autre côté vers Novarre le Prince de Piémont prit sur le Prince de Majeran, Partisan d'Espagne, les villes de Majeran & Crevecœur, dans la derniere desquelles il y avoit grand secours d'Espagnols. En ces rencontres fut tué Dom Sanche de Luna Gouverneur du Château de Milan, & toute l'armée Espagnole fut étonnée, & leurs Partisans en Italie ne le furent pas moins. Mais nos troubles de France qui contraignirent le Maréchal de Lesdiguiéres de repasser diligemment en Dauphiné, coupérent les aîles de cette bonne fortune, & non seulement l'empêcherent de se porter plus avant, mais réduisirent premierement le Prince de Pié-

Piémont à ſe mettre ſur la deffenſive, puis encore à ſe défendre ſi malheureuſement, que la ville de Verceil qui fut aſſiégée ſur la fin de Mai par Dom Pedro de Toléde fut contrainte de ſe rendre le 25 de Juillet, ouvrant une porte aux Eſpagnols pour ſe promener à leur aiſe dans le Piémont.

Bien que cette ville fût bien-tôt priſe & ne durât que deux mois, on l'eût pourtant facilement ſecouruë de France, ſi le Duc de Monteleon n'eût donné à entendre qu'il étoit expédient aux deux Couronnes qu'elle fût priſe, afin de rabattre l'orgueïl du Duc de Savoye qui vouloit aller du pair avec elles, promettant que le Roi ſon maître la rendroit par la paix à l'interceſſion du Roi. Mais quand on vit qu'au lieu de la rendre ils vouloient encore étendre leurs conquêtes, & faiſoient contenance de vouloir aſſiéger Aſt, le Roi commanda au Maréchal de Leſdiguiéres d'y repaſſer, il y envoya auſſi le Duc de Rohan & le Comte de Schomberg avec un Régiment de Lanſquenets qu'il avoit levé contre les Princes, & quantité de Nobleſſe Françoiſe y accourut de toutes parts, faiſant avec ce qu'avoit de troupes le Duc de Savoye 10000 hommes de pied & 2000 chevaux. Dès qu'ils furent paſ-

paſſez, ils s'en allerent à Aſt, en réſolution de déloger l'armée Eſpagnole des poſtes qu'elle avoit à l'entour.

Le premier de Septembre ils attaquerent Felizan, où 2000 Trentains de ladite armée étoient logez, & nonobſtant le ſecours qui y fut envoyé le prirent de force le lendemain par le courage des nôtres, qui craignant qu'on les voulût recevoir à compoſition ſans attendre le commandement de donner, franchirent le foſſé, monterent ſur le rempart, taillerent en piéces ce qui ſe rencontra devant eux, & ſe rendirent maîtres de la place en laquelle ils gagnerent onze Enſeignes des Ennemis. Le lendemain ils ſurprirent un autre petit quartier où étoient deux Enſeignes de Trentains, & le 4 de Septembre ils aſſiégerent Nove, où les Ennemis avoient logé 2000 hommes, & le prirent le 7 : deſorte qu'ils rechaſſérent par ce moyen l'armée des Ennemis des environs d'Aſt juſqu'au delà du Tenaro.

Tous ces exploits refroidirent un peu les eſpérances hardies de Dom Pedro, & donnerent lieu au traité de Pavie du 9 d'Octobre, ſelon les articles propoſez à Madrid & réſolus à Paris. Par ce traité la reſtitution des Priſonniers & Places priſes devant & après le traité d'Aſt étoit

pro-

promiſe de part & d'autre, & le Duc de Savoye obligé à déſarmer : & ledit Duc ayant reſtitué & déſarmé, Dom Pedro devoit diſperſer ſon armée dans le mois de Novembre, ainſi que le vouloit le traité d'Aſt. Enſuite fut publiée une ſuſpenſion d'armes en Piémont & en Milanez. Mais l'exécution entiere & pacification de toutes choſes ne s'enſuivit que bien avant dans l'année ſuivante, comme nous le dirons en ſon lieu.

Le differend auſſi entre les Venitiens & l'Archiduc Ferdinand fut terminé, ledit Archiduc promettant de chaſſer de ſes Etats ceux des Uſcoques qui alloient en courſes durant ces derniers mouvemens, & les autres encore qui vivoient en pirates, & de mettre dans Segna ville de leur demeure un Gouverneur Allemand homme de qualité pour les tenir en devoir, & que leurs navires de cours ſeroient brulez. Il ſe trouva des difficultez à l'exécution de cet accord, pour leſquelles la guerre continua encore juſqu'à l'année prochaine.

Cependant le tems venu de l'Aſſemblée des Notables, le Roi & tous les Députez ſe trouverent à Rouen. L'ouverture en fut faite le 4. de Decembre, & elle fut cloſe le 26. Il y fut fait beaucoup de bel-

les

les propositions pour le bien de l'Etat : mais, comme ce n'étoit pas la fin pour laquelle se tenoit l'Assemblée, il n'en fut tiré aucun fruit. Joint que la façon de délibérer ne le souffroit pas ; car on leur envoyoit de la part du Roi en toutes les séances lorsqu'ils s'assembloient, les articles sur lesquels on vouloit avoir leur avis, desorte qu'ils ne savoient pas le matin ce dont ils devoient déliberer l'après dîner, ce qui n'étoit pas pour faire une sage & mure délibération.

Le principal dessein de Luines étoit de faire trouver bon ce qu'il avoit conseillé au Roi sur le sujet de la mort du Maréchal d'Ancre & de l'éloignement de la Reine Mere. Cela fait, son soin ne s'étendit pas plus avant.

Une chose remarquable se passa en cette Assemblée, qui est que les Parlemens prétendirent avoir rang devant la Noblesse dans la Compagnie du Conseil d'Etat, pour avec les Princes, Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne donner au Roi les conseils nécessaires pour le bien de son Etat, & qu'ayant jurisdiction souveraine sur la Noblesse, il n'étoit pas raisonnable qu'elle les précédât.

Mr. de Luines qui ne les vouloit pas offenser trouva une voye d'accommode-

ment, qui fut de faire mettre la Noblesse à l'entour de la personne du Roi & de Monsieur; ce qui étoit proprement leur faire céder leurs places, & donner gagné au Parlement.

Durant cette Assemblée Mr. de Villeroy mourut âgé de 74 ans, que la fortune plusieurs fois voulut chasser de la Cour, & la réputation de sa sagesse y a toujours rappellé, & que la piété sur les dernieres années de sa vie en voulut éloigner pour le faire vacquer à Dieu, mais ne le put gagner sur l'ambition qui lui faisoit remettre de jour à autre l'exécution d'un si loüable dessein. Il fut enfin surpris d'une maladie qui l'emporta en trente heures, lâchant incessamment ces paroles de sa bouche qui témoignoient plutot son erreur que sa sagesse, *O monde que tu ès trompeur* !

Il fut fait Sécretaire d'Etat en l'an 1566 sous le Roi Charles IX. & demeura en faveur jusqu'aux barricades, après lesquelles le Roi Henri III. l'éloigna. Henri IV. le rappella par le conseil de Mr. de Sancy qui lors étoit en crédit, & pour plus d'assurance de sa fidélité donna une de ses Filles en mariage au Sr. d'Alincour son fils, & fut en grande estime auprès du Roi nonobstant la disgrace qui lui arriva. De l'Hôtel, un de ses Commis à qui

il confioit le ſecret de ſes dépêches, lequel ſe trouva avoir intelligence avec l'Eſpagne, & le Sr. de Villeroy le voulant faire prendre, il ſe noya dans la riviere de Marne, ce qui ôta le moyen à ſon Maître de ſe juſtifier : mais le Roi avoit conçu une ſi bonne opinion de lui, qu'il le conſola en cette affliction, & ne lui voulut pas permettre de ſe retirer, comme il le deſiroit, mais l'obligea à continuer de prendre ſoin de ſes affaires.

Il aprocha du Roi Mr. de Sillery & le Préſident Jeannin qui vivoient avec lui avec un grand reſpect & déférence. Le premier y étoit retenu par l'alliance du Sr. de Puiſieux ſon fils, avec la Fille aînée du Sr. d'Alincour, qui lui aporta en dot outre ſon bien qui étoit grand, la Charge de Secretaire d'Etat, qu'avoit Mr. de Villeroy, laquelle il exerçoit par indivis avec lui.

Incontinent après la mort du Roi, le Chancelier s'en fit acroire : lors Mr. de Villeroy, pour ſe maintenir, commença à ployer ſous lui à ce commencement. Eux deux & le Préſident Jeannin demeurans bien enſemble, & le Favori qui étoit le Maréchal d'Ancre n'oſant pas encore les attaquer, & eux auſſi n'ayant pas ſujet de faire le même à ſon égard, ils ſub-

ſubſiſterent tous enſemble, & réſiſterent ſans aucune difficulté aux efforts des grands du Royaume, qui ne ſe ſoucient pas que les affaires publiques aillent bien, pourvû que les leurs particulieres ſoyent en bon état. Ils le firent encore bien qu'avec beaucoup de peine, tandis qu'il n'y eut point de jour entr'eux trois, nonobſtant que le Favori & eux ſe fuſſent déclaré la guerre; car ils ſe maintinrent & réſiſterent aux divers mouvemens & de lui & des Grands, avec leſquels il s'étoit ligué contr'eux. Mais lorſque le Chancelier eut perdu le bien de leur alliance en la mort de ſa Belle-fille, & ſe voyant élevé par l'autorité de ſa Charge & par celle du Commandeur ſon frere auprès de la Reine & ſon crédit près de la Maréchale, ne voulut plus dépendre de compagnon, mais vivre en ſupérieur. Le Sieur de Villeroy s'aigrit auſſi de ſon côté, & ſe mangerent les uns les autres, donnant lieu au Favori de ſe vanger d'eux, & de les diſgracier un à un, & à des perſonnes de miſérable condition, de médiocre eſprit, & de peu de cœur, de machiner la ruïne des Favoris & de la Reine même, dont ils vinrent à bout.

En tous ces troubles néanmoins Mr. de Villeroy demeura toujours en quelque con-

ſidération, & à la mort du Maréchal d'Ancre étant remis en la fonction de ſa Charge y ſervit juſques à la fin, non pas avec tant d'autorité qu'il avoit accoutumé, ni avec la premiere vigueur de ſon eſprit.

Il fut homme de grand jugement, non aidé d'aucunes lettres, & ne les aimoit, parce qu'il ne les connoiſſoit pas, & préſumoit beaucoup de ſoi ne conſidérant pas qu'il n'avoit atteint que par une longue expérience la connoiſſance qu'il avoit, que les lettres par un chemin abrégé lui euſſent donnée & plus parfaite & plus facilement. Il cachoit néanmoins avec artifice ce défaut par ſon peu de paroles, qui aida beaucoup à lui donner la réputation qu'il acquit : car ne parlant dans le Conſeil que par monoſillabes, il donnoit plutot lieu de dire qu'il ne ſe montroit pas être ſavant, que non pas qu'il parût être deſtitué de ſavoir. Il étoit timide de ſon naturel, & par la nourriture qu'il avoit euë dans la Cour en des tems èſquels la foibleſſe de l'autorité Royale, dans les diviſions des troubles de la Religion & de la Ligue, interrompit le cours de la généroſité ordinaire des Conſeils de cette Monarchie. Il fut eſtimé ſincere & homme de parole, laquelle il donnoit auſſi très difficilement.

Plus

Plus mémoratif des injures que des obligations auxquelles il avoit peu d'égard, jaloux & ſoupçonneux, mais qui eut toujous les mains nettes, & après 51 ans de ſervice, & quaſi toujours de faveur envers ſes Maîtres, mourut avec le même bien qu'il avoit de ſon patrimoine, ne l'ayant acru que de 2000. liv. de rente.

En la même année mourut Mr. de Thou, l'hiſtoire duquel témoigne qu'il étoit plus verſé ez bonnes lettres qu'il n'étoit loüable pour ſa piété; & ſon emploi dans la Cour ſur la fin de ſa vie, que ſavoir eſt tout autre choſe qu'agir, & que la ſcience ſpéculative du Gouvernement a beſoin de qualitez d'eſprit qui ne l'accompagnerent pas toujours: Mr. de Villeroy ſans ſcience s'y étant trouvé auſſi propre, que lui inhabile avec toute ſon étude.

ANNE'E 1618.

Nous avons vu l'année paſſée l'indignation qu'une grandeur que l'on tient d'autrui & qu'on n'exerce pas avec toute la retenue qu'on pourroit deſirer, mais en laquelle on s'abandonne à une licence abſoluë, a accoutumé d'engendrer dans le cœur des Peuples: nous verrons au contraire

dans

dans l'année présente combien la même grandeur humiliée & maltraitée par des personnes, change les cœurs des hommes en une commisération plus grande que n'étoit leur indignation.

Quand la Reine partit de Paris, personne ne compatissoit à son malheur que ceux qui y étoient interéssez : mais le mauvais traitement qu'elle reçoit à Blois croît tous les jours de telle sorte, qu'enfin il vint jusques à tel point de rigueur & d'indignité, que la faveur de tout le monde se trourne vers elle, Sa Majesté s'acrut par sa calamité, & les Grands qui lui avoient été les plus contraires, & ceux-là même qui touchoient de plus près le Sr. de Luines, soit d'intérêt soit d'alliance, ont pitié d'elle, & font dessein de la faire retourner auprès du Roi, pour y tenir le même rang qu'elle y avoit auparavant.

J'ai dit au livre précédent qu'elle avoit eu quelque dessein de venir trouver le Roi, à cause des mécontentemens qu'elle recevoit de se voir assiégée de personnes qu'on envoyoit auprès d'elle contre sa volonté, épiée en toutes ses actions, & la plupart de ses Serviteurs gagnez par argent contre son propre service. Barbin le lui déconseilla, à cause de l'Assemblée des Notables, ne jugeant pas à propos qu'elle par-

lât

lat de venir en cette rencontre, de peur qu'il ſemblât qu'elle prît exprès ce tems là pour faire éclater ſes plaintes par tout le Royaume. Mais l'Aſſemblée étant terminée à la fin de l'année, dès le commencement de celle ci elle penſa exécuter ſon deſſein, & en écrivoit à Barbin, & Barbin à elle.

Elle avoit envie d'attendre quelque tems, ſoit par l'irréſolution ordinaire aux Femmes que la peur retient lorſqu'elles ſont ſur le point d'exécuter ce qu'elles ont entrepris, ſoit pour ce que le Sr. de Luines parlant d'envoyer le Sr. de Cadenet pour la voir au nom du Roi, elle eſpéroit de recevoir de lui quelque reméde. Le deſir extrême qu'elle en avoit, donnoit lieu à la trompérie de cette eſpérance, quoiqu'elle ſût d'autre côté que Deagen n'avoit point de honte de dire qu'il ſe perdroit plutot que de permettre qu'elle revînt auprès du Roi.

Barbin lui manda qu'elle ne devoit point différer davantage, ni attendre la venuë de Cadenet, tels Gens faiſant parler Sa Majeſté comme ils vouloient, ne lui diſant rien de la part du Roi que ce que bon leur ſembloit, & ne raportant rien au Roi de ce qu'elle leur diſoit que ce qui faiſoit à leurs deſſeins; que les lettres qu'elle é-

cri-

crivoit à Sa Majesté ne pourroient pas être déguisées comme leurs paroles, que difficilement l'empêcheroient ils de les lire, & ce que disoit Deagen lui faisoit connoître qu'il étoit tems qu'elle agit.

Mr. de Rohan l'assuroit en cela avec grande affection, & communiquoit avec Mr. de Montbason beaupere de Luines, qui se chargeoit d'ôter de son esprit les méfiances qu'on lui avoit données de la Reine, & le porter à condescendre à se vouloir réconcilier avec elle ; ce qu'il faisoit en partie, parce qu'il étoit mécontent dudit Sieur de Luines, qui étoit si resserré en la propre vûë de soi-même, qu'il n'avoit point d'égard au bien de son Pere, comme il l'eût désiré : & l'un & l'autre donnoient avis à Barbin de tout ce qu'ils faisoient. Le premier le pressoit qu'il sollicitât la Reine d'agir promptement, ou sinon qu'elle étoit en danger de demeurer long-tems en son éxil.

Le Duc d'Epernon & Mr. de Bellegarde se montroient aussi fort affectionnez à la Reine, & faisoient état de parler eux-mêmes au Roi pour lui remontrer l'injustice avec laquelle on la tratoit. Ils avoient été fort maltraitez d'elle, qui les avoit éloignez par les menées du Maréchal d'Ancre, à la mort duquel ils n'étoient

pas

pas à la Cour: mais ils se trouvoient aussi maltraitez de ceux-ci, & l'injure présente étant plus sensible que celle qui est passée, & celle qui nous est faite par une personne d'éminente qualité moins que celle que nous recevons d'une personne vile, ils devinrent favorables à la Reine par la mauvaise volonté qu'ils avoient contre l'état présent.

Ces quatre étoient les principaux qui s'entremettoient pour la Reine, & les uns ne savoient rien des autres, tous se raportoient à Barbin, qui donnoit avis à la Reine des choses qui se passoient. Tous ces desseins étant connus au Sr. de Luines, à qui on raportoit toutes les lettres & les réponses qui s'écrivoient, & lui semblant qu'il en avoit assez pour prendre prétexte conte Barbin, Persan & son Frere, & d'autre part ne voulant pas que les choses passassent plus avant, & étant étonné de voir les siens propres inclinez pour la Reine, il voulut rompre ce commerce, & ôter à la Reine toute l'espérance de se pouvoir raprocher du Roi.

Il crut devoir commencer par m'ôter toute communication avec elle, laquelle croyant ne pouvoir me retrancher qu'en m'envoyant bien loin, ils m'adressérent une lettre du Roi du 7. d'Avril, par la-

quelle il m'écrivoit que ſur les avis qu'il recevoit des allées & venuës & diverſes menées qui ſe faiſoient aux lieux où j'étois, dont l'on prenoit des ombrages & ſoupçons qui pouroient aporter de l'altération au repos & tranquilité de ſes Sujets & au bien de ſon ſervice, il me commandoit de partir au plutot, & me retirer dans Avignon, pour y demeurer juſqu'à ce que j'euſſe autre commandement de ſa part: à quoi ſatisfaiſant promptement, je lui donnerois occaſion de demeurer toujours dans la bonne impreſſion qu'il avoit euë de moi, mais ſi j'y manquois, il ſeroit obligé d'y pourvoir par autre voye.

Je ne fus pas ſurpris à la réception de cette dépêche, ayant toujours attendu de la lâcheté de ceux qui gouvernoient, toute ſorte d'injuſte, barbare & déraiſonnable traitement. Mais quand je l'euſſe été, le tems auquel je la reçus m'eût conſolé, étant le propre jour du Mercredi Saint. Je mandai à Sa Majeſté que, ſi j'avois beaucoup de déplaiſir de reconnoitre la continuation des mauvais offices qu'on me rendoit auprès d'elle, j'avois un extrême contentement d'avoir occaſion de lui témoigner mon obéïſſance; que je partirois dès le Vendredi, & pour ſatisfaire au commandement qu'il lui plaiſoit me faire d'aller

en Avignon, où je ſerois très-content ſi ceux qui m'en vouloient me laiſſoient vivre auſſi exemt de ſoupçon que je le ſerois de coulpe : cependant, puiſqu'on m'accuſoit d'avoir fait des menées en ces quartiers contre le ſervice de Sa Majeſté, je la ſupliois très-humblement de vouloir envoyer quelqu'un ſur les lieux, qui, dépoüillé de paſſion, pût prendre connoiſſance de la vérité, étant ſûr que par ce moyen Sa Majeſté reconnoitroit mon innocence.

Le Sr. de Richelieu mon frere & le Sr. de Pont-de-Courlay mon beau-frére reçurent le même commandement & le même exil que moi. Encore nous fut ce une grande conſolation de ne nous voir pas ſéparez, bien qu'ils ne le fiſſent pas à cette fin, mais pour pouvoir prendre garde à nous tout d'une même vüe.

La Reine ſe plaignit bien haut de mon baniſſement, mais elle reçut des réponſes abſolües de refus, & en même tems tant de ſujets de plaintes pour elle même, qu'elle eut ſujet d'oublier celui-là. Je puis dire de moi avec vérité & ſans bleſſer la modeſtie, que quelqu'animoſité qu'ils me portaſſent ils me trouvérent auſſi peu dans les papiers de ceux qui manioient les affaires, comme convaincu d'avoir mal fait,

que dans la Chambre des Comptes, comme ayant reçu des bienfaits en servant.

J'obéïs à la Reine dans sa Régence, mais de qui tout le monde recevoit il les volontez du Roi que de sa bouche ? Il n'y a personne qui ne doive connoitre que le vrai Serviteur doit redresser les volontez de son Maitre à une fin avantageuse pour lui, mais que lorsqu'il ne les peut conduire où il veut, il les doive suivre où elles vont. J'ai eu habitude avec le Maréchal, mais qui a jamais oui parler que des civilitez fussent des crimes ? Si c'est un crime, qui en est exemt ? Qui est celui dans l'état d'éminente condition qui ne soit coupable de cette faute ? Le Sr. de Villeroy ne refusa pas d'entrer dans son alliance, ce personnage n'a eu pour ennemis que ceux qu'il n'a pas voulu avoir pour serviteurs, ou qui après l'avoir été ont bien voulu non conserver ses bienfaits, mais en perdre la mémoire.

Si on considére le tems, on trouvera que celui auquel il s'est enrichi est celui où les Srs. Brulart, de Villeroy, & Jeannin étoient employez aux affaires, & qu'il n'a eu nulle dignité, ni office, ni nulle Charge depuis leur éloignement. Ceux qui avoient pris racine du tems du feu Roi, qui tenoient le timon des affaires, pouvoient

voient aucunement empêcher l'accroiſſement de cette plante ; il leur étoit aiſé, vû qu'ils étoient en autorité dès longtems, & qu'il n'y étoit pas encore, le feu Roi l'ayant contenu dans la ſimplicité de ſa condition.

Si c'eſt un crime que d'être apellé de ſon tems aux affaires, où eſt l'innocence du Sr. du Vair ? Si être ſorti de Charge contre ſon gré lui donne cet avantage d'être innocent, avoir voulu ſortir par cinq fois avec inſtance & de mon propre mouvement, ne me doit il pas donner la même qualité ?

Si ç'a été une violence que de prendre les armées pour empêcher les mauvais deſſeins des Princes qui s'étoient unis contre l'Etat, pourquoi ceux qui les ont conſeillez au dernier moment n'en ſont ils pas taxez ? N'eſt ce pas le Garde des Sceaux du Vair qui a fait la premiére Déclaration ſur l'empriſonnement de Mr. le Prince contre lui & ſes Adhérans ?

Mr. de Villeroy n'a-t-il pas dit ſouvent à la Reine ſur le progrès des armes du Roi, qu'il ne reſtoit autre choſe qu'à les pourſuivre, qu'il ne manquoit à ſes conſeils que de les faire exécuter ? Depuis la chute même de la Reine il n'a pu diſſimuler qu'on lui avoit cette obligation,

& à ses nouveaux Ministres d'avoir ouvert le chemin de conserver l'Etat, & empêcher les troubles, ne trouvant rien à redire en leur conduite, mais seulement en l'introduction, n'estimant pas leur autorité légitime pour ce qu'elle lui étoit préjudiciable.

De m'accuser moi & mes Compagnons d'être Espagnols, pour ce que nous avons ménagé l'intelligence, comment le peut on sans en convaincre ceux qui en ont fait & conseillé l'alliance, qui aux oposi-tions des Princes contre ce dessein ont toujours répondu qu'elle étoit nécessaire au bien de cet Etat & au repos de nos Voisins?

Mais avec quelle franchise ai-je dit mes sentimens au Maréchal, quand le service du Roi l'a requis? Lors même qu'il s'agissoit des Espagnols, ne trouve-t-on pas une de mes lettres dans les papiers du Maréchal d'Ancre, par laquelle led. Maréchal m'ayant écrit, sur l'occasion de l'union que les Princes firent à Soissons, qu'il étoit d'avis, puisqu'il se trouvoit tant de mauvais François, qu'on eût recours aux Etrangers pour maintenir l'autorité du Roi, & qu'il étoit tems à ces fins de se servir des Espagnols, qui seroient bien aises en cela de nous faire ressentir un effet avan-

tageux de l'alliance de ces deux Couronnes; je lui répondis qu'il ſe falloit bien donner de garde de ſe ſervir de cet expédient, qui le rendroit odieux à tous les François, qui prendroient ce prétexte pour dire qu'étant étranger il en voudroit introduire en France pour ſe rendre maitre de l'autorité & de la perſonne du Roi, que les bons François étoient en aſſez bon nombre pour réſiſter à ceux qui s'étoient éloignez de leur devoir, qu'aureſte tous les ſecours d'Eſpagne étoient toujours plus en aparence qu'en effet, ce qui faiſoit qu'outre qu'il n'étoit point néceſſaire & qu'il n'étoit pas à propos pour s'en ſervir, quand on le feroit, on n'en tireroit pas grand fruit?

Le Sr. Servin, animé de la paſſion du tems, & de ce que je n'avois pu ſatisfaire à quelques intérêts qu'il avoit prétendus pendant que j'étois au maniment des affaires, n'oublia rien de ce qu'il put pour faire prendre cette lettre & quelques autres en mauvais ſens. Mais l'équité de Mrs. de la Cour, qui trouvérent fort mauvais qu'il requît en ces occaſions un ajournement perſonnel contre moi, & qui ſe moquérent de ſes concluſions, me fit un autentique témoigrage de l'aprobation qu'ils voulurent donner à ma conduite. Qui ne

ſait la querelle que j'eus avec lui, pour le détourner de la réſolution qu'il avoit priſe d'envoyer les Gardes à Soiſſons, & laiſſer le Roi dèsarmé en un tems ſi difficile, lui repréſentant que ce procédé pourroit irriter le Roi contre lui, & donner penſée au peuple qu'il le vouloit avoir abſolument entre ſes mains, ce qui pourroit lui aporter beaucoup de préjudice? Comme les Princes furent réduits à l'extrémité, je maintins toujours contre ſes avis que le Roi les avoit aſſez châtiez, en faiſant voir qu'il le pouvoit faire.

Quels conſeils donnai-je à la Reine depuis que je fus hors de la Cour, ſi ce n'eſt qu'elle ne devoit avoir aucun ſentiment des choſes paſſées, & que le Maréchal & ſa Femme s'étoient attiré leurs malheurs & leurs peines par leur mauvaiſe conduite, bien que non par leur crime, que tout ce qu'elle avoit à faire étoit de ſe gouverner modérément, que ſes actions préſentes juſtifiaſſent celles du paſſé, faiſant paroitre une ſi grande différence entre elle poſſédée par la Maréchale d'Ancre & non poſſédée, qu'on jugeât clairement que tout ce qu'on pourroit remarquer d'odieux au paſſé venoit de ſes conſeils?

Mais tout cela n'empêcha pas que par une haine qui eſt toujours aveugle & par-

tant

tant à l'égard de laquelle toutes les raiſons ſont inutiles, & pour s'aſſurer dans l'anxiété de la crainte en laquelle ils vivoient, ils ne vouluſſent à quelque prix que ce fût me voir hors du Royaume, au préjudice du ſervice que j'étois obligé de rendre au Peuple que Dieu m'avoit commis, comme ils m'empêchoient déja de rendre au Roi celui auquel j'étois tenu.

Je paſſai toute l'année en l'exil, quoique mon Frere étant devenu veuf durant ce tems, je les ſupliaſſe de lui permettre de faire un petit voyage en ſa maiſon pour mettre ordre à ſes affaires, & de me preſcrire un lieu proche d'eux tel qu'ils voudroient, n'en exceptant aucun, où je puſſe demeurer pour caution de ſes actions & des miennes, me ſoumettant encore outre cette aſſurance à recevoir de la part de Sa Majeſté telle perſonne qu'elle auroit agréable, pour avoir égard à mes comportemens. Mais cela fut en vain.

En même tems qu'ils m'envoyérent en Avignon, ils reſſerrérent Barbin, & lui ôtérent cette ombre de liberté qu'ils lui avoient donnée dans la Baſtille, diſant qu'il en abuſoit, & qu'au lieu d'écrire des lettres de ſimples complimens à la Reine, il tramoit avec elle des menées préjudiciables au ſervice du Roi. Dès le lende-
main

main qu'ils l'eurent resserré, ils lui envoyérent le Sr. de Bailleul & un autre Conseiller d'Etat pour l'interroger. Il refusa de répondre, pour ce qu'il croyoit que le Sr. de Bailleul étoit encore Maitre des Requêtes, & se défioit que les Commissaires alloient bien vite en des procès criminels. Mais lui ayant dit qu'ils étoient Conseillers dEtat, lesquels ne font le procès à personne, & qu'ils étoient seulement venus pour ouir & faire écrire par le Sr. d'Andilly qui étoit commis pour cet effet ce qu'il auroit à dire sur quelques lettres & mémoires qu'ils lui présenteroient, & que ce n'étoit qu'une affaire domestique dont le Roi vouloit avoir la connoissance, il consentit de répondre.

Lors ils lui présentérent les copies des lettres qu'il avoit écrites à la Reine, & celles que la Reine lui avoit envoyées, & le vouloient rendre grandement criminel par ses lettres, les prenant en sens qu'ils vouloient non au sens des paroles auquel elles étoient conçuës : & entr'autres choses interprétoient ce que nous avons dit qu'il lui avoit mandé, parcequ'elle savoit ce qu'avoit dit Deagen, lui montroit qu'il étoit tems qu'elle agît, qu'ils vouloient entendre par là qu'il faloit qu'elle fît tuer Deagen, comme s'il n'y avoit point d'au-

tres

tres moiens que de tuer Deagen, & que ſa mort ſervît beaucoup aux affaires de la Reine. Enfin quand il eut expliqué cette affaire, il les éclaircit de ce doute, comme il fit de tous les autres, leur remontrant que le deſſein de la Reine étoit de voir le Roi par le moyen & les bonnes graces de Luines, & que pour ce ſujet elle y employoit Mr. de Montbaſon ſon beau-pere & Mr. de Rohau ſon parent.

Ils vinrent pluſieurs jours de ſuite l'interroger, & au ſortir d'avec lui s'en alloient chez le Chancelier & le Garde des Sceaux du Vair, où quelques uns choiſis du Conſeil les attendoient & délibéroient ſur ſa dépoſition. Les accuſations étoient frivoles, les défenſes étoient fort ſolides: le Chancelier & le Garde des Sceaux, quoiqu'ils fuſſent ſes ennemis, ne furent pas d'avis non plus que le Préſident Jeannin qu'on paſſât plus outre en cette affaire, laquelle il jugeoient ne pouvoir réuſſir qu'à ſon hônneur. Luines, qui eſpéroit avoir des moyens de la faire paſſer pour bonne, & venir à bout de faire porter le jugement ſelon ſa paſſion, voulut que l'on continuât le procès. Il eſt vrai qu'il le preſſoit quand il penſoit avoir aſſez de Juges gagnez, & l'arrêtoit quand le jugement lui paroiſſoit incertain.

Tandis qu'il se comportoit si violemment en sa conduite, il essayoit de gagner une bonne réputation par autre moyen. Il fit révoquer la Paulette par Arrêt du Conseil du Roi dès le commencement de l'année, continuant néanmoins la vénalité, pour gratifier, disoit il, les Officiers, & leur donner le moyen d'accommoder leurs affaires.

En Février il fit donner un autre Arrêt au Conseil en faveur des Peres Jesuites, par lequel il leur fut permis d'ouvrir leurs écoles au Collége de Clermont, selon le desir qu'ils en avoient depuis leur rétablissement, & la poursuite que depuis la mort du feu Roi ils en avoient continuellement faite, sans avoir néanmoins jusqu'alors pu surmonter les grandes difficultez qui s'y étoient rencontrées, & principalement l'oposition de l'Université, laquelle encore en cette occasion ne se rendit pas, & voyant que c'étoit une résolution prise, & qu'ils ne gagneroient rien au Conseil, fit deux Decrets, par lesquels elle empêchoit qu'aucuns Ecoliers ne pussent aller en leur Collége. Mais les Jésuites en ayant fait plainte, par un autre Arrêt du 26. d'Avril lesdits Decrets furent cassez.

Le Roi d'autre côté demeura ferme pour l'exécution de l'Arrêt qu'il avoit donné en son Conseil en faveur des Ecclésiasti-

ſiaſtiques de Béarn, les rétabliſſant en leur Bénefices, & remplaçant aux Miniſtres le revenu d'iceux ſur ſon domaine du pays, de proche en proche; car ceux de la Religion P. R. qui avoient reçu commandement d'envoyer des Députez pour voir procéder au remplacement deſd. biens eccléſiaſtiques, ne pouvant gouter de ſe voir deſſaiſir du bien réel qu'ils avoient, & être remis ſur la bourſe du Roi, voulurent tenir en Béarn une Aſſemblée pour cela composée des trois Etats du pays & des Députez des Egliſes Prétenduës du haut Languedoc & de la baſſe Guienne, afin d'intéreſſer tout le parti Huguenot en cette affaire. Ce que Sa Majeſté ſachant, elle commanda à Leſcun, qui étoit venu vers elle pour la lui faire agréer, de ſe retirer, & leur dire qu'il la leur défendoit: ce qui fit qu'ils réſolurent de la faire en la ville de Caſtelgeloux au premier de Mai. Mais le Roi ayant donné commandement au Parlement de Bordeaux & Chambre de l'Edit à Nerac de procéder contre ceux qui y aſſiſteroient, comme contre perturbateurs du repos public, les Conſeillers de lad. Ville & ceux qui avoient charge des autres Places de la Guyenne tenuës par les Huguenots, refuſérent de l'y recevoir: autant en firent ceux de la Vil-
le

le de Tonneins, où au refus de Castelgeloux ils pensoient aller. Desorte qu'ils furent contraints de retourner en Béarn pour être hors du ressort de Bordeaux, & choisirent Ortez pour leur Assemblée qu'ils convoquérent au 15. de Mai. Le Roi fit une Déclaration, par laquelle il déclaroit criminels de Léze-Majesté tous ceux qui s'y trouveroient : mais nonobstant cela ils ne laissérent pas de la tenir, parcequ'ils avoient le Parlement du pays à leur dévotion.

Le Commissaire du Roi y arriva pour l'exécution dud. Edit de la mainlevée & remplacement, il y fut traité comme en terre ennemie, il reçut mille outrages de paroles par les Ecoliers d'Ortez qu'on suscita contre lui, sans que le Parlement ni le Sr. de la Force Gouverneur, y missent aucun ordre, & led. Parlement par Arrêt du 29. de Juin refusa de procéder à la vérification dud. Edit, & ordonna que très-humbles remontrances seroient faites à Sa Majesté, pour la suplier de laisser les choses en l'état qu'elles étoient. Le Roi en ayant eu avis, envoya une jussion aud. Parlement, sur laquelle ils donnérent seulement un Arrêt interlocutoire, supliant Sa Majesté de pourvoir à la conservation des droits de ses Sujets

jets de la Religion Prétenduë Réformée.

Il prit aussi son des affaires d'Italie, de peur que l'accusation qu'il faisoit contre la Reine & les Ministres qui avoient gouverné sous son autorité d'avoir trop incliné vers l'Espagne, ne fût rétorquée contre lui même. Il envoya Modéne pour aider à Mr. de Bethunes à poursuivre l'éxécution des Traitez de Pavie & d'Ast, pour ce qu'il fâchoit aux Espagnols de rendre Verceil contre leur coutume, & que Dom Pedro retardoit de jour en jour. Le Roi fut contraint de parler hautement à l'Ambassadeur d'Espagne, & lui dire que, quelques troubles qu'ils eût en son Royaume, il ne laisseroit pas de passer les monts pour faire tenir la parole qui lui avoit été donnée: ce qui fit tel effet, que le 15. de Juin, Verceil fut rendu, & les choses promises exécutées de part & d'autre.

Semblablement aussi furent exécutées toutes les choses promises par le Traité qui avoit été fait entre les Vénitiens & l'Archiduc Ferdinand, pour la pacification des troubles qui avoient été entr'eux.

Toutes ces choses, qui témoignoient un soin & du zéle pour la justice, la Religion, & la gloire du Roi, donnoient

aux

aux peuples & à ceux qui ne ſavoient pas le ſecret du cabinet bonne eſtime du Gouvernement, & leur faiſoit deſirer qu'il demeurât en la main de ceux qui l'avoient.

Luines ne perdoit pas ce tems favorable à l'avancement de ſa grandeur & à l'établiſſement de ſa Maiſon. Il échangea la Lieutenance-Générale du Gouvernement de Normandie, qu'il n'avoit priſe l'année paſſée que pour être avec plus d'autorité en l'Aſſemblée des Notables à Roüen, pour le Gouvernement de l'Iſle de France & des Villes de Soiſſons, Noyon, Chauny, Coucy, & autres, qu'avoit le Duc de Mayenne, auquel il fit donner le Gouvernement de Guyenne avec celui du Château Trompette, & de quelques autres places dans le Bordelois, que le Colonel d'Ornano tenoit, lequel on récompenſa d'une Charge de Maréchal de France & de la Lieutenance-Générale de Normandie.

Il eut encore la Fére & Laon, par la remiſe que lui en firent le Duc de Vendôme & le Marquis de Cœuvres, qui en étoient Gouverneurs. Comme il s'élevoit & ſe fortifioit d'un côté, il parachevoit de ruiner tant qu'il pouvoit le parti qui lui étoit contraire, à oprimer & à lui faire

re

re condamner toute la conduite de la Reine. Ce procès faisoit un grand bruit à la Cour, & sembloit qu'il y eût eu des menées capables de renverser toute la France : on sollicitoit de la part du Roi les Juges avec instance, comme on avoit fait ceux de la Maréchale d'Ancre, on demandoit gain de cause & non justice.

On mêla en cette affaire quelques Personnes, qui par leur imprudence avoient fait quelques écrits mal dirigez sur le sujet de Luines & des affaires du tems. Durand fut mis prisonnier pour ce sujet, & un nommé Sity Florentin qui avoit été Sécretaire de l'Archevêque de Tours frere de la Maréchale d'Ancre. Un même livre fut imputé à tous deux, & même peine leur fut ordonnée d'être rompus & brulez avec leurs écrits en la gréve, & un Frere dud. Sity qui n'avoit fait simplement qu'en transcrire une copie fut pendu. Ils essayoient par ces condamnations de foüiller Barbin & quelques autres Particuliers, qu'ils mêloient avec lui par leur sang, confondant leurs accusations qui sont entiérement différentes. Plusieurs autres sont pris prisonniers, les uns sont mis à la Bastille, les autres au Fort-l'Evêque, & tous à dessein d'être conduits à la mort. Bournonville & Persan sont

du

du nombre, & au lieu de geoliers qu'ils étoient gardant les autres ils deviennent prisonniers eux mêmes. Les Luines avoient un vieil dessein d'ôter Bournonville de la Bastille & à Persan, la garde de Mr. le Prince, depuis ils avoient conçu quelque mauvaise volonté contre eux, parcequ'ils avoient vu des lettres de Barbin & de la Reine, par lesquelles il paroissoit que Bournonville lui étoit favorable, & que la Reine en avoit du ressentiment de bonne volonté vers lui.

Ils essayérent premiérement de tirer de gré Persan du Bois de Vincennes, & lui firent offrir de l'argent pour cela, lui représentant qu'y ayant aparence qu'il fût coupable de toute la menée de Barbin, ils ne vouloient pas enfoncer cette affaire, mais qu'ayant soupçon de lui, il n'étoit pas raisonnable qu'ils lui confiassent la garde de Mr. le Prince. Il répondit des paroles assez hautaines, sur lesquelles ils le firent mettre à la Bastille, & Bournonville aussi, & établirent en sa place le Sr. du Vernet, parent de Mr. de Luines. On feint qu'ils ont voulu mettre en liberté Mr. le Prince, & par ce moyen renverser l'Etat, tenant sa sortie la perte du Royaume. Quoiqu'ils n'eussent pas peu contribué à la chute de la Reine, on les accuse de desirer son réta-

blisse

bliſſement auprès du Roi, & on les traite comme criminels.

L'on arrête Madame du Tillet femme de condition ſur de ſimples ſoupçons : on méne des Religieux à la Baſtille auſſi librement qu'en leur couvent : on la remplit de toutes ſortes des perſonnes, nulle condition ni qualité n'étant capable de mettre à couvert ceux qui étoient jugez avoir quelqu'empreinte d'affection pour la Reine dans le cœur, on s'attaque à tout le monde. Ceux de la faveur ſoupçonnent le Duc de Montbaſon pere du Sr. de Luines, & avec raiſon, ſi la plupart de ceux qui ſont maltraitez ſont coupables, puiſqu'ils ne ſont chargez d'autres crimes que d'avoir diſcouru avec lui des moyens de faire faire par l'intervention de ſon Gendre une action glorieuſe au Roi en rapellant ſa Mere au grand avantage de ſon Etat & de ſes Favoris.

Deagen prit toutes les réponſes que Barbin, Bournonville, la Ferté qui étoit au Duc de Rohan, les deux hommes de Barbin, & un Sergent de la Baſtille avoient faites, & les communiqua au Sr. Laſnier Conſeiller au Grand-Conſeil, qui, après les avoir vûës & communiquées à quelques uns de ſes amis, lui promit qu'il feroit donner un Arrêt de mort contr'-

eux.

eux. Luines ayant ſu cette bonne volonté, fit dreſſer une commiſſion au Grand-Conſeil pour leur faire leur procès. Laſnier & la Greſliére ſont les Raporteurs de cette affaire: Barbin demande comme Sécretaire du Roi d'être renvoyé au Parlement, il en eſt débouté, & eſt ordonné qu'il procédera devant le Grand-Conſeil. Luines envoye querir tous les Juges l'un après l'autre, & leur recommande cette affaire: Laſnier tous les ſoirs alloit chez lui lui rendre compte de ce qui ſe paſſoit, & pour s'acquiter promptement de ſa promeſſe en laquelle il étoit engagé, il le voulut juger ſur les réponſes qu'il avoit faites aux Conſeillers d'Etat, dont nous avons parlé, quelques proteſtations qu'il fît qu'il leur avoit répondu comme devant perſonnes qui ne venoient point là pour lui faire ſon procès, & partant qu'il ne s'étoit pas expliqué autant qu'il devoit faire quand il étoit queſtion de le juger. Mais il inſiſta ſi fort à ce que la demande qu'il faiſoit d'être oui plus amplement là deſſus fût raportée au Grand-Conſeil, qu'ils le firent, & on lui accorda ce qu'il deſiroit.

Il ſe plaignoit inceſſamment de ce qu'on ne lui parloit point du ſujet pour lequel on l'avoit mis priſonnier, qu'il avoit été

dans le Conſeil du Roi ſous le Gouvernement de la Reine, & avoit eu la Charge des Finances dont il avoit diſpoſé abſolument, qu'on l'accuſât là deſſus & qu'on l'intérogeât s'il y avoit délinqué, que c'étoit une grande honte de l'avoir empriſonné & ne lui parler pas du ſujet pour lequel on lui avoit fait ce traitement; mais lui faire ſon procès ſeulement pour ce qu'il avoit fait depuis qu'il étoit détenu à la Baſtille, qui n'étoit que ce que le plus religieux Capucin eût pu faire de moyenner la réconciliation du Roi & de la Reine, laquelle il ne ſavoit pas avec quelle conſcience on lui pouvoit imputer à crime de Léze-Majeſté.

Cependant on donnoit d'autre côté ajournement perſonnel à pluſieurs Domeſtiques de la Reine, à Chanteloupe, à Codony, & à Selvage, dont les deux derniers étoient des plus néceſſaires auprès de ſa perſonne. Il eſt vrai que la Cour, ayant honte du peu de fondement avec lequel on les avoit accuſez, les renvoya abſous. Ils venoient néanmoins aux fins qu'ils prétendoient, puiſqu'ils ne vouloient qu'étourdir le peuple & lui donner une impreſſion aparente de quelque grand crime, puiſque tant de Gens de condition & ceux même qui aprochoient le

plus

plus près de la Reine y étoient embaraſſez.

On ne châtie pas ſeulement les actions, on examine les paroles, on ſupoſe des deſſeins : ſi on parle on prend pied ſur des mots innocens, on donne un ſens préfix à des paroles indiférentes, ſi on ſe tait on impute le ſilence à crime, eſtimant qu'on couvre quelque choſe qui ne ſe dit point. Tems déplorable où il y a égal péril à parler, & à ſe taire ! Si on va, tout voyage eſt mal interprété, & on ſuſcite des traitres & des eſpions qui ſuivent à la piſte pour decouvrir des nouvelles : tous ceux qui ſont pris ſont interrogez, & ce qui eſt une choſe inouïe & qui fait horreur à y penſer ſeulement, on force les dépoſitions le plus qu'on peut pour mettre le nom de la Reine en des procés, ayant pour but de l'enveloper en la perte des autres.

A la contenance des Juges il eſt aiſé de voir qu'ils ſont aſſis non pour inſtruire leur procès, mais pour ordonner de leur ſuplice. Enfin ils ſont tous jugez, ceux qui avoient écrit des choſes qui leur déplaiſoient ſont condamnez, comme nous avons dit des autres qui ſont accuſez pour être ſerviteurs de la Reine ; ceux à qui ils en veulent le moins ſont déclarez innocens

cens & remis en liberté, les autres paſſent pour coupables.

Le fait de Barbin eſt remarquable. Ils lui en vouloient avec une grande animoſité, à cauſe de la paſſion qu'ils voyoient qu'il avoit au ſervice de la Reine, & ſa fidélité qu'ils n'avoient jamais ſu ébranler. Ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire condamner, il n'y eut Juge à qui ils ne parlaſſent, mais Dieu fut le plus fort, les plus Gens de bien de la Compagnie reconnoiſſans ſon innocence & deſirans le délivrer, ne crurent pas en avoir un meilleur moien que de le condamner à un ſimple baniſſement, craignant quelqu'autre violence plus grande de la part de Luines. Mais le nombre des autres qui étoient gagnez étoit ſi grand, qu'il ne laiſſoit pas de paſſer d'une voix à la mort, ſi un des Juges qui opinoit ne ſe fût évanoüi, car on l'emporta hors de l'aſſemblée, & on attendit que ſes eſprits fuſſent revenus. Peut-être avoient ils opinion que celui là dût opiner contre lui : revenu qu'il fut & rentré en la Compagnie, il commença à opiner en ces mots. » Mrs. » vous voyez en quel état j'ai été, Dieu » m'a fait voir la mort qui eſt une choſe » ſi terrible & effroyable, que je ne me » puis porter à condamner un innocent » com-

» comme celui ci de qui il s'agit. J'ai » oui quelques opinions qui vont au banis» sement, s'il y en a quelqu'une plus » douce je prie le Conseil de me le dire, » afin que j'en sois. » Et à l'heure même quasi tous les jeunes Conseillers furent d'avis de son banissement. Tous les Présidens, hormis le Sr. de Bercy, & quasi tous les anciens Conseillers à qui on avoit parlé & que l'on avoit mandez au Louvre pour cet effet, se préterent à la passion de ses Ennemis.

Par le même Arrêt, qui fut du 30. d'Aout, Bournonville fut condamné comme criminel de Léze-Majesté à avoir la tête tranchée : Persan & Madame du Tillet à s'abstenir de la suite de la Cour & de la Prévôté de Paris pour l'espace de cinq ans. On bannit hors du Royaume pour le même tems le Sr. de la Ferté & un des Serviteurs de Barbin, faisant donner grace aux autres, d'autant qu'ils avoient ce qu'ils voûloient qui étoit la Bastille, la garde de Mr. le Prince, & la condamnation de Barbin, par laquelle ils prétendoient justifier sa prison, & couvrir les injustices & violences avec lesquelles ils avoient procédé contre lui.

Néanmoins sa condamnation leur sembla trop douce. Il fut banni par ses Juges, plus

plus pour l'ôter de la main de ſes Ennemis qu'en intention de leur plaire : mais cette peine ne ſatisfait pas leur paſſion, la crainte qu'ils ont de ce pauvre infortuné fait qu'ils lui commuent ſon banniſſement en une priſon rigoureuſe. Choſe du tout contraire à la nature des graces, qui remettent de la peine au lieu de l'augmenter.

Ce bruit venant aux oreilles de la Reine lui perça le cœur d'une douleur très-ſenſible. Joint qu'elle ſut que, comme on étoit ſur le jugement de ce procès, le Chancelier, le Garde des Sceaux, & le Préſident Jeannin s'étant accordez à témoigner qu'il faloit étoufer cette affaire & ne la pas pourſuivre à l'extrémité comme on faiſoit, Luines, dit qu'il n'eût jamais cru que M. le Chancelier premier Miniſtre de l'Etat eût favoriſé une perſonne qu'on pouvoit dire l'unique ennemi de l'Etat. L'autre lui répliquant qu'il deſiroit ſavoir de quelle perſonne il parloit, il dit qu'il étoit bien aiſé de l'entendre, & qu'il parloit de la Reine-Mére, qui devoit être conſidérée comme la plus puiſſante, voire la ſeule cauſe des déſordres.

Ces injures atroces qui bleſſoient Sa Majeſté, & tant d'infames artifices deſquels

on se servoit pour divertir d'elle l'affection du Roi, lui redoublérent l'ennui qu'elle ressentoit de son absence, & l'obligérent de se servir des copies de lettres que Barbin lui avoit envoyées il y avoit longtems pour le Roi, M. de Luines & le Duc de Montbason, par lesquelles se plaignant à Sa Majesté des déplaisirs qu'elle recevoit, elle la suplioit qu'elle pût aller à Paris pour étant plus proche d'elle lui rendre plus facilement compte de ses actions, & prioit Luines de l'assister en ce juste desir & de la délivrer de servitude, & le Duc de Montbason d'y porter l'esprit de son beau-fils. Le Roi fut touché de ses lettres, mais ils le détournérent de lui donner contentement par mille artifices, ne lui représentant pas seulement que si elle vient il n'aura plus d'autorité, mais qu'ils apréhendent même que sa vie ne soit pas en sureté : le desir de regner étant tel en eux, qu'il n'y a lien de sang, de raison ni de justice qui puisse arrêter leur fureur.

D'un côté ils mesurent le péril qui leur pourroit arriver de la présence de la Reine à l'atrocité des injures qu'ils lui avoient faites, & ne peuvent prendre d'elle assurance, quelque promesse qu'elle leur fît. D'autre part demeurant leur ennemie ils

vou-

vouloient avoir lieu de la faire paroître tout autre qu'elle n'étoit, & pour ce ſujet eſſayoient de la tenir éloignée , d'autant que les objets ſont peu ſouvent & difficilement vus de loin tels qu'ils ſont en effet. Ainſi ils repréſentent au Roi qu'il eſt important de la tenir éloignée , & lui font paſſer leurs propres intérêts pour ſiens , & d'abondant encore craignant que tous les artifices ne fuſſent pas aſſez forts pour arrêter les vrais ſentimens de la nature, & que la Reine aſſurée du bon naturel du Roi ne vînt à l'imprévu , ils envoyérent des troupes à l'entour de Blois lui boucher le paſſage.

Davantage on lui défendit de plus ſortir de Blois , les promenades lui ſont dèsſormais limitées, les converſations bornées à certaines perſonnes qu'ils tenoient tout à eux , nul ne la peut voir quoique ſon chemin ſoit au lieu de ſon ſéjour ſans permiſſion expreſſe , celui qui la demande ſe rend ſuſpect de crime, celui qui fait gloire de ne la voir pas quoiqu'en paſſant eſt eſtimé d'une fidélité éprouvée , digne de récompenſe.

On envoye diverſes perſonnes vers elle pour lui détacher de l'eſprit la penſée qn'elle avoit de voir le Roi , & ainſi l'empêcher non ſeulement par force , mais en

core volontairement. Modéne & le Pére Arnoux lui ſont envoyez pour cet effet, tous deux ſéparément : ils y travaillent puiſſamment à divers voyages qu'ils y font, comme l'un met en avant les conſidérations d'Etat pour l'en détourner, l'autre lui propoſe qu'elle ne le pouvoit entreprendre avec conſcience, vû le mal qui en arriveroit au Public. Entr'autres raiſons on ne craignoit point de lui dire que ſi cela arrivoit la France étoit perduë, parceque ſon arrivée contraindroit de mettre M. le Prince en liberté pour la contrecarrer, & que de cette oppoſition naitroit la ruine de l'Etat. Ils la menacent de pire traitement : on parle de la chaſſer hors de France, enfin on l'intimide de ſorte que ſa bouche fut contrainte de proférer ce dont ſon cœur étoit bieu éloigné, & de promettre par ſerment ſur les Saints Evangiles, qui à cet effet lui furent préſentez par le Pére Arnoux, qu'elle n'iroit jamais vers le Roi ſi on ne l'envoyoit querir premiérement, & en cas qu'elle y vînt, ne lui donneroit point de conſeils, ni ne ſe mêleroit point d'aucune affaire.

Bien que ces choſes outrepaſſaſſent tout devoir & tout exemple, & que ces aſſurances fuſſent telles, que, joint à la force qu'ils avoient en main, il ſemblât qu'il

fût

fût ſuperflu d'en demander davantage, néanmoins la connoiſſance de leur crime, qui eſt toujours craintive & ne peut trouver de ſureté, les fit paſſer plus avant, & deſirer d'elle la déclaration ſuivante, qu'elle donna au Pére Arnoux écrite & ſignée de ſa main en un autre voyage qu'il y fit exprès pour ce ſujet.

» Marie, par la grace de Dieu Reine » de France & de Navarre, Mére du Roi. » Dieu qui ſait l'intérieur de nos penſées, » ayant par ſa divine Providence voulu, » pour faire voir à un chacun la pureté » des notres, & pour nous relever du » doute auquel nous étions que des Gens « mal affectionnez n'euſſent rendu par » leurs calomnies ordinaires le Roi mal » ſatisfait de nous, qu'il plût au Roi no- » tredit Sieur & fils touché de ſon bon » naturel nous faire pleinement entendre » & confirmer par ſes lettres & de la bou- » che du Révérend Pére Arnoux de la » Compagnie de Jéſus & ſon Confeſſeur » ordinaire la pureté de ſon ame, ſa pru- » dente conduite au Gouvernement de » ſon Etat, & ſon amour ſingulier en » notre endroit : nous qui conforme- » ment à nos ſouhaits avons reſſenti par » ſa venuë des preuves de cette affection » qui nous fait eſpérer toute ſorte de bon

» traitement, le Roi notre Sieur & fils
» étant inviolable en ses promesses, pour
» reconnoissance de la joye que nous en
» avons & pour en rendre un chacun bien
» informé & de nos bonnes & sincéres
» intentions à y correspondre par une
» bonne conscience & union de volonté,
» avons fait & faisons au Roi notredit
» Sieur & fils devant Dieu & ses Anges
» les soumissions, protestations, & pro-
» messes ci-après déclarées. De n'avoir
» pour maintenant ni pour l'avenir, non
» plus que j'ai eu par le passé, desir ni
» pensée qui ne tendent à la prospérité &
» avancement de ses affaires, au bien, re-
» pos, & grandeur de son Etat, & de
» lui vouloir rendre les devoirs & obéïs-
» sances qui lui sont dus comme à notre
» Roi & souverain Seigneur, résignant
» toutes nos volontez en ses mains. De
» n'avoir aucune correspondance dedans
» ni dehors le Royaume en chose quel-
» conque qui puisse préjudicier à son ser-
» vice, dèsavouant toutes personnes de
» quelque état & qualité qu'ils soyent
» qui sous notre nom & autorité se vou-
» droient ingérer d'aucunes pratiques &
» menées, ou feroient aucune chose con-
» tre la volonté du Roi notredit Sieur &
» fils & la notre. D'avertir aussi notredit
» Sieur

» Sieur & fils des raports & ouvertures
» contraires à ſon ſervice, & de ceux qui
» nous les auroient faits, au cas qu'il y
» en eût de ſi téméraires; de déférer &
» faire connoître ceux qui ſeront ainſi mal
» affectionnez, même de ſe joindre ſi
» beſoin eſt à la pourſuite qui ſera faite
» contre eux pour en donner enſuite la
» punition exemplaire. De n'avoir aucune
» volonté de retourner à la Cour, que
» lorſque le Roi notredit Sieur & fils nous
» l'ordonnera, deſirant non ſeulement en
» cela, mais en toutes autres choſes, ob-
» ſerver religieuſement ſes commande-
» mens. Que ſi nous avons ſouhaité avec
» paſſion ce voyage, ç'a été pour avoir
» l'honneur de le voir, & pour lui faire
» connoître par nos déportemens pleins de
» reſpect & d'obéïſſance que l'on nous
» avoit blâmée ſans ſujet, n'ayant eu au-
» cun deſir de nous mêler d'affaire com-
» me l'on avoit voulu faire accroire au Roi
» notredit Sieur & fils, qui doit regner
» ſeul, & qui peut par ſa prudence mieux
» que par l'entremiſe de qui que ce ſoit
» gouverner ſon Etat avec la juſtice & ré-
» putation qui y eſt requiſe, reconnoiſ-
» ſant que les bonnes qualitez, & incli-
» nations qu'il y avoit dès ſon jeune âge,
» nous avoient été autant de promeſſes
 » des

» des effets qu'il y fait reluire de sa pru-
» dente conduite. Nous finirons par une
» vérité tirée de notre cœur, qui est que
» si la conservation du Roi notredit Sieur
» & fils dépendoit de notre perte, nous y
» consentirions, pour lui témoigner que
» nous l'honorerons plus que nous ne nous
» aimons nous mêmes. Et afin que cette
» déclaration puisse être notoire à un cha-
» cun, nous avons convenu qu'il en soit
« expédié plusieurs copies, pour être
» publiées si notredit Sieur & fils le desi-
» re. Fait à Blois le 3.e jour de Novembre
» 1618. »

Tout cela ne suffit pas encore, ils la veulent resserrer davantage, & font dessein de la mettre dans le Château d'Amboise. Ils demandent le Gouvernement de Normandie dont elle étoit pourvuë, on parle même de la faire entrer dans un monastére, & le Sieur de Villesavin qui étoit un des siens, mais afidé à la faveur, lui propose d'y entrer de son mouvement.

Tant de mauvais traitemens qu'elle n'eût jamais pensé, lui en font encore attendre d'autres pires qu'elle ne se pouvoit imaginer, croyant que leur malice trouveroit tous les jours de nouveaux moyens de lui faire du mal puisqu'ils lui en avoient déja tant fait, dont il n'y en avoit point

point d'exemple en perſonne devant elle. En ces triſtes attentes, ſans eſpoir de mieux, elle paſſa le reſte de l'année ſans autre compagnie que de ſes larmes & ſoupirs.

Sur la fin de l'année le Cardinal de Savoye vint en France, pour remercier le Roi de l'aſſiſtance Royale que le Duc ſon pére avoit reçuë de Sa Majeſté, & lui demander Madame ſa ſeconde ſœur en mariage pour le Prince de Piémont, laquelle lui fut accordée, ſans qu'on en envoyât demander le conſentement à la Reine ſa mére, qui tint ce traitement le plus cruël qu'aucun qu'elle eût reçu juſqu'alors, lui étant fait en une choſe ſi intime comme lui étoit Madame ſa fille.

Durant cette année l'Empereur Mathias, qui avoit il y avoit un an fait élire l'Archiduc Ferdinand Roi de Bohéme à la charge qu'il ne ſe mêleroit des affaires du Royaume qu'après ſa mort, fit le même du Royaume de Hongrie en ſa faveur. Mais incontinent après Ferdinand ſe ſaiſit de la perſonne du Cardinal Cleſel, Chef du Conſeil dudit Empereur, en haine, ce diſoit-on, de ce qu'il s'étoit opoſé tant qu'il avoit pû aux ſuſdites démiſſions de l'Empereur; mais ſous prétexte qu'il fomentoit un ſoulévement très-grand qui

étoit survenu en Bohéme, où tout le Peuple s'étoit revolté contre l'Empereur sous la conduite du Comte de la Tour, à raison de quelques temples que ceux qu'ils apellent Evangélistes, c'est-à-dire, Communians sous les deux Espéces, avoient voulu faire bâtir en quelques terres ecclésiastiques qui ne les avoient pas voulu soufrir, & avoient été soutenuës de l'Empereur,

Ce soulévement vint si avant qu'ils tinrent en Mai les Etats contre la volonté de Sa Majesté Impériale, jettérent ses Conseillers du haut on bas par les fenêtres du Château de Prague, ensuite prirent les armes, firent une armée, se défendirent contre celle que l'Empereur envoya contre eux, se rendirent maitres de la Bohéme, silesie, & Moravie, reçurent promesse d'assistance des Protestans d'Allemagne & des Etats de Hollande.

Le Roi Ferdinand & l'archiduc Maximilien suposant que le Cardinal Clezel, comme nous avons dit, connivoit avec eux, le firent arrêter à Vienne le 20. de Juillet au retour de Presbourg, ou il avoit servi ledit Roi en son assomption au Royaume de Hongrie. Et, afin de conserver au moins en aparence, selon ce qui se pouvoit en telles rencontres, l'honneur du

dû à ſa dignité, en l'arrêtant ils lui firent prendre un bonnet & un vêtement noir, le firent monter en un caroſſe, & l'envoyérent par relais de caroſſes juſqu'en Tirol. De ce pas ils allérent trouver l'Empereur qui ne ſavoit rien de ce deſſein, & aimoit uniquement ledit Cardinal, & lui dirent qu'ils l'avoient fait arrêter parcequ'il vouloit troubler l'union qui étoit entr'eux : ce qu'il reçut avec autant de déplaiſir que la foibleſſe & la maladie enlaquelle il ſe trouvoit l'obligérent à témoigner le contraire. Ce lui fut un bien petit échange de maux qu il avoit faits à l'Empereur Rodolphe ſon frére, du reſſentiment deſquels il étoit mort.

La mort du Cardinal du Perron qui arriva en Septembre eſt bien digne de clorre cette année, & ſa mort & ſa vie méritent d'être remarquées. Il étoit d'une Maiſon noble de la baſſe Normandie, né toutefois en Suiſſe, dont il ſe glorifioit à cauſe de la fidélité de la Nation. Son Pére fut Miniſtre, & mourut le laiſſant jeune. Il vint à la connoiſſance de la vérité peu de tems après, & eut cette bénédiction de ramener ſa Mére au giron de l'Egliſe des l'âge de 20. ans il parut comme un prodige d'eſprit & de ſcience, & fut choiſi par le Roi Henry III. pour

un de ses Lecteurs, & de ceux qui faisoient devant lui des discours sur les matiéres qu'il leur proposoit où il excella tellement qu'il n'y avoit personne qui osât se comparer à lui. Après sa mort, le Roi Henry IV. venant à la Couronne, & l'Hérésie tenant le dessus, il la confondit en une conférence qu'il eut à Mantes l'an 1592. avec le Ministre Rotan, qui est un homme insigne entre les Hérétiques; depuis lequel tems ils fuirent toujours la lice avec lui, & n'osérent comparoitre où il étoit, ce qui ne donna pas peu de branle à l'esprit du Roi, pour l'incliner à se ranger à la Religion Catholique. Il fut depuis envoyé à Rome par Sa Majesté, pour obtenir de Sa Sainteté l'absolution de son hérésie. A son retour il fut fait Evêque d'Evreux, l'an 1601. fit la célébre conférence de Fontainebleau, en laquelle il emporta une telle victoire contre l'hérésie, que le Roi qui jusques alors étoit chancelant se confirma en sa foi, & le pernicieux livre de du Plessis Mornay contre la Messe perdit toute créance même envèrs les Hérétiques. Peu après il fut fait Cardinal, & envoyé à Rome pour y servir le Roi, où étant il fut fait Archevêque de Sens & Grand-Aumônier de France. De là re-

ve-

venant en France l'an 1607. il composa les œuvres que depuis sa mort nous avons vus en lumiére. C'étoit un homme doux & sans fiel, facile, bienfaisant, & libéral, froid de son naturel, & difficile de mettre en train de parler, mais quand il étoit échaufé, il ne pouvoit être épuisé ni se taire; tenant en cela, ce semble, de la France de laquelle il avoit tiré sa premiére origine, & de la Suisse en laquelle il étoit né. Il mourut très-chrétiennement d'une supression d'urine, assisté de l'Evêque de Nantes & du Pére Bérule Supérieur Général des Prêtres de l'Oratoire, n'ayant autre regret en sa mort que de n'avoir pas résidé en son Archevêché.

ANNÉE 1619.

La continuation des maux qui non seulement rompt les chaines les plus fortes de la patience, mais donne du sentiment aux plus insensibles, força enfin la Reine, nonobstant la résolution qu'elle avoit prise de suprimer ses maux par la soufrance, à chercher les moyens les plus puissans de sortir hors de la servitude en laquelle elle étoit injustement détenuë, après avoir tenté en vain tous les autres plus doux.

Elle

Elle ne vouloit pas croire au commencement toutes les menaces qui lui étoient faites de l'envoyer hors du Royaume, ou l'enſerrer dans un monaſtére croyant que ſon éloignement étoit un aſſez fâcheux exil ; & le Château de Blois, dans lequel elle étoit arrêtée non ſeulement au milieu des Gens de guerre qui étoient autour d'elle, mais de ceux qui ſe diſoient être ſes ſerviteurs & étoient ſes ennemis, lui ſembloit une priſon aſſez étroite, pour aſſouvir la mauvaiſe volonté de ceux qui la haïſſoient. Mais enfin conſidérant par l'expérience du paſſé que ceux qui lui en vouloient ne trouvoient aucune violence difficile pour ſe maintenir en l'état où ils s'étoient établis par la même voye, elle n'en fait plus de doute, & ſe réſout de ſortir de la miſére en laquelle elle étoit, qu'elle eût volontiers ſuportée, ſelon que je lui ai oüi dire pluſieurs foi, ſi elle n'en eût apréhendé une plus grande.

Chanteloupe, qui étoit venu auprès d'elle 15. jours après que je fus parti de Blois, commença à travailler à cette fin. Tous les Grands de la Cour, qui étoient mécontens, ne manquoient pas de faire diverſes propoſitions à ces fins : tous parloient ſelon leur paſſion, & peu faiſoient des ouvertures raiſonnables ; beaucoup échauf-

échauffoient l'esprit de la Reine & des Siens, & peu lui donnoient des remédes. Enfin, après que l'on eut longtems écouté ceux qui parloient sur ce sujet entr'autres le Duc de Mayenne, le Prince de Joinville, le Cardinal de Guise, le Duc de Bellegarde, & autres Particuliers, après même qu'on eut consulté le Duc de Boüillon qui étoit tenu pour un oracle en telles affaires, on estima que le plus propre pour servir la Reine en cette occasion étoit le Duc d'Epernon, tant à cause de son Gouvernement qui étoit en lieu où il la pouvoit retirer aisément, qu'à cause de son humeur audacieuse plus tenante que celle de tous les autres.

Chanteloupe faisoit de Blois à Paris plusieurs voyages inconnus, pour conférer avec tous ceux qui étoient plus propres à animer la Reine qu'à la secourir. Rucelay, qui quelque-tems après la mort du Maréchal d'Ancre avoit obtenu permission de demeurer à la Cour sur la découverte qu'il fit à Luines des deniers que le feu Maréchal avoit à Rome sous son nom, & le service qu'il promit lui rendre pour les lui faire toucher, travailloit aussi de son côté, quoique sans commission & sans aveu, & avec si peu de discrétion, que les Favoris outrez de son insolence le

fi-

firent chaſſer de la Cour. Ce qui l'anima, non ſeulement à travailler plus que jamais à cette fin, mais lui donna commodité de le faire, vû qu'il ſe retira dans une Abbaye qu'il avoit en Champagne, aſſez proche des Ducs d'Epernon qui étoit à Metz & de Boüillon qui étoit à Sedan, pour avoir communication avec eux.

Le Duc de Boüillon eſtima toujours que perſonne ne pouvoit mieux ſervir la Reine en cette occaſion que le Duc d'Epernon, que comme il pouvoit plus commodément que perſonne la retirer de Blois pour la recevoir à Loches, qui n'en eſt qu'à 13. lieuës, & de là la conduire à Angoulême, perſonne ne pouvoit auſſi mieux que lui faire une puiſſante diverſion du côté de Champagne, à cauſe de l'excellente place qu'il avoit, & la commodité qu'il avoit d'avoir des Etrangers ſoit de Hollande ſoit d'Allemagne, où il avoit l'alliance qu'on ſait qu'il a avec l'Electeur Palatin & le Prince d'Orange, ſoit de Liége dont les terres ſont contiguës à celles de ſa Principauté.

Mais il ſe rencontroit de grands obſtacles en ce projet qui ſe faiſoit pour la liberté de la Reine. Les Ducs d'Epernon & de Boüillon étoient ſi mal enſemble, qu'ils ne pouvoient prendre confiance l'un

à

à l'autre : ils avoient ſi mauvaiſe opinion de Ruſſelay, tant parcequ'il étoit étranger, qu'à cauſe de ſa légéreté, variété & mauvaiſe conduite qu'il avoit témoignées en tous les lieux & en toutes ſortes d'occaſions, qu'ils ne vouloient prendre aucune confiance en lui. D'autre part le Duc de Boüillon ne faiſoit jamais rien ſans argent, & qui plus eſt le Duc d'Epernon & lui en avoient beſoin pour une telle entrepriſe : la Reine n'en avoit point, tant parceque pendant ſa Régence elle n'avoit pas été fort ſoigneuſe d'en amaſſer, que pour ce qu'elle avoitconfié ce qu'elle en avoit mis à part entre les mains de la Grande-Ducheſſe de Florence qui gouvernoit lors l'Etat de ſon fils qui étoit mineur, qu'elle bien éloignèe de la ſecourir du ſien en une telle occaſion ne voülut jamais lui rendre 200000. écus qu'elle lui gardoit pour s'en ſervir à tems.

Si les Ducs de Boüillon & d'Epernon étoient en défiance de Ruſſelay, la Reine l'êtoit encore davantage : ce qui l'obligea à les faire avertir qu'ils n'euſſent aucune créance en ce Perſonnage. Sa Majeſté en uſa ainſi, non ſeulement pour éviter le dégout de ces Seigneurs, mais en outre parceque le Duc de Bellegarde qui étoit à la Cour lui avoit écrit que cet homme ſe gou-

gouvernoit si imprudemment dans la Cour, & se faisoit de fête si indiscrétement ez affaires de la Reine, que s'il continuoit il les perdroit tous, ce qui donna lieu à Sa Majesté de faire dire au Prince de Joinville & à ceux à qui elle avoit confiance dans Paris, de n'en prendre aucune en cet esprit chaud & boüillant.

Nonobstant l'aversion que le Duc d'Epernon avoit de cet esprit, & les avis qu'il en avoit reçus de la Reine, il n'eut pas plutôt vu ce Personnage dans Metz où il l'alla trouver de son mouvement, que passant d'une extrémité à l'autre il s'ouvrit entiérement à lui du dessein qu'il avoit de servir la Reine au desir qu'elle avoit de sortir de Blois. Au bout de quelques jours il fit un voyage en secret à Sedan, avec aussi peu de commission que celle qu'il avoit quand il fut à Metz, où il gagna aussi sinon la confiance du Duc de Boüillon qui n'étoit pas aisée à avoir, au moins la souffrance qu'il s'entremit en toutes ces affaires, qui enfin, par d'autres négociations, & entr'autres d'un nommé Vincence Sécrétaire du feu Maréchal d'Ancre que la Reine envoya au Duc d'Epernon, réüssirent au contentement de Sa Majesté.

Il arriva beaucoup de traverses en cette négociation. Ce Vincence, allant trouver

le Duc d'Epernon chargé d'une lettre qu'il avoit desirée, par laquelle la Reine le conjuroit par la mémoire du feu Roi de l'assister en sa sortie, lettre qui contenoit tous les motifs qu'on pouvoit prendre pour colorer son action, fut arrêté à Troyes, & étant reconnu, fouillé si exactement qu'on décousit tout son habit hormis au lieu où il l'avoit cachée, après n'avoir rien trouvé, la fermeté avec laquelle il soutint qu'il s'en alloit en Allemagne par les Grisons, fit qu'en lui donnant la liberté on lui donna lieu d'achever son voyage.

Il arriva ensuite que, lorsque le Duc d'Epernon fut résolu à partir de Metz pour aller trouver la Reine, Rucelay fut si imprudent que de dépêcher un Page qu'il avoit au Comte de Bresne qui étoit à Blois, pour lui donner avis par une lettre du jour du partement du Duc d'Epernon, & assurer la Reine de la résolution qu'il avoit de la tirer du lieu où elle étoit. Ce Page infidéle & traitre, sachant bien qu'il portoit quelque chose d'important, fut expressément à Paris pour rendre la dépêche au Duc de Luines; mais le Sieur Villier Conseiller de la Cour, qui étoit serviteur de la Reine, étant averti de son arrivée, & lui ayant tiré les vers du nez, lui don-

na 300. écus pour tirer ſa dépêche, & le tint quelque-tems à couvert chez lui.

Le Duc de Bellegarde ſachant obſcurément qu'il ſe faiſoit quelque deſſein pour la ſortie de la Reine, & que le Duc d'Epernon y étoit mêlé, écrivit une lettre de ſix feuilles à Sa Majeſté, par laquelle, après avoir dépeint le Duc d'Epernon de vives couleurs, il concluoit que ſi elle ſe mettoit entre ſes mains, elle ſeroit plus priſonniére qu'elle n'étoit au lieu où elle étoit; que ſon humeur tirannique lui devoit aſſez faire connoître la vérité de ſon avis, ſans qu'il falût de grandes raiſons pour le prouver, pour la détourner même de ce deſſein. Il lui offrit de la retirer en Bourgogne, dont Sa Majeſté ne fit pas de cas: elle reconnoiſſoit trop la jalouſie en laquelle ce Perſonnage s'eſt nouri toute ſa vie, & l'envie qu'il a de la gloire d'autrui voire même de celle à laquelle il n'eſt pas capable d'aſpirer, pour ajouter foi à ſes avis. Il eſt bien vrai qu'elle apréhendoit l'humeur du Duc d'Epernon, mais elle étoit en un tel état, que tout autre lui ſeroit meilleur: elle ſavoit en outre très-bien, qu'encore que le Duc de Bellegarde fût capable de lui offrir retraite, il ne l'étoit pas de ſe résoudre à la lui donner, beaucoup moins de ſoutenir une

ne telle action, quand même il la voudroit faire.

Comme rien ne la détourna du traité qu'elle avoit fait pour se retirer à Angoulême, rien ne put divertir aussi le Duc d'Epernon de partir de Metz pour la venir servir en cette occasion. Il y étoit allé dès l'année précédente sur des mécontentemens imaginaires, mais en effet par la seule inquiétude de son naturel qui ne peut suporter de voir personne au dessus de lui, comme il témoigna assez, en ce que peu auparavant son partement rencontrant Luines sur le degré du Louvre, il lui dit, *vous autres Messieurs vous montez, & nous descendons.*

Il ne fut pas plutôt à Metz, qu'il y fit des siennes, & se comporta si violemment envers la Justice, que le Président même fut contraint de s'en absenter. Le Sieur Favier Maitre des Requêtes fut envoyé pour remédier à ces désordres, & quant & quant porter au Duc d'Epernon commandement de ne point sortir de Metz jusques à ce qu'il eût ordre exprès de Sa Majesté, qui prenoit le sujet des mouvemens de Bohéme pour prétexte d'avoir besoin de sa prèsence sur cette frontiére pour son service.

Ledit Duc écrivit à Sa Majesté, & la

su-

ſuplia de trouver bon qu'il s'en allât chez lui, où la néceſſité de ſes affaires le rapelloit ; diſant qu'il ne s'eſtimoit pas être ſi miſérable ni ſi peu eſtimé de Sa Majeſté, qu'elle voulût ſe ſervir de lui en ſon âge pour faire paſſer plus ſurement des paquets en Allemagne. D'abord on lui accorda ſa demande, puis on la lui refuſa, puis après il obtint par l'entremiſe de quelqu'un de ſes Amis puiſſant à la Cour qu'on le lui accorderoit après un mois de délai.

Ce tems expiré après avoir pourvu la Citadelle de Metz de tout ce qui y étoit néceſſaire, il y laiſſa le Duc de la Valette en ſa place, & en partit ayant fait tenir quelques jours auparavant les portes de la Ville fermées, & ſemblablement auſſi quelques jours après qu'il en fut ſorti. De ſorte qu'on n'en eut point avis à la Cour, que par la lettre qu'il en écrivit au Roi du Pont de Vichy le 7. de Février, ayant déja traverſé la Lorraine & la Bourgogne, paſſé la Loire entre Deſize & Roane, & la riviére d'Allier audit Pont de Vichy.

Son partement de Metz étonna grandement les Favoris, qui ne ſe raſſurérent aucunement quand ils ſurent qu'au lieu d'aller à Blois comme ils le croyoient, il tira

droit

droit à Angouléme. Ce que le Duc fit expreſſément pour ôter l'imagination de ce qu'il vouloit faire & l'exécuter plus ſurement, ainſi qu'il fit, en ce que comme il fut à l'entrée de l'Angoumois, il retourna droit à Loches pour y recevoir la Reine que M. de Toulouze, maintenant Cardinal de la Valette, & le Sieur du Pleſſis Sergent de bataille Domeſtique & confident du Duc d'Epernon étoient allez querir à Blois, pour la rendre à Loches en même-tems que ledit Duc y arriveroit.

Etant réſoluë à ſa ſortie, & conſidérant que d'un côté on avoit mis des forces à l'entour de Blois qui ſervoient de rempart contre ſa liberté, que le Comte de Chiverny Gouverneur du Blaiſois avoit promis de s'opoſer à tous ſes juſtes deſſeins, que quelques-uns mêmes de ſes Domeſtiques étoient gagnez à cet effet, elle ſe trouve contrainte de ſe ſervir de la nuit pour couvrir ſa retraite, & de ne point rechercher d'autres portes que des fenêtres, d'autres degrés qu'une échelle. Elle deſcend donc de la hauteur de plus de ſix vingts pieds, & paſſant ſeule avec une de ſes Femmes, le Comte de Brennes ſon Premier-Ecuyer, deux Exemts de ſes Gardes, elle gagne un caroſſe qui étoit au

delà

delà du Pont, avec lequel accompagnée de huit Personnes elle se rendit à Montrichard à six grandes lieuës, delà, où elle rencontra le Cardinal de la Valette lors Archevêque de Toulouze avec 30. ou 40. Gentilshommes qui l'accompagnérent jusques à Loches, sur le chemin duquel elle fut reçuë du Duc d'Epernon assisté de 200. Chevaux.

Le Sieur de Luines, après avoir reçu les lettres du Duc d'Epernon par lesquelles il sut son partement de Metz, ne tarda guére à recevoir celles que la Reine lui écrivit de Loches, par lesquelles il aprit la sortie de Sa Majesté hors de Blois. Ce qui lui fut une nouvelle qui tempéra bien la joye qu'il recevoit du mariage du Prince de Piémont qui avoit été accompli le 10. de Février avec Madame Christine, & lequel il avoit traité sans en donner aucune part à la Reine-Mére, espérant par cette alliance se fortifier contre elle.

La lettre que la Reine écrivit au Roi étoit dattée de Loches du 23. de Février, par laquelle elle lui représentoit premiérement la nécessité qui l'avoit obligée à ce qu'elle avoit fait, laquelle elle disoit être sa longue opression de son honneur & de la liberté, & la raisonnable apréhension de sa vie : mais plus que tout encore la mau-

vaise

vaiſe conduite de ſes affaires, & le péril auquel ſe trouvoit ſon Etat dont elle le vouloit informer, ſe mettant premiérement en lieu ſûr, afin d'en avoir plus de liberté, le péril étant ſi préſent que le délai eût aporté de l'impoſſibilité aux remédes qui étoient encore lors ſûrs & honorables. En quoi elle avoit choiſi le Duc d'Epernon pour l'aſſiſter, ſuivant ce que le feu Roi ſur ſes derniers jours lui avoit commandé de ſe confier entiérement en ſa probité ez plus importantes affaires: ſupliant Sa Majeſté de lui préſcrire le moyen & la forme qu'il lui plait qu'elle tienne pour l'informer des choſes dont elle a à l'avertir, ce qu'elle veut faire ſans haine & ſans ambition, proteſtant ne vouloir prendre aucune part au Gouvernement auquel elle a éprouvé trop de péril & de déplaiſir, lorſqu'en ſon bas âge elle s'en eſt mêlée ſelon l'obligation qu'elle y avoit, & n'en deſiroit aucune autre que la gloire de le bien voir gouverner ſon Royaume par lui-même, & entendre un chacun content de ſon regne, louer ſes vertus en tel lieu qu'il voudra qu'elle achéve ſes jours.

Elle en écrivit une autre à peu près de pareil ſtile au Prince de Piémont.

Le Duc de Luines & ſes Adhérans ſurent par ſes lettres la ſortie de la Reine

avec un grand étonnement, sur les divers avis que l'on leur avoit donnez de ce dont ils virent l'événement.

Ils avoient pris résolution, à ce que le Duc de Chaulnes m'a dit plusieurs fois depuis, de mener le Roi à Blois, sous prétexte de visiter la Reine, pour en effet la mener honnêtement au Château d'Amboise, où il étoit arrêté qu'elle demeureroit à l'avenir sous bonne & sûre garde, ou l'envoyer à Moulins s'ils n'eussent pu se garentir des jalousies que Loches & l'Angoumois leur donnoient, quelque soin qu'ils pussent avoir de sa personne.

La Reine ne fut pas sitôt sortie de Blois, que le Conseil du Roi étonné ne songeât à tous les expédiens par lesquels ils pourroient se garentir de l'orage qu'ils prévoyoient devoir être beaucoup plus grand qu'il ne fut pas. Dèslors les Favoris commencérent à jetter feu & flamme contre Russelay, qu'ils estimérent auteur de la négociation qui avoit produit la délivrance de la Reine, envoyérent sous le nom du Roi par toutes les Provinces commander aux Gouverneurs & aux Villes de se tenir sur leurs gardes, donnérent force commissions pour lever des Gens de guerre, & se résolurent de terminer cette affaire par la voye des armes.

Le Roi cependant pour découvrir les ſentimens du Duc de Boüillon & l'obliger en quelque façon, lui écrivit pour lui demander ſon conſeil en cette occurrence: lequel avec dextérité lui manda d'aſſoupir ce mécontentement par remédes doux & benins, & ne troubler la paix de ſon Royaume en un tems où elle étoit ſi bien établie & chérie de ſes Sujets, ſachant qu'il y en a qui offrent leurs ſervices pour avoir de quoi deſſervir; qu'il vît paiſiblement ce que la Reine a à lui remontrer pour le bien de ſon Etat, qu'il ſeroit juge & de la ſincérité & de l'importance de ſes avis, & départiroit la récompenſe ou la punition ſelon qu'un chacun l'auroit méritée. Après avoir gardé la lettre de la Reine quinze jours entiers pour la tenir d'autant plus longtems en ſuſpens & en incertitude de la volonté du Roi, & bien concerté ce qui étoit à propos d'y répondre, le Roi lui manda le 12. de Mars qu'il étoit ſur le point de partir pour l'aller voir quand ſes lettres lui arrivérent, qu'il châtieroit l'injure qui avoit été faite à Leurs Majeſtez en l'action de ſon enlévement de Blois par ceux qui cherchent leur avantage dans la ruïne des Peuples & dans la diminution de ſon autorité, qu'il voit bien que la lettre qu'elle lui a écrite lui a été dictée

 par

par le Duc d'Epernon, & que ce qu'elle lui mande de l'opinion en laquelle l'avoit confirmée le feu Roi est tout contraire à ce qu'elle lui en avoit dit plusieurs fois, & qu'elle avoit surement éprouvé elle-même. Au reste que blâmer ceux qui sont auprès de lui, c'est le blâmer lui-même, pour ce que les résolutions de son Conseil partent de son jugement, après avoir ouï ceux là mêmes qui conseilloient le feu Roi: qu'aussi lui avoit-elle souvent mandé qu'elle loüoit Dieu de la sage & heureuse conduite de son Etat, & qu'elle étoit même contente du traitement qu'elle recevoit: que si, pour quelque occasion que ce fût, elle n'avoit point la demeure de Blois agréable, elle choisît quelqu'autre de ses maisons ou de celles de Sa Majesté qu'il lui plairoit, & que delà tous les avis qu'elle lui voudroit donner seroient bien reçus, mais non du lieu où elle étoit qui lui étoit suspect. Le Sr de Bethunes fut porteur de cette lettre, avec charge d'assoupir son esprit & essayer de la ramener à la volonté du Roi.

Le Prince de Piémont lui écrivit le même jour du même stile, ajoutant que le Duc son pere & lui serviroient le Roi de toutes leurs forces, pour ranger à la raison les ennemis du repos de sa Couronne, &

re-

redonner à Sa Majesté la liberté qu'on lui avoit ôtée en la retirant deBlois.

Auparavant que ces lettres lui fussent arrivées, elle écrivit le 10. de Mars au Roi, se plaignant de l'incertitude en laquelle on la tenoit si long-tems de sa volonté, & protestant qu'elle feroit retentir ses plaintes par toute l'Europe; qu'elle n'avoit commis aucune action qui pût être blâmée, n'y ayant loi au monde qui défend aux Personnes de chercher leur liberté & d'assurer leur vie, & principalement encore n'ayant fait cette action que pour le bien de l'Etat, & pour faire entendre au Roi des choses qu'il étoit nécessaire qu'il sût : néanmoins qu'elle voyoit de toutes parts des préparatifs de Gens de guerre contre elle, & qu'elle étoit marrie de se voir réduite à la nécessité de la défense.

Cette lettre fut accompagnée de trois autres au Chancelier, au Garde desSceaux, & au Président Jeannin. Le Roi lui répondit le 16. que, comme il avoit mandé par sa précédente, elle n'étoit pas en lieu d'où elle lui pût écrire les vrais sentimens de son ame touchant le Gouvernement de son Etat, qu'on ne peut accuser que le blâme n'en tombe sur lui; qu'on ne s'est pas contenté d'avoir tâché de lui imprimer

une mauvaiſe créance de ſes affaires, on s'efforce même de lui donner apréhenſion de ſes armes, qu'il ne veut employer que pour maintenir ſon autorité & la tranquillité publique, & pour s'oppoſer aux deſſeins de ceux qui ſous le nom de la Reine ont levé des Gens de guerre tant dedans que dehors le Royaume; qu'il ſaura diſtinguer l'intérêt de la Reine d'avec le leur, n'ayant autre réſolution que de l'aimer & l'honorer comme ſa mere, & de les punir comme Sujets rebelles & ennemis de ſon Etat; que les ſervices que ceux qui aprochent de ſa perſonne lui ont rendus & continuent de lui rendre ſont ſi ſignalez, qu'ils l'obligent à les proteger avec raiſon & juſtice; que ſi elle croit qu'il y ait quelque choſe à deſirer en ſon Royaume, elle lui peut dire quand elle voudra ce qu'elle en croit en ſon ame, ſans en faire éclater les plaintes en public, parceque cette voye n'a jamais été pratiquée que par ceux qui ont plus deſiré de décrier le Gouvernement que d'en procurer la réformation, qu'il lui a écrit & fait dire par le Sr de Bethunes qu'elle peut choiſir telle qu'il lui plaira de ſes maiſons, ou celles du Roi, pour y vivre avec une entiére liberté.

Mr le Chancelier, le Garde des Sceaux,

&

& le Préſident Jeannin accompagnérent cette lettre des leurs, tendantes à même fin, & lui conſeillérent de ſe mettre entre les mains de Sa Majeſté, & qu'elle recevroit tout le bon traitement qu'elle pourroit deſirer.

Pendant ces allées & venuës, un des Bouthillier, ſimple Eccléſiaſtique pour lors qui eſt depuis mort Evêque d'Aire, homme de cœur & d'eſprit tout enſemble, dont l'adreſſe & la fidélité étoient égales, & le Pere Joſeph Capucin, qui avoient beaucoup de déplaiſir de mon exil & grande paſſion au rétabliſſement de mes affaires dans le ſervice de la Reine, parlant avec Deagen de tous les maux qui étoient arrivez, firent enſorte que tous d'un commun accord eſtimérent qu'un des meilleurs moyens que le Roi pourroit pratiquer ce ſeroit de m'envoyer vers Sa Majeſté, pour adoucir ſon eſprit, & le retirer des violences où ils craignoient que celui de Ruſſelay & quelques autres ne la portaſſent.

Cet avis étant gouté du Sr de Luines & de Sa Majeſté, le Sr du Tremblay me fut dépêché avec ordre de Sadite Majeſté d'aller trouver la Reine, ſur l'aſſurance qu'elle prenoit qu'en la ſervant fidélement je ne voudrois pas lui donner aucun con-

ſeil contre le bien public & ſon ſervice particulier.

Auſſitôt que j'eus reçu la dépêche de Sa Majeſté, bien que le tems fût extraordinairement mauvais, que les neiges fuſſent grandes & le froid extrême, je partis en poſte d'Avignon pour obéïr à ce qui m'étoit préſcrit & ce à quoi j'étois porté par mon inclination & mon devoir. Mais ma diligence fut bientôt interrompuë, en ce qu'étant auprès de Vienne, je trouvai dans un petit bois trente Gardes du Sr d'Alincour conduits par ſon Capitaine des Gardes qui viennent à moi les armes baſſes, & me dirent avoir commandement de m'arrêter. Je priai ce Capitaine de me faire voir le pouvoir qu'il en avoit, ce dont il ſe trouva dégarni : il me répondit qu'il exécutoit les ordres du Sr d'Alincour qui avoit ceux du Roi ; je lui dis que j'obéïſſois volontiers parcequ'ils avoient la force en main, & non par aucune connoiſſance que j'euſſe qu'il eût juſte pouvoir d'entreprendre ce que ſon Maître lui avoit commandé.

Au même tems le Sr du Tremblay partit pour aller trouver le Sr d'Alincour, & lui juſtifier qu'il étoit venu par l'ordre de Sa Majeſté me querir, voir ceux qu'il diſoit avoir reçus de la Cour pour m'arrêter,

ter, & voir ceux qui étoient les plus récens. Il se trouva en effet que le Sr d'Alincour n'en avoit aucun, mais que son Fils lui avoit mandé, au premier instant que la nouvelle de la sortie de la Reine arriva à Paris, que le Sr de Luines étant auprès du Roi lui avoit dit, si votre Pere pouvoit arrêter l'Evêque de Luçon il nous feroit grand plaisir, & sur cette parole il avoit envoyé dans Avignon des Espions pour savoir quand j'en partirois, & faire une entreprise qui n'étoit pas difficile, puisqu'il n'étoit question que d'arrêter un homme qui venoit seul en poste.

Aussitôt queledit Sr d'Alincour eut vu les ordres du Roi que ledit Sr du Tremblay m'avoit aportez, il changea ses rigueurs en civilitez, & fut bien fâché de s'être trop hâté en cette occasion, où sa passion avoit bien plus paru que son obéïssance, puisqu'il n'avoit point d'ordre. Il m'envoya un carosse qui me rencontra à trois lieuës de Lion, écrivant à son Capitaine des Gardes qui fut bien honteux de la façon avec laquelle il m'avoit traité dans Vienne, faisant voir à tout le monde & la mauvaise volonté de son Maître & sa malice & son peu d'esprit tout ensemble, en ce que non content de m'avoir

 fait

fait entrer dans Vienne comme un criminel avec tant d'apparence qu'il le devoit éviter s'il eût été habile homme, je vis sur les dix heures du soir étant à l'hôtellerie prêt à me coucher l'effet d'une partie qu'il avoit dressée auparavant lorsqu'il me vint arrêter.

Vingt on trente hommes apostez vinrent devant ma porte, où ils mirent l'épée à la main, & firent semblant de se battre contre les Gardes dudit Sr d'Alincour : le chamaillis des épées étoit si grand & le nombre des coups de carabines que tirérent lesdits Gardes tel, que je croyois qu'il y en eût vingt ou trente morts sur la place. Je fis appeller le Capitaine, & le priai de me dire ce que c'étoit : à quoi d'abord il me répondit que je le devois mieux savoir que lui-même, & que c'étoient des Gens qui me vouloient sauver. Je lui dis qu'il en auroit bien aisément connoissance, puisque dans une Ville obéïssante au Roi, comme étoit celle où j'étois, il ne se pouvoit que tous ceux qui restoient d'un si grand combat ne fussent pris, que je le priois d'envoyer promptement querir les Chefs de la justice pour informer d'une telle action en laquelle moi-même je me rendois partie. Il me dit qu'il n'étoit point besoin de faire cette information,

qu'il

qu'il lui ſuffiſoit de connoitre le deſſein qu'on avoit eu, & l'avoir empêché. Je le priai alors qu'au moins en ſa préſence je puſſe parler aux bleſſez, afin que tous deux enſemble nous découvriſſions l'origine de cette affaire : il me répondit qu'il n'y avoit perſonne de bleſſé, parceque ſes Compagnons avoient eu cette diſcrétion qu'ils avoient tiré haut pour faire peur ſeulement. Je répliquai, » & tant de coups d'épée que nous avons entendus ont-ils » été ſans effet « ? Il me dit que par la grace de Dieu il n'y avoit perſonne de bleſſé. Alors je confeſſai que l'état auquel j'étois ne me put empêcher de lui dire, » je penſois lorſque vous m'avez arrêté » ſans pouvoir, que vous fiſſiez votre » charge avec ignorance, mais je recon- » nois qu'il y a bien autant de malice » pour le moins «.

La nuit ſe paſſa, & le lendemain cet homme fut bien étonné quand il vit que ſon Maître s'étoit mécompté. Lors au lieu de recevoir de moi des paroles qui lui puſſent déplaire, je lui parlai avec toute la civilité qu'il me fut poſſible, & ne penſai qu'à me retirer de ſes mains & de celles de ſon Maître.

Le Sr d'Alincour me fit force excuſes que je reçus en payement, & auſſi-tôt que

 j'eus

j'eus dîné avec lui, je partis pour continuer mon voyage en poste comme j'avois commencé. J'allai jusques à Limoges avec toute liberté, mais le Sieur de Schomberg y arrivant le même jour que j'y passai, j'eusse été au hazard d'un pareil accident, si l'apréhension que j'en eus ne m'eût fait changer mon chemin, ce qui fut si à propos que ledit Sieur de Schomberg m'a dit plusieurs fois depuis qu'il m'avoit fait courre toute la nuit, pensant que je fusse Monsieur de Toulouze.

J'arrivai le lendemain à Angoulême le Mercredi de la semaine sainte. Comme je pensois être arrivé à bon port, c'est là où je trouvai plus de tempête : le Duc d'Epernon, Russelay, Chanteloupe, & plusieurs autres peu unis s'accordérent tous en ce point de s'opposer à moi, je ne trouvai quasi personne en la maison qui m'osât regarder de bon œil que Madame de Guercheville.

D'abord je trouvai la Reine en Conseil, où, bien qu'elle sût que je fusse en sa chambre, elle étoit tellement obsédée des esprits qui étoient lors auprès d'elle, qu'elle n'osa me faire entrer. Ces Messieurs enfin avertirent la Reine de mon arrivée qu'elle savoit mieux qu'eux, lui don-

donnérent avis que j'étois venu par l'ordre du Roi ſur des lettres du Sr de Luines, ce qu'elle n'ignoroit pas auſſi, vû que le Sr Bouthillier étoit parti de Paris pour la venir trouver, au même tems que les ordres du Roi me furent envoyez par le Sr du Tremblay, pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit paſſé. Ils tâchérent de découvrir en quel état j'étois en l'eſprit de Sa Majeſté, mais ſans effet, ſachant parfaitement diſſimuler quand elle croit qu'il y va de ſon ſervice.

La retenuë avec laquelle elle agiſſoit ſur mon ſujet leur faiſant croire que je n'avois pas grande part en ſa bienveillance, leur donna l'audace de lui dire qu'elle devoit ſe garder de moi, ce qu'elle écouta ſans les croire. Ils ajoutérent qu'il ſeroit très-dangereux que j'entraſſe dans ſon Conſeil préſentement, parceque s'il s'y faiſoit quelque accommodement, ceux de la Cour croiroient que j'en ſerois auteur.

A cette propoſition Sa Majeſté témoigna de la répugnance, juſques à ce que m'ayant fait l'honneur de me dire tout ce qui s'étoit paſſé, je la ſupliai de leur dire le lendemain qu'en me demandant la façon avec laquelle je deſirois la ſervir, je lui avois témoigné que je n'avois autre volonté que les ſiennes : mais ſi elle me permettoit

mettoit de lui dire mes pensées, je ne devois point me mêler des affaires qui étoient sur le tapis, parcequ'il étoit raisonnable que ceux qui les avoient commencées les missent en leur perfection.

Aussitôt que cette cabale entendit cette réponse, jamais Gens ne furent si étonnez. Après avoir tenu Conseil entr'eux, ils dirent à la Reine qu'il paroissoit bien que j'avois mauvaise opinion de ses affaires, puisque je n'avois pas desir d'entrer dans leurs Conseils. Sa Majesté repartit qu'ils se trompoient; que je ferois volontiers ce qu'elle desireroit, mais qu'elle avoit connu que je ne voulois donner ombrage à personne. Lors ils supliérent la Reine de me donner le lendemain entrée en son Conseil, & me commander de dire mon avis sur les affaires : ils estimoient que la crainte de la Cour m'empêcheroit de parler hardiment à l'avantage de la Reine, & qu'ainsi ils me décréditeroient auprès d'elle.

La Reine m'ayant fait l'honneur de m'avertir du changement de leur desir, je résolus avec elle de suivre le lendemain leur intention. Je parle ainsi, parceque comme alors j'avois l'honneur de servir la Reine en ses affaires, elle prenoit telle part en mes intérêts qu'elle trouvoit bon de m'y donner conseil.

Le

Le lendemain l'heure du Conseil étant venuë, j'y entrai comme les autres, & pour montrer ma modestie je faisois état d'y parler fort peu. Enfin ces Mrs faisant trop connoitre l'extrême desir qu'ils avoient de savoir mes sentimens sur les affaires qui étoient sur le bureau, je pris la parole & leur dis qu'ils ne devoient point trouver étrange si j'opinois mal en l'affaire présente, parceque je ne savois ni les particularitez de ce qui s'étoit passé, ni quelles intelligences Sa Majesté avoit au dedans & au dehors du Royaume, mais que je leur ferois voir ingénuement ma franchise en leur disant que je pensois avoir assez de connoissance pour leur dire que pour bien faire aller les affaires de Sa Majesté je voudrois faire tout le contraire de ce qu'ils avoient fait jusques alors, que j'avois vu diverses lettres que la Reine avoit écrites à la Cour fort piquantes & fort aigres, & que je voyois autour d'elle fort peu de Gens de guerre pour la défendre, & aprenois qu'on n'avoit pas fait grand préparatif pour en avoir davantage, qu'à mon avis il falloit écrire civilement sans bassesse pour adoucir les esprits de la Cour, & s'armer puissamment pour se mettre en état de se garantir de quelque mauvaise humeur qu'ils pussent prendre.

Cet

Cet avis, qu'ils ne pouvoient condamner avec raiſon, leur ôta tout moyen de me contredire, mais non pas la volonté de me mal faire. Deux jours après le Duc d'Epernon vint trouver la Reine, pour lui dire que Ruſſelay ayant ſu que Sa Majeſté m'avoit donné les Sceaux, (ce qui n'étoit pas vrai, bien qu'elle me les eût deſtinez dès Blois) étoit réſolu de la quitter ſi elle continuoit en cette volonté. La Reine lui répondit que cette penſée qu'elle avoit euë n'étoit point nouvelle, puiſqu'elle avoit pris cette réſolution dès Blois, à laquelle Ruſſelay n'avoit aucun intérêt, parcequ'auſſi bien ne vouloit elle pas les lui donner, ſachant ce qui s'étoit paſſé en ce ſujet. Je ſupliai la Reine de ne découvrir pas encore tant la bonne volonté qu'elle avoit pour moi, & dire à ces Meſſieurs qu'ayant ſu ce qui s'étoit paſſé ſur le ſujet des Sceaux, je l'avois ſupliée de n'en diſpoſer point en ma faveur.

Auſſitot qu'ils ſurent cette réponſe, ils crurent que j'avois quelque apréhenſion, & le Duc d'Epernon par perſonnes interpoſées me fit dire que je ſerois bien mieux en mon Evêché que de demeurer auprès de la Reine, pour m'y attirer tant d'ennemis comme je faiſois.

Je

Je répondis à celui qui me faiſoit ce diſcours avec autant de civilité comme en aparence il en avoit aſſaiſonné le ſien, que je croyois qu'en quelque lieu que ſeroit la Reine elle ſeroit la maitreſſe, qu'il étoit important au Duc d'Epernon de le faire voir, que j'étois venu à Angoulême ſans autre aveu que le ſien, que je prétendois y demeurer de la ſorte, ſi elle l'avoit agréable, ſans vouloir contraindre ceux qui ne me voudroient pas aimer à forcer leur humeur, que j'eſtimois pouvoir n'être pas inutile à ceux qui me départiroient leur bienveillance.

Deux jours ſe paſſent ſans que j'entendiſſe aucune nouvelle des nouveaux complots qui ſe faiſoient, mais le troiſiéme ne s'écoula pas ſans que la Reine reçût une nouvelle propoſition de m'exclure de ſon Conſeil. Elle s'en défendit fortement, témoignant trouver d'autant plus mauvais cette ouverture que je n'y étois entré qu'à leur priere : mais j'eſtimai qu'il falloit encore ſuivre le nouveau changement de leur humeur, à quoi Sa Majeſté condeſcendit enfin quoiqu'avec grande peine.

Pendant ces diviſions de cabinet, le Comte de Schomberg, qui étoit arrivé comme j'ai dit ci-deſſus à Limoges, ſe pré-

préparoit puissamment, assemblant tout ce qu'il pouvoit de Géns de guerre pour aller attaquer Userche, où le Duc d'Epernon avoit mis garnison. Il estimoit lui-même que ce poste étoit si nécessaire à Angoulême qu'il le faloit conserver assurément : il conseilla à la Reine d'écrire au Roi, ce qu'elle fit, pour le suplier de ne point faire attaquer cette Place qui lui étoit nécessaire pour sa sureté, jusqu'à ce qu'elle lui eût pu faire entendre les choses qu'elle avoit à lui représenter, ainsi qu'elle lui avoit mandé auparavant.

Le Breüil, Capitaine du Régiment de Piémont, homme de grand cœur & de fidélité égale, étoit dans l'Abbaye qui tient lieu de Château avec 30. ou 40. hommes seulement. Plusieurs s'offrirent à se jetter dans la ville. Chambret entr'autres, Huguenot assez connu par les bonnes actions qu'il avoit faites du tems du feu Roi, homme déterminé, & qui savoit le métier de la guerre parfaitement, demande 500. hommes de pied & 100. Chevaux pour se jetter dans cette place, & la garder contre de bien plus grands efforts que ceux du Comte de Schomberg.

Le Duc d'Epernon, aussi jaloux qu'irrésolu en ce qu'il vouloit faire, ne put se résoudre ni à laisser faire cette action ni

aussi à y aller lui-même assez à tems pour faire l'effet qui y étoit desiré. Il différa tant, que le jour qu'il partit avec 500. Chevaux & 2000. hommes de pied en resolution de combattre le Comte de Schomberg, le même jour le Comte étoit arrivé à Userche, avoit emporté la Ville par l'intelligence des habitans, & l'Abbaye par la hardiesse d'un Curé voisin qui lui donna l'invention de l'écheler par un côté par où ledit Curé passa lui-même, & faire joüer une mine par un autre qui fit ouverture dans une cave par laquelle trois hommes de front entroient dans la cour.

Le Breüil fit merveille dans cette occasion, & se défendit jusqu'à ce point que tous les ennemis étant dans la Place il se retira dans une petite voute avec onze de ses Compagnons, où sans autres armes que des piques & leurs épées ils firent leur capitulation la vie sauve le 11e jour d'Avril.

Par ce moyen le Duc d'Epernon s'aprochant d'Userche n'eut autre conseil à prendre que de s'en revenir, & ramener le Breüil avec autant d'honneur comme il avoit de déplaisir d'avoir manqué son entreprise.

En même tems on reçut la nouvelle de la réduction de la haute Ville de Boulogne

en l'obéïſſance du Roi, ceux de la baſſe Ville ayant contraint le Lieutenant de Mr d'Epernon & les Gens de guerre qui y étoient de ſe retirer, dont ils firent encore écrire à la Reine l'onziéme d'Avril pour ſe plaindre de ce que, pendant que Mr de Bethunes lui donnoit de bonnes paroles, on procédoit par voye de fait contre les Villes qu'elle tenoit.

Le Roi répondit à l'une & à l'autre de ſes lettres le 23. d'Avril, lui mandant qu'il reconnoiſſoit bien que ce qu'elle écrivoit n'étoit pas d'elle, à la ſincérité & vérité qu'il ſavoit bien être en elle, & qui n'étoient pas dans ſes lettres, attendu qu'elles étoient pleines d'aſſurances de ſon affection au bien de ſon Etat & conſervation de ſon autorité, & qu'elle vouloit être la premiére à recevoir & obſerver ſes volontez, & néanmoins on avoit ſous ſon nom dès longtems auparavant ſon partement de Blois commencé, & on continuoit encore à faire ſoulever tout ce que l'on pouvoit contre lui tant dedans que dehors le Royaume, y ayant non ſeulement armé & levé force Gens de guerre, mais mis la main ſur ſes Finances, impoſé ſur ſes Sujets, fait entrepriſes ſur ſes Places pour courir ſus au Comte de Schomberg ſon Lieutenant-Général en Limoſin,

que

que la ville d'Userche n'apartenoit point au Duc d'Epernon, qu'il s'en étoit emparé sur l'Eglise & les habitans & contre son autorité & la justice.

Pour le regard de la Ville de Boulogne, que les habitans voyant qu'il y apelloit nombre de Gens de guerre, s'y étoient justement oposez, & que ces places ni aucune autre n'avoient été destinées pour sa sureté, n'en ayant point besoin dans son Etat où elle seroit toujours assurée. Qu'au reste il étoit prêt d'entendre les avis qu'elle lui vouloit donner, que le Sr de Bethunes étoit tout exprès auprès d'elle pour les recevoir & les lui mander, mais qu'il n'en avoit pu tirer un seul mot quelque soin qu'il y eût aporté, ce qui lui étoit une assez évidente preuve du mauvais dessein de ceux qui lui dictoient les lettres qu'elle lui écrivoit.

Cependant la Reine est avertie d'une entreprise sur la Citadelle d'Angoulême, où le Sieur Danton qui y commandoit avoit ouvert les oreilles à quelque pourparler de la part du Comte de la Rochefoucault, sans toutefois avoir dessein de rien exécuter.

On évente encore une conspiration formée par le Comte de Schomberg, qui gagna le poudrier d'Angoulême pour faire

sau-

ſauter les poudres de la Citadelle d'Angoulême, ce qui lui étoit fort aiſé, parcequ'il entroit quand il vouloit dans les magaſins pour voir ſi les poudres étoient en bon état : ce qui ne ſe pouvoit exécuter ſans la perte de ſa perſonne pour la proximité du lieu de ſa demeure.

La Reine ſe plaignant de ce procédé, demande mais en vain avec quelle juſtice, lorſqu'on traite ouvertement d'accord avec elle, on agit par force à couvert contre la foi des paroles qui lui ſont données.

D'autre part le Duc d'Epernon n'avoit pas été plutôt de retour d'Uſerche à Angoulême, qu'il aprit que du côté de la Guyenne le Duc de Mayenne étoit arrivé à Châteauneuf, gros bourg à trois lieuës d'Angoulême, qu'au commencement ledit Duc avoit fait deſſein de défendre.

Ainſi, le Traité de la Reine n'étant point fait avec le Roi, chacun commençoit à connoitre que les affaires de la Reine étoient fort mal conduites. Ruſſelay parloit ouvertement contre le Duc, ce qui émut tellement de nouveau la bile dudit Duc, qu'ils vinrent à telle extrémité que Ruſſelay un jour mettant la main ſur le côté lui préſenta le coude comme il entroit dans le cabinet de la Reine. Je ne croirois pas cette inſolence, ſi le Duc ne me l'avoit

dit;

dit ; n'y ayant personne qui pût entreprendre une telle effronterie sans être fol ou se vouloir perdre en même tems, vû que le Duc étoit dans son Gouvernement, avoit la plus grande partie des forces qui étoient à sa dévotion, & que toute sa vie étoit une preuve bien autentique qu'il n'étoit pas bien endurant.

Cependant cet étranger étoit si présomptueux, qu'il se fondoit en ce que la principale Noblesse qui accompagnoit la Reine pour l'amour d'elle étoit de son parti, & en ce que le Marquis de Mosny son ami intime commandoit le Régiment de la Reine, dont quelques Compagnies étoient dans la Ville. Il est vrai, soit qu'il fît cette action ou non, qu'il tenoit des discours fort offençans contre le Duc d'Epernon.

Cette division & la connoissance qu'un chacun avoit que les affaires de la Reine alloient fort mal, firent que le Duc d'Epernon proposa de nouveau à la Reine de me rapeller dans ses Conseils, & prendre confiance en moi en ses affaires, disant que, quand on verroit qu'un homme qui avoit réputation en prendroit le soin au lieu de Russelay homme peu avisé qui les avoit conduites jusqu'alors, on croiroit qu'elles changeroient de face.

Lors Mr le Cardinal de la Rochefoucault, qui étoit arrivé quelques jours auparavant à Angoulême pour voir s'il pourroit conclure l'accommodement que le Sr de Bethunes avoit commencé auparavant, trouva plus de facilité en cette affaire qu'il n'avoit fait jusqu'alors, ce qui fit qu'en trois jours on conclut le traité, pour lequel le Sr de Bérule avoit fait divers voyages en poste sur les difficultez qui se présentoient de part & d'autre.

La substance de ce Taité consistoit premiérement en l'oubli de tout le passé, & la sureté que le Roi donnoit & pour les Personnes & pour les Charges de ceux qui avoient servi la Reine, en 150000. liv. de récompense qui furent accordez au Duc d'Epernon pour Boulogne; en l'échange du Gouvernement de Normandie que la Reine avoit en celui d'Anjou, Château d'Angers, le Pont de Cé & Chinon; & en 180000. liv. qui furent accordez par Sa Majesté pour les frais qu'elle avoit faits en cette occasion.

Ce Traité fut conclu le dernier d'Avril, le Roi le reçut à S. Germain-en-Laye le 2. de Mai, & cinq jours après partit pour aller en Touraine, afin d'être plus proche d'Angoulême & faciliter l'exécution de ce qui avoit été promis.

Le Gouvernement de Normandie qu'avoit la Reine fut abſolument deſiré, parce que le Sr. de Luines avoit deſſein de le faire donner au Duc de Guiſe pour celui de Provence; mais ne le pouvant, il tâcha de l'échanger pour celui de Bretagne, dont ne pouvant encore venir à bout, enfin il en eut la Picardie où il avoit déja quantité de places : & ce grand établiſſement ne ſemblera étrange, quand on ſaura qu'en même tems il offrit de tirer plus d'un million & demi des coffres du Roi, pour avoir certaines places de telle conſidération qu'on les peut dire les portes de la France à tous les Etrangers.

Jamais accord ne fut conclu plus à propos, car Annibal étoit aux portes, puiſque les troupes du Roi étoient déja proche d'elle, & que s'il eût paſſé outre la Reine eût été contrainte pour éviter de s'enfermer dans une ville dont on devoit prévoir le Siége, de ſe retirer à Xaintes ou pour y demeurer ou au moins pour paſſer de là en Broüage. Ce qui eût cauſé ſa perte indubitable, ayant ſu depuis certainement qu'un avis qui dèſlors lui fut donné de l'infidélité du Gouverneur de Xaintes étoit très véritable: il y avoit ſi peu d'apparence de le croire, vû que ledit Gouverneur avoit été nourri du Duc d'Epernon, qu'il

étoit neveu du Sieur du Plessis son confident, que par sa seule faveur il avoit trouvé un mariage très-avantageux, qu'il n'étoit dans cette place au respect du Duc d'Epernon, que comme une créature pour son maitre, que quelque avis qu'on eût pu avoir on n'eût pas évité ce piége, lequel cependant étoit si certain que le Sieur de Bethunes avoit les ordres nécessaires pour lui faire exécuter la promesse qu'il avoit faite d'arrêter la Reine & le Duc d'Epernon s'ils alloient à Xaintes, moyennant ce dont on étoit convenu avec lui pour son interêt, & que les Adhérans du Sieur de Luines qui avoient machiné ce complot ne me l'ont pas nié depuis.

Pendant cette négociation Russelay traversoit en ce qu'il lui étoit possible le Traité qui se faisoit, mais, comme il étoit sans crédit, ses efforts étoient vains. Il fit diverses propositions à la Reine fort extravagantes, & qui n'avoient autre fin que sa vengeance & sa passion. Un jour après lui avoir fort exagéré ses services, & exigé d'elle plusieurs sermens de secret, il lui dit qu'il savoit un moyen fort avantageux pour la tirer du mauvais état où elle étoit; ensuite il lui représenta qu'elle n'étoit pas trop contente du Duc d'Epernon, & que la haine que le Roi & les Favoris lui

por-

portoient étoit telle, que si elle vouloit leur donner lieu de se venger de lui, il n'y a rien qu'ils ne fissent en sa faveur, qu'il lui seroit déshonorable de le faire, ensorte qu'on pût appercevoir qu'elle contribuât à son malheur, mais qu'il lui donneroit un expédient où les plus clairvoyans ne verroient goute, & où elle trouveroit son compte.

Cet expédient étoit que la Reine fît semblant de vouloir aller voir faire la montre à une lieuë d'Angoulême du Régiment des Gardes qui étoit commandé par le Marquis de Mosny, là se trouveroient 3 ou 4 Compagnies de Chevaux Legers qui étoient assurez à Russelay pour être vûës de la Reine, qui au même tems prieroit le Duc d'Epernon de ne point trouver mauvais, si elle se rétiroit d'Angoulême pour s'en aller à Broüage, où le Sieur de S. Luc la devoit retirer; qu'incontinent après la retraite de la Reine, le Roi s'avanceroit avec ses forces & déposséderoit sans difficulté le Duc d'Epernon d'Angoulême & de Xaintes; & traiteroit d'autant mieux la Reine qu'il sauroit qu'elle auroit favorisé le châtiment d'une personne qui avoit déservi Sa Majesté.

Cette proposition sembla non seulement si extravagante, mais si méchante à la Rei-

ne, qu'elle la rejetta de ſon propre mouvement. Ce en quoi je la fortifiai autant qu'il me fut poſſible, après qu'elle m'eut fait l'honneur de me le communiquer, lui faiſant voir que toute la malice d'enfer n'eût ſu lui en ſuggérer une plus propre de la perdre en toutes façons. Cet eſprit déſeſperé ſe voyant débouté de ſes prétentions, corrigea ſa propoſition, ſuppliant ſeulement la Reine de ſe tirer des mains du Duc d'Epernon avec ſon conſentement pour ſe mettre à Broüage. La Reine prit tems de penſer à cette ouverture, laquelle on lui fit voir très mauvaiſe. Premierement, pour ce que Broüage étoit lors en ſi mauvais état, que la place n'eût ſu ſoutenir quinze jours l'effort de la puiſſance du Roi. Secondement, pour ce que la fidélité du Sieur de S. Luc lui étoit fort peu aſſurée, Comminges étant déja venu en divers voyages vers lui pour le regagner pour la faveur, ce qui fit telle impreſſion dans ſon eſprit, que peu de tems après il fit ſon accord ſans la Reine, moyennant 20000 écus & quelques autres conditions, qui, à mon avis, n'euſſent produit autre effet que de lui faire éviter de recevoir la Reine en ſa place, mais non pas la tromper au cas qu'elle y eût été. Troiſiémement, parce que ſi la Reine entendoit à

ce conſeil, quoiqu'elle ne fût pas d'accord avec les Favoris de la perte du Duc d'Epernon, ainſi que Ruſſelay la deſiroit par ſa premiere propoſition, elle s'enſuivroit indubitablement, étant certain que ſa perſonne & le reſpect de la Reine ne ſeroient pas plutot ſéparez d'Angoulême que la ville ne fût en proye & priſe dans quinze jours. Enfin, parce que ſi elle étoit preſſée dans Broüage, il ne lui reſteroit plus que de ſe mettre à la merci des vents dans quelque méchante barque, n'ayant point de vaiſſeau de conſidération. Sa Majeſté gouta tout à fait ces raiſons, & repréſentant à Ruſſelay la derniere ci-deſſus exprimée, il fut ſi impudent que de dire que Rome lui reſteroit pour retraite, & qu'il ſe tiendroit fort heureux de la loger dans le Palais qu'il y avoit.

Ces extravagances, qui faiſoient de plus connoître & la folie de cet eſprit & ſa malice tout enſemble, furent ſuivies d'une autre non moins impertinente. Il propoſa à la Reine d'épouſer le Roi d'Angleterre, qu'il feroit la négociation de ce mariage pendant qu'elle ſeroit à Broüage, que de là on pourroit faire venir des vaiſſeaux propres à la faire paſſer ſans péril le trajet qu'il falloit faire, qu'il ſavoit bien qu'il y avoit quelque choſe à dire pour la Religion,

mais qu'en matiére ſi importante il ne falloit pas regarder de ſi près, vû principalement qu'elle ne ſeroit pas forcée en ſa créance, & auroit la liberté de la Religion Catholique en ſon particulier.

Par cette derniere propoſition la Reine ſe trouve ſi importunée des impertinences de cet homme, que lui étant inſuportable elle ſe réſolut de le chaſſer, ce dont je la détournai, non ſans peine. Je lui repréſentai qu'elle ſavoit bien que je n'aimois pas Ruſſelay, que je connoiſſois ſon éxtravagance & le préjudice qu'elle pouvoit recevoir de l'avoir auprès d'elle, qu'il n'étoit pas queſtion de ſavoir s'il l'en falloit ôter, mais ſeulement des moyens qu'il falloit tenir pour parvenir à cette fin.

Que ſi elle le chaſſoit, beaucoup blâmeroient Sa Majeſté, & l'accuſeroient d'ingratitude, parce qu'au lieu qu'il l'avoit déſervie, les apparences feroient croire qu'il lui avoit rendu des ſervices fort ſignalez, que cet homme étoit en des termes où il ne pouvoit demeurer, qu'il étoit ſi immodéré qu'il ne demeureroit jamais auprès d'elle, s'il ne croyoit y avoir la principale confiance, & que partant ſi la Reine continuoit à lui témoigner qu'elle ſe méfioit de lui, indubitablement il s'en iroit de lui-même : auquel cas mon avis

avis étoit, qu'il lui falloit faire un pont d'or, lui donnant récompenſe de ſes ſervices prétendus, afin que Sa Majeſté eût autant les apparences d'un bon procedé de ſon côté comme elle en avoit l'effet.

Le Duc d'Epernon étoit fort contraire à cet avis, qui diſoit ſouvent à la Reine, qu'il ne falloit point nourrir un ſerpent dans ſon ſein, & qu'il n'y avoit rien tel que de s'en défaire le plus promptement qu'on pourroit. Au même tems il s'anime juſqu'à ce point qu'il veut battre Ruſſelay, je l'en détournai autant qu'il me fut poſſible, mais enfin les langages que Ruſſelay tenoit de lui étoient ſi inſolens, qu'un jour il m'envoya Mr. de Toulouſe pour me dire qu'il ne demandoit plus que j'aprouvaſſe l'action qu'il vouloit faire contre Ruſſelay, mais ſeulement qu'après qu'elle ſeroit faite j'adouciſſe la Reine, & portaſſe ſon eſprit à ne le condamner pas.

Je repréſentai audit Sieur de Toulouſe que ſi le Duc d'Epernon commettoit cette violence, il étoit perdu, que les Favoris qui le haïſſoient au dernier point ne demandoient pas mieux que de prendre ce prétexte de le maltraiter, faiſant croire au monde que les interêts de la Reine les y porteroit autant que ceux du

Roi, qu'ils publieroient qu'elle ne ſeroit pas libre entre ſes mains, & le prouveroient en l'imagination de ceux qui ne ſauroient pas l'état auquel Ruſſelay étoit auprès d'elle, par la violence dont il auroit uſé en ſon endroit contre ſon gré, qu'ils refuſeroient peut-être ſur ce ſujet d'achever le Traité qui étoit commencé, ou au moins de l'y comprendre, qu'il acquereroit la réputation d'être incompatible, avec d'autant plus de facilité que déja beaucoup croyoient ſa ſociété un peu épineuſe, qu'ainſi il perdroit les affaires de la Reine & les ſiennes tout enſemble, ſans autre fruit que de précipiter la ſortie de Ruſſelay qui arriveroit indubitablement dans peu de jours.

Ces raiſons furent ſi bien repréſentées au Duc par le Sieur Archevêque de Toulouſe ſon fils, qu'il y déféra par ſon avis & celui du Sr. du Pléſſis en qui il n'avoit pas peu de confiance. Cependant Ruſſelay continuoit toujours à parler non ſeulement mal à propos dudit Duc, mais de la Reine. Il veut pratiquer une de ſes Femmes plus confidentes contre ſon ſervice, & lui offre 30000. liv. pour être averti par elle de toutes les paroles & actions de la Reine qu'elle jugeroit dignes de remarque. Il l'accuſe d'ingratitude en ſon endroit, repré-

présente que sans lui, elle seroit encore à Blois, que le Duc de Boüillon, le Cardinal de Guise, le Prince de Joinville n'étoient ses serviteurs qu'en sa considération. Il se laisse aller jusques à cet excès d'insolence parlant à Chanteloupe, que de lui dire qu'autrefois le domaine de Toscane possedé par ceux de la Maison de la Reine étoit à ses Prédécesseurs.

Chanteloupe fait ce raport à la Reine, les mécontentemens croissent de toutes parts, enfin Russelay étant assuré d'être bien reçu à la Cour par les négociations qu'il y avoit fait faire, un jour comme j'étois à une lieuë d'Angoulême, on me vint dire que Russelay avoit demandé son congé, & que la Reine le lui avoit accordé. Je vins aussi-tôt à Angoulême, & n'y fut pas plutot arrivé, que je trouvai Sardiny en mon logis, qui me vint proposer de raccommoder Russelay avec la Reine, par le moyen de quoi je l'acquererois ami pour jamais, au lieu que jusques à present il avoit été mon ennemi. Je lui répondis que je tiendrois à faveur de le servir, mais non pas aux dépens de mon Maître, que pour son amitié j'avois bien connu que je n'étois pas assez heureux pour la pouvoir avoir à conditions raisonnables, & que je n'étois pas aussi assez fol pour la vouloir

 ache-

acheter à un prix injuſte, comme celui de la perte des bonnes graces de la Reine, mais que je m'employerois auprès d'elle pour qu'elle le traitât enſorte que chacun reconnût qu'il auroit ſujet de ſe loüer d'elle.

Et de fait je m'en allai de ce pas propoſer à la Reine de lui donner 100000 livres pour récompenſe de ce qu'il penſoit avoir contribué à ſon ſervice : ce que Sa Majeſté trouva bon, & lui envoya le Sieur de Sardiny pour l'aſſurer qu'à Paris il les toucheroit. Ruſſelay ſe trouva ſi ſurpris de cette liberalité qu'il n'attendoit pas, que ſur le champ, il ne put ſe réſoudre, ni à l'accepter ni à la refuſer : mais je priai Sardiny & quelques autres qui lui en parlerent, qu'il lui fût libre de faire l'un ou l'autre, quand il ſeroit à Paris.

Incontinent que ſa réponſe fut ſue, nous jugeames bien qu'il en uſoit ainſi, pour ne rien faire que ce qui lui ſeroit conſeillé en ce ſujet par le Sieur de Luines, vers lequel il apprehendoit que cette gratification de la Reine ne lui pût nuire. Ainſi Ruſſelay ſe ſépara de la Reine, & au lieu de ſe retirer chez lui, ce qu'il devoit faire s'il eût eu de l'honneur, il ſe retira à la Cour, comme s'il eût voulu juſtifier à tout le monde l'intelligence qu'il

qu'il avoit eue de tout tems avec Luines, qui lors étoit ennemi de la Reine.

Sa retraite, qui avoit été précédée du Marquis de Mosny, qui quinze jours auparavant s'étoit retiré par complot fait avec lui, sous prétexte du refus que la Reine lui fit du Gouvernement d'Angers, fut suivie de quelques autres personnes de peu de considération.

Jamais esprit n'eut tant de divers desseins tous mal fondez dans la tête, que ce pauvre homme témoigna en cette occasion. Il exerça la Charge de Secretaire de la Reine, il eut dessein d'être son Chancelier, depuis convertissant sa plume en une épée il voulut être son Chevalier d'honneur, ce qui l'exposa à la risée de tous ceux qui en eurent connoissance. Il n'oublia rien de ce qu'il put pour faire que la ville & Gouvernement d'Angers tombassent entre les mains du Marquis de Mosny, qui étoit un corps dont il étoit l'ame, afin que la Reine y faisant son séjour il eût les principales forces du lieu de sa demeure, pour s'autoriser davantage en sa maison, & disposer de la conduite de cette Princesse, ensorte qu'en lui faisant faire tout ce que desireroient les Favoris, il pût recevoir d'eux ce qu'il desireroit de leur puissance.

La Reine connut trop clairement son dessein, pour le pouvoir souffrir davantage : & en effet s'il n'eût pris son congé comme il fit, on n'eût pu l'empêcher en aucune façon de la divertir davantage de le lui donner.

Comme Russelay emmena quelques-uns de ceux qui étoient de sa cabale, pour nuire à la Reine en lui soustrayant des Serviteurs, il en laissa d'autres à Angoulême pour la même fin. Entr'autres la confiance qu'il avoit en la Dame de Montandre, & à un certain Abbé de Moreilles qui dans la confusion des occasions passées s'étoit donné à la Reine sans qu'on le reçût, lui donna lieu d'établir entr'eux une correspondance pour découvrir tout ce qu'ils pourroient, & lui faire savoir soigneusement ; ce qu'ils firent, mais non pas long-tems sans être découverts par la surprise de quelques lettres de cet Abbé, si détestables, qu'outre qu'elles étoient pleines de médisances de la Reine, elles contenoient des paroles qui violoient au moins le respect dû aux Sacremens, si elles ne contenoient un manifeste abus de celui de la Confession, vû que ce Personnage étoit si effronté qu'il lui écrivoit qu'il ne pouvoit qu'il ne lui donnât beaucoup de nouvelles, puisqu'il confessoit la plupart des Femmes de la Reine.

Le

Le Marquis de Thémines, Capitaine des Gardes de la Reine, imbu des humeurs & des impreſſions de Ruſſelay, ne vit pas plutot le Marquis de Mosny qui s'en étoit allé, hors de la prétention du Gouvernement d'Angers, qu'il ne ſe le mît en tête. Ce qui fit que, la Reine ayant donné ledit Gouvernement à feu mon Frere, celui de Chinon à Chanteloupe, celui du Pont de Cé à Betancour, la paſſion lui fit mal parler de ce choix, & dire qu'il méritoit mieux que ceux qui l'avoient eu, ce qui produiſit pluſieurs querelles. La premiere fut de Chanteloupe, qui fit appeller ledit Marquis, & furent ſéparez ſur le pré. Cette querelle ayant apris à mon Frere les mauvais diſcours dudit Marquis, il lui fit ſavoir qu'il le vouloit voir l'épée à la main, ils ſe retirent tous deux hors de la ville à cette fin, mais ſans effet à cauſe de la pluralité des ſeconds qui ſe trouverent de part & d'autre; ce qui donna lieu de remettre la partie à une autrefois.

La Reine ayant ſu ce qui s'étoit paſſé, prit grand ſoin de les faire accorder, mais, comme il y a peu de maladies dont on ſort bien nettement, l'accord de cette querelle ne fut pas ſi net qu'il n'en reſtât des ſemences qui donnerent lieu à mon Frere

Frere de le chercher autant qu'il put. Il alloit pour cet effet toujours ſeul avec un petit Page, avec lequel trois jours ne ſe paſſerent pas qu'il ne le rencontrât devant la Citadelle : auſſi-tôt qu'ils ſe virent, ils mirent pied à terre, & après s'être tiré trois ou quatre eſtocades, le Marquis de Thémines recula juſques à ce que ſe couvrant de ſon cheval il en avança une qui coupant le nœud de la queuë de ſon cheval lui donna dans le cœur, ce qui n'empêcha pas qu'avec le reſte de la vie qui demeure à un homme bleſſé à mort, il ne ſe jettât à ſon collet, d'où il fut dépris par quelques perſonnes qui y arriverent & par la mort qui le ſurprit, mais non ſi ſubitement que le Sieur de Bérulle qui ſe trouva par cas fortuit en cette occaſion n'eût loiſir de lui donner l'abſolution ſur les ſignes de douleur qu'il put tirer de lui.

Je ne voudrois ni ne ſaurois dire que ce combat ſe fût paſſé avec aucune ſupercherie, & ne crois pas en vérité que Thémines en eût voulu uſer ainſi. Mais il eſt vrai que tandis que mon Frére & lui furent aux mains, deux Gentilshommes qui le ſuivoient eurent toujours l'épée haute dans le foureau, ce qui ne laiſſe pas d'être un très grand avantage. Je ne ſaurois re-

pré-

présenter l'état auquel me mit cet accident, & l'extrême affliction que j'en reçus, qui fut telle qu'elle surpasse la portée de ma plume, & que déslors j'eusse quitté la partie, si je n'eusse autant considéré les interêts de la Reine que les miens m'étoient indifferens.

Ceux qui restoient dans la maison de la Reine de plus grande considération, voyant mon Frere mort, & le Marquis de Thémines éloigné de Sa Majesté par cet accident, se mirent en tête d'avoir le Gouvernement d'Angers. Mais la Reine jugeant bien que si dans la malice du siécle elle ne m'autorisoit auprès d'elle, non seulement par son crédit, mais par la force du lieu de sa demeure & par celle qu'elle pouvoit donner en sa maison, je ne pouvois lui rendre le service que je devois, elle voulut de son mouvement donner le Gouvernement d'Angers à mon Oncle le Commandeur de la Porte, & quelque tems après la Charge de Capitaine de ses Gardes au Marquis de Brézé mon beau frere, moyennant 30000 écus que je payai au Marquis de Thémines qui avoit été fort bien reçu du Roi.

Tous ces malheurs passez, la Reine envoya à Tours, pour préparer son entrée avec le Roi. Elle n'eut pas peu de peine

à ſe réſoudre à ce voyage, le traitement qu'elle avoit reçu, la continuation qu'il lui ſembloit voir de mauvaiſe volonté envers elle, la crainte de s'aller mettre en la puiſſance de ſes Ennemis, la tenoient en une grande irréſolution ſi elle devoit aller trouver le Roi.

Luines, incontinent que le Roi fut arrivé à Tours, lui écrivit par le Prince de Piémont qui l'alloit trouver à Angoulême, que ſur la parole du Pere Berule, il hazardoit ſa très-humble ſupplication qu'il lui faiſoit de vouloir prendre aſſurance en ſon très-humble ſervice, & en recevoir les offres qui lui étoient dûës, & que le Roi lui avoit non ſeulement permis mais commandé de lui faire; & que ſi elle les avoit agréables, il expoſeroit ſa vie pour elle, tant à raiſon de ce qu'elle eſt, que pour avoir commencé & beaucoup avancé ſa fortune, qui l'obligent à ne l'oublier jamais, laiſſant le plus important à ce bon Pere pour le lui faire entendre.

La Reine ne manqua pas de correſpondre à ces honnêtes offres, lui mandant qu'elle recevoit d'autant plus volontiers les aſſurances qu'il lui donnoit de ſon affection, qu'il les lui faiſoit en intention de les confirmer par effet auprès du Roi; qu'elle étoit bien aiſe qu'il reconnût l'incli-

clination qu'elle avoit eue dès long-tems à ſon bien, de laquelle il ſe pouvoit promettre la continuation, & faire état de ſa bienveillance qu'elle lui promettoit de nouveau; qu'il devoit vivre en cette croyance très véritable, puiſqu'elle lui étoit aſſurée par une Princeſſe dont la parole eſt inviolable, & qu'elle faiſoit état d'aimer toujours ce que le Roi honorera de ſon affection.

Quelque tems après le Roi lui écrivit, la priant de le venir voir, & lui envoye la Duc de Montbaſon pour ce ſujet. Le Sieur de Luines l'aſſure qu'elle ſera très bien traitée. Elle remercie le Roi de la faveur qu'il lui plaiſoit lui faire de deſirer la voir, & lui mande le deſir qu'elle a auſſi de joüir de ſa vuë, mais le ſuplie de trouver bonne la priere qu'elle a faite à Mr. de Montbaſon, qu'auparavant que de penſer à ſes mécontentemens elle procure qu'il plaiſe au Roi pourvoir à ce qui concerne ceux qui l'ont aſſiſtée, ainſi qu'il lui a plu lui promettre, & que ſa conſcience & ſon honneur l'y obligent.

Cette réponſe eſt non ſeulement jugée équitable, mais loüée d'un chacun. Le Sieur de Luines lui témoigne l'extrême contentement qu'il a d'avoir reçu de Mr. de Montbaſon nouvelles aſſurances de la confian-

fiance qu'elle veut avoir en lui, & de l'honneur qu'elle lui fait de prendre créance aux protestations qu'il lui a faites de la servir : la joye que lui aporte la résolution qu'elle a prise d'aller à la Cour sur la parole qu'il lui a donnée qu'elle y recevra toute satisfaction, qu'outre l'aise du Roi & le bien général il y considére encore le sien particulier, en l'honneur qu'il se promet de la bienveillance de Sa Majesté, & en celui qu'il aura de la servir fidellement, ce qu'il fera en l'exécution de ce qui lui a été promis par l'intervention de Mr. le Cardinal de la Rochefoucault & de Mr. de Bethunes touchant le bon traitement de ceux qui l'ont servie en ces dernieres occasions : la libre disposition de sa maison & de sa demeure qui lui sera conservée, sachant si bien les intentions du Roi, qu'il ne craint point de l'assurer au péril de son honneur de tout ce que dessus, & que tant au voyage qu'elle vient faire à la Cour qu'aux autres qu'elle y pourra faire à l'avenir, elle n'y demeurera que tant & si peu qu'elle voudra, qu'il lui en donne sa parole comme aussi de la servir en toute autre occurrence : qu'elle n'apréhende point, comme Mr. de Montbason lui a dit qu'elle faisoit, qu'on lui puisse rendre de mauvais offices auprès du Roi, lui jurant

que si quelqu'un lui fait quelque mauvais raport il en averera la fausseté avec elle.

Et afin de lui faire avoir davantage de foi à ses paroles, il lui fait confirmer par le Pere Arnoux tout ce qu'il lui avoit mandé, & la convier efficacement d'aller à la Cour, l'assurant qu'elle y recevra tout contentement, qu'il lui donne d'autant plus volontiers cette assurance, qu'il reconnoît qu'on ne sauroit manquer à ce qui lui a été promis en tout cela, & à ce qu'elle desire, sans un notable préjudice de conscience, & engage sa foi, son honneur, & son ame, qu'en cela & en toute autre chose elle aura contentement.

Enfin ils s'obligerent à toutes ces choses par toutes sortes de sermens, & le donnerent même par écrit. Sur cela la Reine leur promet son amitié inviolable, elle dépose cette parole entre les mains de Mr. de Montbason.

On ne laisse pas nonobstant tout cela de traiter pour surprendre les places qui sont en la puissance des Serviteurs de la Reine. On voit à Metz du jour pour en chasser le Marquis de la Valette, par la mauvaise volonté des habitans qui ont bien le courage d'oser entreprendre de se rendre maitres de lui; on agrée leur entreprise, quoique de mauvais exemple, &

on fait acheminer quelques troupes vers eux pour leur prêter main forte : mais le Marquis de la Valette les prévient, fait entrer dans la Ville des Gens de guerre qui ſont à la dévotion de ſon Pere, déſarme les habitans, & les met en état de ne lui pouvoir faire de mal.

On ſollicite le Gouverneur de Xaintes, on fait des offres à celui de Loches, on trame des menées pour Angers avant même qu'on l'ait livré, on donne abſolution de pluſieurs crimes aux Huguenots en récompenſe d'une infidélité imaginaire, en vertu de laquelle on ſupoſoit qu'ils avoient refuſé de ſervir la Reine, qui bien loin de les en avoir ſollicitez avoit auſſi généreuſement refuſé l'offre qu'ils lui avoient faite de l'aſſiſter, qu'infidellement & pour s'avantager au déſavantage du Roi ils lui avoient fait ſans en être requis. Il n'y eut pas même juſques à Deagen, qui étoit un de leurs plus affidez Miniſtres, qui ne reſſentît les effets de la mauvaiſe volonté qu'ils avoient encore contre la Reine, car ils l'éloignerent ſur l'imagination qu'ils eurent qu'il ſe repentoit de ſa faute.

Tandis qu'ils étoient ſi attentifs à ôter à la Reine toute l'autorité auprès du Roi que la qualité qu'elle avoit lui donne, ils

ils avoient peu de ſouci ou peu de moyens de maintenir l'autorité Royale envers ſes Alliez.

Barneveld le plus ancien Officier des Etats des Provinces-Unies, celui qui avoit le plus travaillé à l'établiſſement de leur République, & qui avec plus d'affection s'étoit toujours porté à maintenir la bonne intelligence entre Sa Majeſté très Chrétienne & leſdits Etats, fut condamné à mort & exécuté au mépris des offices que Sa Majeſté fit pluſieurs fois par ſes Ambaſſadeurs pour le ſauver. La premiere cauſe apparente de ſa diſgrace fut une diviſion qui commença à éclater l'an 1611. en Hollande entre les Miniſtres ſur le fait de la Prédeſtination, de laquelle un Miniſtre nommé Arminius qui étoit mort quelques années auparavant, avoit commencé à prêcher une doctrine qui n'étoit pas conforme à ce que Luther & Calvin en avoient tenu, & approchoit davantage de la vérité qui eſt enſeignée en l'Egliſe Catholique.

Un Miniſtre nommé Vorſtius commença ladite année 1611. de prêcher ſuivant cette nouvelle doctrine avec grande chaleur. La nouveauté qui eſt amie des Peuples, fit qu'il eut dans peu de tems grand nombre de Sectateurs. Le Roi d'Angleterre qui prétend par le titre de

Dé-

Défenſeur de la Foi, & par celui qu'il ſe donne de Chef de l'Egliſe Anglicane, devoit être comme une ſentinelle qui donne avis des erreurs naiſſantes parmi les Proteſtans, écrivit incontinent à Mrs. les Etats, leur remontre l'importance de cette nouveauté, qui ſéparera les cœurs de leurs Peuples auſſi-bien que leur créance. Mais nonobſtant tous ſes efforts la négligence que Mrs. les Etats aporterent en ce ſujet fit que cette opinion gagna en peu de tems preſque toute la Hollande, Utrecht, Weſt-Friſe, & Over Iſſel, & ce par l'autorité de Barneveld Avocat Général des Etats de Hollande & Weſt-friſe, qui avoit été imbu de cette opinion à Heidelberg il y avoit plus de trente ans. Sous ſon autorité ils prirent tel courage, qu'ils leverent des Gens de guerre dans les Villes pour leur ſureté, leſquels ils appellent *Attendans*, comme étans en attente pour les défendre ſi on les vouloit attaquer.

Leurs Ennemis firent trouver cette action mauvaiſe, particuliérement au Comte Maurice comme étant un attentat contre ſon autorité qui devoit être abſolue au fait des armes, prenant un de leurs prétextes ſur ce qu'ils ne portoient pas ſes livrées qui étoient l'orangé. Le Comte

Mau-

Maurice, qui jusques alors n'avoit point eu la puissance de Barneveld suspecte, ni n'en avoit point eu de jalousie, d'autant qu'il l'employoit toute à maintenir & à augmenter son crédit & autorité dans les Etats, commença à l'envier dès qu'il vît qu'elle se soustrayoit de sa dépendance, & agissoit à part, non seulement sans son avis, mais contre son autorité.

Des libelles commencerent à courir parmi le peuple contre Barneveld, qu'on accusoit d'être étranger de la Province d'Hollande, & de s'être enrichi dans sa Charge, ce qui ne pouvoit être que par mauvais moyens. Il fait son apologie, mais elle n'est pas reçue avec la même grace que son accusation, tant la faveur du peuple est prompte à changer envers celui qu'il a plus estimé, dès que la fortune commence à lui être moins favorable. Les Etats Généraux & le Comte Maurice commandent aux Villes de casser ces Gens de guerre, qu'elles appellent *Attendans* : elles refusent de le faire, le Comte y va courageusement en personne non sans péril, parle aux Soldats, les gagne, leur fait poser les armes, & dépose tous les Magistrats. Les Arminiens se plaignent, présentent requête pour vuider devant les Magistrats le different de leur Religion :

les

les autres demandent un Sinode, & ſoutiennent que le Magiſtrat ne ſe doit mêler de ce fait.

Barneveld, déchu d'autorité avec ſon parti, eſt averti qu'on veut mettre la main ſur ſa perſonne, il ne ſe retire pas néanmoins, mais aſſuré ſur ſes longs ſervices & ſur ſon innocence paroit toujours en public, & va au Conſeil comme il a accoutumé. Enfin on l'arrête le 24 d'Aout 1618, & on le met en priſon. On convoque un Sinode, qui ſe termina ſans qu'ils priſſent aucune réſolution ſur le fait de leur créance, & tot après ils donnerent des Juges à Barneveld pour lui faire ſon procès.

C'étoit une choſe pitoyable de voir un Vieillard de 71 ans, le plus ancien Miniſtre de leur République, qui avoit été 33 ans Avocat Général de leurs principales Provinces, qui avoit la principale part à leur établiſſement, & ce qui eſt le plus à remarquer avoit par ſon adreſſe renvoyé en Angleterre le Comte de Leyceſter établi en 1585 Gouverneur Général des Provinces Unies, & avoit mis en avant le Prince Maurice, & avoit été la principale cauſe de ſa grandeur, le maintenant toujours bien avec Mrs. les Etats en toutes rencontres èſquelles il y avoit

eu

eu entr'eux quelque mèſintelligence, ayant été juſques à 32. fois Député de leur part vers lui dans leurs armées : après tant de ſervices rendus, & y avoir employé tout le tems de ſa vie, être pour récompenſe mis priſonnier par celui qui lui étoit plus redevable, au milieu de l'Etat qui lui étoit obligé de la meilleure partie de ſa proſpérité.

Le Roi s'y intéréſſa, & pour l'honneur des Etats & pour l'amour de Barneveld, & pour ce auſſi qu'entre les crimes qu'on lui mettoit à ſus celui d'avoir eu quelque intelligence avec les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté en étoit un. Le Sr de Boiſſiſe fut envoyé Ambaſſadeur Extraordinaire pour ce ſujet & expoſa aux Etats le 12. de Décembre le motif & les raiſons de ſon envoi, leur repréſentant que ſi Barneveld & les autres Priſonniers étoient véritablement coupables du crime de trahiſon & d'intelligence avec les Ennemis, il étoit raiſonnable qu'ils fuſſent punis ſelon la rigueur des loix, mais qu'il étoit juſte auſſi de conſidérer que ces crimes étoient ſi atroces en eux mêmes, que les Etats bien policez les jugeoient réduits à certains faits, outre leſquels on ne les devoit pas étendre, ni les tirer par des conſéquences à d'autres

actes qui ne sont pas de cette qualité là; & partant les contentions, les jalousies, & l'ambition entre les personnes d'autorité, desquelles naissent souvent plusieurs inconvéniens aux Etats, ne sont néanmoins pas imputez à crime de trahison contre l'Etat, pour ce qu'on le doit juger par la volonté non par l'événement : que Barneveld avoit rendu tant de témoignages de sa fidélité, qu'il étoit dificile de croire qu'après cela il eût conspiré la ruïne de sa Patrie : qu'il étoit important qu'on lui donnât des Juges non suspects, & qu'ils ne le jugeassent pas sur de simples conjectures, étant chose certaine qu'il y a beaucoup de choses aparentes qui ne sont pas véritables, & beaucoup de véritables qui n'ont pas de vraisemblance : enfin que le conseil de Sa Majesté étoit qu'on le traitât favorablement selon la bonne coutume des Républiques libres, qui même ez plus grands méfaits ont fait difficulté d'épandre le sang des Citoyens, conservant pour une des principales marques de liberté de ne toucher pas facilement à leur vie : que si les Etats choisissoient la voye de la douceur en ce fait, Sa Majesté leur en sauroit un gré particulier, comme elle tiendroit à offense le peu de respect qu'ils lui auroient rendu s'ils faisoient le contraire.

Les Etats firent réponse le 19. de Décembre qu'ils suivroient en ce jugement la voye de la douceur & de la clémence, à laquelle la condition de leur République les porte, tant que la sureté de leur Etat leur poura permettre; ne croyant pas néanmoins que, quel que pût être l'événement de ce procès, Sa Majesté en puisse être offensée, préférant les sollicitations de quelques Particuliers à la conservation de leurs Provinces. Ils y ajoûtérent une plainte non légére que Sa Majesté avoit deffendu aux Huguenots de leur Etat de se trouver au Sinode qu'ils avoient assemblé, & sans perdre tems ils continuérent, à La Haye, à faire le procès aud. Barneveld & des autres prisonniers qui étoient avec lui, & ce par 26. Juges qu'ils choisirent dans les sept Provinces unies, & le condamnérent à mort au commencement de Mai de la présente année.

L'Ambassadeur du Roi ayant eu avis de ce jugement, & qu'il devoit être exécuté le 13. demanda audiance aux Etats, & ne l'ayant pu obtenir leur manda par écrit qu'il avoit charge de Sa Majesté de leur représenter que Sa Majesté, sans entrer plus avant en connoissance des causes motives de ce jugement, persistoit à les exhorter encore pour le bien qu'elle tenoit

entre leurs amis & alliez d'épargner la vie du plus ancien Officier de leur République, attendu que s'il défaut quelque chose à la ſureté de leur Etat, il ne ſera pas ſupléé par le peu de ſang qui reſte à un pauvre Vieillard; qui ſans violence ne peut éviter de mourir bien-tôt par le cours de la nature, & ils recevroient de l'honneur d'uſer de clémence pour celui qui a uſé ſa vie en les ſervant, que s'ils ont volonté de lui faire ſouffrir quelque ſorte de peine, il leur eſt aiſé de commuer celle de la vie en une moindre, le confinant à demeurer le reſte de ſes jours en une de ſes maiſons.

Ces remontrances ne ſervirent de rien, tant ce peuple étoit animé contre lui, donnant une preuve certaine que dans les Etats qui ſont ſujets au loix populaires, la grandeur & l'autorité eſt le plus ſouvent dommageable à celui qui la poſſéde, & nourit d'ordinaire ſon propre malheur, d'autant que, comme ils ne reçoivent leurs Charges qu'en faiſant la cour au peuple, l'envie de ceux qui les ont données les ſouléve contr'eux, & ce avec tant d'iniquité qu'ils ne ſont pas contens de les abaiſſer & les remettre dans l'état auquel ils étoient quand ils les ont élevez en la Magiſtrature; mais uſant cruellement de

la puiſſance qu'ils ont, ils les condamnent aux peines les plus griéves qu'ils peuvent dès que la mauvaiſe fortune leur en préſente l'occaſion. Les obligations qu'ils avoient au Roi furent peu conſidérées par eux, dont le Prince Maurice fut la principale cauſe; d'autant que cette querelle étant en quelque maniére particuliére entre lui & Barneveld, il ſe ſentit offenſé que le Roi entreprît ſa défenſe.

Mrs de Luines qui gouvernoient eurent peu d'égard à ce mauvais procédé, ne penſant qu'à ſe conſerver en leur particulier, & tenir par tous les artifices qu'ils pouvoient la Reine éloignée, de peur que la ſplendeur de Sa Majeſté n'obſcurcît la fauſſe lumiére dont ils éclatoient à la Cour.

Quoique toutes leurs actions lui donnaſſent lieu de douter de la ſincérité des promeſſes qu'ils lui faiſoient, elle ferme les yeux à ſes juſtes penſées, & attribuë la chaleur de ces cendres au feu qui y avoit été un peu auparavant, & qu'elle veut croire qui n'y eſt plus & ainſi elle me commande de m'avancer vers Tours pour préparer ſon entrevuë avec le Roi, où je ne manquai pas d'aſſurer le Sr de Luines que pour conſerver la bienveillance de la Reine qu'il trouvera ſincére en ſon endroit,

il n'étoit queſtion qu'à lui donner des effets de ſon affection aux occaſions qui ſe préſenteront, que je ſavois certainement ſes intentions être entiéres pour le Roi, & que ſes deſirs n'avoient autre but que la paix & le repos de cet Etat, qu'il pouvoit être certain d'avoir une vraye part en ſon affection, & que ſi d'autres lui perſuadoient le contraire, c'étoient artifices de Perſonnes qui ſous couleur lui vouloient porter préjudice.

Cinq jours après que je fus parti, la Reine ſuivit, & vint trouver le Roi. Toute la France eſt ravie de voir la réünion de deux perſonnes, qui unies par nature ne peuvent être ſéparées que par des horribles artifices. Couziers ôte à Tours le bonheur de cette entrevûë, la Reine y étant arrivée le ſoir, le Roi s'y rendit le matin, ſi grande affluance de peuple s'y rencontre, que le logis ne la pouvant contenir, le jardin fut le lieu de cette premiére vûë. Une joye paroit très-grande au viſage du Roi, les larmes de la Reine parlent à ſon Fils, elle l'embraſſe tant de fois qu'elle lui baigna le viſage, peu de perſonnes purent contraindre les leurs, tout eſt en allegreſſe, vraye cauſe de ces larmes: la Reine arrive peu après avec les Princeſſes vers la Reine-Mere, l'après-diner on

va

va à Tours, où quelques jours se passent avec grand témoignage d'amour entre la Mere & le Fils. Cela ne plait pas trop aux Favoris, qui pour leur intérêt particulier estiment à propos de rompre cette intelligence nécessaire au bien de l'Etat: ils ont l'œil au Roi autant qu'ils peuvent, s'il va chez la Reine un d'entr'eux y est toujours présent, s'il s'aproche d'elle ils y accourent incontinent sous quelque prétexte qu'ils forment sur le champ. Toute la Cour remarque cette procédure, s'en offense & la blâme, chacun connoissant bien qu'elle n'avoit autre but que d'empêcher les effets de la nature. On tâche de la séparer des intérêts du Duc d'Epernon, on lui propose force conditions avantageuses à cette fin, mais l'intérêt de l'honneur l'arrête, & les lui fait rejetter avec courage.

Leurs Majestez se séparent, le Roi va à Compiegne & la Reine sa Mere va passer à Chinon, pour de là aller à Angers prendre possession de son Gouvernement, avec intention de réjoindre le Roi à son arrivée à Paris. Mais elle n'est pas sitot éloignée, qu'elle voit de nouveaux effets de mauvaise volonté contre elle, ceux qui l'ont assistée & servie ne sont point remis dans les Charges dont ils avoient été dé-

poſſédez à ſon ſujet, & davantage le Comte du Lude étant mort de pourpre à Tours, incontinent après ſon départ on donne la Charge qu'il avoit de Gouverneur de Monſieur au Maréchal d'Ornano ſans lui en donner avis. Elle ſe tient offenſée & du choix de la perſonne & de la forme qu'on y a tenuë, mais ce qui la fâche davantage eſt que l'on réſout de la délivrance de Mr le Prince, dont on lui avoit parlé de loin comme d'une choſe non arrêtée.

Toutes ces choſes l'arrêtent à Chinon, & lui donnent ſujet d'écrire au Roi pour ſe plaindre, On la preſſe d'aller à Angers, ne s'aſſurant pas que les troubles dont on venoit de ſortir ſoyent pacifiez, ſi elle ne prend poſſeſſion de ſon Gouvernement. Elle s'excuſe & n'oſant mettre en avant les cauſes qui l'offenſent le plus, elle dit que la principale raiſon qui l'arréte eſt que ceux qui l'ont ſervie ne ſont point rétablis dans leurs Charges, & que ſon honneur & ſa conſcience l'obligent de ne partir du lieu où elle eſt juſques à ce que cela ſoit, étant obligée de penſer à leur repos premiérement qu'au ſien. Néanmoins enfin le Sr de Brantes l'étant venu trouver de la part du Roi, elle ſe réſolut de partir, ce qu'elle fit le 14. & arriva

le

le 16. à Angers, non contente des raisons que Brantes lui avoit aportées de la liberté qu'ils avoient résolu de donner à Mr le Prince.

Car elle savoit bien qu'ils ne la rendroient que pour le lui oposer, & que leur premier dessein avoit été de les arrêter tous d'eux, espérant que les tenant l'un & l'autre en leur puissance, il n'y avoit personne dans le Royaume qui osât entreprendre quelque chose contre leur contentement: & dès qu'ils eurent nouvelle de sa sortie de Blois, & qu'ils perdirent espérance de la pouvoir tenir arrêtée ainsi qu'ils eussent desiré, lors craignant que les Partisans de Mr le Prince se missent du côté d'elle, pour éviter ce péril, ils l'envoyérent incontinent assurer qu'aussi-tôt que les affaires seroient accommodées avec elle, ils l'ôteroient de prison, & firent publier ce dessein par tout le Royaume, ce qui étoit proprement armer Mr le Prince de haine contre elle, & sembler l'obliger non seulement à les aimer, mais à les servir avec animosité en tous leurs injustes intérêts contre elle. Elle ne témoigna néanmoins pas avoir dèsagréable cette action là, mais se remit à eux & au Conseil qui étoit auprès du Roi de juger de cette affaire, reconnoissant que ce n'étoit pas aux person-

nes éloignées comme elle étoit à donner ſon avis en une choſe ſi importante, pour laquelle délibérer il faloit être averti ponctuellement de l'état de toutes les affaires du dedans & du dehors du Royaume, ce qu'elle n'étoit pas.

Au reſte qu'elle ne fait point de doute qu'on ne puiſſe en un tems changer avec prudence les conſeils qu'on a pris en un autre avec juſte conſidération.

Mr. le Prince eſt enſuite délivré le 20. d'Octobre, & vient ſaluer le Roi à Chantilly. Si Mrs. de Luines lui procurérent avec affection la liberté, la Reine la ſollicita non moins juſtement pour Barbin, que depuis un an ils avoient reſſerré dans la Baſtille avec des rigueurs incroyables, nonobſtant l'Arrêt donné contre lui un an auparavant à leur pourſuite, par lequel il avoit été condamné à être banni. Ils reconnoiſſoient en cet homme une ſi forte paſſion au ſervice de la Reine, une ſi grande intégrité en ſon procédé durant le tems de ſon adminiſtration, un courage ſi ferme & une ſi grande liberté de parler avec un ſi vif reſſentiment des injuſtices qui lui avoient été faites, qu'ils avoient réſolu de le laiſſer mourir en la Baſtille: mais la Reine fit tant d'inſtance pour lui qu'ils ne s'en purent enfin dégager, & com-

commandérent qu'après lui avoir encore une fois lu ſon Arrêt, on lui ouvrît les portes de la Baſtille.

Barbin ſe plaignant du mauvais traitement qu'il avoit reçu, Maillac Lieutenant de la Baſtille lui montrant une lettre du Sr. de Brantes, par laquelle il lui donnoit charge de lui faire ſes recommandations, & lui dire que c'étoit tout ce que le Sr. de Luines & lui avoient pu faire juſques alors en ſa faveur, & que bientot il reſſentiroit les effets de leur amitié.

Cette lâcheté emporta Barbin à lui dire, ſans conſidération du lieu où il étoit encore, que, quelque miſérable qu'il fût, il renonçoit à leur amitié, qui ne pouvoit être guére grande en une cruauté ſi barbare qu'étoit la leur; que c'étoit agir avec bien peu de courage de flatter de paroles celui dont ils machinoient la mort, qu'ils l'avoient ainſi traité, & que tandis qu'ils faiſoient ſolliciter tous les Juges contre lui, ledit Brantes lui diſoit pluſieurs fois qu'il n'auroit point de mal, & qu'on ne l'interrogeoit & faiſoit ſon procès que pour avoir des lumiéres pour les procès qu'on vouloit parfaire aux autres.

On le mena le jour même chez le Chevalier du Guet, chez lequel il demeura deux jours ſeulement, durant leſquels il

reçût plusieurs Couriers du Sr de Luines qui le pressoient de le faire sortir sans délai hors du Royaume, tant ils étoient & de peu de courage & de peu de connoissance, qu'ils avoient peur de lui en ce misérable état où il étoit. J'avois donné ordre à un homme de lui bailler de la part de la Reine l'argent qui lui étoit nécessaire pour faire son voyage, mais son départ fut si pressé qu'il fut contraint d'emprunter de l'argent, lequel fut rendu incontinent après.

La Reine cependant se prépare à satisfaire au desir qu'elle avoit dès longtems de se voir avec le Roi son fils : elle l'avertit du dessein de son voyage, & convie le Sr de Montbason qui la devoit venir querir de s'avancer. Luines de sa part la sollicite en aparence de venir, & lui dépêche au nom du Roi le Sr de Montbason pour la prier de se trouver à Paris au retour du voyage du Roi à Compiegne, pour renouer une étroite & entiére intelligence. Mais ce n'étoit rien au prix de la croyance & des lettres que le Sr Evêque d'Aire lui portoit pleines d'amour & d'impatience de la voir. Ces deux Ambassadeurs aussi diférens dans le cœur que semblables en langage, & dont l'un trompoit autant que l'autre étoit trompé,

pé, firent ce qu'ils purent, l'un en apparence l'autre en effet, pour y diſpoſer ſon eſprit.

L'Evêque de Luçon, prévoyant bien que Luines promettoit ce qu'il ne vouloit pas tenir, & que ſur le refus il vouloit tirer avantage de ſes offres, porta la Reine à recevoir les priéres de ſon Fils pour de très agréables commandemens: mais comme elle ſe diſpoſoit, on lui témoigne ſous main qu'elle feroit choſe dèſagréable au Roi & qu'elle en devoit perdre le deſir.

Mais en même-tems Mr le Prince délivré tient des langages qui lui ſont dèſavantageux, lui écrit quelques lettres dont les termes ſont du tout éloignez du reſpect qu'il doit au Roi & à elle. Il fait paſſer une Déclaration du 9. de Novembre auſſi avantageuſe pour lui comme elle étoit contraire à l'honneur de ceux qui ont conſeillé ſon empriſonnement, & deſavantageuſe à l'honneur & au ſervice de Sa Majeſté. Car par icelle le Roi attribuoit la détention faite dudit Prince à ceux, leſquels, pour l'honneur qu'ils avoient lors d'aprocher Sa Majeſté & de tenir de grandes Charges & pouvoirs en ſon Royaume, avoient tellement abuſé de ſon nom & autorité, que, ſi Dieu ne lui eût donné la

force

force & le courage de les châtier, ils eussent enfin porté toutes choses en une grande & déplorable confusion : & Sa Majesté disoit que, s'étant soigneusement informée des raisons sur lesquelles on avoit prétexté sad. détention, elle avoit trouvé qu'il n'y en avoit eu d'autres que les mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruïne de cet Etat celle dud. Sr. Prince, les actions & déportemens duquel avoient toujours tendu à l'affermissement de son autorité & sa grandeur. Pour raison de quoi Sa Majesté le déclaroit innocent des choses qu'on lui avoit imposées, & dont on avoit voulu charger son honneur & sa réputation, & sur lesquelles on avoit pris prétexte de le faire arrêter : & Sa Majesté ce faisant cassoit, révoquoit, & annuloit toutes Lettres, Déclarations, Edits, Arrêts, Sentences & Jugemens, si aucuns se trouvoient, à son préjudice, depuis sa détention jusques alors.

Cette Déclaration ne fut pas plutot expédiée, que par surprise on la fait vérifier au Parlement les Chambres non assemblées, on l'envoye par les Provinces.

La Reine en écrivit au Roi, lui représentant avec modestie le préjudice qu'il recevoit de cette Déclaration, non-seulement

ment par la part qu'il prend dans ses intérêts par son bon naturel, mais principalement en ce que la continuation de la détention de Mr. le Prince qu'il avoit fait faire par l'espace de deux ans, ne pouvoit être qu'injuste, si le premier arrêt de sa personne étoit digne de blâme: que même on ne pouvoit condamner cette action sans le condamner lui-même, puisqu'elle avoit été faite avec sa connoissance peu auparavant qu'il prît le maniement de ses affaires.

Le Roi lui manda qu'il est fâché du déplaisir qu'elle a reçuë des termes qui lui ont déplu de lad. Déclaration, qu'elle doit être fort éloignée de s'en croire offensée, puisque lui étant obligé comme il est du soin & des peines qu'elle a prises en l'administration de ses affaires, & en faisant profession publique de le reconnoitre l'ayant toujours loüée & la loüant encore aux occasions de son affection au bien de son Etat, il est certain qu'il n'y a personne en ce Royaume qui ne puisse avoir autre impression; ce qui lui donne juste sujet de croire que Mr. le Prince n'a nul dessein de lui déplaire, qu'il sait trop bien l'honneur & le respect qui lui est dû, & combien il aura toujours agréa-
ble

ble de le voir dans les mêmes ſentimens que les ſiens.

En cette réponſe les intentions du Roi lui ſont ſi favorablement repréſentées, qu'il ne lui reſtoit rien à ſouhaiter, ſinon qu'elles fuſſent auſſi publiques qu'elles lui étoient particuliéres. Mais bien que la réparation ne fût pas égale à l'offenſe, elle ne laiſſe pas de voir que le cœur du Roi eſt bon pour elle.

De ce déplaiſir je pris occaſion de lui faire connoître combien ſa préſence étoit néceſſaire dans la Cour, les avantages que tiroient ſes Ennemis de ſon éloignement, & que les inclinations du Roi étant bonnes pour elle, ſi elle avoit liberté de le voir, ceux qui lui veulent mal ſeroient contraints de céder aux efforts de la nature. Mais bien que cette opinion fût la meilleure, elle ne fut point ſuivie.

Chanteloupe, qui ne m'étoit pas ami & qui étoit ennemi découvert de ce conſeil, ne perdit point de tems à me donner de l'exercice. Chez lui étoit le bureau des nouvelles, dont les moindres figuroient à la Reine le Roi irréconciliable, mettoient ſa liberté en compromis, & ne lui faiſoient voir que mépris pour elle dans ſa Cour, & ſalut dans les armes.

Ces raiſons qui ne manquoient pas d'aparences n'eurent pas faute d'apui, elles furent ſoutenuës des Grands qui eſpéroient profiter des diviſions publiques, & de mes Ennemis qui penſoient par ce moyen me dérober la confiance de Sa Majeſté : ſi bien que je fus par prudence contraint de revenir à leurs penſées, & à l'imitation des ſages Pilotes, de céder à la tempête, n'y ayant point de conſeil ſi judicieux qui ne puiſſe avoir une mauvaiſe iſſuë, on eſt ſouvent obligé de ſuivre les opinions qu'on aprouve le moins. Je voyois bien qu'il y avoit beaucoup à eſpérer pour la Reine dans la Cour & rien dehors : mais, parcequ'il y avoit beaucoup à craindre dans la puiſſance des Favoris, j'aimai mieux ſuivre les ſentimens de ceux qui la détournoient d'aller trouver le Roi, que de faire valoir mes raiſons; ce que je fis cependant avec ce tempérament, que je ſupliai la Reine d'envoyer recevoir les avis des Perſonnes affectionnées à ſon ſervice, avant que de prendre une derniére réſolution.

Au même tems on fait des Chevaliers du St Eſprit, ſans lui en donner aucune communication que le nombre n'en ſoit arrêté : on lui envoye Mr de Tarajet le 7. de Décembre pour lui en porter les noms,

noms, non ſeulement n'en reçoit on aucun à ſa recommandation, mais ceux qui n'ont pas perdu entiérement le reſpect dû à la Mere de leur Maitre en ſont éloignez, on en rejette même qui ont été nommez de feu Roi, parcequ'on ne les croit pas ſes ennemis: avoir juré ſa ruïne, c'eſt la meilleure preuve de Nobleſſe, c'eſt avoir les conditions requiſes.

A l'inſtant qu'on a commis cette action de mépris, on lui en fait des excuſes; mais il parut incontinent qu'elles étoient faites avec plus d'artifice que de regret, car deux de ceux qui étoient nommez s'étant trouvez malades, on en choiſit deux autres, ſavoir eſt le Sr. de Valencey & le Sr. de St. Chaumont, ſans lui en donner avis ni liberté de remplir leur place.

Elle ſe plaint de ce traitement à ceux qui ont la meilleure part au maniement des affaires, ſe fâche qu'après leur avoir promis amitié ils ne lui donnent pas ſujet de la continuer. Elle leur repréſente par diverſes fois ſes mécontentemens, afin qu'ils y aportent des remédes: elle leur remontre qu'on ne ſe ſouvient point de l'argent qui lui a été promis pour le payement de ſes dettes; que pour vivre elle eſt réduite aux emprunts; que ceux qui l'ont ſuivie ſont mal-

maltraitrez, que Mignieux est dépoüillé de la place de Montreüil pour être affectionné à son service, que le Marquis de la Valette est troublé ez fonctions de son Gouvernement, sa place investie de Gens de guerre, que l'on n'effectüe point ce qu'on lui a promis en sa faveur, qui ne consiste qu'au rétablissement de sa Charge & au payement de ses états & pensions; qu'il suffit de l'avoir mal en la bouche pour être bien en leur cœur & en ses affaires; qu'on a donné un Gouverneur à son Fils à son désu, qu'elle aprouve la personne, mais improuve la forme de son établissement; que la Déclaration faite pour l'élargissement de Mr. le Prince lui est d'autant plus sensible, que l'honneur du Roi y est intéressé: qu'il est en ses mains de lui faire donner contentement par une Déclaration nouvelle, qui sans préjudicier à personne fasse connoitre à tout le monde que par la Déclaration faite en faveur de Mr. le Prince le Roi n'avoit pas entendu donner lieu de blâmer ses actions en l'administration de ses affaires, en étant très-content, & reconnoissant combien elle lui avoit été utile & avantageuse.

Aulieu de pourvoir à son contentement par ce moyen si raisonnable, on lui fait

fait connoître clairement par le refus qu'on veut agrandir pour sa ruïne celui qu'elle avoit abaissé pour la grandeur de l'Etat. On lui envoye le Sr de Brantes, pour l'avertir que le Roi veut achever la mariage de Monsieur avec Mlle. de Montpensier, & faire celui de Madame Henriette avec Mr le Comte de Soissons.

La Reine répond qu'elle n'avoit rien à dire aux volontez du Roi, mais que puisqu'il étoit question du mariage de ses Enfans, où la nature lui donnoit un notable intérêt, elle savoit qu'il ne voudroit rien conclure qu'elle ne fût présente.

Il l'avertit encore de trois mariages qu'on propose, de Mlle. de Bourbon avec le Fils aîné du Duc de Guise, de Mlle. de Luines avec son second, & de Mr de Mercœur fils du Duc de Vendôme avec la Fille du Duc de Guise.

La Reine écoute toutes ces propositions avec patience, & se porte volontairement à souffrir ce qu'elle ne peut empêcher.

Elle le prie à son tour de tenir la main à ce qu'elle touche le payement des deniers qui lui ont été promis, à ce que les pensions que le Roi a accordées à sa recommandation à ses Domestiques soyent acquitées, à ce qu'au Gouvernement de

Metz il ne ſoit rien innové au préjudice du Marquis de la Valette & la création de la juſtice, mais ſur tout à ce qu'on lui accorde une Déclaration qui faſſe voir que pour celle qui a été faite ſur la délivrance de Mr le Prince on n'a point entendu blâmer ſa conduite.

Parmi tant de preuves de mauvaiſe volonté, Mr de Luines ne laiſſe pas de lui continuer ſes ſérmens de fidélité & proteſtation de ſervice.

En ce tems arriva à Paris le Comte de Furſtemberg, Ambaſſadeur Extraordinaire de l'Empereur Ferdinand, de nouveau élu à cette dignité, pour ſuplier Sa Majeſté de l'aſſiſter au ſoulévement de la plupart de ſes Sujets, non tant contre lui que contre la Religion Catholique.

Après le décès de l'Empereur Mathias qui mourut le 10. de Mars ledit Ferdinand prit l'adminiſtration des deux Royaumes de Bohéme & de Hongrie, dont il avoit été les deux années précédentes élu Roi, & ſemblablement auſſi de l'Autriche au nom & ſous l'autorité de l'Archiduc Albert, qui en étoit héritier & lui en donna le pouvoir.

Incontinent pour apaiſer les mouvemens qui étoient en Bohéme, il fit publier une ſupenſion d'armes en ſon armée comman-

dée par le Comte de Buquoy, & tot après leur envoya la confirmation de leurs priviléges, promettant de faire obſerver tous les Edits qui avoient été faits en Bohéme touchant la Religion. Mais tout cela n'adoucit point leurs eſprits, ni ne les perſuada de ſe mettre à la raiſon, mais au contraire continuant toujours à lui faire la guerre, ils envoyérent ſolliciter le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg de les aſſiſter. Ceux de la haute Autriche s'y mirent avec eux, autant en firent les Etats de Sileſie & de Moravie qui prirent priſonnier le Cardinal Diefriſtein qui en étoit Gouverneur, & en chaſſérent tous les Jeſuites, pillerent les biens des Eccleſiaſtiques, & maltraitérent tous les Catholiques.

Le Comte de la Tour fut ſi hardi qu'il vint juſques à Vienne le 2. de Juin pour donner courage aux Luthétiens qui y ſont en grand nombre de ſe révolter, à quoi l'Empereur remédia les dèſarmant, & peu de jours après le Comte de la Tour fut contraint de ſe retirer & s'en retourner à Prague, ſur la nouvelle qu'il eut de la défaite de quelques troupes de Cavalerie que conduiſoit Mansfeld.

Cependant l'Electeur de Mayence convoqua l'Aſſemblée des Electeurs à Francfort

fort au 23. de Juillet, pour élire un Empereur. Les Bohémes y envoyérent des Ambassadeurs pour empêcher que le Roi Ferdinand fût élu, se plaignant de ce qu'on l'avoit cité à l'assemblée, attendu qu'il n'y avoit point de droit, vû qu'il n'étoit pas en l'actuelle possession de l'Electorat de Bohéme. Mais nonobstant toutes leurs opositions il fut élu le 8. d'Août selon le stile ancien, & couronné le 30. nonobstant que d'autres pour les Etats de Bohéme, eussent conclu le 19. d'Aout de ne le reconnoitre jamais, & de procéder à l'élection d'un nouveau Roi, & ensuite le 26. élurent l'Electeur Palatin Frédéric V.

En ces entrefaites Gabriel Bethléem Gabor Prince de Transilvanie voyant le jeu trop beau pour n'en être point, se rendit maitre de tout ce que la Maison d'Autriche possédoit en Hongrie depuis la riviére du Tibisque jusques à Presbourg qu'il prit le 26. d'Octobre.

L'Electeur Palatin ayant été élu Roi de Bohéme, comme nous avons dit, ne voulut pas accepter la dignité qui lui étoit offerte sans en prendre l'avis des Princes & Etats Protestans d'Allemagne, qu'il pria de se rendre pour ce sujet en personnes ou par leurs Ambassadeurs à Rotembourg,

où il en délibéreroit avec eux. Saxe lui déconſeilla cette entrepriſe, mais il crut les autres qui la conſeillérent tous, & partit de Heidelberg avec ſa Femme le 17. d'Octobre, fit ſon entrée à Prague le 31., & fut couronné le 4. de Novembre.

Le nouveau Roi de Bohéme, les Princes & les Etats Proteſtans d'Allemagne tinrent en ce mois une aſſemblée à Nuremberg, en laquelle ils liérent une plus étroite union entr'eux, renvoyérent le Comte de Hohenzolern que l'Empereur leur avoitdéputé avec peu de ſatisfaction, & députérent au Duc de Baviére, le priérent de déſarmer & faire faire le ſemblable aux Princes & Etats Catholiques, de faire qu'on leur accordât une Chambre mipartie en l'Empire, & pluſieurs autres choſes déraiſonnables qu'ils mêloient avec des menaces, auſquelles le Duc de Baviére répondit courageuſement, & leur manda qu'ils s'adreſſaſſent à l'Aſſemblée des Princes Catholiques qui ſe tenoit au même tems à Wirsbourg.

L'Empereur ſe trouvant en ces alertes envoya au Roi le Comte de Fuſtemberg en Ambaſſade Extraordinaire lui demander aſſiſtance contre tant d'Ennemis.

Le Duc de Boüillon qui étoit intéreſſé

en

en cette affaire, & par les conſeils trop hâtez qu'il avoit donnez au Palatin, & par l'alliance qui étoit entr'eux, écrivit incontinent à Sa Majeſté que ſelon qu'elle lui a commandé de lui donner ſes avis ſur les affaires importantes qui ſe préſenteroient en ſon Royaume, il ſe ſentoit obligé de la ſuplier de ne pas ajouter foi à ce que lui diroit l'Ambaſſadeur de l'Empereur, qui voudroit bien convertir l'intérêt particulier de ſon Maitre en une cauſe publique de Religion, pour obliger Sa Majeſté à l'aſſiſter contre le bien de ſon Etat qui a toujours été & eſt encore de maintenir tous ceux que la Maiſon d'Autriche veut oprimer, comme elle veut faire maintenant les Etats de Bohéme & le Roi Frédéric, & que Sa Majeſté prendra un ſage conſeil s'il lui plait moyenner la tenue d'une Diéte, où les Rois & Etats non intéreſſez ſoyent conviez d'intervenir par leurs Ambaſſadeurs, pour d'un commun conſentement juger les moyens qui ſeront les plus convenables pour ôter tous les prétextes des armes.

Mais Sa Majeſté, ayant pitié de la Religion qui couroit fortune de ſe perdre en toute l'Allemagne, ne jugea pas à propos d'uſer d'un ſi long circuit en cette affaire, mais trouva bon d'envoyer promtement

une Ambaſſade ſolemnelle , pour, par ſon entremiſe & autorité envers les Princes & Etats intéreſſez , acheminer plus facilement toutes choſes à un juſte accommodement.

En cette année mourut la Reine de la Grande-Bretagne , qui faiſoit profeſſion ſecréte de la Religion Catholique, entendoit ſouvent la Meſſe & fréquentoit les Sacremens , ſans que le Roi ſon mari qui en étoit bien averti y aportât aucun empêchement. Dieu ne lui fit pas néanmoins la grace d'avoir un Prêtre pour ſe réconcilier avec lui en cette heure derniére , bien qu'elle en fût avertie , & en eût la commodité ; mais s'eſtimant aſſez forte pour aller dans quelques jours à Londres de Greenwich où elle étoit , la mort la prévint. Elle étoit Princeſſe courageuſe , ſi elle eût vécu elle eût reçu un grand contentement de la nouvelle de l'aſſomption de ſa Fille à la dignité Royale , mais avec un bien plus vif reſſentiment de douleur celle de la mauvaiſe iſſue de ſa prétenduë Royauté.

Fin du ſecond & dernier Tome.

TABLE
DES
MATIERES
CONTENUES DANS LE
TOME SECOND.

A.

Aire. (l'Evêque d') Ses repréſentations contre les duels. 222.

Alincour. (le Sr. d') Fait arrêter l'Evêque de Luçon. 340. Sur quel fondement. 341. Ses excuſes à la vûë des ordres du Roi. 343.

Ancre. (la Marquiſe & Maréchale d') Ses intrigues pour faire venir Mr. du Vair. 16. Se lie avec Mr. le Prince. 38. Fauſſeté de ſa politique à ce ſujet. 39. Elle ſe détermine à partir pour l'Italie. 68. Incident qui l'en empêche. *ibid.* Dérangement de ſon eſprit. 116. Elle eſt arrêtée. 194. Conduite à la Conciergerie. 219. On lui fait ſon procès. 223. Elle eſt condamnée à la mort. Teneur de l'Arrêt. 224. Reflexions & particularitez ſur cette procedure. 225. Et ſur les crimes qu'on lui imputoit. 226. *& ſuiv.* Sa fermeté au ſupplice. 231. Obſcurité de ſa naiſſance, ſon nom, & le détail de ſa vie & de ſa fortune. 239. *& ſuiv.*

Ancre. (le Marquis & Maréchal d') Voyez *Conchine.*

Arminiens. (les) Leur origine. 377. Attaquez par le Roi d'Angleterre. 378. Ils levent des troupes dans les Provinces-Unies. *ibid.* Leur refus

refus d'obeïr aux ordres des Etats-Generaux. 379.

Arminius. Auteur d'une nouvelle doctrine sur la Predestination. 377. Est cause de bien des troubles dans les Provinces-Unies. *ibid. & suiv.*

Arnoux. (le Pere) Son Sermon contre la Confession de Foi des Huguenots. 259. Deputé à la Reine Mere. A quel sujet. 312. Ses remontrances pour l'empêcher de venir à la Cour. *ibid.* Declaration qu'il en obtient. 313. *& suiv.*

Auvergne. (le Comte d') Remis en liberté. 19. Ses avantures & sa conduite sous le regne precedent. *ibid.* Retabli dans la Charge de Colonel de la Cavalerie legere. 20. Envoyé à Soissons contre le Duc de Mayenne. 50. General de l'armée du Roi dans l'Isle de France. 148. Ses conquêtes. *ibid. &* 155. Il est mal reçu à la Cour. 205.

B.

B*Arbin.* (le Sr.) Son conseil au sujet du President Jeannin & de Mr. de Villeroy. 19. Il est fait Controlleur-Général des Finances. 22. Son conseil à la Reine sur la demande des Princes de la reformation du Conseil. 43. Deputé à ce sujet, & son succès. *ibid.* Contraire au dessein que la Reine prend de quitter les affaires. Ses raisons. 52. Ses demarches pour gagner Mr. de Guise. 57. Sa conference avec Mr. le Prince. 63. Ses reponses. 64. & 65. Consolation qu'il donne au Maréchal d'Ancre. 67. Auteur de l'arrêt de Mr. le Prince. 74. Ses remontrances pour en presser l'execution. 77. Sujet de sa dispute avec

avec le Garde des Sceaux. 112. Haï par le Marechal d'Ancre, pourquoi. 167. On lui donne des Gardes. 193. On ſaiſit ſes papiers. 194. On veut le confronter avec la Marechale d'Ancre. 223. Sa reponſe à ce ſujet. *ibid.* Conſeils qu'il donne à Modene ſur ſon voyage auprès de la Reine. 264. Soulagement qu'on lui procure dans ſa priſon. 268. Il obtient la liberté d'écrire à la Reine. 269. Il eſt trahi. *ibid.* Il diſſuade la Reine de ſon deſſein de venir à la Cour, par quelle raiſon. 270. Il l'y excite dans un autre tems. 283. il eſt reſſerré. 293. Et interrogé. 294. On fait ſon procès. 295. Ses deffenſes. 304. Avanture miraculeuſe dans le jugement de ſon procès. 307. Il eſt condamné au banniſſement. 308. Enſuite confiné dans une priſon perpetuelle. 309. Et remis en liberté. 390. Et banni du Royaume. 391

Barenton. Exemt des Gardes du Corps. Eſt envoyé au Duc de Nevers, à quel ſujet. 110. Succès de ſon voyage. 111.

Barneveld. Cauſe de ſa diſgrace. 377. Il ſoutient les Arminiens. 378. Il fait ſon apologie. 379. Il eſt arrêté. On lui fait ſon procès. 380. Détail de ſa vie. *ibid.* Il eſt condamné à mort. 383. Et executé. 384.

Baſſompierre. (Mr. de) Colonel-General des Suiſſes. A ordre de mettre le Regiment en bataille, lorſque l'on veut arrêter Mr. le Prince. 78. Il demande des ſuretez à la Reiue. 79.

Bellegarde. (le Duc de) Ennemi du Marechal d'Ancre, entre dans le complot contre ce Favori. 33. Malgré les ordres de la Cour, il refuſe aux troupes du Duc de Nemours le paſſage par la Breſſe. 131. Il ſollicite les Juges

ges contre la Marechale d'Ancre. 230. Il paroit affectionné à la Reine-Mere. 284. L'un des adherans du dessein de la faire sauver. 323. Avis qu'il donne sur Rucelay. 325. Sa lettre à la Reine-Mere injurieuse au Duc d'Epernon. 328. Ses offres à cette Princesse. *ibid.*

Bethunes. (Mr. de) Envoyé en Ambassade Extraordinaire auprès des Princes d'Italie. A quel sujet. 128. Deputé à la Reine-Mere, pourquoi. 336. Commissaire du Roi au Traité conclu avec cette Princesse. 356.

Boissise. (le Sr. de) L'un des Deputez du Roi vers les Princes. 97. Et son Ambassadeur Extraordinaire aux Etats-Generaux à l'occasion de l'affaire de Barneveld. 381. Ses remontrances. *ibid.* Ses demarches, pour lui sauver la vie, inutiles. 383.

Bouconville. Gouverneur du Château de Sainte Menehould, le vend au Roi. 123.

Bouillon. (le Duc & Marechal de) Ses vûës pour faire la paix. 3. Il y porte Mr. le Prince. 5. Vient à la Cour. 22. Ses demandes. 27. Ses intrigues pour empêcher Mr. le Prince de venir à la Cour. 29. & 32. Quel en est le motif. 33. Il soutient les desseins du Duc de Longueville en Picardie. 35. Mecontent de la faveur de Mr. le Prince, il demande la reformation du Conseil. 42. Envoyé vers le Duc de Longueville. 50. Il porte Mr. le Prince aux extrémitez 65. Sur quel pretexte. 66. Il le prie de ne point assister au Conseil. 76. Il sort de Paris. 81. Sa conduite à la nouvelle de l'arrêt de Mr. le Prince. 84. Ses intrigues pour émouvoir le peuple de Paris. 85. Il va à Sedan pour lever des troupes. 100. Ses intrigues secretes contre le Gouvernement. 121. Sa lettre au Roi. 123. autre. 139. Compris au

au nombre des Partisans du Duc de Nevers declarez criminels de Leze-Majesté. 144 Il vient à Soissons. *ibid.* Il anime les Huguenots. 149. Consulté sur la fuite de la Reine-Mere. 323. Son avis sur le Duc d'Epernon. 324. Avec lequel il est broüillé. *ibid.* Sa prévention contre Rucelay. 325. Qu'il souffre au nombre des Agens de la Reine. 326. Sa réponse à la demande du Roi au sujet de la fuite de la Reine-Mere. 335. Sa lettre au Roi en faveur de l'Electeur Palatin, élu Roi de Bohême. 404.

Bourges. (l'Archevêque de) Donne des avis secrets à la Reine. 61. Annonce au Marechal d'Ancre la rupture de la part de Mr. le Prince. 66. Detail de cette entrevûë. *ibid.* & 67. Il est dèsavoüé. 69. Il revele le secret de la conspiration des Princes. 72.

Bournonville. Arrêté, & pourquoi. 302. Condamné à mort. 308.

Boursier. Chevauleger de Mr. le Prince. Accusé d'attentat contre la vie de la Reine. 125. Convaincu & condamné à mort. 126.

Bouthillier. (le Sr.) Par quelles voyes il fait resoudre le retour de l'Evêque de Luçon auprès de la Reine-Mere. 339. Il est envoyé à cette Princesse pour ce sujet. 345.

Bressieux. (le Sr. de) Premier-Ecuyer de la Reine-Mere. Avis qu'il lui donne. 207. Confident du complot de Travail, le trahit. 210. Il sert de temoin contre lui. 211.

Breves. (Mr. de) Demis de l'éducation de Monsieur, Frere du Roi, pourquoi. 262. Comment cet ordre lui est annoncé. 263.

Breüil. (Le) Sa bravoure à la défense d'Uzerche. 251.

Brissac. (le Marechal de) Envoyé vers Mr. le
 Prince,

Prince, convient du lieu de la conference pour la paix. *6.*

Bullion. (le Sr. de) Eloigné de la Cour. *16.*

C.

Cadenet. (le Sr. de) Son Regiment eſt commis à la garde de Monſieur le Prince. *267.*

Caumartin. (le Sr. de) Conſeiller d'Etat. Nommé Commiſſaire pour informer contre le Duc de Nevers. 111.

Chanteloupe. (le Sr.) Officier de la Reine-Mere. Mis en priſon, & abſous. 305. Ses intrigues pour la delivrance de la Reine. 322. Ses voyages à cet effet. 323. Il eſt ennemi de l'Evêque de Luçon. 344. Et s'oppoſe à ſon entrée au Conſeil. 345. Enſuite il opine à ſon admiſſion. Cauſe de ce changement. *346.* Il eſt fait Gouverneur de Chinon. *369.* Son duel avec le Marquis de Themines. *ibid.*

Chanvalon. (le Sr. de) Commiſſaire du Roi aux conferences pour la paix. *97.* Son credit auprès du Duc de Guiſe. 104.

Châtre. (le Baron de la) Gouverneur du Berry, ſuſpect à Mr. le Prince, pourquoi. 31. Eſt depoſſedé, & en recompenſe fait Marechal de France. *ibid.*

Chenaye. (le Sr la) Avis qu'il donne aux Princes contre le Maréchal d'Ancre. 121.

Cleſel. (le Cardinal) Chef du Conſeil de l'Empereur. S'oppoſe aux demiſſions de ce Prince en faveur de l'Archiduc. 317. Il eſt arrêté. 318. Particularitez remarquables dans cet arrêt. 319. Il eſt conduit dans le Tirol. *ibid.*

Cœuvres. (le Marquis de) Va lever des troupes à Laon pour les Princes. 100. Il ſe rend à l'aſſemblée

femblée des Princes à Soiffons. 144.

Conchine. Remet la Citadelle d'Amiens. 20. Eft fait Lieutenant de Roi en Normandie, & obtient d'autres Gouvernemens. *ibid.* Ses deffeins contre les Ducs de Boüillon & de Mayenne. 33. Sa mauvaife conduite, & fes violences. 34. Il recherche Mr. le Prince. 38. Ses fauffes demarches à cette occafion. 39. *& fuiv.* Sa conflernation à la rupture de Mr. le Prince. 67. Sa refolution de fe retirer à Florence. 68. Accident qui l'en empêche. *ibid.* Il va à Caen. 69. Revient à la Cour. 118. Il eft deffervi auprès du Roi par le Sr. de Luines. 119. A quel excès il eft haï. 124. Il fert de pretexte à la revolte des Princes. 145. Detail de fa mauvaife conduite, & fon portrait. 156. *& fuiv.* Il eft tué. 184. Il eft deterré. 200. Detail des indignitez commifes fur fon corps. *ibid.* Sa memoire condamnée par Arrêt. 224. Son nom, fa patrie, & fa naiffance. 233. Détail de fa vie & de fa fortune. Son caractére. 234. *& fuiv.*

Condé. (Mde. la Princeffe de) paroit dans les ruës de Paris, après l'arrêt du Prince fon fils. 87. Pourquoi le Peuple fe tient tranquille. 88.

Créqui. (M. de) Colonel du Regiment des Gardes, a ordre de fe tenir fous les armes pour arrêter Mr. le Prince. 78. Les furetez qu'il demande. 79.

D.

D*Anton.* (le Sr.) Gouverneur de la Citadelle d'Angoulême. Sa trahifon découverte. 353.

Deagen. Fait Controlleur Géneral des Finances. 203.

203. Ce qu'il étoit, & sa trahison. *ibid.* Consulté sur l'affaire de Travail. 210. Avis qu'il donne à l'Evêque de Luçon. 257. Son animosité contre la Reine. 283. Il est chassé de la Cour. Pourquoi. 376.

Durand. Emprisonné pour un Ecrit contre le Sr. de Luines. 301. Executé. *ibid.*

E.

Edmond. Ambassadeur d'Angleterre. Envoyé à Mr. le Prince, pourquoi. 5.

Elbéne. (le Sr. d') Sa patrie, & ses qualitez. 47. Il est un des principaux Officiers commis pour arrêter Mr. le Prince. *ibid.* Avis qu'il donne. 76. Il est fait Gouverneur de Chinon. 108.

Espernon. (le Duc d') Sa haine contre le Marechal d'Ancre. 33. Dont il medite la mort. *ibid.* Il se rend maître de quelques Places sur les Huguenots. 91. Il les rend. 108. Ses dispositions à l'égard de la Reine-Mere. 284. Par quelle raison il est choisi pour le chef de l'entreprise de la delivrance de cette Princesse. 323. Son aversion contre Rucelay. 325. Suivie d'une extrême confiance. 326. Sa retraite à Metz, sur quel sujet. 329. Ses violences dans son Gouvernement. *ibid.* Il reçoit deffense d'en sortir. *ibid.* Sa reponse au Roi. 330. Ses mesures pour en sortir. *ibid.* Comment il cache sa marche. *ibid.* Son arrivée à Angoulême. 331. Il reçoit la Reine à Loches. 332. Il s'oppose au retour de l'Evêque de Luçon. 344. Qu'il veut chasser du Conseil de la Reine. 345. Il change d'avis, & pourquoi. 346. Il le fait solliciter de se retirer. 348. Son irrésolution fait perdre Uzerche. 351.

351. Pourquoi il propose à la Reine d'admettre l'Evêque de Luçon dans sa confidence. 355. Il est resolu de maltraiter Rucelay. 363.
Espagne. (le Roi d') Se plaint des secours qu'on donne au Duc de Savoye. 131.
Etats-Généraux. (les) Soutiennent le Comte Maurice contre les Arminiens. 379. Ils font faire le procès à Barneveld. 380. Leur réponse aux sollicitations de l'Ambassadeur de France. 383.

F.

FAvier. (le Sr.) Maître des Requêtes. Envoyé à Metz, pourquoi. 329.
Ferdinand. (l'Archiduc) Sujet de sa querelle avec les Venitiens. 128. Elû Roi de Bohême. 271. Suites de cette élection. *ibid.* Il fait la paix avec les Venitiens. 299. Il est fait Roi de Hongrie. 317. Sujet de sa haine contre le Cardinal Clesel. *ibid.* Il le fait arrêter. 318. Et conduire dans le Tirol. 319. Ses demarches contre les Bohemiens & autres de ses Sujets revoltez. 401. Il est élû Empereur. 402.
Furstemberg. (le Comte de) Envoyé en Ambassade Extraordinaire en France par l'Empereur. A quel sujet. 400.

G.

GEnié. A ordre d'aller vers les Princes. Sujet de sa députation. 121.
Gévres. (Mr. de) Avis qu'il donne à Mr. le Duc de Mayenne. Detail de cette intrigue. 120.
Gondy. (le Cardinal de) Origine de sa Maison

& de sa fortune. Son éloge & sa mort. 135.
Guise. (le Cardinal de) Se rend à Soissons avec les Princes. 98. Il blâme la conduite de son Frere, & est reconnu chef de la Ligue. 102. Il revient à la Cour. 106. Il se charge de ménager auprès de Luines un accommodement. 120. Il entre dans le parti formé pour la délivrance de la Reine. 323.
Guise. (le Duc de) Entre dans le dessein de tuer le Marechal d'Ancre. 33. Sollicité d'abandonner le parti des Princes. 57. Sa reponse & ses protestations à la Reine. 58. Ses remontrances dans une assemblée des Princes. 59. Les avis qu'il donne à la Reine. 61. & 72. Ses mouvemens après l'arrêt de Mr. le Prince. 83. Ses craintes après cet événement. 86. Assurances que la Cour lui donne, & l'effet qu'elles ont. 87. Il se retire à Soissons. 88. Ses incertitudes. 98. Il va à Guise dans le dessein de lever des troupes, 99. Il manque aux Princes, sa conduite. 100. & 101. Ses défaites. 102. Pretexte qu'il prend pour aller à la Cour. 106. Géneral de l'armée royale. 148. Ses exploits. 152. Envoyé au devant des Alemans au service du Roi. 154.

H.

Hallier. (le Sr. du) Est fait Capitaine des Gardes. 196. Ses avantures. *ibid.*
Harlay. (le Sr. de) Premier President du Parlement de Paris. Origine de sa Maison. Son éloge. 133. Sa mort. 134.
Heilbrun. Les Princes Protestans d'Allemagne tiennent une assemblée dans cette ville, à quelle occasion. 271.
Hugnenots. (les) Se saisissent du château de Sancerre.

Sancerre. 91. Et de Rochefort ſur Charente. *ibid.* Ils remettent cette dernière place. 108. s'aſſemblent à la Rochelle nonobſtant les défenſes de la Cour. 149. Ils ſollicitent en vain contre le rétabliſſement de la Religion Catholique en Béarn. 221. Ecrit des Miniſtres de Charenton ſuprimé. 259. Leurs demarches ſur l'exécution de l'Arrêt pour les Eccleſiaſtiques de Béarn. 297. Ils s'aſſemblent malgré les défenſes du Roi. 298. Suites de cette affaire. *ibid.*

J.

JAy. (le Preſident le) Remis en liberté & dans ſa Charge. 19. Du parti des Princes il ſe rend à Soiſſons. 144.

Jeannin. (le Préſident) Ses intrigues en faveur du Chancelier. 18. Il eſt demis de la Charge de Controlleur Géneral des Finances. 22. Ses remontrances après l'arrêt de Monſieur le Prince. 94. Retabli dans la Surintendance. 203.

Jéſuites. (les) Obtiennent l'ouverture de leur College. 296. Font caſſer les oppoſitions de l'Univerſité. *ibid.*

Innoioſa. (le Marquis d') Gouverneur du Milanez, rappellé. 127.

Joſeph. (le Pere) Capucin, s'intrigue pour le retour de l'Evêque de Luçon, auprès de la Reine-Mere, & réuſſit. 339.

L.

LAſſé. (le Sr.) Envoyé au Duc de Bellegarde. Pourquoi. 130. Se laiſſe corrompre, & ne fait pas ſa commiſſion. 131.

Lesdiguières. (le Maréchal de) Envoye des troupes au Duc de Savoye. 129. Il demeure fidéle au Roi dans la guerre des Princes. 149. Ses demandes à la Cour. *ibid.* Il passe en Piémont, ses conquêtes. 272. Revient en France, pourquoi. *ibid.* A ordre de retourner en Piémont. A quel sujet. 273. Ses exploits. 274.

Longueville. (le Duc de) Son interêt à faire la guerre. 3. Son mecontentement de la paix. 21. Ses entreprises en Picardie. 35. Il est reçu à Abbeville. 36. s'empare de Peronne. 47. Il y leve des troupes. 100. Il fait sa paix avec le Roi. 101. Il obtient une Déclaration particuliere en sa faveur. 107. Il est bien reçu à la Cour. 205.

Loudun. Cette ville est choisie pour les conferences de la paix. 6. Articles du traité. 13.

Loüis XIII. Reçoit les avis de son Conseil sur les troubles du Royaume. 2. Se resout à la paix. 5. Transfére à la Rochelle l'assemblée des Huguenots. 6. Depute à Mr. le Prince pour convenir du lieu de la conference. *ibid.* Accorde une suspension d'armes. 7. Conditions qu'il accorde aux Princes. 9. Sa Declaration au sujet de la paix. 13. Son refus à la Reine sa Mere. 26. Sa reponse à l'Ambassadeur de Malthe au sujet des desseins du Duc de Nevers. 47. Il ne veut pas permettre à sa Mere de se retirer. 53. Il fait vérifier au Parlement une Déclaration sur la prison de Mr. le Prince. 96. Quelle en est la teneur. *ibid.* Son Ordonnance contre les Partisans de Mr. le Prince. 97. Il depute aux Princes à Soissons. *ibid.* On tient des conferences. 104. Conditions qu'il accorde. 106. Sa Déclaration en faveur des Princes. 107. Il fait rendre les Sceaux au Sr.

Sr. du Vair. 113. Réponſe vigoureuſe qu'il fait au Duc de Boüillon. 123. Il ſe mêle des affaires d'Italie. 128. Il envoye des troupes au Duc de Savoye. 129. Il accorde paſſage à celles du Duc de Nemours. 130. Ambaſſades qu'il envoye dans les Cours étrangeres au ſujet des troubles de ſon Royaume. 136. Sa réponſe à la lettre du Duc de Mayenne. 140. Raiſons qui le portent aux extrémitez contre les Princes. 141. *& ſuiv.* Sa Déclaration contre le Duc de Nevers. 143. & 144. Contre les Princes, & ſon Manifeſte au ſujet de leur revolte. 146. Il met trois armées en campagne. 147. Il confiſque les biens des Princes. 151. Brillante ſituation de ſes affaires au dehors. 152. Il ſe reſout à faire arrêter le Marechal d'Ancre. 181. Donne une Garde à la Reine ſa Mere. 185. Meſures qu'il prend après cet évenement. *ibid.* Il eſt félicité par toutes les Compagnies. 197. Plaiſante poſture où il paroît à cette ceremonie. *ibid.* Reflexions ſur la mort du Merechal d'Ancre. 198. Le Roi avouë l'action du Baron de Vitry. 203. Il retablit les anciens Miniſtres. *ibid.* Il ordonne l'exil de ſa Mere à Blois. 207. Il lui rend viſite. 215. Reponſe qu'il lui fait. 216. Sa Declaration en faveur des Princes. 219. Son Ordonnance pour le rétabliſſement des Catholiques en Béarn. 221. Et contre les duels. 222. Il exile l'Evêque de Luçon. 252. Il fait ſuprimer un Ecrit des Miniſtres de Charenton. 252. Défenſes qu'il leur fait. *ibid.* Il convoque une aſſemblée des Notables à Roüen. 270. Secours qu'il donne au Duc de Savoye. A quelle occaſion. 273. Il fait exécuter l'Arrêt en faveur des Eccléſiaſtiques de Béarn. 296. Il défend aux Huguenots

nots de s'assembler. 297. Il prend hautement les interêts du Duc de Savoye. 299. On le détourne de voir la Reine sa Mere. 310. Il lui fait faire une déclaration. 313. *& suiv.* Il marie sa Sœur sans la participation de la Reine-Mere. 317. & 332. Ses ordres après la fuite de la Reine sa mere. 334. Sa demarche auprès du Duc de Boüillon. 335. Sa réponse à la Reine sa mere. *ibid.* Et à ses nouvelles plaintes. 337. Et à celles qu'elle lui fait au sujet des hostilitez de la Cour. 352. Il part pour la Touraine après la conclusion du Traité de paix avec la Reine. 356. A laquelle il marque son empressement de la voir. 373. Il sollicite les Etats-Generaux en faveur de Barneveld. 381. Il n'obtient rien. 384. Il va au devant de la Reine sa mere. 386. Détail de cette entrevûë. *ibid.* Son voyage à Compiegne. 387. Sa Déclaration en faveur de Mr. le Prince. 393. Sa réponse aux plaintes à ce sujet de la Reine sa mere. 395. Autre sujet de mécontentement qu'il lui donne. 397. Ses demarches auprès d'elle au sujet de quelques mariages. 399. Il reçoit une Ambassade de l'Empereur. 400. Et en envoye une pour pacifier les troubles de l'Allemagne. 405.

Luines. (le Sr. de) Ses intrigues contre la Reine Mere 24. Ses protestations à cette Princesse. 26. Il la détourne de la resolution qu'elle prend de remettre l'administration des affaires. 53. Ses vûës. 54. Ses remercîmens & ses promesses à la Reine. 55. Il est envoyé à Mr. le Prince. 92. Comment & sur quoi il prévient le Roi contre le Maréchal d'Ancre. 119. Nouvelle occasion qu'il en a. *ibid.* & 120. Ses demarches pour faire reve-

nir

nir les Princes. 120. Et pour les animer contre le Marechal d'Ancre. 121. Moyens dont il se sert pour perdre ce Favori. 174. Et la Reine. 175. Fausses confidences qu'il fait à cette Princesse. 176. Il gagne Vitri pour arrêter le Marechal d'Ancre. 181. Conduite qu'il tient dans son nouveau ministere. 204. Il invite les Princes à revenir. 205. Il fait éloigner la Reine. 207. Conspiration contre sa vie. *ibid. & suiv.* Il est averti. 210. Sa réponse à la Reine-Mere sur l'exil de l'Evêque de Luçon. 257. Ses nouvelles intrigues pour convaincre la Reine-Mere de malversation. 264. Son mariage. 267. Charges & éloges qu'il reçoit. 268. Comment il découvre les secrets de la Reine. 269. Il fait convoquer une assemblée des Notables. 270. Dans quelle vûë. 276. Comment il accommode la querelle des Parlemens avec la Noblesse. 277. Il est averti de toutes les intrigues de la Reine-Mere. 285. Sa conduite en cette occasion. *ibid.* Sa passion contre Barbin. 295. Il fait revoquer la Paulette. 296. Et accorder un Collége aux Jésuites. *ibid.* Elévation de sa fortune. 300. Ses poursuites contre la Reine-Mere & ses Partisans. 301. Il empêche le Roi de voir cette Princesse. 310. Déclaration qu'il exige. 313. *& suiv.* Son embaras à la fuite de la Reine Mere. 332. Ses desseins contre cette Princesse. 334. Ses mesures après son évasion. *ibid.* Députation qu'il fait à la Reine, à quel sujet. 339. Augmentation de Charges qu'il reçoit. 357. Sa lettre à la Reine-mere, avant l'entrevûë de cette Princesse avec le Roi. 372. Ses nouvelles protestations à la Reine. 373. *& suiv.* Ses intrigues pour la separer

séparer du Roi après son entrevûë. 387. Il la presse de venir à Paris. 392.

M.

Macon. (l'Evêque de) Ses remontrances pour le rétablissement de la Religion Catholique en Béarn. 221.

Maine. (le Duc du) Voyez *Mayenne.*

Malthe. (l'Ordre de) Sujet d'une Ambassade envoyée en France par le Grand-Maître. 46. Remontrances contre les desseins du Duc de Nevers. *ibid.*

Mangot. (le Sr.) Est fait Sécretaire d'Etat. 23. Et Garde des Sceaux. 114. Il est déposé. 192.

Marescot. Maître des Requêtes. Député vers le Duc de Nevers, à quel sujet. Succès de son voyage. 109.

Marie de Médicis. Préservée d'un grand danger à Tours. 7. Son embaras sur les articles de la paix. 10. Son mécontentement de Mr. de Villeroy à ce sujet. 11. Elle reçoit sa justification. 12. Veut chasser le Chancelier. 16. Lui fait rendre les Sceaux. 18. Veut se demettre de l'administration des affaires. 25. Refus du Roi à ce sujet. 26. Sa negociation pour la Mirandole. 27. Echoüe, & pourquoi. *ibid.* Son embaras sur les demandes des Princes. 28. Sujet de ses plaintes contre du Vair. *ibid.* & 29. Son impatience de revoir Mr. le Prince à la Cour, sur quoi fondée. 29. Ses députations à cet effet. *ibid.* & 30. Son embaras à la demande de la réformation du Conseil. 42. Expédient qu'elle accepte. 43. Son chagrin des entreprises du Duc de Longueville en Picardie. 48. Elle députe Mr. de

Boüillon à ce Prince. 49. Envoye des troupes contre Mr. de Mayenne. 50. Sa politique dans les mouvemens des Princes. 51. Elle veut se démettre du gouvernement. 52. Son discours au Roi sans succès. 53. Elle consent de rester, sous quelles conditions. 54. Sa bonne volonté aparente pour Mr. de Luines. 55. Sa douceur à l'égard des Princes. 62. Avis qu'elle reçoit de leur révolte. 70. *& suiv.* Elle se détermine à faire arrêter Mr. le Prince. 72. Son irrésolution. 75. Elle s'assure de la fidélité de divers Seigneurs. 76. Précautions qu'elle prend après l'arrêt de Mr. le Prince. 88. Sa réponse aux propositions qu'il lui fait faire. 93. Sa modération à l'égard du Duc de Nevers. 108. Ses ordres en Champagne. 109. Comment elle est décriée par Luines dans l'esprit du Roi. 175. *& suiv.* Elle est arrêtée. 185. Et exilée à Blois. 207. Son entrevûë avec le Roi, & son discours. 215. Elle part. 217. Jugemens sur sa constance. *ibid.* Réflexion sur sa chute. 218. Sa douleur de la mort de la Maréchale d'Ancre. 246. Ses ménagemens pour la Cour. 252. Ses démarches auprès du Roi au sujet de l'exil de l'Evêque de Luçon. 254. Ses plaintes au Sr. de Luines. 255. Elle presse ce Prélat de revenir. 257. De quelle maniere elle est traitée dans son exil. 260. *& suiv.* Sa politique au sujet de la déposition de Mr. de Breves. 263. Réception qu'elle fait à un Emissaire de la Cour. 265. Sa résolution d'aller trouver le Roi est dèsapprouvée, pourquoi. 270. Elle y est déterminée, sur quel motif. 283. Ses plaintes au sujet de l'éloignement de l'Evêque de Luçon. 287. Ses Partisans & ses Domestiques sont poursuivis criminellement. 301.

301. *& suiv.* Elle demande la permission de voir le Roi. 310. Duretez qu'on lui fait souffrir. 311. Elle promet sous serment de ne point venir à la Cour. 312. On en exige une déclaration. Teneur de cet Acte. 313. *& suiv.* Son chagrin du mariage de sa Fille fait sans sa participation. 317. Menacée du monastére, elle prend la résolution de se sauver. 322. Obstacles à ce dessein. 324. & 325. Son indigence. 325. Sa méfiance sur Rucelay. *ibid.* Son refus des offres du Duc de Bellegarde, sur quoi fondé. 328. Son traité avec le Duc d'Epernon. 329. Détail curieux des circonstances de son évasion. 331. Son arrivée à Loches. 332. Sa lettre au Roi. *ibid.* Autre remplie de plaintes, sur quoi. 337. Elle est contrainte de dissimuler avec ses Courtisans au sujet de l'Evêque de Luçon. 345. Sa conduite à cet égard. 346. Ses plaintes sur les hostilitez de la Cour. 352. Plusieurs conspirations qu'elle découvre. 353. Elle conclut sa paix avec le Roi. Teneur de ce Traité. 356. Son dessein de chasser Rucelay. 362. Conditions qu'elle lui accorde. 366. Ses préparatifs pour son entrevûë avec le Roi. 371. Sa réponse à la lettre du Sr. de Luines. 372. Et aux offres du Roi. 373. A qui elle envoye l'Evêque de Luçon. 385. Elle arrive à Tours. 386. Circonstances de cette entrevûë. *ibid.* Sa séparation. 387. Nouveaux sujets de mécontentement. *ibid.* Sa lettre au Roi. 388. Ses inquiétudes au sujet de la liberté de Mr. le Prince. 389. Elle demande celle de Barbin. 390. Et l'obtient. *ibid.* Elle se prépare à aller à Paris. 392. Avis qu'elle reçoit sur cela. 393. Offensée des discours de Mr. le Prince & de la Déclaration justificative qu'il obtient

tient du Roi. *ibid.* Ses plaintes à ce dernier égard. 394. Elle eſt diſſuadée de ſon voyage à la Cour. 396. Nouvelle mortification qu'elle reçoit. 397. Ses plaintes. 398. Ses demandes. 400.

Mathias. (l'Empereur) Fait élire ſon Frere Roi de Bohême. 270. Troubles à ce ſujet. 271. Il cede le Royaume de Hongrie à l'Archiduc. 317. ſon chagrin de l'empriſonnement du Cardinal Cleſel. 319. ſa mort. 401.

Maurice. (le Comte) Sa jalouſie contre Barneveld. 379. Ses expéditions contre les Arminiens. *ibid.*

Mayenne. (le Duc de) ſes deſſeins dans ſon avis pour la paix. 3. ſon arrivée à la Cour. 22. Il veut détourner Mr. le Prince d'y venir. 29. & 32. Les raiſons qu'il en a. 33. Il approuve les entrepriſes du Duc de Longueville ſur la Picardie. 35. Il ſollicite le changement du Conſeil. 42. Il ſe fortifie dans Soiſſons. 50. Il veut empêcher Mr. le Prince d'aller au Conſeil. 76. ſes démarches après l'arrêt de Mr. le Prince. 84. Il tâche d'exciter une révolte à Paris. 85. Il va à Soiſſons pour lever des troupes. 100. Il eſt invité ſecretement de venir à la Cour. 120. Sa lettre au Roi pleine d'aigreur. 139. Il eſt déclaré criminel de Léze-Majeſté. 144. Il vient à Soiſſons. *ibid.* Il eſt reduit à l'extrêmité par les troupes du Roi. 155. Il s'enferme dans Soiſſons. *ibid.* Dont il envoye les clez au Roi. 205. Il eſt du complot de la fuite de la Reine-mere. 323.

Miniſtres d'Etat. Leurs ſentimens ſur l'état des affaires. 2.

Modéne. (le Sr.) Envoyé vers Barbin, pourquoi. 223. Choiſi pour aller vers la Reine-

mere, à quel ſujet. 264. Détail de ſa converſation avec Barbin. *ibid.* Sa conduite violente auprès de la Reine. 265. Il eſt envoyé vers les Princes d'Italie. Pourquoi. 299. Et à la Reine-mere. Sujet de ce voyage. 312. Moyens qu'il employe pour l'empêcher de venir à la Cour. *ibid.*

Montbaſon. (le Duc de) Reçoit la Citadelle d'Amiens, & la Lieutenance de Roi en Picardie. 20. marie ſa Fille avec le Sr. de Luines. 267. Ses ſollicitations en faveur de la Reine-mere. 284. Il eſt député par le Roi à cette Princeſſe. 373.

Montéléon. (le Duc de) Ambaſſadeur d'Eſpagne en France. Obtient paſſage pour les troupes du Duc de Nemours. 130. Ses remontrances ſur les ſecours donnez au Duc de Savoye. 131.

Montigny. (Mr. de) Mis en poſſeſſion de toutes les Places appartenantes à Mr. le Prince dans le Berry. 107. Fait Maréchal de France. *ibid.* Géneral de l'armée royale en Nivernois. 148. ſes expéditions. 154.

Moreilles. (l'Abbé de) ſa correſpondance avec Rucelay, & l'abus qu'il fait de la confeſſion. 368.

N.

NEmours. (le Duc de) Son procédé contre le Duc de Savoye, ſur quoi fondé. 129. ſon alliance avec l'Eſpagne. 130. ſes troupes ſe diſſipent, & il fait ſa paix. 131.

Nevers. (le Duc de) A quel ſujet député vers Mr. le Prince. 5. & 6. Il participe au complot contre le Maréchal d'Ancre. 44. Détail du deſſein qu'il forme de ſe faire Empereur du Levant. 45. ſon voyage à ce ſujet. 103. En chemin

chemin il apprend la détention de Mr. le Prince. *ibid.* Il revient, & écrit au Roi avec hauteur. *ibid.* Il se range du parti des Princes. 104. Il refuse la paix. 108. Ses préparatifs de guerre. *ibid.* Son entreprise sur Rheims. 109. Les portes lui en sont fermées. 110. ses procédures contre le Marquis de la Vieuville. *ibid.* sa réponse insolente à un Député du Roi. 111. ses hostilitez en Champagne. 122. Il surprend Ste. Menehould. *ibid.* Il perd cette place. 123. Il continuë la guerre. 136. ses grands préparatifs. 138. Il est déclaré criminel de Léze-Majesté. 144. Manifeste des Princes sous son nom. 145. sa lettre extraordinaire au Pape. 149. Contenu de sa Déclaration contre le Roi & ses Ministres. 150. ses pertes. 153. Il fait difficulté de revenir à la Cour. 205. Il se rend. 206.

Noüe. (Mr. de la) Envoyé en Ambassade en Hollande, pourquoi. 136. ses instructions. 137.

O.

ORmesson. (le Sr. d') Conseiller d'Etat. L'un des Commissaires du Roi pour informer contre le Duc de Nevers. 111.

P.

PAlatin. (l'Electeur) Accepte la Couronne de Bohéme. 403.

Paris. Etrange accident arrivé dans cette ville. 7.

Parlemens. (les) Leurs prétensions contre la Noblesse. 276. Comment décidées. 277.

Pavie, Traité de paix conclu en cette ville. 274.

Péché. (le Sr. du) Agent du Duc de Boüillon à Liége. 121. Ses discours insolens contre le Ministére de France. 122. Il est tué à cette occasion. *ibid*.
Pene. (le Comte de la) Fils du Maréchal d'Ancre, est arrêté. 195.
Péronne. Les Habitans de cette ville députent à la Cour. A quel sujet. 48.
Perron. (le Cardinal du) sa mort, sa naissance, sa fortune, & son éloge. 319. *& suiv*.
Perron. (le Sr. du) Ennemi du Maréchal d'Ancre, pourquoi. 33. Fait entrer le Duc de Guise dans le complot contre ce Premier-Ministre. *ibid*.
Persan. (le Baron de) Est fait Lieutenant de la Bastille. 196. Commis à la garde de Mr. le Prince. *ibid*. Dépossédé, & mis en prison. 302. Condamné au banissement. 308.
Piémont. (le Prince de) ses conquêtes sur les Espagnols. 272. Changement de sa fortune. 273. Il obtient en mariage une Princesse de France. 317. Ce mariage est accompli. 332. Sa lettre & ses promesses à la Reine-Mere. 336.
Plessis-Mornay. (le Sr. du) Retient la violence des Huguenots. 149.
Prâlin. (le Maréchal de) Envoyé en Champagne. 122. Il reprend Ste. Menehould. 123.
Prâlin. (le Sr. de) Envoyé à Mr. de Guise. 86. Pourquoi. 87. Il est suspect à la Cour. 89. Maréchal de Camp dans l'armée royale en Champagne. 148.
Prince. (Mr. le) Pourquoi souhaite la paix. 3. Il s'y détermine. 5. sa lettre au Roi. *ibid*. Arrête le lieu des conférences. 6. Détail de ses propositions. 8. & 9. Avantages qu'il obtient. 13. Son intérêt à se rendre auprès du Roi.

Roi. 29. Il reçoit ſatisfaction de ſes Plaintes. 31. Approuve le changement des Miniſtres. *ibid.* ſes promeſſes à la Reine. 32. Son arrivée à Paris, comment il eſt reçu à la Cour. 36. Recherché par le Maréchal d'Ancre. 38. Etat brillant où il ſe trouve. 41. Sollicité par les Ducs de Boüillon & de Mayenne. 42. Il donne les mains au complot contre le Maréchal d'Ancre, comment & pourquoi. 44. Il eſt dans le ſecret des deſſeins du Duc de Longueville. 49. Diverſes propoſitions contre le Maréchal d'Ancre. 56. ſon avis à ce ſujet. 59. Audace de ſes Partiſans. 60. ſon irréſolution & ſon diſcours à Barbin. 63. ſes plaintes contre le Duc de Boüillon. 64 Qui le détermine aux extrêmitez. 65. Il rompt avec le Maréchal d'Ancre. 66. Raiſon de ce procédé. *ibid.* Il s'en repent. 69. Son chagrin du départ du Maréchal d'Ancre, ſur quoi fondé. 70. Averti de ne point ſe rendre au Conſeil. 76. ſa trop grande confiance. 77. Il vient au Conſeil. 78. Il eſt averti du deſſein qu'on a contre lui. 82. Et arrêté. 83. Il ne veut avoir à manger que de la main de ſes Domeſtiques. 91. Il demande Barbin, ce qu'il lui dit. 92. ſes ſoumiſſions. 93. Il eſt reſſerré dans ſa priſon, à quel ſujet. 125. Il eſt enfermé à la Baſtille. 127. Transféré au Bois de Vincennes, par quel motif. 266. Eſpérance qu'on lui donne de ſa liberté. 389. Il eſt délivré. 390. Il obtient une Déclaration qui le juſtifie. 393.

Princes. (les) ſe retirent à Soiſſons après la détention de Mr. le Prince. 97. Les réſolutions qu'ils y prennent. 99. Leurs demandes à la Cour. 105. Ce qu'ils obtiennent. 106. Ils ſont invitez de revenir. 120. Et animez contre

tre

tre le Maréchal d'Ancre. 121. Leur liaison avec le Duc de Nevers. 136. Ils sont déclarez criminels de Léze-Majesté. 144. Leur assemblée à Soissons. *ibid.* Leur lettre au Roi. 145. Examen de leurs plaintes. *ibid.* Leurs résolutions. 146. Confiscation de leurs biens prononcée. 151. Ils sont rappellez. 205. Ils obtiennent une Déclaration en leur faveur. 219.

Protestans. (les Princes) Font une assemblée, pourquoi. 271.

Prouville. Sergent-Major d'Amiens, tué par ordre du Maréchal d'Ancre. 35.

R.

R*Amboüillet.* (le Marquis de) Rappellé de son Ambassade d'Italie. 128.

Richelieu. Evêque de Luçon. Député par la Reine auprès de Monsieur le Prince. Pourquoi, & son succès. 30. Et vers Mr. le Duc de Nevers, à quelle occasion. 109. Il fait un voyage inutile. *ibid.* Il est fait Sécretaire d'Etat. 114. Et sollicité par le Maréchal d'Ancre de se défaire de son Evêché. *ibid.* son refus sur quoi fondé. 115. Autre cause de la haine du Maréchal d'Ancre. 164. Il demande à se retirer. 168. Il va au Louvre après la mort du Maréchal d'Ancre. 187. Et est bien reçu du Roi. 188. Envoyé pour prendre sa place dans le Conseil d'Etat. 190. Ce qui lui arrive à son entrée. 191. Le danger qu'il court dans les ruës. 200. Comment il s'en tire. 201. Il refuse la continuation de son emploi au Conseil d'Etat. Par quel motif. 204. Il accompagne la Reine dans son exil. 247. Conseil qu'il lui donne. *ibid.* sa politique avec Luines. 248.

Il eſt fait Chef du Conſeil de la Reine. *ibid.* Ses précautions à l'égard de la Cour. *ibid* Où ſes Ennemis le rendent ſuſpect. 249. Ses meſures pour ſe juſtifier. 250. Sa réſolution de s'éloigner d'auprès de la Reine, ſur quoi fondée. 252. Il obtient ſon congé. *ibid.* Il reçoit ordre de reſter dans quelqu'un de ſes Benefices. 253. Sa réponſe à la lettre du Roi. *ibid.* Il réfute un Ecrit des Miniſtres de Charenton. 259. Relegué à Avignon. 286. Sa lettre au Roi. *ibid.* Son apologie. 288. *& ſuiv.* La Cour le fait revenir auprès de la Reine, dans quelle vue. 339. Il part, & eſt arrêté en chemin, ſuites de cette affaire. 340. *& ſuiv.* Son arrivée à Angoulême. 344. Il y trouve la Cour de la Reine-mere mal diſpoſée à ſon égard. *ibid.* Intrigues à ce ſujet & ſa conduite avec la Reine. 345. Effet du conſeil qu'il lui donne. 346. Il a ſéance au Conſeil de cette Princeſſe, & ce qu'il y dit. 347. Sollicité de quitter cette Cour. 348. Sa réponſe. 349. Son conſeil à la Reine au ſujet de Rucelay. 362. Et au Duc d'Epernon ſur le même. 363. Il eſt envoyé vers le Roi par la Reine-mere. 385. Il conſeille à cette Princeſſe de ſe rendre à la Cour. 395. Son avis n'eſt pas ſuivi, pourquoi. 396.

Richelieu. (le Sr. de) Maréchal de Camp dans l'armée du Nivernois. 148. Son exil. 287. Il eſt fait par la Reine-mere Gouverneur d'Angers. 369. Ses combats avec le Marquis de Themines. *ibid.* Il eſt tué. 370.

Rochefort. (le Sr de) Favori de Mr. le Prince, ſe retire à Chinon. 91. En ſort. 108.

Rochefoucault (le Cardinal de la) conclut le Traité de la Cour avec la Reine-mere. 356.

Rochefoucault. (le Comte de la) Nommé Ambaſſadeur Extraordinaire en Eſpagne. 114. Il ne

ne fait pas ſon voyage, pourquoi. 132. Son entrepriſe ſur la Citadelle d'Angoulême. 353.

Rohan. (le Duc de) Ses raiſons pour la continuation de la guerre. 4. Mécontent de la paix. 21. Il avertit la Reine des deſſeins des Princes. 72. Il retient les mouvemens des Huguenots. 149. Il eſt envoyé en Piémont. 273. Il agit en faveur de la Reine. 284.

Roiſſi. (le Sr. de) Envoyé en la place de l'Evêque de Luçon auprès de la Reine-mere. 260. Sa conduite violente. 261.

Rouen. Aſſemblée des Notables tenue en cette ville. 275

Rucelay. (le Sr) Sa trahiſon à l'égard du Maréchal d'Ancre. 323. Son imprudence dans ſes démarches en faveur de la Reine-mere. *ibid.* Il eſt chaſſé de la Cour. 324. Ses intelligences avec les Ducs d'Epernon & de Bouillon. *ibid.* Auſquels il eſt ſuſpect, ainſi qu'à la Reine-mere. Pourquoi. 325. Comment il regagne leur confiance. 326. Fauſſe démarche qu'il fait, & les ſuites qu'elle a. 327. Ses intrigues contre l'évêque de Luçon. 344. Il veut l'empêcher d'être admis au Conſeil de la Reine. 345. Il change de ſentiment, ſur quel motif. 346. Ses diſcours offençans contre le Duc d'Epernon, 354. Ses propoſitions extravagantes à la Reine. 358. *& ſuiv.* Ses intrigues contre le ſervice de cette Princeſſe. 364. Son accommodement avec la Cour. 365. Il quitte la Reine. 366. Son caractere, ſa fortune & ſes vues. 367. Ses intelligences après ſa retraite avec quelques Serviteurs de la reine. 368.

S.

SAvoye (le Duc de) exécute le Traité d'Aſt. 127. Sujet de ſes méfiances contre l'Eſpagne. 128. Il ſe ligue avec les Venitiens. *ibid.*

Il demande des troupes à la France, & est secouru. Ses forces. 129. Il reçoit de nouveaux secours. 273.
Saxe. l'Electeur de) Fait célebrer une fête en forme de Jubilé. 271.
Schomberg. (le Comte de) Nommé Ambassadeur en Allemagne. A quelle occasion. Teneur de ses ordres. 136. Il a ordre d'y lever des troupes. 147 Et d'aller en Piémont. 273. Son entreprise sur Uzerche. 350. Qu'il prend. 351. Conspiration qu'il forme à Angoulême. 353.
Sépulchre. (l'Ordre du S.) Projet du Duc de Nevers de le rétablir, dans quelle vue. 45.
Sillery. (le Chancelier de) Remet les Sceaux. 14. Ses esperances d'être rétabli. 16. & 17. Il est contraint de se retirer. 18.
Sillery. (le Commandeur de) Eloigné de la Cour. 16.
Sity. Auteur d'un livre contre le Gouvernement. Son supplice. 301.
Souvray. (le Maréchal de) Prend Chinon. 108.
Suffren (le Pere) Son caractere. 247. Il est appellé auprès de la Reine mere. Pourquoi. *ibid.*
Sully. (le Duc de) Sa répugnance pour la paix. 3. Sur quoi fondée. 4. Il se plaint de la paix 21. Il demande audience au Roi, sur quoi & son discours. 61. Découvre à la Reine le projet des Princes. 72. Son discours violent après l'arrêt de Mr. le Prince. 94. Ses excuses. 95.

T.

T*Hémines.* (le Maréchal de) est choisi par la Reine pour arrêter Mr. le Prince. 73. Son caractere, & les récompenses qu'il reçoit. *ibid.* Il commande l'armée du Roi en Champagne sous le Duc de Guise. 148. Son mécontentement de la Reine mere. 369. Ses combats

avec plusieurs de ses Favoris. *ibid.* Il tue le Sr. de Richelieu. 370. Il se retire auprès du Roi. 371.
Thianges. (le Baron de) Porteur d'une Lettre de Mr. le Prince au Roi. 5. Renvoyé au sujet de la paix. 6. Il avertit Mr. de Mayenne des desseins de la Cour contre Mr. le Prince. 80. Et Mr. le Prince lui-même. 82.
Thiers. (le Sr. du) Commandant des Chevaux-Légers de la Reine. Chargé de la garde de Mr. le Prince à la Bastille. 127.
Thou. (le Président de) Sa mort & son éloge. 281
Tolede. (Dom Pedro de) Nommé Gouverneur du Milanez. 127. Léve des troupes contre le Duc de Savoye. 128. Il assiege & prend Verceil. 273. Pertes qu'il fait. 274.
Tour. (le Baron du) Ambassadeur Extraordinaire de France en Angleterre, à quel sujet. 136. Ses instructions. 137. On lui refuse la Charge de Capitaine des Gardes de la Reine-Mere, pourquoi. 262. Sa réponse courageuse. *ibid.*
Tours. Accident extraordinaire qui arrive dans cette ville. 7
Traité de paix à Loudun. 13
Travail. L'un des Auteurs de la mort du Maréchal d'Ancre. 207. Frustré de sa récompense, il médite d'assassiner Mr. de Luines. 208. Sa conduite à cet effet. 209. Il confie son secret, & est découvert. 210. Pris, & sur quel pretexte on lui fait son procès. 211. Ses avantures. 212. Il est rompu vif. 213
Tremblay. (le Sr. du) Député à la Reine-Mere, pourquoi. 339. Il ramene l'Evêque de Luçon. 340.

V.

VAir. (le Sr. du) Premier Président au Parlement de Provence, est fait Garde des Sceaux. 14

14. Son caractere. 24. Son incapacité pour les affaires. 28. Ses remontrances hardies en faveur du Duc de Bouillon. 29. Et après l'arrêt de Mr. le Prince. 94. Sa querelle avec Barbin dans le Conseil ; à quel sujet. 112. A ordre de rendre les Sceaux. Cause de cette disgrace. 113. Son portrait. 116. Sa conduite dans l'affaire de Boursier. 125. Il est rétabli dans la Charge de Garde des Sceaux. 203

Valette. (le Cardinal de la) Fait sauver la Reine-mere. 331. Il la remet entre les mains du Duc d'Epernon. 332.

Vandôme. (le Duc de) Opine à la guerre. 3. Pourquoi. 4. Sa conduite pendant la suspension d'armes. 7. Il se déclare contre le Roi. 8. Mesures qu'il prend lors de l'arrêt de Mr. le Prince. 89. Il se retire à la Fére. 90. Y leve des troupes. 100. Il se rend à Soissons. 144. Il revient à la Cour. 206

Vaugré Garde de Mr. le Prince. Compris dans l'affaire de Boursier, est absous. 126. Il se retire à Soissons. *ibid.* Il s'y dit envoyé pour tuer le Duc de Mayenne. *ibid.* Détail de cette intrigue. 139

Venitiens. (les) En guerre avec l'Archiduc. A quelle occasion. 128. Leur alliance avec le Duc de Savoye. *ibid.* Leur paix avec l'Archiduc, 299

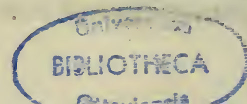
Vieuville. (le Marquis de la) Lieutenant-Géneral en Champagne. Envoyé à Rheims, pourquoi. 110. Il refuse l'entrée de cette ville à la Duchesse de Nevers. *ibid.* Poursuivi en Justice par le duc de Nevers, causes de ce procès. *ibid.* Ses plaintes à la Cour, de quel effet suivies. *ibid.*

Villars. (le Marquis de) Envoyé par le Roi aux Princes. 97

Villeroi. (le Sr. de) Convient du lieu de la conférence

rence pour la paix, *6*. Contraint de se justifier auprès de la Reine. 11. Ses remontrances contre le Chancelier. 14. Sa disgrace. 22. Ses représentations après l'arrêt de Mr. le Prince. 94. Rétabli dans la Charge de Secretaire d'Etat. 204. Sa mort. 277. Detail de sa fortune & de son caractere. *ibid. & suiv.*
Villier. (le Sr.) Conseiller au Parlement. Grand service qu'il rend à la Reine-mere. 327
Vincence. (le Sr.) Sa qualité auprès du Maréchal d'Ancre. 326. Il est employé dans l'affaire de la délivrance de la Reine. *ibid.* Incident dont il se tire avec adresse. 327
Vitry. (le Baron de) Sollicité par Luines pour arrêter le Maréchal d'Ancre. 181. Détail de cette intrigue. 182. Il s'en charge 183. L'arrête, & le fait tuer. 184. Arrête sa Femme prisonniere, 194. Et son Fils. 195. Il est fait Maréchal de France. 196. Il est déclaré par le Roi innocent de la mort du Maréchal d'Ancre. 203. Il est fait Conseiller au Parlement. Pourquoi. *ibid.* Son animosité contre l'Evêque de Luçon, à quel sujet. 258
Université. (l') Ses oppositions à l'établissement du College des Jésuites. 296. Ses Decrets cassez. *ibid.*

Fin de la Table des Matieres du Tome second.




a39003 009545681b

